Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLEDIEU INTERCOM

Numéro SIRET : 20004335400014

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE VILLEDIEU PERCY

M14

BUDGET PRIMITIF
voté par nature

BUDGET VILLEDIEU INTERCOM

ANNEE 2018

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

SOMMAIRE

Pages	
	I. Informations générales
	A - Informations statistiques, fiscales et financières
	B - Modalités de vote du budget
	II. Présentation générale du budget
	A1 - Vue d'ensemble - Sections
	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
	B1 - Balance générale du budget - Dépenses
	B2 - Balance générale du budget - Recettes
	III. Vote du budget
	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

	IV. ANNEXES	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		X
	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	X	
	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	X	
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de répartition de l'encours	X	
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A4 - Etat des provisions	X	
	A5 - Etalement des provisions	X	
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Section de fonctionnement	X	
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Section d'investissement	X	
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Section de fonctionnement	X	
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Section d'investissement	X	
	A8 - Etat des charges transférées	X	
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
	B - Engagements hors bilan		X
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
	C - Autres éléments d'informations		X
	C1 - Etat du personnel	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

SOMMAIRE

	IV. ANNEXES	Jointes	Sans objet
	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
	D - Décisions en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures		X
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
	D2 - Arrêté et signatures	X	

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

				5	0	6	3	9	VILLEDIEU INTERCOM BP 2018	BUDGET PRIMITIF

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	16 168
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyenne nationale du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
3 680 282,00	0,00	316,47	0,00

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	572,73	1 135,00
2	Produits des impositions directes/population	296,88	567,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	550,06	1 325,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	171,38	248,00
5	Encours de dette/population	277,85	954,00
6	DGF/population	38,34	215,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,3275	0,5830
8	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	1,0405	0,9270
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,3115	0,1870
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,5051	0,7200

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).
(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.
Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT).
Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.
(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

I - INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
  - avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3,
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	10 660 586,86	9 109 910,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		1 550 676,86
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	10 660 586,86	10 660 586,86

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	4 375 578,63	3 387 136,43
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	363 925,56	93 510,27
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		1 258 857,49
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	4 739 504,19	4 739 504,19

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	**15 400 091,05**	**15 400 091,05**

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES — A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 576 843,00		1 975 840,28	1 975 840,28	1 975 840,28
012	Charges de personnel et frais assimilé	2 906 220,00		2 902 300,00	2 902 300,00	2 902 300,00
014	Atténuations de produits	1 759 000,00		1 638 600,00	1 638 600,00	1 638 600,00
65	Autres charges de gestion courante	2 298 646,00		2 275 977,00	2 275 977,00	2 275 977,00
Total des dépenses de gestion courante		**8 540 709,00**	**0,00**	**8 792 717,28**	**8 792 717,28**	**8 792 717,28**
66	Charges financières	127 434,09		110 219,58	110 219,58	110 219,58
67	Charges exceptionnelles	29 400,00		44 000,00	44 000,00	44 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (					
022	Dépenses imprévues	358 841,62		400 000,00	400 000,00	400 000,00
Total des dépenses réelles de fonct.		**9 056 384,71**	**0,00**	**9 346 936,86**	**9 346 936,86**	**9 346 936,86**
023	*Virement à la section d'investissement* (	*43 900,00*		*300 000,00*	*300 000,00*	*300 000,00*
042	*Opé. d'ordre transfert entre sections (2)*	*990 234,00*		*1 013 650,00*	*1 013 650,00*	*1 013 650,00*
043	*Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct*					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		***1 034 134,00***	***0,00***	***1 313 650,00***	***1 313 650,00***	***1 313 650,00***
TOTAL		**10 090 518,71**	**0,00**	**10 660 586,86**	**10 660 586,86**	**10 660 586,86**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**10 660 586,86**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	150 000,00		57 400,00	57 400,00	57 400,00
70	Produits des services, domaine et vent	558 000,00		574 300,00	574 300,00	574 300,00
73	Impôts et taxes	6 562 811,00		6 582 838,00	6 582 838,00	6 582 838,00
74	Dotations, subventions et participations	1 156 874,00		1 264 908,00	1 264 908,00	1 264 908,00
75	Autres produits de gestion courante	363 350,00		413 931,00	413 931,00	413 931,00
Total des recettes de gestion courante		**8 791 035,00**	**0,00**	**8 893 377,00**	**8 893 377,00**	**8 893 377,00**
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	600,00				
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonct.		**8 791 635,00**	**0,00**	**8 893 377,00**	**8 893 377,00**	**8 893 377,00**
042	*Opé. ordre transfert entre sections (2)*	*157 050,00*		*216 533,00*	*216 533,00*	*216 533,00*
043	*Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(2)*					
Total des recettes d'ordre de fonct.		***157 050,00***	***0,00***	***216 533,00***	***216 533,00***	***216 533,00***
TOTAL		**8 948 685,00**	**0,00**	**9 109 910,00**	**9 109 910,00**	**9 109 910,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**1 550 676,86**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**10 660 586,86**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1)	**1 097 117,00**

(1) Solde de l'opération : DF 023 + DF 042 - RF 042

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)	309 318,80	36 000,00	326 060,00	326 060,00	362 060,00
204	Subventions d'équipement versées	262 500,00	8 418,61	25 000,00	25 000,00	33 418,61
21	Immobilisations corporelles	1 549 295,65	37 492,22	470 900,00	470 900,00	508 392,22
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	812 739,64	281 664,73	1 887 000,00	1 887 000,00	2 168 664,73
	Total des opérations d'équipement					
Total des dépenses d'équipement		**2 933 854,09**	**363 575,56**	**2 708 960,00**	**2 708 960,00**	**3 072 535,56**
10	Dotations, fonds divers et reserves					
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilés	361 740,00		393 885,63	393 885,63	393 885,63
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.	23 600,00				
27	Autres immobilisations financières	133 000,00	350,00	309 000,00	309 000,00	309 350,00
020	Dépenses imprévues	215 836,83		200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des dépenses financières		**734 176,83**	**350,00**	**902 885,63**	**902 885,63**	**903 235,63**
45...	Total des opé. pour le compte de tiers			547 200,00	547 200,00	547 200,00
Total des dépenses réelles d'invest.		**3 668 030,92**	**363 925,56**	**4 159 045,63**	**4 159 045,63**	**4 522 971,19**
040	*Opé. d'ordre de transfert entre sections*	*157 050,00*		*216 533,00*	*216 533,00*	*216 533,00*
041	*Opérations patrimoniales*					
Total des dépenses d'ordre d'invest.		***157 050,00***	***0,00***	***216 533,00***	***216 533,00***	***216 533,00***
TOTAL		**3 825 080,92**	**363 925,56**	**4 375 578,63**	**4 375 578,63**	**4 739 504,19**

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	+	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=	4 739 504,19

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	520 228,67	93 510,27	915 600,00	915 600,00	1 009 110,27
16	Emprunts et dettes assimilés	950 000,00		514 973,43	514 973,43	514 973,43
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement		**1 470 228,67**	**93 510,27**	**1 430 573,43**	**1 430 573,43**	**1 524 083,70**
10	Dotations, fonds divers et reserves (sf 1068)	100 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés					
138	Autres subv.d'investissement non transférables					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières			49 213,00	49 213,00	49 213,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	225 000,00		6 500,00	6 500,00	6 500,00
Total des recettes financières		**325 000,00**	**0,00**	**95 713,00**	**95 713,00**	**95 713,00**
45...	Total des opé. pour le compte de tiers			547 200,00	547 200,00	547 200,00
Total des recettes réelles d'invest.		**1 795 228,67**	**93 510,27**	**2 073 486,43**	**2 073 486,43**	**2 166 996,70**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*43 900,00*		*300 000,00*	*300 000,00*	*300 000,00*
040	*Opé. d'ordre de transferts entre sections*	*990 234,00*		*1 013 650,00*	*1 013 650,00*	*1 013 650,00*
041	*Opérations patrimoniales*					
Total des recettes d'ordre d'invest.		***1 034 134,00***	***0,00***	***1 313 650,00***	***1 313 650,00***	***1 313 650,00***
TOTAL		**2 829 362,67**	**93 510,27**	**3 387 136,43**	**3 387 136,43**	**3 480 646,70**

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	+	1 258 857,49
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=	4 739 504,19

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)	1 097 117,00

(1) Solde de l'opération : RI 021 + RI 040 - DI 040

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 975 840,28		1 975 840,28
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 902 300,00		2 902 300,00
014	Atténuations de produits	1 638 600,00		1 638 600,00
60	*Achats et variations de stocks*			
65	Autres charges de gestion courante	2 275 977,00		2 275 977,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	110 219,58		110 219,58
67	Charges exceptionnelles	44 000,00		44 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires		1 013 650,00	1 013 650,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*			
022	Dépenses imprévues	400 000,00		400 000,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*300 000,00*	*300 000,00*
Dépenses de fonctionnement - Total		**9 346 936,86**	**1 313 650,00**	**10 660 586,86**

	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 660 586,86

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et reserves			
13	Subventions d'investissement reçues		129 533,00	129 533,00
15	*Provisions pour risques et charges*			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	393 885,63		393 885,63
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
198	*Neutral. amort. subv. équip. versées*			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	362 060,00		362 060,00
204	Subventions d'équipement versées	33 418,61		33 418,61
21	Immobilisations corporelles	508 392,22	87 000,00	595 392,22
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	2 168 664,73		2 168 664,73
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières	309 350,00		309 350,00
28	*Amortissements des immobilisations*			
29	*Provisions pour dépréciation des immobilisations*			
39	*Provisions pour dépréciation*			
45...	Opérations pour compte de tiers	547 200,00		547 200,00
481	*Charges à répartir sur plusieurs exercices*			
49	*Provisions pour dépréciation comptes de tiers*			
59	*Provisions pour dépréciation comptes financiers*			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues	200 000,00		200 000,00
Dépenses d'investissement - Total		**4 522 971,19**	**216 533,00**	**4 739 504,19**

	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 739 504,19

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	57 400,00		57 400,00
60	*Achats et variations des stocks*			
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	574 300,00		574 300,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*			
72	*Travaux en régie*		*87 000,00*	*87 000,00*
73	Impôts et taxes	6 582 838,00		6 582 838,00
74	Dotations, subventions et participations	1 264 908,00		1 264 908,00
75	Autres produits de gestion courante	413 931,00		413 931,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		129 533,00	129 533,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires			
79	*Transferts de charges*			
Recettes de fonctionnement - Total		**8 893 377,00**	**216 533,00**	**9 109 910,00**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**1 550 676,86**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**10 660 586,86**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et reserves (sauf 1068)	40 000,00		40 000,00
13	Subventions d'investissement reçues	1 009 110,27		1 009 110,27
15	*Provisions pour risques et charges*			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	514 973,43		514 973,43
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières	49 213,00		49 213,00
28	*Amortissements des immobilisations*		*1 013 650,00*	*1 013 650,00*
29	*Provisions pour dépréciation des immobilisations*			
39	*Provisions pour dépréciation*			
45...	Opérations pour compte de tiers	547 200,00		547 200,00
481	*Charges à répartir sur plusieurs exercices*			
49	*Provisions pour dépréciation comptes de tiers*			
59	*Provisions pour dépréciation comptes financiers*			
3...	Stocks			
021	*Virement de la section de fonctionnement*		*300 000,00*	*300 000,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 500,00		6 500,00
Recettes d'investissement - Total		**2 166 996,70**	**1 313 650,00**	**3 480 646,70**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**1 258 857,49**

\+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**4 739 504,19**

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
011	**Charges à caractère général**	**1 576 843,00**	**1 975 840,28**	**1 975 840,28**
60611	Eau et assainissement	43 500,00	42 500,00	42 500,00
60612	Energie - Electricité	195 550,00	200 000,00	200 000,00
60621	Combustibles	6 500,00	6 400,00	6 400,00
60622	Carburants	56 250,00	60 550,00	60 550,00
60623	Alimentations	53 195,00	51 400,00	51 400,00
60624	Produits de traitement	9 700,00	6 000,00	6 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	9 000,00	77 500,00	77 500,00
60631	Fournitures d'entretien	23 895,00	14 450,00	14 450,00
60632	Fournitures de petit équipement	68 900,00	76 860,00	76 860,00
60633	Fournitures de voirie	52 500,00	62 500,00	62 500,00
60636	Vêtements de travail	2 900,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	22 550,00	17 800,00	17 800,00
6065	Livres,disques,cassettes(bibliothèque,médi	18 160,00	40 400,00	40 400,00
6068	Autres matières et fournitures	16 640,00	13 450,00	13 450,00
6078	Autres marchandises	3 000,00	3 200,00	3 200,00
611	Contrats de prestations de services	224 681,00	184 600,00	184 600,00
6132	Locations immobilières	74 000,00	157 446,00	157 446,00
6135	Locations mobilières	40 665,00	39 450,00	39 450,00
61521	Terrains	11 500,00	14 000,00	14 000,00
615221	Bâtiments publics	41 000,00	32 000,00	32 000,00
615228	Autres bâtiments	10 000,00	20 000,00	20 000,00
615231	Voiries	5 000,00	2 000,00	2 000,00
61551	Matériel roulant	26 100,00	26 600,00	26 600,00
61558	Autres biens mobiliers	10 344,00	4 500,00	4 500,00
6156	Maintenance	113 500,00	98 200,00	98 200,00
6161	Multirisques	20 100,00	19 400,00	19 400,00
617	Etudes et recherches	4 500,00	3 000,00	3 000,00
6182	Documentation générale et technique	29 563,00	208 379,28	208 379,28
6184	Versements à des organismes de formation	14 050,00	16 030,00	16 030,00
6188	Autres frais divers	3 150,00	2 500,00	2 500,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	3 500,00	3 290,00	3 290,00
6226	Honoraires	10 000,00	11 000,00	11 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	21 500,00	1 000,00	1 000,00
6228	Divers	36 600,00	18 885,00	18 885,00
6231	Annonces et insertions	13 700,00	15 600,00	15 600,00
6232	Fêtes et cérémonies	12 300,00	15 360,00	15 360,00
6233	Foires et expositions	8 000,00	3 200,00	3 200,00
6236	Catalogues et imprimés	300,00	500,00	500,00
6237	Publications	44 750,00	52 750,00	52 750,00
6238	Divers		21 120,00	21 120,00
6247	Transports collectifs	23 370,00	19 170,00	19 170,00
6256	Missions	24 206,00	22 270,00	22 270,00
6261	Frais d'affranchissement	17 000,00	15 000,00	15 000,00
6262	Frais de télécommunications	34 360,00	35 000,00	35 000,00
627	Services bancaires et assimilés	2 200,00	1 200,00	1 200,00
6281	Concours divers (cotisations...)	8 000,00	8 400,00	8 400,00
6282	Frais gardiennage(église,forêts&bois comm	2 000,00		
6283	Frais de nettoyage des locaux		83 000,00	83 000,00
6284	Redevances pour services rendus	12 500,00	9 700,00	9 700,00
62875	Aux communes membres du GFP	8 500,00	500,00	500,00
62878	A d'autres organismes	10 000,00	33 000,00	33 000,00
6288	Autres services extérieurs	19 304,00	45 700,00	45 700,00
63512	Taxes foncières	53 860,00	56 580,00	56 580,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	500,00	500,00

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**2 906 220,00**	**2 902 300,00**	**2 902 300,00**
6217	Personnel affecté par la commune membre	53 500,00	50 000,00	50 000,00
6218	Autres personnel extérieur	30 600,00	23 800,00	23 800,00
6332	Cotisations versées au FNAL	9 450,00	10 180,00	10 180,00
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	28 600,00	30 300,00	30 300,00
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rém	5 850,00	6 350,00	6 350,00
64111	Rémunération principale	968 100,00	975 000,00	975 000,00
64112	NBI,supp. fam. de traite. & indemnité de ré	28 050,00	17 840,00	17 840,00
64118	Autres indemnités	218 400,00	218 000,00	218 000,00
64131	Rémunération	436 500,00	563 100,00	563 100,00
64138	Autres indemnités	59 600,00	68 120,00	68 120,00
64168	Autres emplois d'insertion	171 800,00	30 800,00	30 800,00
6417	Rémunérations des apprentis	35 000,00	24 700,00	24 700,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	338 100,00	378 200,00	378 200,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	334 400,00	313 500,00	313 500,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	43 100,00	44 550,00	44 550,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	102 000,00	105 000,00	105 000,00
6456	Versement au FNC du supplément familial	8 000,00	9 000,00	9 000,00
6458	Cotisations aux organismes sociaux	30 700,00	29 460,00	29 460,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 470,00	4 400,00	4 400,00
014	**Atténuations de produits**	**1 759 000,00**	**1 638 600,00**	**1 638 600,00**
7391171	Dégrèv. TF sur prop. non bâties pour jeune	1 000,00	600,00	600,00
739211	Attributions de compensation	844 000,00	731 000,00	731 000,00
739221	FNGIR	892 000,00	892 000,00	892 000,00
7398	Reversements, restitutions et prélèvements	22 000,00	15 000,00	15 000,00
65	**Autres charges de gestion courante**	**2 298 646,00**	**2 275 977,00**	**2 275 977,00**
6531	Indemnités	63 000,00	59 000,00	59 000,00
6533	Cotisations de retraite	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patron	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	4 500,00	2 000,00	2 000,00
6542	Créances éteintes	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6553	Service d'incendie	469 151,00	476 089,00	476 089,00
65548	Autres contributions	940 900,00	928 088,00	928 088,00
6558	Autres contributions obligatoires	53 000,00	27 000,00	27 000,00
65733	Départements	24 570,00	20 000,00	20 000,00
657341	Communes membres du GFP	465 000,00	475 000,00	475 000,00
65737	Autres établissements publics locaux	60 000,00	75 000,00	75 000,00
6574	Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits	203 525,00	201 300,00	201 300,00
658	Charges diverses de la gestion courante	2 000,00		
656	**Frais de fonctionnement des groupes d'**			
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 011 + 012 + 014 + 65		**8 540 709,00**	**8 792 717,28**	**8 792 717,28**
66	**Charges financières (b)**	**127 434,09**	**110 219,58**	**110 219,58**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	119 062,88	112 000,00	112 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE			
	ICNE de l'exercice N	17 111,13	20 468,97	20 468,97
	ICNE de l'exercice N-1	-16 739,92	-22 249,39	-22 249,39
666	Pertes de change	8 000,00		
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**29 400,00**	**44 000,00**	**44 000,00**
673	Titres annulés (sur excercices antérieurs)	3 600,00	4 000,00	4 000,00
6745	Subventions aux personnes de droit privé	10 800,00	25 000,00	25 000,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	15 000,00	15 000,00	15 000,00
68	**Dotations provisions semi-budgétaires (**			

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
022	Dépenses imprévues (e)	358 841,62	400 000,00	400 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		9 056 384,71	9 346 936,86	9 346 936,86
023	*Virement à la section d'investissement*	*43 900,00*	*300 000,00*	*300 000,00*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre se*	*990 234,00*	*1 013 650,00*	*1 013 650,00*
6811	*Dot.aux amort.des immo.incorporelles & co*	*990 234,00*	*1 013 650,00*	*1 013 650,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		*1 034 134,00*	*1 313 650,00*	*1 313 650,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec*			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		*1 034 134,00*	*1 313 650,00*	*1 313 650,00*
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE		10 090 518,71	10 660 586,86	10 660 586,86

	+
RESTES A REALISER N-1	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 660 586,86

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	20 468,97
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-22 249,39
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-1 780,42

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES — A2

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
013	**Atténuations de charges**	**150 000,00**	**57 400,00**	**57 400,00**
6419	Remboursements sur rémunérations du pe	145 000,00	57 400,00	57 400,00
6459	Remb. sur charges Sécurité Sociale et Pr	5 000,00		
70	**Produits des services, domaine et vente**	**558 000,00**	**574 300,00**	**574 300,00**
70612	Redevance spéciale d'enlèvement des ord	40 000,00	55 000,00	55 000,00
7062	Redevances & droits des serv. à caractère	7 000,00	14 300,00	14 300,00
70631	A caractère sportif	250 000,00	200 000,00	200 000,00
70632	A caractère de loisirs	6 500,00	5 000,00	5 000,00
7067	Redev.&droits des serv.péri-scolaire&ense	125 000,00	118 000,00	118 000,00
7078	Autres marchandises		500,00	500,00
70841	Aux budgets annexes, régies munic.,CCAS		20 000,00	20 000,00
70845	aux communes membres du GFP	2 000,00	55 000,00	55 000,00
70878	par d'autres redevables	127 500,00	106 500,00	106 500,00
73	**Impôts et taxes**	**6 562 811,00**	**6 582 838,00**	**6 582 838,00**
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 928 402,00	3 930 600,00	3 930 600,00
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entrepr	625 928,00	600 000,00	600 000,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	86 860,00	100 000,00	100 000,00
73114	Imposition forfaitaire sur entreprises de rés	179 273,00	170 000,00	170 000,00
73211	Attribution de compensation	118 000,00	142 200,00	142 200,00
73223	Fds de péréquation des ress com et interc	456 849,00	450 000,00	450 000,00
7331	Taxe d'enlèv. des ordures ménagères et as	1 145 499,00	1 175 038,00	1 175 038,00
7362	Taxes de séjour	22 000,00	15 000,00	15 000,00
74	**Dotations, subventions et participations**	**1 156 874,00**	**1 264 908,00**	**1 264 908,00**
74124	Dotation d'intercommunalité	276 354,00	270 000,00	270 000,00
74126	Dotation de compensation des group. De c	367 522,00	350 000,00	350 000,00
74718	Autres	10 000,00	125 748,00	125 748,00
7472	Régions	10 000,00	5 000,00	5 000,00
7473	Départements	13 000,00	25 000,00	25 000,00
74741	Communes membres du GFP	2 500,00		
7478	Autres organismes	200 230,00	275 160,00	275 160,00
74832	Attribution du Fonds départemental de taxe	30 000,00	10 000,00	10 000,00
74835	Etat-Compens.au titre exonérations taxes d	184 268,00	150 000,00	150 000,00
7488	Autres attributions et participations	63 000,00	54 000,00	54 000,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**363 350,00**	**413 931,00**	**413 931,00**
752	Revenus des immeubles	360 050,00	410 631,00	410 631,00
758	Produits divers de gestion courante	3 300,00		
7588	Autres produits divers de gestion courante		3 300,00	3 300,00
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		**8 791 035,00**	**8 893 377,00**	**8 893 377,00**
76	**Produits financiers (b)**			
77	**Produits exceptionnels (c)**	**600,00**		
7718	Autres produits exceptionnels sur op. de ge	50,00		
773	Mandats annulés ou atteints déchéance qu	550,00		
78	**Reprises provisions semi-budgétaires (**			
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		**8 791 635,00**	**8 893 377,00**	**8 893 377,00**
042	***Opérations d'ordre de transfert entre se***	***157 050,00***	***216 533,00***	***216 533,00***
722	*Immobilisations corporelles*	*7 500,00*	*87 000,00*	*87 000,00*
777	*Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de*	*149 550,00*	*129 533,00*	*129 533,00*
043	***Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec***			

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES — A2

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*157 050,00*	*216 533,00*	*216 533,00*
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE		**8 948 685,00**	**9 109 910,00**	**9 109 910,00**
				+
	RESTES A REALISER N-1			**0,00**
				+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			**1 550 676,86**
				=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			**10 660 586,86**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
010	**Stocks**			
20	**Immobilisations incorporelles (hors op**	**309 318,80**	**326 060,00**	**326 060,00**
2031	Frais d'études	235 400,00	105 000,00	105 000,00
2051	Concessions et droits similaires	43 918,80	201 060,00	201 060,00
2087	Immob. Incorp. Reçues au titre d'une mise	30 000,00	20 000,00	20 000,00
204	**Subventions d'équipement versées (ho**	**262 500,00**	**25 000,00**	**25 000,00**
204132	Bâtiments et installations	200 000,00		
2041412	Bâtiments et installations	35 000,00	25 000,00	25 000,00
2041582	Bâtiments et installations	12 000,00		
20422	Bâtiments et installations	15 500,00		
21	**Immobilisations corporelles (hors opér**	**1 549 295,65**	**470 900,00**	**470 900,00**
2111	Terrains nus	1 600,00		
21318	Autres bâtiments publics		145 500,00	145 500,00
2132	Immeubles de rapport	1 101 800,00		
21571	Matériel roulant	5 000,00	2 000,00	2 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	38 200,40	65 000,00	65 000,00
2184	Mobilier	68 284,42	26 500,00	26 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	334 410,83	231 900,00	231 900,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (**			
23	**Immobilisations en cours (hors opératio**	**812 739,64**	**1 887 000,00**	**1 887 000,00**
2313	Constructions	802 739,64	1 887 000,00	1 887 000,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	10 000,00		
Total des dépenses d'équipement		**2 933 854,09**	**2 708 960,00**	**2 708 960,00**
10	**Dotations, fonds divers et reserves**			
13	**Subventions d'investissement reçues**			
16	**Emprunts et dettes assimilés**	**361 740,00**	**393 885,63**	**393 885,63**
1641	Emprunts en euros	353 000,00	385 500,00	385 500,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	1 800,00	1 800,00
16818	Autres prêteurs	5 740,00	6 585,63	6 585,63
18	**Compte de liaison : affectation (BA, ré**			
26	**Participations et créances ratt. à des pa**	**23 600,00**		
261	Titres de participation	23 600,00		
27	**Autres immobilisations financières**	**133 000,00**	**309 000,00**	**309 000,00**
274	Prêts	99 400,00		
276358	Autres groupements	33 600,00	309 000,00	309 000,00
020	**Dépenses imprévues**	**215 836,83**	**200 000,00**	**200 000,00**
Total des dépenses financières		**734 176,83**	**902 885,63**	**902 885,63**
45...	**Op. Cpt. Tiers n°11 Aménagement entré**		**547 200,00**	**547 200,00**
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		**0,00**	**547 200,00**	**547 200,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES		**3 668 030,92**	**4 159 045,63**	**4 159 045,63**
040	***Opération d'ordre transfert entre section***	***157 050,00***	***216 533,00***	***216 533,00***
	Reprise sur autofinancement antérieur	***149 550,00***	***129 533,00***	***129 533,00***
13911	*Etat et établissements nationaux*	*47 266,00*	*46 833,00*	*46 833,00*
13912	*Régions*	*29 952,00*	*26 433,00*	*26 433,00*
13913	*Départements*	*35 020,00*	*31 378,00*	*31 378,00*
139141	*Communes membres du GFP*	*2 756,00*	*2 756,00*	*2 756,00*

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
139148	*Autres communes*	*4 743,00*	*4 743,00*	*4 743,00*
13917	*Budget communautaire et fonds structurels*	*11 083,00*	*6 650,00*	*6 650,00*
13918	*Autres*	*16 588,00*	*8 598,00*	*8 598,00*
13931	*Dotation d'équipement des territoires rurau*	*2 142,00*	*2 142,00*	*2 142,00*
	Charges transférées	***7 500,00***	***87 000,00***	***87 000,00***
2135	*Instal.géné.,agencements,aménagements*	*7 500,00*	*87 000,00*	*87 000,00*
041	***Opérations patrimoniales***			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***157 050,00***	***216 533,00***	***216 533,00***
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE		**3 825 080,92**	**4 375 578,63**	**4 375 578,63**

	+
RESTES A REALISER N-1	**363 925,56**
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**4 739 504,19**

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES — B2

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
010	**Stocks**			
13	**Subventions d'investissement reçues**	**520 228,67**	**915 600,00**	**915 600,00**
1311	Etat et établissements nationaux		125 000,00	125 000,00
1312	Régions		288 000,00	288 000,00
1313	Départements	118 597,35	349 000,00	349 000,00
1318	Autres	132 815,72		
1321	Etats et établissements nationaux	148 815,60	153 600,00	153 600,00
1341	Dotation d'équipement des territoires rurau	120 000,00		
16	**Emprunts et dettes assimilés**	**950 000,00**	**514 973,43**	**514 973,43**
1641	Emprunts en euros	950 000,00	512 173,43	512 173,43
165	Dépôts et cautionnements reçus		2 800,00	2 800,00
20	**Immobilisations incorporelles (sf 204)**			
204	**Subventions d'équipement versées**			
21	**Immobilisations corporelles**			
22	**Immobilisations reçues en affectation**			
23	**Immobilisations en cours**			
Total des recettes d'équipement (sauf 138)		**1 470 228,67**	**1 430 573,43**	**1 430 573,43**
10	**Dotations, fonds divers et reserves**	**100 000,00**	**40 000,00**	**40 000,00**
10222	FCTVA	100 000,00	40 000,00	40 000,00
138	**Autres subv. d'inv. non transférables**			
18	**Compte de liaison : affectation (BA, ré**			
26	**Participations et créances ratt. à des pa**			
27	**Autres immobilisations financières**		**49 213,00**	**49 213,00**
276358	Autres groupements		49 213,00	49 213,00
024	**Produits des cessions d'immobilisation**	**225 000,00**	**6 500,00**	**6 500,00**
Total des recettes financières		**325 000,00**	**95 713,00**	**95 713,00**
45...	**Op. Cpt. Tiers n°11 Aménagement entré**		**547 200,00**	**547 200,00**
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		**0,00**	**547 200,00**	**547 200,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES		**1 795 228,67**	**2 073 486,43**	**2 073 486,43**
021	***Virement de la section de fonctionnemer***	***43 900,00***	***300 000,00***	***300 000,00***
040	***Opérations d'ordre de transfert entre se***	***990 234,00***	***1 013 650,00***	***1 013 650,00***
28031	*Frais d'études*	*11 672,00*	*13 682,00*	*13 682,00*
2804131	*Biens mobiliers, matériel et études*	*1 151,00*	*1 151,00*	*1 151,00*
2804132	*Bâtiments et installations*	*13 285,00*	*9 346,00*	*9 346,00*
28041412	*Bâtiments et installations*	*22 763,00*	*24 740,00*	*24 740,00*
28041512	*Bâtiments et installations*	*37 819,00*	*35 422,00*	*35 422,00*
28041582	*Bâtiments et installations*	*49 441,00*	*49 247,00*	*49 247,00*
2804182	*Bâtiments et installations*	*28 141,00*	*28 141,00*	*28 141,00*
280421	*Biens mobiliers, matériel et études*	*3 887,00*	*504,00*	*504,00*
280422	*Bâtiments et installations*	*14 228,00*	*10 565,00*	*10 565,00*
2804412	*Bâtiments et installations*	*4 041,00*	*4 042,00*	*4 042,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*6 239,00*	*12 325,00*	*12 325,00*
28128	*Autres agencements et aménagements de*	*19 935,00*	*16 660,00*	*16 660,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*194 880,00*	*195 973,00*	*195 973,00*
28132	*Immeubles de rapport*	*288 985,00*	*338 460,00*	*338 460,00*
28135	*Install.géné.,agencement,aménagements d*	*13 349,00*	*24 684,00*	*24 684,00*

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES — B2

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
28138	Autres constructions	134,00	133,00	133,00
28152	Installations de voirie	1 859,00	1 680,00	1 680,00
281534	Réseaux d'électrification	155,00	155,00	155,00
281538	Autres réseaux	1 151,00	1 151,00	1 151,00
281568	Autre mat et outil d'incendie et de défense		234,00	234,00
281571	Matériel roulant	68 871,00	68 875,00	68 875,00
28158	Autres install., matériel et outillage techniqu	8 310,00	4 383,00	4 383,00
281731	Bâtiments publics	23 534,00	23 533,00	23 533,00
281735	Instal.géné.,agencements,aménagements	19 044,00		
28181	Install.générales,agencement & aménagem	240,00	331,00	331,00
28182	Matériel de transport	1 688,00	1 687,00	1 687,00
28183	Matériel de bureau et informatique	46 372,00	28 505,00	28 505,00
28184	Mobilier	20 046,00	29 109,00	29 109,00
28188	Autres immobilisations corporelles	89 014,00	88 932,00	88 932,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		**1 034 134,00**	**1 313 650,00**	**1 313 650,00**
041	**Opérations patrimoniales**			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		**1 034 134,00**	**1 313 650,00**	**1 313 650,00**

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE	2 829 362,67	3 387 136,43	3 387 136,43
			+
		RESTES A REALISER N-1	93 510,27
			+
		R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 258 857,49
			=
		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 739 504,19

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

III - VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°

LIBELLE :

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2018	Restes à réaliser 2017 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES			a			b

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2017	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d

RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	

1) Ouvrir un cadre par opération.
2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d
4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée orte uniquement sur les propositions nouvelles.
5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

	Libellés	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations pu	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement-formation
DEPENSES		**2 027 078,86**	**2 469 930,00**	**482 589,00**	**72 000,00**
Dépenses de l'exercice		**2 027 078,86**	**2 469 930,00**	**482 589,00**	**72 000,00**
011	Charges à caractère général	202 709,28	241 080,00	500,00	8 000,00
012	Charges de personnel et frais assi		526 000,00		44 000,00
014	Atténuations de produits		1 623 000,00		
65	Autres charges de gestion courant		77 850,00	482 089,00	20 000,00
66	Charges financières	110 219,58			
67	Charges exceptionnelles	500,00	2 000,00		
68	Dotations provisions semi-budgétai				
022	Dépenses imprévues	400 000,00			
023	*Virement à la section d'investissem*	*300 000,00*			
042	*Opérations d'ordre de transfert en*	*1 013 650,00*			
043	*Op. d'ordre à l'intérieur de la sectio*				
002	Résultat reporté				
Restes à réaliser, reports					
RECETTES		**6 905 209,86**	**1 116 600,00**		
Recettes de l'exercice		**6 905 209,86**	**1 116 600,00**		
013	Atténuations de charges		7 400,00		
70	Produits des services, domaine et v		75 000,00		
73	Impôts et taxes	4 358 000,00	1 034 200,00		
74	Dotations, subventions et particip	780 000,00			
75	Autres produits de gestion courant				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprises provisions semi-budgétair				
042	*Opérations d'ordre de transfert en*	*216 533,00*			
043	*Op. d'ordre à l'intérieur de la sectio*				
002	Résultat reporté	1 550 676,86			
	Autres recettes	87 000,00			
Restes à réaliser, reports					
SOLDE		**4 878 131,00**	**-1 353 330,00**	**-482 589,00**	**-72 000,00**

FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

	Libellés	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		**394 720,00**	**1 472 790,00**	**870 240,00**	
Dépenses de l'exercice		**394 720,00**	**1 472 790,00**	**870 240,00**	
011	Charges à caractère général	79 120,00	164 290,00	174 440,00	
012	Charges de personnel et frais assi	233 500,00	1 228 000,00	209 500,00	
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courant	82 100,00	80 500,00	486 300,00	
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations provisions semi-budgétai				
022	Dépenses imprévues				
023	*Virement à la section d'investissem*				
042	*Opérations d'ordre de transfert en*				
043	*Op. d'ordre à l'intérieur de la sectio*				
002	Résultat reporté				
Restes à réaliser, reports					
RECETTES		**23 300,00**	**608 000,00**	**339 160,00**	
Recettes de l'exercice		**23 300,00**	**608 000,00**	**339 160,00**	
013	Atténuations de charges		50 000,00		
70	Produits des services, domaine et v	14 300,00	323 000,00	81 000,00	
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions et particip	9 000,00	235 000,00	132 160,00	
75	Autres produits de gestion courant			126 000,00	
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprises provisions semi-budgétair				
042	*Opérations d'ordre de transfert en*				
043	*Op. d'ordre à l'intérieur de la sectio*				
002	Résultat reporté				
	Autres recettes				
Restes à réaliser, reports					
SOLDE		**-371 420,00**	**-864 790,00**	**-531 080,00**	

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

	Libellés	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environ	9 Action économique	TOTAL

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		**507 800,00**	**1 500 338,00**	**863 101,00**	**10 660 586,86**
Dépenses de l'exercice		**507 800,00**	**1 500 338,00**	**863 101,00**	**10 660 586,86**
011	Charges à caractère général	507 800,00	214 700,00	383 201,00	1 975 840,28
012	Charges de personnel et frais assi		409 300,00	252 000,00	2 902 300,00
014	Atténuations de produits			15 600,00	1 638 600,00
65	Autres charges de gestion courant		874 838,00	172 300,00	2 275 977,00
66	Charges financières				110 219,58
67	Charges exceptionnelles		1 500,00	40 000,00	44 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétai				
022	Dépenses imprévues				400 000,00
023	*Virement à la section d'investissem*				*300 000,00*
042	*Opérations d'ordre de transfert en*				*1 013 650,00*
043	*Op. d'ordre à l'intérieur de la sectio*				
002	Résultat reporté				
Restes à réaliser, reports					
RECETTES		**108 000,00**	**1 235 338,00**	**324 979,00**	**10 660 586,86**
Recettes de l'exercice		**108 000,00**	**1 235 338,00**	**324 979,00**	**10 660 586,86**
013	Atténuations de charges				57 400,00
70	Produits des services, domaine et v		57 000,00	24 000,00	574 300,00
73	Impôts et taxes		1 175 038,00	15 600,00	6 582 838,00
74	Dotations, subventions et particip			108 748,00	1 264 908,00
75	Autres produits de gestion courant	108 000,00	3 300,00	176 631,00	413 931,00
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprises provisions semi-budgétair				
042	*Opérations d'ordre de transfert en*				*216 533,00*
043	*Op. d'ordre à l'intérieur de la sectio*				
002	Résultat reporté				1 550 676,86
	Autres recettes				87 000,00
Restes à réaliser, reports					
SOLDE		**-399 800,00**	**-265 000,00**	**-538 122,00**	

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

	Libellés	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations pu	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement-formation
INVESTISSEMENT					
DEPENSES		808 618,63	88 678,61		
Dépenses de l'exercice		808 618,63	70 260,00		
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles		26 860,00		
204	Subventions d'équipement versées		25 000,00		
21	Immobilisations corporelles		18 400,00		
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours				
10	Dotations, fonds divers et reserves				
13	Subventions d'investissement reç				
16	Emprunts et dettes assimilés	392 085,63			
18	Compte de liaison : affectation (B				
26	Participations et créances ratt. à d				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	200 000,00			
040	*Opérations d'ordre transfert entre s*	*216 533,00*			
041	*Opérations patrimoniales*				
001	Résultat reporté				
Restes à réaliser, reports			18 418,61		
RECETTES		2 612 507,49			
Recettes de l'exercice		2 612 507,49			
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reç				
16	Emprunts et dettes assimilés				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours				
10	Dotations, fonds divers et reserves	40 000,00			
138	Autres subv. d'inv. non transférabl				
18	Compte de liaison : affectation (B				
26	Participations et créances ratt. à d				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisa				
021	*Virement de la section de fonction*	*300 000,00*			
040	*Opérations d'ordre de transfert en*	*1 013 650,00*			
041	*Opérations patrimoniales*				
001	Résultat reporté	1 258 857,49			
Restes à réaliser, reports					
SOLDE		1 803 888,86	-88 678,61		

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

	Libellés	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille
	INVESTISSEMENT				
DEPENSES		**22 082,14**	**15 389,00**	**122 133,09**	
Dépenses de l'exercice		**3 000,00**	**2 500,00**	**117 500,00**	
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	3 000,00	2 000,00	30 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours			87 000,00	
10	Dotations, fonds divers et reserves				
13	Subventions d'investissement reç				
16	Emprunts et dettes assimilés		500,00	500,00	
18	Compte de liaison : affectation (B				
26	Participations et créances ratt. à d				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
040	*Opérations d'ordre transfert entre s*				
041	*Opérations patrimoniales*				
001	Résultat reporté				
Restes à réaliser, reports		**19 082,14**	**12 889,00**	**4 633,09**	
RECETTES			**500,00**	**1 500,00**	
Recettes de l'exercice			**500,00**	**1 500,00**	
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reç				
16	Emprunts et dettes assimilés		500,00	1 500,00	
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours				
10	Dotations, fonds divers et reserves				
138	Autres subv. d'inv. non transférabl				
18	Compte de liaison : affectation (B				
26	Participations et créances ratt. à d				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisa				
021	*Virement de la section de fonction*				
040	*Opérations d'ordre de transfert en*				
041	*Opérations patrimoniales*				
001	Résultat reporté				
Restes à réaliser, reports					
SOLDE		**-22 082,14**	**-14 889,00**	**-120 633,09**	

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

	Libellés	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environ	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT					
DEPENSES		**2 325 702,72**	**61 500,00**	**1 295 400,00**	**4 739 504,19**
Dépenses de l'exercice		**2 042 800,00**	**55 500,00**	**1 275 400,00**	**4 375 578,63**
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles	65 000,00	50 000,00	184 200,00	326 060,00
204	Subventions d'équipement versées				25 000,00
21	Immobilisations corporelles	177 000,00	5 500,00	235 000,00	470 900,00
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours	1 800 000,00			1 887 000,00
10	Dotations, fonds divers et reserves				
13	Subventions d'investissement reç				
16	Emprunts et dettes assimilés	800,00			393 885,63
18	Compte de liaison : affectation (B				
26	Participations et créances ratt. à d				
27	Autres immobilisations financières			309 000,00	309 000,00
020	Dépenses imprévues				200 000,00
040	*Opérations d'ordre transfert entre s*				*216 533,00*
041	*Opérations patrimoniales*				
001	Résultat reporté				
Restes à réaliser, reports		**282 902,72**	**6 000,00**	**20 000,00**	**363 925,56**
RECETTES		**1 365 083,70**		**759 913,00**	**4 739 504,19**
Recettes de l'exercice		**1 271 573,43**		**759 913,00**	**4 645 993,92**
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reç	758 600,00		157 000,00	915 600,00
16	Emprunts et dettes assimilés	512 973,43			514 973,43
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours				
10	Dotations, fonds divers et reserves				40 000,00
138	Autres subv. d'inv. non transférabl				
18	Compte de liaison : affectation (B				
26	Participations et créances ratt. à d				
27	Autres immobilisations financières			49 213,00	49 213,00
024	Produits des cessions d'immobilisa			6 500,00	6 500,00
021	*Virement de la section de fonction*				*300 000,00*
040	*Opérations d'ordre de transfert en*				*1 013 650,00*
041	*Opérations patrimoniales*				
001	Résultat reporté				1 258 857,49
Restes à réaliser, reports		**93 510,27**			**93 510,27**
SOLDE		**-960 619,02**	**-61 500,00**	**-535 487,00**	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2018	Montant des tirages 2017	Montant des remboursements 2017		Encours restant dû au 01/01/2018
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 - Avances du Trésor						
Néant						
5192 - Avances de trésorerie						
Néant						
51931 - Lignes de trésorerie						
Néant						
51932 - Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
Néant						
5194 - Billet de trésorerie						
Néant						
5198 - Autres crédits de trésorerie						
Néant						
519 - Crédits de trésorerie (total)						

(1) Circulaire n°NOR : INTB8900071C du 22/02/1989;
(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L.2122-22 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les b[illegible] trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, Indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
Néant														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**6 592 646,10**									
1641 Emprunts en euros					6 592 646,10									
01975200826	CREDIT AGRICOLE			01/01/2006	700 000,00	F		3,56	3,56	EUROS	T	P	N	A-1
02775158 819	CREDIT AGRICOLE			10/03/2005	35 300,00	F		3,98	3,98	EUROS	T	P	N	A-1
02775158818	CREDIT AGRICOLE			10/01/2004	55 000,00	F		3,85	3,85	EUROS	T	P	N	A-1
06296653803	CREDIT AGRICOLE			10/01/2002	426 857,25	F		4,75	4,75	EUROS	T	P	N	A-1
06296653807	CREDIT AGRICOLE			10/05/2004	15 000,00	F		4,25	4,25	EUROS	T	P	N	A-1
20300126	CAISSE D EPARGNE			30/08/2003	18 000,00	F		4,56	4,56	EUROS	T	P	N	A-1
2086313	CAISSE D EPARGNE			25/12/2004	777 787,22	V	EURIBOR	4,10	4,10	EUROS	T	P	N	A-1
2086314	CAISSE D EPARGNE			24/10/2009	66 524,96	V	EURIBOR	3,88	3,88	EUROS	T	P	N	A-1
4199025	CAISSE D EPARGNE			15/04/2014	274 444,46	F		4,45	4,45	EUROS	T	P	N	A-1
50127894-1	DEXIA			01/04/2000	97 239,61	F		4,99	4,99	EUROS	A	P	N	A-1
707702	SOCIETE GENERALE	05/11/2015		01/03/2016	1 000 000,00	F		1,67	1,67	EUROS	T	P	N	A-1
7859941	CAISSE D EPARGNE			05/07/2011	685 000,00	F		3,76	3,76	EUROS	T	P	N	A-1
A1409269	CAISSE D EPARGNE			30/03/2010	750 000,00	C		2,74	2,74	EUROS	T	C	N	
MON515362EUR	LA BANQUE POSTALE	06/06/2017		01/10/2017	950 000,00	F		1,37	1,37	EUR	T	P	N	
MON516703EUR/0517395	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL			01/08/2017	741 492,60	F		3,37	3,37	EUR	T	P	N	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
Néant														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions partic. (Total)														
Néant														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)					**44 266,57**									
16818 Autres prêteurs					44 266,57									
2012257	CAF DE LA MANCHE			01/07/2015	28 700,00	F		0,00	0,00	EUROS	A	P	N	
CONVENTION DE PRET	COMITE INTERPROFESSIONNEL DU L			01/12/2000	15 566,57	F		1,00	1,00	EUROS	A	P	N	

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
TOTAL GENERAL					6 636 912,67									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : EURIBOR 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2018											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
Néant												
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				**4 479 113,43**					**385 260,81**	**111 926,51**		**20 468,97**
1641 Emprunts en euros				4 479 113,43					385 260,81	111 926,51		20 468,97
01975200826	N			439 719,64	12,99	F		3,56	27 106,02	15 294,82		3 631,46
02775158 819	N			6 001,40	1,99	F		3,98	2 941,32	195,32		6,77
02775158818	N			4 729,86	0,99	F		3,85	4 729,86	114,36		
06296653803	N			173 401,04	6,99	F		4,75	21 404,08	7 859,04		1 604,41
06296653807	N			1 644,04	1,35	F		4,25	1 308,31	49,21		1,98
20300126	N			817,53	0,65	F		4,56	817,53	14,17		
2086313	N			95 183,47	14,97	V	EURIBOR	2,26	52 958,27	1 665,65		12,72
2086314	N			8 226,43	1,81	V	EURIBOR	3,88	4 632,51	252,33		25,56
4199025	N			179 643,95	5,28	F		4,45	28 051,92	7 530,36		1 405,38
50127894-1	N			38 638,02	7,24	F		4,99	4 746,95	1 928,04		1 263,67
707702	N			866 666,64	12,99	F		1,67	66 666,68	14 249,89		1 076,22
7859941	N			563 194,86	18,50	F		3,76	21 510,81	20 875,19		4 808,95
A1409269	N			450 000,00	11,99	C		1,36	37 500,00	5 928,76		
MON515362EUR	N			935 710,86	14,75	F		1,37	57 647,64	12 523,92		2
MON516703EUR/0517395	N			715 535,69	10,58	F		3,37	53 238,91	23 445,45		3
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
Néant												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions partic. (Total)												
Néant												
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)				**13 179,74**					**6 585,63**	**17,00**		
16818 Autres prêteurs				13 179,74					6 585,63	17,00		
2012257	N			11 480,00	2,49	F		0,00	5 740,00			
CONVENTION DE PRET	N			1 699,74	1,98	F		1,00	845,63	17,00		

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2018											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
TOTAL GENERAL				4 492 293,17					391 846,44	111 943,51		20 468,97

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau " détail des opérations de couverture ".

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2018 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL () TOTAL ()														
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunel) (A)														
NEANT														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
NEANT														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
NEANT														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
NEANT														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
NEANT														
TOTAL (E)														
Autres types de structure (F)														
NEANT														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2018 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/2018 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts payés au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 768.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures / Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nb produits	17					
	% de l'encours	100,00 %	%	%	%	%	%
	Montant en euros	4 492 293,17					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(C) Option d'échange (swaption)	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(F) Autres types de structures	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2018 après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2018	Date de fin du contrat	Organisme cocontractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Néant													
Taux variable simple (total)													
Néant													
Taux complexe (total) (2)													
Néant													
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).
(4) Indiquer la périodicité de réglement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
Néant									
Taux variable simple (total)									
Néant									
Taux complexe (total) (2)									
Néant									
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME AUTRES DETTES	 A2.6 A2.7

A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/2018 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
Auprès des organismes de droit privé Caisse du crédit agricole Caisse des dépôts et consignations Caisse d'épargne Crédit Local de France / DEXIA Crédit Foncier Crédit Mutuel Crédit National / NATEXIS Banques étrangères Organismes d'assurances Autres prêteurs divers LA BANQUE POSTALE					
Auprès des organismes de droit public Néant					
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées) Néant					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune

(3) Il s'agit des intérêts dûs au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dûs au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668

A2.7 - AUTRES DETTES

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			
Emprunt CAF Maison des Services	28 700,00	5 740,00	

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ETALEMENT DES PROVISIONS	A3 A4 A5

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 2 000,00 €		24/02/2014
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**
Linéaire	01 - Logiciels	2
Linéaire	02 - Frais de recherche et de développement	5
Linéaire	03 - Frais d'urb. visés article L 121-7 code urban	8
Linéaire	04- Frais d'étude d'insertion non suivis réalisati	3
Linéaire	05 Subv de la CDC dans le cadre de l'OPAH	5
Linéaire	06 - Participation aux travaux d'inv du SIAES	10
Linéaire	07 - Voitures	5
Linéaire	07- Subvention d'équipement	10
Linéaire	08 - Camions et véhicules industriels	5
Linéaire	09- Mobiliers (Dont mobiliers métiers d'art)	10
Linéaire	10 - Matériel de bureau électrique ou électronique	3
Linéaire	11- Matériel informatique	2
Linéaire	12 - Matériels classiques (outillage, tondeuse...)	6
Linéaire	13 - Coffre-fort	20
Linéaire	14- Installations et appareils de chauffage	10
Linéaire	15- Appareils de levage-ascenseurs	20
Linéaire	16 - Appareils de laboratoire	10
Linéaire	17 - Equipements de garage-atelier	15
Linéaire	18 - Equipement ménagers (lave-linge sèche-linge)	8
Linéaire	19 - Bacs pour collecte ordures ménagères	7
Linéaire	20 - Equipement de cuisine	10
Linéaire	21 - Equipements sportifs	10
Linéaire	22 - Installationd de voirie	20
Linéaire	23- Signalétiques	10
Linéaire	24 - Plantations	15
Linéaire	25- Autres agencements et aménagements de terrains	30
Linéaire	26- Bâtiments, abris	15
Linéaire	27- Agencements et aménagements de bâtiments	15
Linéaire	28- Biens de faible valeur (Inférieurs à 2000 €)	1

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ETALEMENT DES PROVISIONS	A3 A4 A5

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2018	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)						
NEANT						
Provision pour dépréciation (2)						
NEANT						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)						
NEANT						
Provision pour dépréciation (2)						
NEANT						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/2018	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
NEANT						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Etat des immobilisations pour l'année 2018

Par article d'immobilisation

VILLEDIEU INTERCOM

Par article d'immobilisation : -

N° inventaire	Désignation	Date d'achat	Qté départ / Qté brute 01/01/2018	Durée d'amort. (années)	Valeur brute / Valeur brute 01/01/2018	Amort. antérieurs	Amort. de l'année	Total amort.	Valeur nette comptable	Montant cession de l'année	Plus ou moins value de l'année
201810	MED - ALSH - ACHAT PHOTOCOI		1	2	24 000,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00
	11- Matériel informatique		0		0.00						
VILL-MED 2007-01	MED - CHARIOT DOUBLE	29/06/2007	1	11	186,89	108,00	0,00	108,00	0,00	0,00	0,00
			1		78.89						
				Total -	**24 186,89**	**108,00**	**0,00**	**108,00**	**24 000,00**	**0,00**	**0,00**

Par article d'immobilisation : 2031 - Frais d'études

N° inventaire	Désignation	Date d'achat	Qté départ / Qté brute 01/01/2018	Durée d'amort. (années)	Valeur brute / Valeur brute 01/01/2018	Amort. antérieurs	Amort. de l'année	Total amort.	Valeur nette comptable	Montant cession de l'année	Plus ou moins value de l'année
201658	FRAIS D ETUDE TRANSFERT ZO	09/05/2017	1	3	5 400,00	0,00	1 800,00	1 800,00	3 600,00	0,00	0,00
	04- Frais d'étude d'insertion non su		1		5 400.00						
201732	TOUR - PLAN TOPOGRAPHIQUE	22/06/2017	1	5	3 360,00	0,00	672,00	672,00	2 688,00	0,00	0,00
	02 - Frais de recherche et de dével		1		3 360.00						
PERCY-2012CC9000022	SIAT DE PERCY	19/12/2012	1	5	27 408,40	21 932,00	5 476,40	27 408,40	0,00	0,00	0,00
			1		5 476.40						
PERCY-2013CC9000005	ELABORATION PAVE ET DIAGN	17/04/2013	1	5	14 667,74	11 734,00	2 933,74	14 667,74	0,00	0,00	0,00
			1		2 933.74						
PERCY-2013CC9000012	ACCOMPAGNEMENT SIMULAT	18/09/2013	1	5	13 993,20	11 194,00	2 799,20	13 993,20	0,00	0,00	
			1		2 799.20						
				Total 2031 - Frais d'études	**64 829,34**	**44 860,00**	**13 681,34**	**58 541,34**	**6 288,00**	**0,00**	

Par article d'immobilisation : 204131 - Biens mobiliers, matériel et études

N° inventaire	Désignation	Date d'achat	Qté départ / Qté brute 01/01/2018	Durée d'amort. (années)	Valeur brute / Valeur brute 01/01/2018	Amort. antérieurs	Amort. de l'année	Total amort.	Valeur nette comptable	Montant cession de l'année	Plus moins de l'a

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Etat des immobilisations pour l'année 2018

Par article d'immobilisation

VILLEDIEU INTERCOM

129	AMENAGEMENT ROUTE DE BO	12/08/2008	1 *1*	15	17 265,35 *6 906,35*	10 359,00	1 151,00	11 510,00	5 755,35	0,00	0,00
Total 204131 - Biens mobiliers, matériel et études					**17 265,35**	**10 359,00**	**1 151,00**	**11 510,00**	**5 755,35**	**0,00**	**0,00**

Par article d'immobilisation : 204132 - Bâtiments et installations

N° inventaire	Désignation	Date d'achat	Qté départ / Qté brute 01/01/2018	Durée d'amort. (années)	Valeur brute / Valeur brute 01/01/2018	Amort. antérieurs	Amort. de l'année	Total amort.	Valeur nette comptable	Montant cession de l'année	Plus ou moins value de l'année
201501	ASSISTANCE TECHNIQUE TOUR	04/06/2015	1 *1*	10	1 800,00 *1 440,00*	360,00	180,00	540,00	1 260,00	0,00	0,00
CCSTPOIS1	TVX ECLAIRAGE PUBLIC 136 ST	31/10/2013	1 *1*	5	403,83 *243,63*	160,00	80,00	240,00	163,83	0,00	0,00
CCSTPOIS2	APS 2012.28.144.40 1ERE PARTI	31/10/2013	1 *1*	5	1 256,38 *754,38*	502,00	251,00	753,00	503,38	0,00	0,00
CCSTPOIS3	APS 2012.28.542.34 1ERE PARTI	31/10/2013	1 *1*	5	3 721,78 *2 233,78*	1 488,00	744,00	2 232,00	1 489,78	0,00	0,00
CCSTPOIS6	SUBVENTIONS VERSEES EN 20	31/12/2011	1 *1*	5	14 929,88 *2 987,92*	11 941,96	2 987,92	14 929,88	0,00	0,00	0,00
CCSTPOIS7	SDEM	16/02/2012	1 *1*	15	62 062,56 *41 016,06*	21 046,50	4 137,00	25 183,50	36 879,06	0,00	0,00
CCSTPOIS8	TVX BOISYVON APS 2011.28.0	29/05/2013	1 *1*	5	4 439,38 *2 665,38*	1 774,00	887,00	2 661,00	1 778,38	0,00	0,00
CCSTPOIS9	PROG EFFACT 2012 BOISYVON /	19/11/2013	1 *1*	5	399,38 *241,38*	158,00	79,00	237,00	162,38	0,00	0,00
Total 204132 - Bâtiments et installations					**89 013,19**	**37 430,46**	**9 345,92**	**46 776,38**	**42 236,81**	**0,00**	

Par article d'immobilisation : 2041412 - Bâtiments et installations

N° inventaire	Désignation	Date d'achat	Qté départ / Qté brute 01/01/2018	Durée d'amort. (années)	Valeur brute / Valeur brute 01/01/2018	Amort. antérieurs	Amort. de l'année	Total amort.	Valeur nette comptable	Montant cession de l'année	Plus moins de l'a
201438	PART. TRVX RACCORDT BOISYV	18/07/2014	1 *1*	10	639,00 *450,00*	189,00	63,00	252,00	387,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Etat des immobilisations pour l'année 2018

Par article d'immobilisation

VILLEDIEU INTERCOM

201504	FOND CONCOURS 2014 SALLE C	28/05/2015	1	10	20 000,00	4 000,00	2 000,00	6 000,00	14 000,00	0,00	0,00
			1		*16 000,00*						
201669	FONDS DE CONCOURS SALLE C	31/12/2016	1	10	10 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	8 000,00	0,00	0,00
	07- Subvention d'équipement		*1*		*10 000,00*						
201757	FONDS DE CONCOURS		1	10	3 000,00	0,00	300,00	300,00	2 700,00	0,00	0,00
	07- Subvention d'équipement		*1*		*3 000,00*						
CCSTPOIS10	FONDS DE CONCOURS EXTENS	15/06/2012	1	5	906,30	748,26	158,04	906,30	0,00	0,00	0,00
			1		*158,04*						
PERCY-2010006	FOND DE CONCOURS LA FOUQU	28/06/2010	1	8	27 000,00	23 625,00	3 375,00	27 000,00	0,00	0,00	0,00
			1		*3 375,00*						
PERCY-2010CC9000001	FOND DE CONCOURS EXTENSI	25/11/2010	1	8	422,52	366,00	56,52	422,52	0,00	0,00	0,00
			1		*56,52*						
PERCY-2010CC9000002BIS	SDEM 2011	01/12/2011	1	8	4 851,68	3 655,00	606,00	4 261,00	590,68	0,00	0,00
			1		*1 196,68*						
PERCY-20117	LOTISSEMENT LA FOUQUELINI	13/07/2011	1	8	27 000,00	20 250,00	3 375,00	23 625,00	3 375,00	0,00	0,00
			1		*6 750,00*						
PERCY-2011CC9000001	LOTISSEMENT VILLEBAUDON	28/01/2011	1	8	15 000,00	11 250,00	1 875,00	13 125,00	1 875,00	0,00	0,00
			1		*3 750,00*						
PERCY-2012CC9000001	FONDS DE CONCOURS MANDAT	16/04/2012	1	8	58 500,00	36 562,00	7 312,00	43 874,00	14 626,00	0,00	0,00
			1		*21 938,00*						
PERCY-2012CC9000010	EXTENSION ELECTRIQUE SWIF	01/03/2012	1	8	1 146,00	715,00	143,00	858,00	288,00	0,00	0,00
			1		*431,00*						
PERCY-2013CC9000008	EXTENSION 3 RUE MC LAURIN C	03/06/2013	1	8	2 319,00	1 158,00	289,00	1 447,00	872,00	0,00	0,00
			1		*1 161,00*						
PERCY-2013CC9000011	FONDS DE CONCOURS LOTISS	22/08/2013	1	8	10 500,00	5 250,00	1 312,00	6 562,00	3 938,00	0,00	0,00
			1		*5 250,00*						
PERCY-2013CC9000019	FONDS DE CONCOURS LES LI	31/12/2013	1	8	15 000,00	7 500,00	1 875,00	9 375,00	5 625,00	0,00	0,00
			1		*7 500,00*						

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Etat des immobilisations pour l'année 2018

Par article d'immobilisation

VILLEDIEU INTERCOM

Total 2041412 - Bâtiments et installations	**196 284,50**	**115 268,26**	**24 739,56**	**140 007,82**	**56 276,68**	**0,00**	**0,00**

Par article d'immobilisation : 2041512 - Bâtiments et installations

N° inventaire	Désignation	Date d'achat	Qté départ / Qté brute 01/01/2018	Durée d'amort. (années)	Valeur brute / Valeur brute 01/01/2018	Amort. antérieurs	Amort. de l'année	Total amort.	Valeur nette comptable	Montant cession de l'année	Plus ou moins value de l'année
PERCY-2010014	SYNDICAT MIXTE MANCHE NUM	22/10/2010	1 *1*	8	1 537,31 *193.31*	1 344,00	193,31	1 537,31	0,00	0,00	0,00
PERCY-2011CC9000002	SDEM 2011	28/01/2011	1 *1*	8	15 136,35 *3 177.35*	11 959,00	1 892,00	13 851,00	1 285,35	0,00	0,00
PERCY-2011CC9000006	SDEM 2011	30/03/2011	1 *1*	8	43 828,82 *16 442.82*	27 386,00	5 478,00	32 864,00	10 964,82	0,00	0,00
PERCY-2011CC9000015	SUBVENTION 2011	28/07/2011	1 *1*	8	689,61 *87.61*	602,00	87,61	689,61	0,00	0,00	0,00
PERCY-2012CC9000011	SDEM 2012	01/01/2012	1 *1*	8	119 578,44 *44 843.44*	74 735,00	14 947,00	89 682,00	29 896,44	0,00	0,00
PERCY-2012CC9000018	SYNDICAT MIXTE MANCHE NUM	04/06/2012	1 *1*	8	1 106,00 *416.00*	690,00	138,00	828,00	278,00	0,00	0,00
PERCY-2012CC9000020	BOUCLES LOCALES 2012	27/06/2012	1 *1*	8	3 590,57 *1 349.57*	2 241,00	448,00	2 689,00	901,57	0,00	0,00
PERCY-2013CC9000002	COMMUNE DE MAUPERTUS PR	28/02/2013	1 *1*	8	97 905,86 *61 191.86*	36 714,00	12 238,00	48 952,00	48 953,86	0,00	
Total 2041512 - Bâtiments et installations					**283 372,96**	**155 671,00**	**35 421,92**	**191 092,92**	**92 280,04**	**0,00**	

Par article d'immobilisation : 2041582 - Bâtiments et installations

N° inventaire	Désignation	Date d'achat	Qté départ / Qté brute 01/01/2018	Durée d'amort. (années)	Valeur brute / Valeur brute 01/01/2018	Amort. antérieurs	Amort. de l'année	Total amort.	Valeur nette comptable	Montant cession de l'année	Plus moins de l'a
201307	PARTICIPATION SIENNE 2013	10/06/2013	1	10	6 780,00	4 294,00	678,00	4 972,00	1 808,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043554-20180322-ANNEXE2018_082-BF
15:08:47

Etat des immobilisations pour l'année 2018

Par article d'immobilisation

VILLEDIEU INTERCOM

			1		*2 486,00*						
201319	Particip.SIENNE 2011. Régul im	29/07/2013	1	10	13 757,21	8 710,00	1 375,00	10 085,00	3 672,21	0,00	0,00
			1		*5 047,21*						
201320	Particip.SIENNE 2010. Régul im	29/07/2013	1	10	16 401,00	10 387,00	1 640,00	12 027,00	4 374,00	0,00	0,00
			1		*6 014,00*						
201321	Particip.SIENNE 2009.Régul imp	29/07/2013	1	10	15 083,41	9 551,00	1 508,00	11 059,00	4 024,41	0,00	0,00
			1		*5 532,41*						
201322	Particip.SIENNE 2012. Régul im	29/07/2013	1	10	3 456,00	2 187,00	345,00	2 532,00	924,00	0,00	0,00
			1		*1 269,00*						
201323	Particip.SIENNE 2012. Régul im	29/07/2013	1	10	10 190,80	6 453,00	1 019,00	7 472,00	2 718,80	0,00	0,00
			1		*3 737,80*						
201413	SYNDICAT DE LA SIENNE	10/04/2014	1	10	11 567,66	3 468,00	1 156,00	4 624,00	6 943,66	0,00	0,00
			1		*8 099,66*						
201516	PARTICIPATION INVESTISSEME	28/05/2015	1	10	132,70	26,00	13,00	39,00	93,70	0,00	0,00
			1		*106,70*						
201556	SUBVENT. TVX DEPLOIEMENT R	05/11/2015	1	10	391 558,00	78 310,00	39 155,00	117 465,00	274 093,00	0,00	0,00
			1		*313 248,00*						
201612	PARTICIPATION INVESTISSEME	24/04/2016	1	10	6 190,90	619,00	619,00	1 238,00	4 952,90	0,00	0,00
			1		*5 571,90*						
PERCY-2013CC9000002BIS	COMMUNE DE MAUPERTUS PR	28/02/2013	1	8	6 430,00	2 409,00	803,00	3 212,00	3 218,00	0,00	0,00
			1		*4 021,00*						
PERCY-2013CC9000009	PARTICIPATIONN TRAVAUX 20	03/06/2013	1	8	7 491,00	3 744,00	936,00	4 680,00	2 811,00	0,00	0,00
			1		*3 747,00*						
Total 2041582 - Bâtiments et installations					**489 038,68**	**130 158,00**	**49 247,00**	**179 405,00**	**309 633,68**	**0,00**	

Par article d'immobilisation : 204182 - Bâtiments et installations

N° inventaire	Désignation	Date d'achat	Qté départ / Qté brute 01/01/2018	Durée d'amort. (années)	Valeur brute / Valeur brute 01/01/2018	Amort. antérieurs	Amort. de l'année	Total amort.	Valeur nette comptable	Montant cession de l'année	Plus moins de l'a
PERCY-2013CC9000007	SUBVENTION SDIS 20% TRAVA	03/05/2013	1	5	140 707,21	89 499,00	28 141,00	117 640,00	23 067,21	0,00	

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Etat des immobilisations pour l'année 2018

Par article d'immobilisation

VILLEDIEU INTERCOM

			1		*51 208,21*						
Total 204182 - Bâtiments et installations					**140 707,21**	**89 499,00**	**28 141,00**	**117 640,00**	**23 067,21**	**0,00**	**0,00**

Par article d'immobilisation : 20421 - Biens mobiliers, matériel et études

N° inventaire	Désignation	Date d'achat	Qté départ / Qté brute 01/01/2018	Durée d'amort. (années)	Valeur brute / Valeur brute 01/01/2018	Amort. antérieurs	Amort. de l'année	Total amort.	Valeur nette comptable	Montant cession de l'année	Plus ou moins value de l'année
201306	SUBVENTION OPAH 2013	24/05/2013	1	5	1 979,00	1 580,00	399,00	1 979,00	0,00	0,00	0,00
			1		*399,00*						
CCSTPOIS13	PARTICIPATION SUR INV ODYSS	05/06/2013	1	5	526,78	310,00	105,00	415,00	111,78	0,00	0,00
			1		*216,78*						
Total 20421 - Biens mobiliers, matériel et études					**2 505,78**	**1 890,00**	**504,00**	**2 394,00**	**111,78**	**0,00**	**0,00**

Par article d'immobilisation : 20422 - Bâtiments et installations

N° inventaire	Désignation	Date d'achat	Qté départ / Qté brute 01/01/2018	Durée d'amort. (années)	Valeur brute / Valeur brute 01/01/2018	Amort. antérieurs	Amort. de l'année	Total amort.	Valeur nette comptable	Montant cession de l'année	Plus ou moins value de l'année
201412	SUBVENTION OPAH PARTICUL	10/04/2014	1	5	1 907,55	1 143,00	381,00	1 524,00	383,55	0,00	0,00
			1		*764,55*						
201437	PART SUB PART OPAH PERCY	18/07/2014	1	5	400,00	240,00	80,00	320,00	80,00	0,00	0,00
			1		*160,00*						
201450	SUB OPAH GENDRIN	19/09/2014	1	5	3 431,50	2 058,00	686,00	2 744,00	687,50	0,00	0,00
			1		*1 373,50*						
201468	SUBVENTION OPAH PARTICUL	31/12/2014	1	5	500,00	200,00	100,00	300,00	200,00	0,00	0,00
			1		*300,00*						
201505	SUBVENTION OPAH	27/04/2015	1	5	500,00	200,00	100,00	300,00	200,00	0,00	0,00
			1		*300,00*						
201506	SUBVENTION OPAH	27/04/2015	1	5	500,00	200,00	100,00	300,00	200,00	0,00	0,00
			1		*300,00*						
201507	SUBVENTION OPAH BORE ALI	27/04/2015	1	5	500,00	200,00	100,00	300,00	200,00	0,00	0,00
			1		*300,00*						
201565	SUBVENTION OPAH	16/12/2015	1	5	500,00	200,00	100,00	300,00	200,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Etat des immobilisations pour l'année 2018

Par article d'immobilisation

VILLEDIEU INTERCOM

			1		*300,00*						
201566	SUBVENTION OPAH	16/12/2015	1	5	500,00	200,00	100,00	300,00	200,00	0,00	0,00
			1		*300,00*						
201567	SUBVENTION OPAH	16/12/2015	1	5	3 000,00	1 200,00	600,00	1 800,00	1 200,00	0,00	0,00
			1		*1 800,00*						
201568	SUBVENTION OPAH	16/12/2015	1	5	2 180,00	872,00	436,00	1 308,00	872,00	0,00	0,00
			1		*1 308,00*						
PERCY-2010001	OPAH 2010	12/02/2010	1	8	36 731,50	32 137,00	4 594,50	36 731,50	0,00	0,00	0,00
			1		*4 594,50*						
PERCY-2011CC9000003	SUBVENTION OPAH 2011	28/01/2011	1	8	15 347,39	11 508,00	1 918,00	13 426,00	1 921,39	0,00	0,00
			1		*3 839,39*						
PERCY-2012CC9000012	SUBVENTION OPAH 2012	01/03/2012	1	8	4 059,26	2 535,00	507,00	3 042,00	1 017,26	0,00	0,00
			1		*1 524,26*						
PERCY-2013CC9000001	opah 2013	04/02/2013	1	8	6 103,07	3 050,00	762,00	3 812,00	2 291,07	0,00	0,00
			1		*3 053,07*						
Total 20422 - Bâtiments et installations					**76 160,27**	**55 943,00**	**10 564,50**	**66 507,50**	**9 652,77**	**0,00**	**0,00**

Par article d'immobilisation : 204412 - Bâtiments et installations

N° inventaire	Désignation	Date d'achat	Qté départ / Qté brute 01/01/2018	Durée d'amort. (années)	Valeur brute / Valeur brute 01/01/2018	Amort. antérieurs	Amort. de l'année	Total amort.	Valeur nette comptable	Montant cession de l'année	Plus ou moins value de l'année
PERCY-2013CC9000017	Cession terrain SDIS à titre g	27/12/2013	1	5	20 205,76	16 164,00	4 041,76	20 205,76	0,00	0,00	
			1		*4 041,76*						
Total 204412 - Bâtiments et installations					**20 205,76**	**16 164,00**	**4 041,76**	**20 205,76**	**0,00**	**0,00**	

Par article d'immobilisation : 2051 - Concessions et droits similaires

N° inventaire	Désignation	Date d'achat	Qté départ / Qté brute 01/01/2018	Durée d'amort. (années)	Valeur brute / Valeur brute 01/01/2018	Amort. antérieurs	Amort. de l'année	Total amort.	Valeur nette comptable	Montant cession de l'année	Plus moins de l'a
201646	ACQUISITION LOGICEIL LICENC	13/09/2016	1	5	3 915,24	783,00	783,00	1 566,00	2 349,24	0,00	

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Etat des immobilisations pour l'année 2018

Par article d'immobilisation

VILLEDIEU INTERCOM

			1		*3 132,24*						
201663	ADM - ABONNEMENT 2017 COSC	29/03/2017	1	2	7 840,82	0,00	3 920,00	3 920,00	3 920,82	0,00	0,00
	01 - Logiciels		*1*		*7 840,82*						
201706	MDS - MATERIEL LICENCE ET D	27/03/2017	1	2	4 264,80	0,00	2 132,00	2 132,00	2 132,80	0,00	0,00
	11- Matériel informatique		*1*		*4 264,80*						
201717	COM - LICENCES ADOBE PHOTC	07/04/2017	1	1	1 221,60	0,00	1 221,60	1 221,60	0,00	0,00	0,00
	28- Biens de faible valeur (Infério		*1*		*1 221,60*						
201724	TOUR - ACHATS DE 6 OEUVRES	09/05/2017	1	1	600,00	0,00	600,00	600,00	0,00	0,00	0,00
	28- Biens de faible valeur (Infério		*1*		*600,00*						
201727	ADM - CONFIGURATION MESSAC	26/05/2017	1	2	4 600,80	0,00	2 300,00	2 300,00	2 300,80	0,00	0,00
	01 - Logiciels		*1*		*4 600,80*						
201746	ADM - MICROSOFT EXCHANGE C	12/09/2017	1	1	544,32	0,00	544,32	544,32	0,00	0,00	0,00
	28- Biens de faible valeur (Infério		*1*		*544,32*						
201750	ADM - LICENCES ANTI VIRUS - 1	19/10/2017	1	1	823,20	0,00	823,20	823,20	0,00	0,00	0,00
	28- Biens de faible valeur (Infério		*1*		*823,20*						
201814	ADM - RENOUVELLEMENT 30 L	01/03/2018	1	1	1 905,12	0,00	0,00	0,00	1 905,12	0,00	0,00
	28- Biens de faible valeur (Infério		*0*		*0,00*						
Total 2051 - Concessions et droits similaires					**25 715,90**	**783,00**	**12 324,12**	**13 107,12**	**12 608,78**	**0,00**	**0,00**

Par article d'immobilisation : 2087 - Immob. Incorp. Reçues au titre d'une mise à dispo.

N° Inventaire	Désignation	Date d'achat	Qté départ / Qté brute 01/01/2018	Durée d'amort. (années)	Valeur brute / Valeur brute 01/01/2018	Amort. antérieurs	Amort. de l'année	Total amort.	Valeur nette comptable	Montant cession de l'année	Plus ou moins value de l'a
201720	URB - REVISION DU PLU DE VI	07/04/2017	1	8	12 135,75	0,00	0,00	0,00	12 135,75	0,00	
	03- Frais d'urb visés article L121-7		*0*		*0,00*						
201743	URB - REVISON DU PLU DE PER	03/08/2017	1	8	11 505,36	0,00	0,00	0,00	11 505,36	0,00	
	03- Frais d'urb visés article L121-7		*0*		*0,00*						
Total 2087 - Immob. Incorp. Reçues au titre d'une mise à dispo.					**23 641,11**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**23 641,11**	**0,00**	

Par article d'immobilisation : 2128 - Autres agencements et aménagements de terrains

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Etat des immobilisations pour l'année 2018

Par article d'immobilisation

VILLEDIEU INTERCOM

N° inventaire	Désignation	Date d'achat	Qté départ / Qté brute 01/01/2018	Durée d'amort. (années)	Valeur brute / Valeur brute 01/01/2018	Amort. antérieurs	Amort. de l'année	Total amort.	Valeur nette comptable	Montant cession de l'année	Plus ou moins value de l'année
201654	LA BERTOCHERE BORNAGE CO	20/10/2016	1	30	4 200,00	0,00	140,00	140,00	4 060,00	0,00	0,00
	25- Autres agencements et aménag		*1*		*4 200,00*						
201742	ANCIEN COLLEGE PERCY POSE	24/07/2017	1	30	3 840,00	0,00	128,00	128,00	3 712,00	0,00	0,00
	23- Signalétiques		*1*		*3 840,00*						
PERCY-13	AMENAGT MON T ROBIN	12/04/2006	1	8	131 142,78	99 153,00	16 392,00	115 545,00	15 597,78	0,00	0,00
			1		*31 989,78*						
Total 2128 - Autres agencements et aménagements de terrains					**139 182,78**	**99 153,00**	**16 660,00**	**115 813,00**	**23 369,78**	**0,00**	**0,00**

Par article d'immobilisation : 21318 - Autres bâtiments publics

N° inventaire	Désignation	Date d'achat	Qté départ / Qté brute 01/01/2018	Durée d'amort. (années)	Valeur brute / Valeur brute 01/01/2018	Amort. antérieurs	Amort. de l'année	Total amort.	Valeur nette comptable	Montant cession de l'année	Plus ou moins value de l'année
20082313008	OFFICE DE TOURISME	09/11/2009	1	15	821 561,12	219 080,00	54 770,00	273 850,00	547 711,12	0,00	0,00
			1		*602 481,12*						
201335	TRAVAUX EN REGIE BATIMENT I	04/12/2013	1	15	3 904,70	1 040,00	260,00	1 300,00	2 604,70	0,00	0,00
			1		*2 864,70*						
201433	COUVERTURE ETANCHEITES E	25/06/2014	1	15	6 113,88	814,00	407,00	1 221,00	4 892,88	0,00	0,00
			1		*5 299,88*						
201508	TRAVAUX RACCORDEMENT SA	30/04/2015	1	15	15 706,58	2 094,00	1 047,00	3 141,00	12 565,58	0,00	0,00
			1		*13 612,58*						
201758	PSLA 1 - SOLS POUR CAFETERI	21/12/2017	1	1	1 092,36	0,00	1 092,36	1 092,36	0,00	0,00	
	28- Biens de faible valeur (Inférie		*1*		*1 092,36*						
29/1996	PISCINE	28/09/2003	1	30	2 357 305,08	1 100 064,00	78 576,00	1 178 640,00	1 178 665,08	0,00	
			1		*1 257 241,08*						
PERCY-1	CONSTRUCTION GENDARMERI	15/12/2005	1	20	1 196 404,64	358 920,00	59 820,00	418 740,00	777 664,64	0,00	
			1		*837 484,64*						
Total 21318 - Autres bâtiments publics					**4 402 088,36**	**1 682 012,00**	**195 972,36**	**1 877 984,36**	**2 524 104,00**	**0,00**	

Par article d'immobilisation : 2132 - Immeubles de rapport

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Etat des immobilisations pour l'année 2018

Par article d'immobilisation

VILLEDIEU INTERCOM

N° inventaire	Désignation	Date d'achat	Qté départ / Qté brute 01/01/2018	Durée d'amort. (années)	Valeur brute / Valeur brute 01/01/2018	Amort. antérieurs	Amort. de l'année	Total amort.	Valeur nette comptable	Montant cession de l'année	Plus ou moins value de l'année
08/1996	ANCIENNE FROMAGERIE BESNI	31/12/2008	1 *1*	30	368 000,00 *64 389,00*	303 611,00	12 266,00	315 877,00	52 123,00	0,00	0,00
1332132	CANDELABRE ZA DE LA SIENNE	31/12/2011	1 *1*	10	1 161,00 *465,00*	696,00	116,00	812,00	349,00	0,00	0,00
136	BUREAU ACCEUIL	09/07/2009	1 *1*	15	1 517,59 *709,59*	808,00	101,00	909,00	608,59	0,00	0,00
20092313014TER	POLE DE SANTE	09/11/2009	1 *1*	15	3 141 434,18 *2 932 006,18*	209 428,00	209 428,00	418 856,00	2 722 578,18	0,00	0,00
201747	PEP - ACQUISITION PEPINIERE E 26- Bâtiments, abris	22/09/2017	1 *1*	15	1 101 702,87 *1 101 702,87*	0,00	73 446,00	73 446,00	1 028 256,87	0,00	0,00
33/1997	LAITERIE BESNIER	29/10/2010	1 *1*	30	4 584,45 *3 520,45*	1 064,00	152,00	1 216,00	3 368,45	0,00	0,00
9001	CHAUDIERE GAZ	16/02/2009	1 *1*	10	3 960,95 *792,95*	3 168,00	396,00	3 564,00	396,95	0,00	0,00
9002	CHAUFFEEAU ELECTRIQUE	12/02/2009	1 *1*	10	548,52 *116,52*	432,00	54,00	486,00	62,52	0,00	0,00
95	ATELIER RELAIS ZA DE LA SIEN	05/04/2007	1 *1*	15	12 265,00 *4 096,00*	8 170,00	817,00	8 987,00	3 278,00	0,00	0,00
952132	ATELIER DE ROTATION ZA DE L	31/12/2011	1 *1*	15	298 302,95 *178 986,95*	119 316,00	19 886,00	139 202,00	159 100,95	0,00	0,00
95BIS	BARDAGE BAT C ZA DE LA SIE	31/12/2011	1 *1*	15	12 265,00 *7 363,00*	4 902,00	817,00	5 719,00	6 546,00	0,00	0,00
95TER	ISOLATION BATIMENT ZA DE LA	31/12/2010	1 *1*	10	814,93 *247,93*	567,00	81,00	648,00	166,93	0,00	0,00
99	ATELIER PUSSOIR FIDELE	05/07/2007	1 *1*	15	21 020,95 *7 010,95*	14 010,00	1 401,00	15 411,00	5 609,95	0,00	0,00
				Total 2132 - Immeubles de rapport	**4 967 578,39**	**666 172,00**	**318 961,00**	**985 133,00**	**3 982 445,39**	**0,00**	

Par article d'immobilisation : 2135 - Instal.géné.,agencements,aménagements des construc

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Etat des immobilisations pour l'année 2018

Par article d'immobilisation

VILLEDIEU INTERCOM

N° inventaire	Désignation	Date d'achat	Qté départ / Qté brute 01/01/2018	Durée d'amort. (années)	Valeur brute / Valeur brute 01/01/2018	Amort. antérieurs	Amort. de l'année	Total amort.	Valeur nette comptable	Montant cession de l'année	Plus ou moins value de l'année
119	BRANCHT ERDF FOUER J. TRA	03/04/2008	1	15	7 169,62	4 293,00	477,00	4 770,00	2 399,62	0,00	0,00
			1		*2 876,62*						
2009 2313 014 BIS	PSLA 2 RAVALEMENT LOCAL R	28/08/2015	1	15	6 989,23	0,00	465,00	465,00	6 524,23	0,00	0,00
	15- Appareils de levage-ascenseur		*1*		*6 989,23*						
2009 2313 014BIS	PSLA 1 AMENAGEMENT ASCENS	11/07/2016	1	1	1 678,79	0,00	1 678,79	1 678,79	0,00	0,00	0,00
	15- Appareils de levage-ascenseur		*1*		*1 678,79*						
201326	BRANCHEMENT PROVISOIRE M	20/12/2013	1	15	4 557,00	1 212,00	303,00	1 515,00	3 042,00	0,00	0,00
			1		*3 345,00*						
201402	TRAVAUX PISCINE	07/02/2014	1	15	15 754,54	3 150,00	1 050,00	4 200,00	11 554,54	0,00	0,00
			1		*12 604,54*						
201430	TOILETTE MONTBRAY	01/12/2014	1	15	2 772,00	552,00	184,00	736,00	2 036,00	0,00	0,00
			1		*2 220,00*						
201462	TRAVAUX PLAFOND LOCAL TEC	07/04/2015	1	15	3 845,47	512,00	256,00	768,00	3 077,47	0,00	0,00
			1		*3 333,47*						
201523	PISCINE ETANCHEITE PATAUGE	08/02/2016	1	15	25 218,00	0,00	1 681,00	1 681,00	23 537,00	0,00	0,00
	27- Agencements et aménagement		*1*		*25 218,00*						
201545	BERTOCHERE FLEURY SUPPR	16/12/2015	1	15	2 961,69	0,00	197,00	197,00	2 764,69	0,00	0,00
	27- Agencements et aménagement		*1*		*2 961,69*						
201607	PSLA 1 CLIMATISATION	10/05/2016	1	10	37 615,37	0,00	3 761,00	3 761,00	33 854,37	0,00	0,00
	14- Installations et appareils de cha		*1*		*37 615,37*						
201611	ISEMA REGULATION CHAUDIER	11/07/2016	1	10	5 139,59	0,00	513,00	513,00	4 626,59	0,00	0,00
	14- Installations et appareils de cha		*1*		*5 139,59*						
201614	PSLA 2 ETANCHEITE BUREAU O	10/05/2016	1	15	9 524,81	0,00	634,00	634,00	8 890,81	0,00	0,00
	27- Agencements et aménagement		*1*		*9 524,81*						
201621	LA BERTOCHERE ZA RENOUV C	10/08/2016	1	30	6 253,50	0,00	208,00	208,00	6 045,50	0,00	0,00
	25- Autres agencements et aménag		*1*		*6 253,50*						
201623	PSLA TRAVAUX CHAUFFERIE	18/11/2016	1	10	9 832,45	0,00	983,00	983,00	8 849,45	0,00	0,00
	14- Installations et appareils de cha		*1*		*9 832,45*						
201626	MAISON DES SERVICES AMENA	09/06/2016	1	1	705,60	0,00	705,60	705,60	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Etat des immobilisations pour l'année 2018

Par article d'immobilisation

VILLEDIEU INTERCOM

	28- Biens de faible valeur (Inférie		*1*		*705,60*						
201632	ALSH DALLE BETON ET EMPLAC	13/09/2016	1	30	23 640,43	0,00	788,00	788,00	22 852,43	0,00	0,00
	25- Autres agencements et aménag		*1*		*23 640,43*						
201643	TRESO - TRAVAUX DE REMANIA	20/02/2017	1	15	22 110,14	0,00	1 474,00	1 474,00	20 636,14	0,00	0,00
	27- Agencements et aménagement		*1*		*22 110,14*						
201759	PSLA 1 LOCAL CAFETERIA	21/12/2017	1	1	1 569,02	0,00	1 569,02	1 569,02	0,00	0,00	0,00
	28- Biens de faible valeur (Inférie		*1*		*1 569,02*						
201760	PSLA 1 LOCAL MENAGE	21/12/2017	1	1	2 081,59	0,00	2 081,59	2 081,59	0,00	0,00	0,00
	28- Biens de faible valeur (Inférie		*1*		*2 081,59*						
PERCY-2011CC90000 14BIS	BORNE CAMPING CAR	28/07/2011	1	8	25 238,12	18 926,00	3 154,00	22 080,00	3 158,12	0,00	0,00
			1		*6 312,12*						
PERCY-2012CC90000 21	VIABILISATION TERRAIN 19 RU	27/06/2012	1	5	9 372,52	6 071,00	1 874,00	7 945,00	1 427,52	0,00	0,00
			1		*3 301,52*						
PERCY-2013CC90000 06	PERCY BATIMENT FUTUR EPCI	12/04/2013	1	1	646,07	0,00	646,07	646,07	0,00	0,00	0,00
	28- Biens de faible valeur (Inférie		*1*		*646,07*						
Total 2135 - Instal.géné.,agencements,aménagements des construc					**224 675,55**	**34 716,00**	**24 683,07**	**59 399,07**	**165 276,48**	**0,00**	**0,00**

Par article d'immobilisation : 2138 - Autres constructions

N° inventaire	Désignation	Date d'achat	Qté départ / Qté brute 01/01/2018	Durée d'amort. (années)	Valeur brute / Valeur brute 01/01/2018	Amort. antérieurs	Amort. de l'année	Total amort.	Valeur nette comptable	Montant cession de l'année	Plus ou moins value de l'année
PERCY-2010011BIS	STELE SOEUR MARTHE	20/08/2010	1	8	1 071,59	799,00	133,00	932,00	139,59	0,00	
			1		*272,59*						
Total 2138 - Autres constructions					**1 071,59**	**799,00**	**133,00**	**932,00**	**139,59**	**0,00**	

Par article d'immobilisation : 2152 - Installations de voirie

N° inventaire	Désignation	Date d'achat	Qté départ / Qté brute 01/01/2018	Durée d'amort. (années)	Valeur brute / Valeur brute 01/01/2018	Amort. antérieurs	Amort. de l'année	Total amort.	Valeur nette comptable	Montant cession de l'année	Plus ou moins value de l'année
124	PANNEAUX TERRITOIRE	04/06/2008	1	15	21 727,74	13 032,00	1 448,00	14 480,00	7 247,74	0,00	

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Etat des immobilisations pour l'année 2018

Par article d'immobilisation

VILLEDIEU INTERCOM

			1		*8 695,74*						
PERCY-2010CC9000003	PARTICIPATIONS SCS PERCY S	28/12/2010	1	10	2 322,67	1 392,00	232,00	1 624,00	698,67	0,00	0,00
			1		*930,67*						
Total 2152 - Installations de voirie					**24 050,41**	**14 424,00**	**1 680,00**	**16 104,00**	**7 946,41**	**0,00**	**0,00**

Par article d'immobilisation : 21534 - Réseaux d'électrification

N° inventaire	Désignation	Date d'achat	Qté départ / Qté brute 01/01/2018	Durée d'amort. (années)	Valeur brute / Valeur brute 01/01/2018	Amort. antérieurs	Amort. de l'année	Total amort.	Valeur nette comptable	Montant cession de l'année	Plus ou moins value de l'année
201405	MISE EN SERVICE ECLAIRAGE P	20/05/2014	1	20	3 108,00	465,00	155,00	620,00	2 488,00	0,00	0,00
			1		*2 643,00*						
Total 21534 - Réseaux d'électrification					**3 108,00**	**465,00**	**155,00**	**620,00**	**2 488,00**	**0,00**	**0,00**

Par article d'immobilisation : 21538 - Autres réseaux

N° inventaire	Désignation	Date d'achat	Qté départ / Qté brute 01/01/2018	Durée d'amort. (années)	Valeur brute / Valeur brute 01/01/2018	Amort. antérieurs	Amort. de l'année	Total amort.	Valeur nette comptable	Montant cession de l'année	Plus ou moins value de l'année
201115	REVETEMENT AMENAGEMENT Z	30/10/2013	1	30	13 279,46	2 178,00	442,00	2 620,00	10 659,46	0,00	0,00
			1		*11 101,46*						
201334	CIRCUIT FRIGORIFIQUE CLIM PI	18/11/2013	1	15	10 641,29	2 836,00	709,00	3 545,00	7 096,29	0,00	0,00
			1		*7 805,29*						
Total 21538 - Autres réseaux					**23 920,75**	**5 014,00**	**1 151,00**	**6 165,00**	**17 755,75**	**0,00**	**0,00**

Par article d'immobilisation : 21568 - Autre mat et outil d'incendie et de défense civile

N° inventaire	Désignation	Date d'achat	Qté départ / Qté brute 01/01/2018	Durée d'amort. (années)	Valeur brute / Valeur brute 01/01/2018	Amort. antérieurs	Amort. de l'année	Total amort.	Valeur nette comptable	Montant cession de l'année	Plus moins de l'a
VILL-CINE 2014-02	CINEMA 16 EXTINCTEUYRS PAN	01/01/2014	1	10	2 342,90	702,00	234,00	936,00	1 406,90	0,00	
			1		*1 640,90*						
Total 21568 - Autre mat et outil d'incendie et de défense civile					**2 342,90**	**702,00**	**234,00**	**936,00**	**1 406,90**	**0,00**	

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Etat des immobilisations pour l'année 2018

Par article d'immobilisation

VILLEDIEU INTERCOM

Par article d'immobilisation : 21571 - Matériel roulant

N° inventaire	Désignation	Date d'achat	Qté départ / Qté brute 01/01/2018	Durée d'amort. (années)	Valeur brute / Valeur brute 01/01/2018	Amort. antérieurs	Amort. de l'année	Total amort.	Valeur nette comptable	Montant cession de l'année	Plus ou moins value de l'année
201315	VEHICULE 19 TONNES OM BENN	25/07/2013	1 *1*	5	152 918,92 *30 586,92*	122 332,00	30 586,92	152 918,92	0,00	0,00	0,00
201409	MOTEUR 3068 VEHICULE OM	10/03/2014	1 *1*	5	14 991,75 *5 997,75*	8 994,00	2 998,00	11 992,00	2 999,75	0,00	0,00
201446	VEHICULE BENNE A ORDURES M	30/06/2015	1 *1*	5	169 973,34 *101 985,34*	67 988,00	33 994,00	101 982,00	67 991,34	0,00	0,00
201634	ACHAT VEHICULE POUR SERVI	08/06/2016	1 *1*	5	6 480,00 *5 184,00*	1 296,00	1 296,00	2 592,00	3 888,00	0,00	0,00
				Total 21571 - Matériel roulant	**344 364,01**	**200 610,00**	**68 874,92**	**269 484,92**	**74 879,09**	**0,00**	**0,00**

Par article d'immobilisation : 2158 - Autres install., matériel et outillage techniques

N° inventaire	Désignation	Date d'achat	Qté départ / Qté brute 01/01/2018	Durée d'amort. (années)	Valeur brute / Valeur brute 01/01/2018	Amort. antérieurs	Amort. de l'année	Total amort.	Valeur nette comptable	Montant cession de l'année	Plus ou moins value de l'année
201301	SANITAIRE PISCINE ARC EN CI	07/02/2013	1 *1*	15	3 088,07 *2 268,07*	820,00	205,00	1 025,00	2 063,07	0,00	0,00
201408	TRANSPALETTE SERVICE TECH	10/04/2014	1 *1*	6	313,20 *157,20*	156,00	52,00	208,00	105,20	0,00	0,00
PERCY-572315	PONT BASCULE ET REALISATI	12/07/2006	1 *1*	10	40 263,01 *10 661,21*	29 601,80	4 026,00	33 627,80	6 635,21	0,00	0,00
				Total 2158 - Autres install., matériel et outillage techniques	**43 664,28**	**30 577,80**	**4 283,00**	**34 860,80**	**8 803,48**	**0,00**	

Par article d'immobilisation : 21731 - Bâtiments publics

N° inventaire	Désignation	Date d'achat	Qté départ / Qté brute 01/01/2018	Durée d'amort. (années)	Valeur brute / Valeur brute 01/01/2018	Amort. antérieurs	Amort. de l'année	Total amort.	Valeur nette comptable	Montant cession de l'année	Plus ou moins value de l'a
PERCY-TRANS2012C C9000034	MEDIATHEQUE	31/12/2012	1	20	470 670,73	376 543,00	23 533,00	400 076,00	70 594,73	0,00	

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Etat des immobilisations pour l'année 2018

Par article d'immobilisation

VILLEDIEU INTERCOM

			1		*94 127,73*						
				Total 21731 - Bâtiments publics	**470 670,73**	**376 543,00**	**23 533,00**	**400 076,00**	**70 594,73**	**0,00**	**0,00**

Par article d'immobilisation : 2181 - Install.générales,agencement & aménagements divers

N° inventaire	Désignation	Date d'achat	Qté départ / Qté brute 01/01/2018	Durée d'amort. (années)	Valeur brute / Valeur brute 01/01/2018	Amort. antérieurs	Amort. de l'année	Total amort.	Valeur nette comptable	Montant cession de l'année	Plus ou moins value de l'année
201522	STANDARD TELEPHONIQUE PE	10/04/2016	1	15	4 978,97	331,00	331,00	662,00	4 316,97	0,00	0,00
			1		*4 647,97*						
				Total 2181 - Install.générales,agencement & aménagements divers	**4 978,97**	**331,00**	**331,00**	**662,00**	**4 316,97**	**0,00**	**0,00**

Par article d'immobilisation : 2182 - Matériel de transport

N° inventaire	Désignation	Date d'achat	Qté départ / Qté brute 01/01/2018	Durée d'amort. (années)	Valeur brute / Valeur brute 01/01/2018	Amort. antérieurs	Amort. de l'année	Total amort.	Valeur nette comptable	Montant cession de l'année	Plus ou moins value de l'année
PERCY-2013CC9000010	PEUGEOT 308	22/07/2013	1	8	13 500,01	6 751,00	1 687,00	8 438,00	5 062,01	0,00	0,00
			1		*6 749,01*						
				Total 2182 - Matériel de transport	**13 500,01**	**6 751,00**	**1 687,00**	**8 438,00**	**5 062,01**	**0,00**	**0,00**

Par article d'immobilisation : 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique

N° inventaire	Désignation	Date d'achat	Qté départ / Qté brute 01/01/2018	Durée d'amort. (années)	Valeur brute / Valeur brute 01/01/2018	Amort. antérieurs	Amort. de l'année	Total amort.	Valeur nette comptable	Montant cession de l'année	Plus ou moins value de l'a
201449BIS	PHOTOCOPIEUR MEDIALEX	31/12/2014	1	3	15 268,37	10 178,00	5 090,37	15 268,37	0,00	0,00	
			1		*5 090,37*						
201527	VIDEO & SONO SALLE REUNION	16/12/2015	1	3	24 805,18	16 536,00	8 269,18	24 805,18	0,00	0,00	
			1		*8 269,18*						
201638	ACOMPTE 1 MeP WIFI PUBLIQ	22/07/2016	1	5	4 256,40	851,00	851,00	1 702,00	2 554,40	0,00	
			1		*3 406,40*						
201661	INSTALLATION TELEPHONE ET I	13/02/2017	1	2	22 530,00	0,00	11 265,00	11 265,00	11 265,00	0,00	
	11- Matériel informatique		*1*		*22 530,00*						

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Etat des immobilisations pour l'année 2018

Par article d'immobilisation

VILLEDIEU INTERCOM

201718	ADM - TABLETTE TACTILE HP M	07/04/2017	1	1	1 250,40	0,00	1 250,40	1 250,40	0,00	0,00	0,00
	28- Biens de faible valeur (Inférie		*1*		*1 250,40*						
201726	ALSH - ORDI PORT PLAYSTATIO	09/05/2017	1	2	1 146,02	0,00	573,00	573,00	573,02	0,00	0,00
	11- Matériel informatique		*1*		*1 146,02*						
201741	ALSH - CMASCOPE ET KIT CPL	24/07/2017	1	1	248,99	0,00	248,99	248,99	0,00	0,00	0,00
	28- Biens de faible valeur (Inférie		*1*		*248,99*						
201749	ACHAT PC POUR ACCUEIL DE L		1	2	1 789,20	0,00	894,00	894,00	895,20	0,00	0,00
	11- Matériel informatique		*1*		*1 789,20*						
9010	BUREAU +SIEGE DACTYLO CAE	24/07/2009	1	10	368,37	288,00	36,00	324,00	44,37	0,00	0,00
			1		*80,37*						
9012	ARMOIRE METALLIQUE BUREA	17/08/2009	1	10	275,08	216,00	27,00	243,00	32,08	0,00	0,00
			1		*59,08*						
Total 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique					**71 938,01**	**28 069,00**	**28 504,94**	**56 573,94**	**15 364,07**	**0,00**	**0,00**

Par article d'immobilisation : 2184 - Mobilier

N° inventaire	Désignation	Date d'achat	Qté départ / Qté brute 01/01/2018	Durée d'amort. (années)	Valeur brute / Valeur brute 01/01/2018	Amort. antérieurs	Amort. de l'année	Total amort.	Valeur nette comptable	Montant cession de l'année	Plus ou moins value de l'année
10012184	MOBILIER OFFICE DU TOURISM	18/02/2010	1	10	1 862,17	1 302,00	186,00	1 488,00	374,17	0,00	0,00
			1		*560,17*						
10022184	MOBILIER OFFICE DU TOURISM	18/02/2010	1	10	735,54	511,00	73,00	584,00	151,54	0,00	0,00
			1		*224,54*						
112	TABLE VASE ALU	07/03/2008	1	15	1 363,44	810,00	90,00	900,00	463,44	0,00	0,00
			1		*553,44*						
114	MOBILIERS FOYER JEUNES TR	07/03/2008	1	15	21 044,82	12 618,00	1 402,00	14 020,00	7 024,82	0,00	0,00
			1		*8 426,82*						
115	BANC ETAGERE FOYER JEUNE	07/03/2008	1	15	1 198,48	711,00	79,00	790,00	408,48	0,00	0,00
			1		*487,48*						
117	PLACARD CHAMBRES FOYER J	03/04/2008	1	15	3 578,10	2 142,00	238,00	2 380,00	1 198,10	0,00	0,00
			1		*1 436,10*						
118	ETAGERE CORIAN MUR BRIQU	03/04/2008	1	15	1 392,14	828,00	92,00	920,00	472,14	0,00	0,00
			1		*564,14*						

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Etat des immobilisations pour l'année 2018

Par article d'immobilisation

VILLEDIEU INTERCOM

125	4 ARMOIRES OFFICE DU TOURI	19/06/2008	1	15	1 885,86	1 125,00	125,00	1 250,00	635,86	0,00	0,00
			1		760,86						
127	BUREAU CHAISE CAISSON ARM	05/08/2008	1	15	1 176,39	702,00	78,00	780,00	396,39	0,00	0,00
			1		474,39						
131	CHAISE ACCEUIL TISSU BLEU	01/10/2008	1	15	433,84	252,00	28,00	280,00	153,84	0,00	0,00
			1		181,84						
201006	BANQUE ACCEUIL OFFICE DU T	18/02/2010	1	10	10 640,21	7 448,00	1 064,00	8 512,00	2 128,21	0,00	0,00
			1		3 192,21						
201007	AMENAGEMENT VITRINES PRE	02/04/2010	1	10	12 691,92	8 883,00	1 269,00	10 152,00	2 539,92	0,00	0,00
			1		3 808,92						
201014	ARMOIRES NOIRES A RIDEAUX	06/05/2010	1	10	382,72	266,00	38,00	304,00	78,72	0,00	0,00
			1		116,72						
201025	RAYONNAGE OFFICE DU TOUR	23/06/2010	1	10	245,18	168,00	24,00	192,00	53,18	0,00	0,00
			1		77,18						
201029	ARMOIRE SERVICE COMPTABIL	15/11/2010	1	10	340,86	238,00	34,00	272,00	68,86	0,00	0,00
			1		102,86						
201032	ARMOIRE METALLIQUE BAT OT	15/12/2010	1	10	269,10	182,00	26,00	208,00	61,10	0,00	0,00
			1		87,10						
201035	ARMOIRES METALLIQUES BUR	18/02/2011	1	10	829,43	492,00	82,00	574,00	255,43	0,00	0,00
			1		337,43						
201101	ARMOIRE OFFICE DU TOURISM	18/04/2011	1	10	179,40	102,00	17,00	119,00	60,40	0,00	0,00
			1		77,40						
201214	FAUTEUILS DE DIRECTION	20/06/2012	1	10	215,28	105,00	21,00	126,00	89,28	0,00	0,00
			1		110,28						
201305	TABLE RONDE OFFICE DU TOUR	26/04/2013	1	10	143,52	56,00	14,00	70,00	73,52	0,00	0,00
			1		87,52						
201309	EQUIPEMENT CUISINE OT	10/06/2013	1	8	338,98	168,00	42,00	210,00	128,98	0,00	0,00
			1		170,98						
201316	MEUBLE CUISINE ET VASQUE S	25/07/2013	1	10	1 691,00	676,00	169,00	845,00	846,00	0,00	0,00
			1		1 015,00						
201325	MOBILIER SALLE IER SECOURS	17/09/2013	1	10	751,13	300,00	75,00	375,00	376,13	0,00	0,00
			1		451,13						

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Etat des immobilisations pour l'année 2018

Par article d'immobilisation

VILLEDIEU INTERCOM

201328	BANQUE D ACCUEIL SIEGE INT	30/10/2013	1	10	2 542,36	1 016,00	254,00	1 270,00	1 272,36	0,00	0,00
			1		*1 526,36*						
201332	BUREAU PERI EXTRA SCOLAIR	30/10/2013	1	10	3 151,59	1 260,00	315,00	1 575,00	1 576,59	0,00	0,00
			1		*1 891,59*						
201407	ARMOIRES ET TABLES RONDES	10/04/2014	1	10	501,78	150,00	50,00	200,00	301,78	0,00	0,00
			1		*351,78*						
201456	MOBILIER ALHS	16/10/2014	1	10	6 607,21	1 320,00	660,00	1 980,00	4 627,21	0,00	0,00
			1		*5 287,21*						
201471BIS	MOBILIER POLE DE SERVICES	07/07/2015	1	10	57 141,36	11 428,00	5 714,00	17 142,00	39 999,36	0,00	0,00
			1		*45 713,36*						
201559	COMPL. MOBILIER MAISON DES	14/10/2015	1	10	3 217,25	642,00	321,00	963,00	2 254,25	0,00	0,00
			1		*2 575,25*						
201639	DALLES AMORTISSANTES POU	27/07/2016	1	10	3 613,80	361,00	361,00	722,00	2 891,80	0,00	0,00
			1		*3 252,80*						
201657	ACHAT HORLOGE MODERNE P	30/12/2016	1	10	10 945,02	1 094,00	1 094,00	2 188,00	8 757,02	0,00	0,00
			1		*9 851,02*						
201665	MED - MOBILIER BAC A CD ET D	13/02/2017	1	10	2 362,28	0,00	236,00	236,00	2 126,28	0,00	0,00
	09- Mobiliers (Dont mobiliers métie		*1*		*2 362,28*						
201704	MDS - PIEDS DE TABLE POUR S	13/02/2017	1	10	24 301,50	0,00	2 430,00	2 430,00	21 871,50	0,00	0,00
	09- Mobiliers (Dont mobiliers métie		*1*		*24 301,50*						
201710	MDS - 30TABLES ET 70 CHAISE	29/03/2017	1	10	9 795,48	0,00	979,00	979,00	8 816,48	0,00	0,00
	09- Mobiliers (Dont mobiliers métie		*1*		*9 795,48*						
201719	ALSH - MEUBLE A ALBUMES HA	07/04/2017	1	1	266,96	0,00	266,96	266,96	0,00	0,00	
	28- Biens de faible valeur (Inférie		*1*		*266,96*						
201722	ALSH - CLOISONS DE BUREAU E	21/04/2017	1	1	1 885,96	0,00	1 885,96	1 885,96	0,00	0,00	
	28- Biens de faible valeur (Inférie		*1*		*1 885,96*						
201734	ALSH - PRESENTOIR POUR BRO	22/06/2017	1	1	415,01	0,00	415,01	415,01	0,00	0,00	
	28- Biens de faible valeur (Inférie		*1*		*415,01*						
201736	ALSH - FOURNITURE ET POSE S	10/07/2017	1	1	1 669,20	0,00	1 669,20	1 669,20	0,00	0,00	
	28- Biens de faible valeur (Inférie		*1*		*1 669,20*						
201740	TOUR - BUREAU AVEC CAISON F	03/08/2017	1	1	312,00	0,00	312,00	312,00	0,00	0,00	
	28- Biens de faible valeur (Inférie		*1*		*312,00*						

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Etat des immobilisations pour l'année 2018

Par article d'immobilisation

VILLEDIEU INTERCOM

201752	ALSH - BANC VESTIAIRE DOUBL	07/11/2017	1	1	696,00	0,00	696,00	696,00	0,00	0,00	0,00
	28- Biens de faible valeur (Inférie		*1*		*696,00*						
201753	ALSH - TABLES ET CHAISES	07/11/2017	1	1	1 019,55	0,00	1 019,55	1 019,55	0,00	0,00	0,00
	28- Biens de faible valeur (Inférie		*1*		*1 019,55*						
80	ARMOIRES CHAISES	25/05/2004	1	15	1 206,76	1 040,00	80,00	1 120,00	86,76	0,00	0,00
			1		*166,76*						
90142184	MOBILIER OFFICE DU TOURISM	31/12/2009	1	10	236,69	184,00	23,00	207,00	29,69	0,00	0,00
			1		*52,69*						
92	MOBILIER BUREAU DE LA DIRE	19/10/2006	1	15	920,94	671,00	61,00	732,00	188,94	0,00	0,00
			1		*249,94*						
				Total 2184 - Mobilier	**196 198,21**	**59 251,00**	**24 108,68**	**83 359,68**	**112 838,53**	**0,00**	**0,00**

Par article d'immobilisation : 2188 - Autres immobilisations corporelles

N° inventaire	Désignation	Date d'achat	Qté départ / Qté brute 01/01/2018	Durée d'amort. (années)	Valeur brute / Valeur brute 01/01/2018	Amort. antérieurs	Amort. de l'année	Total amort.	Valeur nette comptable	Montant cession de l'année	Plus ou moins value de l'année
10032011	REALISATION SIGNALETIQUE	14/12/2011	1	10	16 579,56	9 942,00	1 657,00	11 599,00	4 980,56	0,00	0,00
			1		*6 637,56*						
10032188	SIGNALETIQUE TERRITOIRE	18/02/2010	1	10	8 745,75	6 118,00	874,00	6 992,00	1 753,75	0,00	0,00
			1		*2 627,75*						
116	TABLETTE LAVABO PORTE SER	03/04/2008	1	15	1 828,22	1 089,00	121,00	1 210,00	618,22	0,00	0,00
			1		*739,22*						
121	VASE EN CUIVRE DESING FOYE	03/04/2008	1	15	127,97	72,00	8,00	80,00	47,97	0,00	0,00
			1		*55,97*						
132	JOURNEE METIERS D'ART	29/10/2008	1	10	8 894,63	8 001,00	893,63	8 894,63	0,00	0,00	0,00
			1		*893,63*						
20092188008	PANNEAUX SIGNALETIQUES CH	10/11/2009	1	12	10 549,60	7 032,00	879,00	7 911,00	2 638,60	0,00	0,00
			1		*3 517,60*						
201010	PAVILLON OFFICE TOURISME S	21/04/2010	1	10	2 183,10	1 526,00	218,00	1 744,00	439,10	0,00	0,00
			1		*657,10*						
201011	CHAUFFE EAU PR PISCINE	19/04/2010	1	8	211,29	182,00	29,29	211,29	0,00	0,00	0,00
			1		*29,29*						

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF
08:47

Etat des immobilisations pour l'année 2018

Par article d'immobilisation

VILLEDIEU INTERCOM

201019	CARROSSE BATTOIR SCULPTE	23/06/2010	1	10	324,00	224,00	32,00	256,00	68,00	0,00	0,00
			1		100,00						
201020	POELE A BOUILLET ET CHAUDR	15/09/2010	1	10	777,40	539,00	77,00	616,00	161,40	0,00	0,00
			1		238,40						
201028	PLAQUES LAVE EMAILLEE	04/11/2010	1	10	70,00	49,00	7,00	56,00	14,00	0,00	0,00
			1		21,00						
201030	AQUAMIROIR PISCINE	15/12/2010	1	10	613,50	427,00	61,00	488,00	125,50	0,00	0,00
			1		186,50						
201033	GUIRLANDE LUMINEUSE	28/12/2010	1	15	292,97	133,00	19,00	152,00	140,97	0,00	0,00
			1		159,97						
201034	TABLIER PEINTURE RAM	18/02/2011	1	10	3 673,64	2 202,00	367,00	2 569,00	1 104,64	0,00	0,00
			1		1 471,64						
201104	PARCOUR URBAIN	24/05/2011	1	10	294,02	174,00	29,00	203,00	91,02	0,00	0,00
			1		120,02						
201105	ACHAT COMPAS RANDONNEE E	05/05/2011	1	10	1 202,60	720,00	120,00	840,00	362,60	0,00	0,00
			1		482,60						
201106	ACHAT 3 GPS CHEMIN DE RAND	05/05/2011	1	10	1 023,30	612,00	102,00	714,00	309,30	0,00	0,00
			1		411,30						
201107	ACHAT 13 ETAGERES DE RANG	05/05/2011	1	10	456,68	270,00	45,00	315,00	141,68	0,00	0,00
			1		186,68						
201109BIS	STORES ENROULEURS BAT OF	12/09/2011	1	10	562,12	336,00	56,00	392,00	170,12	0,00	0,00
			1		226,12						
201110	30 CONTENEURS 240 L verts	15/09/2011	1	7	1 694,73	1 452,00	242,73	1 694,73	0,00	0,00	
			1		242,73						
201111	compresseur mobile souflette e	15/09/2011	1	15	365,35	144,00	24,00	168,00	197,35	0,00	
			1		221,35						
201113	3 TOTEMS BOIS	15/09/2011	1	10	1 180,45	708,00	118,00	826,00	354,45	0,00	
			1		472,45						
201116	PHOTOMETRE PISCINE	14/12/2011	1	10	584,84	348,00	58,00	406,00	178,84	0,00	
			1		236,84						
201128	PLAQUES PARCOURS URBAIN	11/04/2011	1	10	36 057,89	21 630,00	3 605,00	25 235,00	10 822,89	0,00	
			1		14 427,89						

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Etat des immobilisations pour l'année 2018

Par article d'immobilisation

VILLEDIEU INTERCOM

201201	SIGNALETIQUE D'INTERPRETAT	29/02/2012	1	10	13 743,51	6 870,00	1 374,00	8 244,00	5 499,51	0,00	0,00
			1		6 873,51						
201202	POELE SAUNA PISCINE	05/04/2012	1	6	975,00	810,00	165,00	975,00	0,00	0,00	0,00
			1		165,00						
201203	GRILLE EXPOSITION	06/04/2012	1	10	4 596,23	2 295,00	459,00	2 754,00	1 842,23	0,00	0,00
			1		2 301,23						
201204	DEFIBRILATEUR PISCINE	06/04/2012	1	6	775,13	645,00	130,13	775,13	0,00	0,00	0,00
			1		130,13						
201205	PRESENTOIR ACCUEIL CDC	06/04/2012	1	10	344,45	170,00	34,00	204,00	140,45	0,00	0,00
			1		174,45						
201206	ACCESSOIRES DIVERS RAM JE	06/04/2012	1	10	5 498,42	2 745,00	549,00	3 294,00	2 204,42	0,00	0,00
			1		2 753,42						
201208	MOTEUR EXTRACTION POMPE P	02/05/2012	1	6	2 131,27	1 775,00	356,27	2 131,27	0,00	0,00	0,00
			1		356,27						
201210	SECHE CHEVEUX VESTIAIRE F	06/04/2012	1	8	1 425,87	890,00	178,00	1 068,00	357,87	0,00	0,00
			1		535,87						
201213	BACS MARRON 240L 120L 360L	20/06/2012	1	7	6 092,42	4 350,00	870,00	5 220,00	872,42	0,00	0,00
			1		1 742,42						
201218	ECHANGEUR DE VENTILATION F	06/11/2012	1	15	38 272,00	12 755,00	2 551,00	15 306,00	22 966,00	0,00	0,00
			1		25 517,00						
201219	CREATION BIBLIOTHEQUE RAM	20/07/2012	1	6	405,83	335,00	70,83	405,83	0,00	0,00	0,00
			1		70,83						
201220	ASPIRATEUR RAM	20/07/2012	1	8	161,28	100,00	20,00	120,00	41,28	0,00	
			1		61,28						
201222	ASPIRATEUR PEPIERE ZA DU C	04/10/2012	1	10	2 618,40	1 305,00	261,00	1 566,00	1 052,40	0,00	
			1		1 313,40						
201223	PANNEAUX TERRITOIRE CHEMI	06/11/2012	1	10	710,57	355,00	71,00	426,00	284,57	0,00	
			1		355,57						
201302	DEBROUSAILLEUSE	07/03/2013	1	6	1 070,00	712,00	178,00	890,00	180,00	0,00	
			1		358,00						
201303	CHAUFFE EAU PERCEPTION	26/04/2013	1	6	271,86	180,00	45,00	225,00	46,86	0,00	
			1		91,86						

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Etat des immobilisations pour l'année 2018

Par article d'immobilisation

VILLEDIEU INTERCOM

201308	ECHAFFAUDAGE ENROULEUR P	10/06/2013	1	6	2 168,97	1 444,00	361,00	1 805,00	363,97	0,00	0,00
			1		724,97						
201313	EQUIPEMENT PALMES FLOTTE	23/08/2013	1	10	1 229,14	488,00	122,00	610,00	619,14	0,00	0,00
			1		741,14						
201314	SAC DE SECOURS PISCINE	23/08/2013	1	10	374,99	148,00	37,00	185,00	189,99	0,00	0,00
			1		226,99						
201318	POMPE AD BLUE	30/07/2013	1	6	538,20	356,00	89,00	445,00	93,20	0,00	0,00
			1		182,20						
201324	BACS OM	23/08/2013	1	7	1 632,54	932,00	233,00	1 165,00	467,54	0,00	0,00
			1		700,54						
201329	JEUX EVEIL RAM	30/10/2013	1	10	745,00	296,00	74,00	370,00	375,00	0,00	0,00
			1		449,00						
201331	SIGNALETIQUE CHEMIN DE RAN	30/10/2013	1	10	526,57	208,00	52,00	260,00	266,57	0,00	0,00
			1		318,57						
201401	STORE BUREAU INTERCOM SE	07/02/2014	1	6	310,96	153,00	51,00	204,00	106,96	0,00	0,00
			1		157,96						
201406	ASPIRATEUR ALSH VILLEDIEU	10/04/2014	1	6	249,00	123,00	41,00	164,00	85,00	0,00	0,00
			1		126,00						
201411	SONO IBV	05/05/2014	1	3	1 651,30	1 100,00	551,30	1 651,30	0,00	0,00	0,00
			1		551,30						
201414	ROBOT CHRONO PISCINE	10/04/2014	1	6	6 008,11	2 002,00	1 001,00	3 003,00	3 005,11	0,00	0,00
			1		4 006,11						
201415	FILTRE PISCINE	10/04/2014	1	15	50 539,85	6 738,00	3 369,00	10 107,00	40 432,85	0,00	0,00
			1		43 801,85						
201418	BACS OM	05/05/2014	1	7	3 971,28	1 134,00	567,00	1 701,00	2 270,28	0,00	0,00
			1		2 837,28						
201422	TONDEUS WOLF ET DEBROUSS	20/05/2014	1	6	1 338,19	446,00	223,00	669,00	669,19	0,00	0,00
			1		892,19						
201423	RADIATEUR SAMBA SALLE D A	20/05/2014	1	10	495,00	98,00	49,00	147,00	348,00	0,00	0,00
			1		397,00						
201427	PONCEUSE MIRO ET MATERIE	31/12/2014	1	6	1 390,80	462,00	231,00	693,00	697,80	0,00	0,00
			1		928,80						

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BE

Etat des immobilisations pour l'année 2018

Par article d'immobilisation

VILLEDIEU INTERCOM

201432	POELE SAUNA PISCINE	25/06/2014	1	10	464,40	92,00	46,00	138,00	326,40	0,00	0,00
			1		*372,40*						
201434	TELEVISION ET SUPPORT PISC	25/06/2014	1	8	544,00	136,00	68,00	204,00	340,00	0,00	0,00
			1		*408,00*						
201435	DEBROUSSAILLEUSE ET EQUI	08/08/2014	1	6	774,70	258,00	129,00	387,00	387,70	0,00	0,00
			1		*516,70*						
201440	POMPE DE FILTRATION PISCIN	08/08/2014	1	6	9 891,60	3 296,00	1 648,00	4 944,00	4 947,60	0,00	0,00
			1		*6 595,60*						
201453	BALLON EAU CHAUDE BATIMEN	29/12/2014	1	10	4 259,12	850,00	425,00	1 275,00	2 984,12	0,00	0,00
			1		*3 409,12*						
201458	MOTEUR VENTILATION PISCINE	29/12/2014	1	15	2 121,60	282,00	141,00	423,00	1 698,60	0,00	0,00
			1		*1 839,60*						
201459	SONDE HEACONTROLE CL CLH	29/12/2014	1	10	646,20	128,00	64,00	192,00	454,20	0,00	0,00
			1		*518,20*						
201460	HOME-BALL TRANSPORTABLE	04/12/2014	1	10	3 028,80	604,00	302,00	906,00	2 122,80	0,00	0,00
			1		*2 424,80*						
201463	EQUIPEMENT MAISON DES SE	05/12/2014	1	10	14 036,86	2 806,00	1 403,00	4 209,00	9 827,86	0,00	0,00
			1		*11 230,86*						
201465	PETIT MOBILIER MAISON DES S	30/12/2014	1	10	9 087,06	1 816,00	908,00	2 724,00	6 363,06	0,00	0,00
			1		*7 271,06*						
201467	POMPE FILTRATION PISCINE	31/12/2014	1	6	4 622,40	1 540,00	770,00	2 310,00	2 312,40	0,00	0,00
			1		*3 082,40*						
201470	ACHAT DVD DOCUMENTAIRES A	07/04/2015	1	15	10 781,18	1 436,00	718,00	2 154,00	8 627,18	0,00	0,00
			1		*9 345,18*						
201510	ACHAT DIVAN POUR EXAMEN M	30/04/2015	1	10	2 429,90	484,00	242,00	726,00	1 703,90	0,00	0,00
			1		*1 945,90*						
201521	ALARME ANTI INTRUSION POLE	15/03/2016	1	15	18 007,92	1 200,00	1 200,00	2 400,00	15 607,92	0,00	0,00
			1		*16 807,92*						
201526	FOURN.& POSE FERME PORTE	10/08/2015	1	15	3 453,54	460,00	230,00	690,00	2 763,54	0,00	0,00
			1		*2 993,54*						
201528	MICRO SANS FIL SIEGE SOCIAL	11/12/2015	1	3	31 038,94	20 692,00	10 346,94	31 038,94	0,00	0,00	0,00
			1		*10 346,94*						

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Etat des immobilisations pour l'année 2018

Par article d'immobilisation

VILLEDIEU INTERCOM

201540	MOTEUR CARTE GESTION PAL	11/12/2015	1	15	2 553,54	340,00	170,00	510,00	2 043,54	0,00	0,00
			1		2 213,54						
201543	ACHATS CD SECTION JEUNESS	16/12/2015	1	15	13 749,39	1 832,00	916,00	2 748,00	11 001,39	0,00	0,00
			1		11 917,39						
201544	FABRIC.& POSE ENSEIGNE A L	08/03/2016	1	10	8 640,00	864,00	864,00	1 728,00	6 912,00	0,00	0,00
			1		7 776,00						
201550	MATS ET PAVILLONS POUR MA	30/11/2015	1	10	2 023,20	404,00	202,00	606,00	1 417,20	0,00	0,00
			1		1 619,20						
201552	FOURNITURE MATERIEL POUR F	11/12/2015	1	6	2 049,07	682,00	341,00	1 023,00	1 026,07	0,00	0,00
			1		1 367,07						
201605	DVD DOCUMENTAIRES JEUNES	19/02/2016	1	15	13 488,46	899,00	899,00	1 798,00	11 690,46	0,00	0,00
			1		12 589,46						
201609	LOT DE 24 GRILLES D EXPOSITI	10/04/2016	1	10	3 684,58	368,00	368,00	736,00	2 948,58	0,00	0,00
			1		3 316,58						
201616	OUTILLAGE POUR SERVICE TE	11/07/2016	1	6	2 101,33	350,00	350,00	700,00	1 401,33	0,00	0,00
			1		1 751,33						
201617	PETIT MATERIEL BONGO ET AQ	17/05/2016	1	10	19 131,96	1 913,00	1 913,00	3 826,00	15 305,96	0,00	0,00
			1		17 218,96						
201619	ACHAT LAVE VAISSELLE POUR I	03/05/2016	1	8	2 671,38	333,00	333,00	666,00	2 005,38	0,00	0,00
			1		2 338,38						
201620	ACHAT PORTE 2 VANTAUX POU	03/05/2016	1	15	6 200,00	413,00	413,00	826,00	5 374,00	0,00	0,00
			1		5 787,00						
201624	6 TABLETTES TACTILES POUR M	24/05/2016	1	2	2 160,00	1 080,00	1 080,00	2 160,00	0,00	0,00	0,00
			1		1 080,00						
201628	POMPES POUR LA PISCINE	26/05/2016	1	6	21 929,20	3 654,00	3 654,00	7 308,00	14 621,20	0,00	0,00
			1		18 276,20						
201629	SIGNALETIQUE DU TERRITOIRE	01/07/2016	1	10	11 040,04	1 104,00	1 104,00	2 208,00	8 832,04	0,00	0,00
			1		9 936,04						
201635	ACHAT ROBOT PISCINE	11/07/2016	1	6	6 696,70	1 116,00	1 116,00	2 232,00	4 464,70	0,00	0,00
			1		5 580,70						
201640	ACHAT VELOS PROJET VELO F	18/11/2016	1	10	3 099,49	309,00	309,00	618,00	2 481,49	0,00	0,00
			1		2 790,49						

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Etat des immobilisations pour l'année 2018

Par article d'immobilisation

VILLEDIEU INTERCOM

201644	CREATION ET POSE ENSEIGNE	02/08/2016	1	10	6 139,20	613,00	613,00	1 226,00	4 913,20	0,00	0,00
			1		*5 526,20*						
201653	ACHAT 2 TENTES POUR SERVIC	18/11/2016	1	10	3 715,28	371,00	371,00	742,00	2 973,28	0,00	0,00
			1		*3 344,28*						
201656	ACHAT AUTO LAVEUSE	07/12/2016	1	8	8 500,56	1 062,00	1 062,00	2 124,00	6 376,56	0,00	0,00
			1		*7 438,56*						
201660	MDS- EXTINCTEURS ET PLAN E	13/02/2017	1	1	1 285,32	0,00	1 285,32	1 285,32	0,00	0,00	0,00
	28- Biens de faible valeur (Inférie		*1*		*1 285,32*						
201701	déMED - ACHAT DVD FICTION J	13/02/2017	1	15	14 939,93	0,00	995,00	995,00	13 944,93	0,00	0,00
	27- Agencements et aménagement		*1*		*14 939,93*						
201702	COM - SIGNALITIQUE POUR PO	13/02/2017	1	1	858,00	0,00	858,00	858,00	0,00	0,00	0,00
	28- Biens de faible valeur (Inférie		*1*		*858,00*						
201703	ALSH - ACHAT 5 RATELIERS PO	13/02/2017	1	1	284,00	0,00	284,00	284,00	0,00	0,00	0,00
	28- Biens de faible valeur (Inférie		*1*		*284,00*						
201705	MDS - ACHAT COFFRE FORT	13/02/2017	1	1	1 143,43	0,00	1 143,43	1 143,43	0,00	0,00	0,00
	28- Biens de faible valeur (Inférie		*1*		*1 143,43*						
201707	COM - ENSEIGNE ATELIER DU P	27/03/2017	1	1	1 241,16	0,00	1 241,16	1 241,16	0,00	0,00	0,00
	28- Biens de faible valeur (Inférie		*1*		*1 241,16*						
201709	COM - APPAREIL PHOTO NUMEF	29/03/2017	1	1	228,90	0,00	228,90	228,90	0,00	0,00	0,00
	28- Biens de faible valeur (Inférie		*1*		*228,90*						
201711	SOLI - ACHAT FRIGO POUR AID	29/03/2017	1	1	1 048,99	0,00	1 048,99	1 048,99	0,00	0,00	0,00
	28- Biens de faible valeur (Inférie		*1*		*1 048,99*						
201712	MART - GRILLE D EXPOSITION E	29/03/2017	1	1	925,34	0,00	925,34	925,34	0,00	0,00	0,00
	28- Biens de faible valeur (Inférie		*1*		*925,34*						
201713	MART - SCULPTURES POUR BU	27/03/2017	1	1	1 130,00	0,00	1 130,00	1 130,00	0,00	0,00	0,00
	28- Biens de faible valeur (Inférie		*1*		*1 130,00*						
201715	TECH - CHAUFFE EAU MITIGEU	04/04/2017	1	1	607,49	0,00	607,49	607,49	0,00	0,00	0,00
	28- Biens de faible valeur (Inférie		*1*		*607,49*						
201716	TOUR - ABRI PARAPLUIE	04/04/2017	1	10	2 124,00	0,00	212,00	212,00	1 912,00	0,00	0,00
	09- Mobiliers (Dont mobiliers métie		*1*		*2 124,00*						
201723	MDS - ECRANS POUR SALLE DE	21/04/2017	1	2	6 249,25	0,00	3 124,00	3 124,00	3 125,25	0,00	0,00
	11- Matériel informatique		*1*		*6 249,25*						

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Etat des immobilisations pour l'année 2018

Par article d'immobilisation

VILLEDIEU INTERCOM

201728	TECH - SCIE SUR TABLE SERVIC	22/06/2017	1	1	512,92	0,00	512,92	512,92	0,00	0,00	0,00
	28- Biens de faible valeur (Inférie		1		512,92						
201729	ASS LOC - VIDEOPROJECTEUR I	22/06/2017	1	1	632,62	0,00	632,62	632,62	0,00	0,00	0,00
	28- Biens de faible valeur (Inférie		1		632,62						
201730	COM - PANNEAU TOURISTIQUE I	22/06/2017	1	1	519,00	0,00	519,00	519,00	0,00	0,00	0,00
	28- Biens de faible valeur (Inférie		1		519,00						
201733	ISEMA - VANNES ET PRESSOST/	22/06/2017	1	10	2 482,00	0,00	248,00	248,00	2 234,00	0,00	0,00
	14- Installations et appareils de cha		1		2 482,00						
201737	ALSH - TABLE DE PING PONG	10/07/2017	1	1	364,99	0,00	364,99	364,99	0,00	0,00	0,00
	28- Biens de faible valeur (Inférie		1		364,99						
201738	MDJ - MINI FOUR FRIGO TV LED	10/07/2017	1	2	1 940,90	0,00	970,00	970,00	970,90	0,00	0,00
	11- Matériel informatique		1		1 940,90						
201744	PISC - INSTALLATION SYSTEME	03/08/2017	1	1	1 794,12	0,00	1 794,12	1 794,12	0,00	0,00	0,00
	28- Biens de faible valeur (Inférie		1		1 794,12						
201748	MDJ - TABLE DE PING PONG	12/09/2017	1	1	339,00	0,00	339,00	339,00	0,00	0,00	0,00
	28- Biens de faible valeur (Inférie		1		339,00						
201751	SIGNALETIQUE MAISON DES SE	31/10/2017	1	1	550,72	0,00	550,72	550,72	0,00	0,00	0,00
	28- Biens de faible valeur (Inférie		1		550,72						
201755	ELECTROMENAGER POUR CAF	14/12/2017	1	1	499,13	0,00	499,13	499,13	0,00	0,00	0,00
	28- Biens de faible valeur (Inférie		1		499,13						
201756	MDS - ELECTROMENAGER POU	14/12/2017	1	1	206,99	0,00	206,99	206,99	0,00	0,00	0,00
	28- Biens de faible valeur (Inférie		1		206,99						
9004	SIGNALETIQUE URBAINE	29/04/2009	1	10	11 436,75	9 144,00	1 143,00	10 287,00	1 149,75	0,00	0,00
			1		2 292,75						
9006	TABLE PIQUE NIQUE	04/06/2009	1	10	3 745,87	2 992,00	374,00	3 366,00	379,87	0,00	0,00
			1		753,87						
PERCY-2188003	COMPOSTEUR	12/05/2010	1	8	7 050,42	6 167,00	883,42	7 050,42	0,00	0,00	0,00
			1		883,42						
VILL-CINE 2014-01	CINEMA CHARIOT DE LEVAGE E	01/01/2014	1	10	296,40	58,40	29,00	87,40	209,00	0,00	0,00
			1		238,00						
VILL-CINE 2015-01	CINEMA ASPIRATEUR A POUSS	01/01/2014	1	10	568,54	112,85	56,00	168,85	399,69	0,00	0,00
	Autres		1		455,69						

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BE

Etat des immobilisations pour l'année 2018

Par article d'immobilisation

VILLEDIEU INTERCOM

Total 2188 - Autres immobilisations corporelles	**570 323,53**	**188 611,25**	**80 931,66**	**269 542,91**	**300 780,62**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Etat des immobilisations pour l'année 2018

Récapitulatif

VILLEDIEU INTERCOM

Désignation	Valeur brute	Amort. antérieurs	Amort. de l'année	Total amort.	Valeur nette comptable	Montant cession de l'année	Plus ou moins value de l'année
-	24 186,89	108,00	0,00	108,00	24 000,00	0,00	0,00
2031 - Frais d'études	64 829,34	44 860,00	13 681,34	58 541,34	6 288,00	0,00	0,00
204131 - Biens mobiliers, matériel et études	17 265,35	10 359,00	1 151,00	11 510,00	5 755,35	0,00	0,00
204132 - Bâtiments et installations	89 013,19	37 430,46	9 345,92	46 776,38	42 236,81	0,00	0,00
2041412 - Bâtiments et installations	196 284,50	115 268,26	24 739,56	140 007,82	56 276,68	0,00	0,00
2041512 - Bâtiments et installations	283 372,96	155 671,00	35 421,92	191 092,92	92 280,04	0,00	0,00
2041582 - Bâtiments et installations	489 038,68	130 158,00	49 247,00	179 405,00	309 633,68	0,00	0,00
204182 - Bâtiments et installations	140 707,21	89 499,00	28 141,00	117 640,00	23 067,21	0,00	0,00
20421 - Biens mobiliers, matériel et études	2 505,78	1 890,00	504,00	2 394,00	111,78	0,00	0,00
20422 - Bâtiments et installations	76 160,27	55 943,00	10 564,50	66 507,50	9 652,77	0,00	0,00
204412 - Bâtiments et installations	20 205,76	16 164,00	4 041,76	20 205,76	0,00	0,00	0,00
2051 - Concessions et droits similaires	25 715,90	783,00	12 324,12	13 107,12	12 608,78	0,00	0,00
2087 - Immob. Incorp. Reçues au titre d'une mise à dispo.	23 641,11	0,00	0,00	0,00	23 641,11	0,00	0,00
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	139 182,78	99 153,00	16 660,00	115 813,00	23 369,78	0,00	0,00
21318 - Autres bâtiments publics	4 402 088,36	1 682 012,00	195 972,36	1 877 984,36	2 524 104,00	0,00	0,00
2132 - Immeubles de rapport	4 967 578,39	666 172,00	318 961,00	985 133,00	3 982 445,39	0,00	0,00
2135 - Instal.géné.,agencements,aménagements des construc	224 675,55	34 716,00	24 683,07	59 399,07	165 276,48	0,00	0,00
2138 - Autres constructions	1 071,59	799,00	133,00	932,00	139,59	0,00	0,00
2152 - Installations de voirie	24 050,41	14 424,00	1 680,00	16 104,00	7 946,41	0,00	0,00
21534 - Réseaux d'électrification	3 108,00	465,00	155,00	620,00	2 488,00	0,00	0,00
21538 - Autres réseaux	23 920,75	5 014,00	1 151,00	6 165,00	17 755,75	0,00	0,00
21568 - Autre mat et outil d'incendie et de défense civile	2 342,90	702,00	234,00	936,00	1 406,90	0,00	0,00
21571 - Matériel roulant	344 364,01	200 610,00	68 874,92	269 484,92	74 879,09	0,00	0,00
2158 - Autres install., matériel et outillage techniques	43 664,28	30 577,80	4 283,00	34 860,80	8 803,48	0,00	0,00
21731 - Bâtiments publics	470 670,73	376 543,00	23 533,00	400 076,00	70 594,73	0,00	0,00
2181 - Install.générales,agencement & aménagements divers	4 978,97	331,00	331,00	662,00	4 316,97	0,00	0,00
2182 - Matériel de transport	13 500,01	6 751,00	1 687,00	8 438,00	5 062,01	0,00	0,00
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	71 938,01	28 069,00	28 504,94	56 573,94	15 364,07	0,00	0,00
2184 - Mobilier	196 198,21	59 251,00	24 108,68	83 359,68	112 838,53	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Etat des immobilisations pour l'année 2018

Récapitulatif

VILLEDIEU INTERCOM

Désignation	Valeur brute	Amort. antérieurs	Amort. de l'année	Total amort.	Valeur nette comptable	Montant cession de l'année	Plus ou moins value de l'année
2188 - Autres immobilisations corporelles	570 323,53	188 611,25	80 931,66	269 542,91	300 780,62	0,00	0,00
Total général	**12 956 583,42**	**4 052 334,77**	**981 045,75**	**5 033 380,52**	**7 923 124,01**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

TRÉSOR PUBLIC

Année **2018**

COMMUNAUTE DE COMMUNES VILLEDIEU
ETAT DES SUBVENTIONS TRANSFERABLES

(*En italique* travaux non intégrés au 1er janvier de l'année en cours)

Année Orig.	N° inventaire	DESIGNATION	Art.	Durée	Montant brut 01/01/18	Valeur transférée au 1er Janvier	Montant net	Transfert Exercice	Reste à transférer
		Ex Villedieu							
2009	20082313008	OFFICE TOURISME	1311	15	216 479,00	57 724,00	158 755,00	14 431,00	144 324,00
2009	*94*	*ATELIER DU PUSSOIR FIDELE*	*1311*		*35 924,00*	0,00	35 924,00		*35 924,00*
2009	952132	ATELIER ZA DE LA SIENNE	1311	15	99 376,00	39 750,00	59 626,00	6 625,00	53 001,00
2009	20092313014TER	POLE DE SANTE	1311	15	300 000,00	20 000,00	280 000,00	20 000,00	260 000,00
2016	*20092313014BIS*	*POLE de SERVICES*	*1311*		*286 919,40*	0,00	286 919,40		
		S/TOTAL 1311/13911			938 698,40	117 474,00	534 305,00	41 056,00	493 249,00
		Ex Percy							
	PERCY-TRANS2012CC90000	Médiathèque	1311	20	115 556,35	92 432,00	23 124,35	5 777,00	17 347,35
	PERCY-2012CC9000026	nouvellt parc informatique médiathè	1311	5	5 226,00	5 226,00	0,00	0,00	0,00
	PERCY-78	Aménagement parking cars collège	1311		1 732,00	1 732,00	0,00	0,00	0,00
		S/TOTAL 1311/13911 **Coll.40000**			**1 061 212,75**	**216 864,00**	557 429,35	**46 833,00**	**510 596,35**
1997	29/1996	PISCINE	1312	30	190 561,27	88 928,20	101 633,07	**,00**	101 633,07
2002	POLE INTERCOMMUNAL(art.	CONTRAT POLE INTERCOMM	1312	50 ?	9 471,56	0,00	9 471,56		9 471,56
2003		CONTRAT POLE INTERCOMM	1312	50 ?	498,89	0,00	498,89		498,89
2006		CONTRAT POLE INTERCOMM	1312			0,00	0,00		
2007		CONTRAT POLE INTERCOMM	1312			0,00	0,00		
2008	OLE METIERS D ART (ART.31	POLE METIERS D'ART	1312	10	28 750,00	11 500,00	17 250,00	2 875,00	14 375,00
2009	*94*	*ATELIER DU PUSSOIR FIDELE*	*1312*		*15 122,00*	0,00	15 122,00		*15 122,00*
2009	952132	ATELIER DE LA SIENNE	1312	15	26 400,00	7 040,00	19 360,00	1 760,00	17 600,00
2009	20082313008	OFFICE DU TOURISME	1312	15	142 078,02	37 884,00	104 194,02	9 471,00	94 723,02
2009	20092313014TER	POLE DE SANTE	1312	15	90 000,00	6 000,00	84 000,00	6 000,00	78 000,00
2011	20092313014TER	POLE DE SANTE	1312	15	60 000,00	4 000,00	56 000,00	4 000,00	52
2011	201128	PARCOURS URBAIN	1312	10	12 037,28	4 812,00	7 225,28	1 203,00	6
2011	201013	PARCOURS HISTORIQUE	1312	6	1 355,60	900,00	455,60	225,00	
2015	201416	INFORM.RESEAUX DES MEDIATH	1312	2	7 036,35	7 036,35	0,00	**,00**	
		S/TOTAL 1312/13912			583 310,97	168 100,55	415 210,42	25 534,00	389
		Ex Percy							
	PERCY-TRANS2012CC90000	Médiathèque	1312	20	17 988,98	14 384,00	3 604,98	**899,00**	2
		S/TOTALcoll **40000** 1312/13912			**601 299,95**	**182 484,55**	418 815,40	**26 433,00**	**392**
1997	29/1996	PISCINE	1313	30	228 673,53	113 062,74	115 610,79	7 622,00	107

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

2009	FJT	FJT	1313	15	10 611,29	5 656,00	4 955,29	707,00	4 248,29
2009	*94*	*ATELIER DU PUSSOIR FIDELE*	*1313*		*25 000,00*	0,00	25 000,00		*25 000,00*
2009	952132	ATELIER DE LA SIENNE	1313	15	43 154,00	17 258,00	25 896,00	2 876,00	23 020,00
2009	*20082313008*	OFFICE DU TOURISME	*1313*	*15*	*132 330,00*	35 288,00	97 042,00	8 822,00	*88 220,00*
2009	2009 2188 008	ITINERAIRES RANDONNEES	1313	12	2 682,45	2 682,45	0,00	,00	0,00
2012	20092313014TER	POLE DE SANTE	1313	15	53 405,00	3 560,00	49 845,00	3 560,00	46 285,00
2011	201128	PARCOURS URBAIN	1313	10	20 942,70	11 936,00	9 006,70	2 094,00	6 912,70
2012	9004	SIGNALETIQUE URBAINE	1313	10	3 412,37	2 728,00	684,37	341,00	343,37
2012	201201	SIGNALETIQUE URBAINE	1313	10	5 652,50	2 825,00	2 827,50	565,00	2 262,50
2016	*2009 2313 014 BIS*	*POLE de SERVICES*	1313		109 642,65	0,00	109 642,65	,00	109 642,65
		S/TOTAL 1313/13913			635 506,49	194 996,19	330 867,65	26 587,00	304 280,65
					Ex Percy				
2014	*PERCY-2011CC9000009*	*MAISON DES SERVICES*			*53 563,00*	0,00	53 563,00		53 563,00
2015	*PERCY-2011CC9000009*	*MAISON DES SERVICES*			*62 956,00*	0,00	62 956,00		62 956,00
	PERCY-2012CC9000022	SIAT de PERCY	1313	5	11 950,00	9 560,00	2 390,00	2 390,00	0,00
	PERCY-TRANS2012CC90000	Médiathèque		20	48 021,44	38 416,00	9 605,44	2 401,00	7 204,44
	PERCY-TRANS2012CC90000	LOCAL JEUNES	1313	5	15 141,89	15 141,89	0,00	**0,00**	0,00
	PERCY-TRANS2012CC90000	RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	1313	5	3 060,00	3 060,00	0,00	0,00	0,00
		S/TOTAL coll **40000** 1313/13913			**830 198,82**	**261 174,08**	459 382,09	**31 378,00**	**428 004,09**
2010	*20082313008*	OFFICE DU TOURISME	***13141***	*15*	*8 055,36*	2 148,00	5 907,36	537,00	5 370,36
2011	201128	PARCOURS URBAIN	13141	10	18 297,58	10 976,00	7 321,58	1 829,00	5 492,58
2012	201201	SIGNALETIQUE URBAINE	13141	10	3 903,81	1 950,00	1 953,81	390,00	1 563,81
		S/TOTAL 13141/139141			**30 256,75**	**15 074,00**	**15 182,75**	**2 756,00**	**12 426,75**

Année Orig.	N° inventaire	DESIGNATION	Art.	Durée	Montant brut		Montant net	Transfert Exercice	Reste à transférer
2010	20092313014TER	POLE DE SANTE	13148	15	71 158,43	4 743,00	66 415,43	4 743,00	61 672,43
		S/TOTAL 13148/139148			**71 158,43**	4 743,00	66 415,43	**4 743,00**	**61 672,43**
2012	20092313014TER	POLE DE SANTE	**1317**	15	99 753,62	6 650,00	93 103,62	6 650,00	86
					Ex Percy				
	PERCY-TRANS2012CC90000	LOCAL JEUNES	1317	5	20 876,91	20 876,91	0,00	0,00	
	PERCY-TRANS2012CC90000	RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	1317	5	1 271,95	1 271,95	0,00	0,00	
						0,00			
						0,00			
						0,00			
		S/TOTAL 1317 Coll **40000**			**121 902,48**	**28 798,86**	93 103,62	**6 650,00**	**86**
2008	FJT	FJT	1318	15	9 987,93	4 658,00	5 329,93	665,00	4
2011	201034	TABLIER PEINTURE RAM		10	1 833,55	1 098,00	735,55	183,00	
2011	20092313014TER	POLE DE SANTE		15	95 015,97	6 334,00	88 681,97	6 334,00	82
						0,00	0,00		

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

2012	201206	ACCESSIRES DIVERS RAM JEUX		10	150,00	0,00 75,00 0,00	0,00 75,00 0,00	15,00	60,00
2012	201215	ORDINATEUR PORTABLE SERV OM		2	119,60	119,60	0,00	,00	0,00
2013	201201	SIGNALETIQUE URBAINE		10	500,00	200,00	300,00	50,00	250,00
2013	**???**	**Subvention RAM**			2 247,41	0,00	2 247,41		2 247,41
2015	201456	MOBILIER ALHS		10	3 709,00	370,00	3 339,00	370,00	2 969,00
	201513	MOBILIER ET MATERIEL POUR TAP		10	2 754,22	275,00	2 479,22	275,00	2 204,22
2016	201513	MOBILIER ET MATERIEL POUR TAP		10	6 231,78	623,00	5 608,78	623,00	4 985,78
		S/TOTAL 1318/13918			**122 549,46**	**13 752,60**	108 796,86	8 515,00	100 281,86
				Ex Percy					
	PERCY-2188003	COMPOSTEUR	1318	8	678,00	595,00	83,00	83,00	0,00
2013	*PERCY-2011CC9000009*	*MAISON DES SERVICES*	1318		124 480,56	0,00	124 480,56		124 480,56
2014	*PERCY-2011CC9000009*	*MAISON DES SERVICES*			136 790,17	0,00	136 790,17		136 790,17
2015	*PERCY-2011CC9000009*	*MAISON DES SERVICES*			235 846,28	0,00	235 846,28		235 846,28
	PERCY-TRANS2012CC90000	LOCAL JEUNES	1318	5	7 208,72	7 208,72	0,00	**,00**	0,00
	PERCY-TRANS2012CC9000033	RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	1318	5	38 213,25	38 213,25	0,00	**,00**	0,00
						0,00			
		S/TOTAL 1318 Coll **40000**			**665 766,44**	**59 769,57**	**605 996,87**	**8 598,00**	**597 398,87**
1997	29/1996	PISCINE	1331	30	60 979,61	14 224,00	46 755,61	2 032,00	44 723,61
		S/TOTAL1331/13931			60 979,61	14 224,00	46 755,61	2 032,00	44 723,61
				Ex Percy					
	PERCY-TRANS2012CC90000	MEDIATHEQUE	1331	20	2 198,00	660,00	1 538,00	110,00	1 428,00
		S/TOTAL 1331 Coll **40000**			**63 177,61**	**14 884,00**	**48 293,61**	**2 142,00**	**46 151,61**
		TOTAL GENERAL			**3 444 973,23**	**783 792,06**	**2 264 619,12**	**129 533,00**	**2 135 086,12**

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		721 618,63	721 618,63
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		392 085,63	392 085,63
1641	Emprunts en euros	385 500,00	385 500,00
16818	Autres prêteurs	6 585,63	6 585,63
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		329 533,00	329 533,00
13911	Etat et établissements nationaux	46 833,00	46 833,00
13912	Régions	26 433,00	26 433,00
13913	Départements	31 378,00	31 378,00
139141	Communes membres du GFP	2 756,00	2 756,00
139148	Autres communes	4 743,00	4 743,00
13917	Budget communautaire et fonds structurels	6 650,00	6 650,00
13918	Autres	8 598,00	8 598,00
13931	Dotation d'équipement des territoires ruraux	2 142,00	2 142,00
020	Dépenses imprévues	200 000,00	200 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**721 618,63**	**363 925,56**		**1 085 544,19**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte adminsitratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 409 363,00	III	1 409 363,00
Ressources propres externes de l'année (a)		89 213,00		89 213,00
10222	FCTVA	40 000,00		40 000,00
276358	Autres groupements	49 213,00		49 213,00
Ressources propres internes (b)(2)		1 320 150,00		1 320 150,00
28031	*Frais d'études*	13 682,00		13 682,00
2804131	*Biens mobiliers, matériel et études*	1 151,00		1 151,00
2804132	*Bâtiments et installations*	9 346,00		9 346,00
2804141	*Bâtiments et installations*	24 740,00		24 740,00
2804151	*Bâtiments et installations*	35 422,00		35 422,00
2804158	*Bâtiments et installations*	49 247,00		49 247,00
2804182	*Bâtiments et installations*	28 141,00		28 141,00
280421	*Biens mobiliers, matériel et études*	504,00		504,00
280422	*Bâtiments et installations*	10 565,00		10 565,00
2804412	*Bâtiments et installations*	4 042,00		4 042,00
28051	*Concessions et droits similaires*	12 325,00		12 325,00
28128	*Autres agencements et aménagements de terrains*	16 660,00		16 660,00
281318	*Autres bâtiments publics*	195 973,00		195 973,00
28132	*Immeubles de rapport*	338 460,00		338 460,00
28135	*Install.géné.,agencement,aménagements des construc*	24 684,00		24 684,00
28138	*Autres constructions*	133,00		133,00
28152	*Installations de voirie*	1 680,00		1 680,00
281534	*Réseaux d'électrification*	155,00		155,00
281538	*Autres réseaux*	1 151,00		1 151,00
281568	*Autre mat et outil d'incendie et de défense civile*	234,00		234,00
281571	*Matériel roulant*	68 875,00		68 875,00
28158	*Autres install., matériel et outillage techniques*	4 383,00		4 383,00
281731	*Bâtiments publics*	23 533,00		23 533,00
28181	*Install.générales,agencement & aménagements divers*	331,00		331,00
28182	*Matériel de transport*	1 687,00		1 687,00
28183	*Matériel de bureau et informatique*	28 505,00		28 505,00
28184	*Mobilier*	29 109,00		29 109,00
28188	*Autres immobilisations corporelles*	88 932,00		88 932,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 500,00		6 500,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	300 000,00		300 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**1 409 363,00**	**93 510,27**	**1 258 857,49**		**2 761 730,76**

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**1 085 544,19**
Ressources propres disponibles	IV	**2 761 730,76**
Solde	V = IV - II (6)	**1 676 186,57**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte adminsitratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE LA REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article	**Libellé**	**Montant**
011	Charges à caractère général	170 000,00
60622	Carburants	55 000,00
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 500,00
60633	Fournitures de voirie	60 500,00
60636	Vêtements de travail	800,00
6078	Autres marchandises	3 200,00
611	Contrats de prestations de services	500,00
61551	Matériel roulant	20 000,00
6156	Maintenance	18 000,00
6161	Multirisques	2 200,00
6184	Versements à des organismes de formation	500,00
6231	Annonces et insertions	200,00
6237	Publications	500,00
6256	Missions	200,00
6288	Autres services extérieurs	400,00
63512	Taxes foncières	4 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	270 000,00
6332	Cotisations versées au FNAL	800,00
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	3 000,00
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémuner.	500,00
64111	Rémunération principale	141 000,00
64112	NBI,supp. fam. de traite. & indemnité de résidence	1 600,00
64118	Autres indemnités	26 000,00
64131	Rémunération	14 000,00
64138	Autres indemnités	1 100,00
64168	Autres emplois d'insertion	8 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	27 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	45 000,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	1 300,00
6458	Cotisations aux organismes sociaux	500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00
65	Autres charges de gestion courante	793 838,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00
6542	Créances éteintes	500,00
65548	Autres contributions	792 338,00
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	1 500,00
673	Titres annulés (sur excercices antérieurs)	1 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	**1 235 338,00**
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de*	
023	*Virement à la section d'investissement*	

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE LA REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

Total des dépenses d'ordre	
TOTAL GENERAL	**1 235 338,00**

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article	**Libellé**	**Montant**
	Recettes issues de la TEOM	
7331	Taxes d'enlèvement des ordures ménagères	1 175 038,00
7331	Taxe d'enlèv. des ordures ménagères et assimilés	1 175 038,00
	Dotations et participations reçues	
74	Dotations, subventions et participations	
	Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	57 000,00
70612	Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	55 000,00
7078	Autres marchandises	500,00
70878	par d'autres redevables	1 500,00
75	Autres produits de gestion courante	3 300,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	3 300,00
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires	
013	Atténuations de charges	
	Total des recettes réelles	**1 235 338,00**
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de*	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL	**1 235 338,00**

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE LA REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article	**Libellé**	**Montant**
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations	
21571	Matériel roulant	2 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 500,00
	Autres dépenses éventuelles	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	**4 500,00**
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	
041	*Opérations patrimoniales*	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	**4 500,00**

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article	**Libellé**	**Montant**
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Dotations et subventions reçues	
	Autres recettes éventuelles	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
	Total des recettes réelles	
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	
041	*Opérations patrimoniales*	
021	*Virement de la section de fonctionnement*	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A8 A9

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalt. (en mois)	Date de la délib.	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amort. de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							
	NEANT						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalt. (en mois)	Date de la délib.	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amort. de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							
	NEANT						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A8 A9

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° de l'op. : 11 **Intitulé de l'op. : Aménagement entrée sud de Percy** **Date de délibération : ..../..../.....**

	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/2018 (2)	Restes à réaliser 2017 (3)	Nouveaux crédits votés	TOTAL (4)
DEPENSES (a)			547 200,00	547 200,00
Annulations sur dépenses (c) (6)				
Dépenses nettes (a - c)				
RECETTES (b)			547 200,00	547 200,00
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2018
	Année	Profil				
	NEANT					
	NEANT					
	NEANT					
	NEANT					
	NEANT					
Totaux généraux						

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Durée résiduelle	Périodicité des rembourse-ments (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
		Taux (3)	Index (4)	(5) Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en Intérêts (8)	en Capital
								NEANT			
								NEANT			
								NEANT			
								NEANT			
								NEANT			

(2) Indiquer la périodicité des rempboursements A : annuelle, M : mensuelle, B: bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle , X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget .
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	503 789,95
Provisions pour garanties d'emprunts	D	
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	**503 789,95**
Recettes réelles de fonctionnement	II	**8 893 377,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II * 100	**5,66**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.3 B1.4 B1.5 B1.6

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					2019	2020	2021	2022	Cumul restant	Total (2)
	NEANT									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
NEANT									

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/2018	Annuité versé au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités						
	NEANT						
	8018 Autres engagements donnés						
	* Au profit d'organismes publics						
	NEANT						
	* Au profit d'organismes privés (1)						
	NEANT						
	Total						

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	 B1.3 B1.4 B1.5 B1.6

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (article L.1611- 3- 2 du CGCT) : L' " Organisme bénéficiaire " de la garantie est toute personne titulaire d'un " titre éligible " émis ou créé par l'Agence France Locale. La rubrique " Périodicité " n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède. La colonne " Dette en capital à l'origine " correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible. La colonne " Dette en capital 01/01/2018" correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/2018. La colonne " Annuité à verser au cours de l'exercice " n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie

B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/2018	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
	NEANT						
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
	NEANT						
	8028 Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	NEANT						
	Engagements reçus des entreprises						
	NEANT						
	Total						

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
			INVESTISSEMENT		
	NEANT				
			FONCTIONNEMENT		
657341	**Communes membres du GFP**				**10 000,00**
	SUBVENTION 2018		MAIRIE DE PERCY EN NORMANDIE	Collectivité territ	10 000,00
65737	**Autres établissements publics locaux**				**75 000,00**
	SUBVENTION 2018		EPIC	Etablissement pu	75 000,00
6574	**Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé**				**175 419,00**
	SUBVENTION 2018		ADPCR	Association	200,00
	SUBVENTION 2018		AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Association	2 000,00
	SUBVENTION 2018		AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE BREC	Association	880,00
	SUBVENTION 2018		AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE VILL	Association	2 720,00
	SUBVENTION 2018		AMICALE DU PERSONNEL	Association	3 000,00
	SUBVENTION 2018		AMICALE ST POISIENNE DE TENNIS DE TABL	Association	2 900,00
	SUBVENTION 2018		ARTS ET CULTURES VIVANTS EN BOCAGE (	Association	500,00
	SUBVENTION 2017 et 2018		ASSOCIATION DE SAUVEGARDE ET DE VAL	Association	4 000,00
	SUBVENTION 2018		ASSOCIATION INDEPENDANTE DES PARENT	Association	600,00
	SUBVENTION 2018		ASSOCIATION LA MARETTE	Association	5 000,00
	SUBVENTION 2018		ASSOCIATION POUR LE REGISTRE DES CAN	Association	0,00
	SUBVENTION 2018		CLIC DU BASSIN GRANVILLAIS	Association	0,00
	SUBVENTION 2018		CLUB BASKET PERCY TESSY MME HUBERT S	Association	0,00
	SUBVENTION 2018		CLUB SPORTIF VILLEDIEU	Association	44 141,00
	SUBVENTION 2018		COLLEGE LE DINANDIER	Etablissement pu	0,00
	SUBVENTION 2018		COLLEGE LE MOULIN DE HAUT PERCY	Etablissement pu	6 000,00
	SUBVENTION 2018		COLLEGE LOUIS BEUVE	Etablissement pu	610,00
	SUBVENTION 2018		COMICE AGRICOLE BRECEY ST POIS	Association	0,00
	SUBVENTION 2018		COMICE AGRICOLE PERCY	Association	0,00

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
	SUBVENTION 2018		COMITE DES FUSILLES DE BEAUCOUDRAY	Association	1 000,00
	SUBVENTION 2018		CULTURE ET LOISIRS ECOLE DE MUSIQUE E	Association	43 000,00
	SUBVENTION 2018		ECOLE D ACCORDEON DE VILLEDIEU	Association	500,00
	SUBVENTION 2018		ENSEMBLE VOCAL DE VILLEDIEU ROUFFIGN	Association	500,00
	SUBVENTION 2018		INSTITUTION SAINT JOSEPH	Etablissement pu	0,00
	SUBVENTION 2018		JEUNES AGRICULTEURS DE LA MANCHE	Association	0,00
	SUBVENTION 2018		LE REVEIL PERCYAIS	Association	0,00
	SUBVENTION 2018		MAISON FAMILIALE RURALE DE PERCY	Association	2 500,00
	SUBVENTION 2018		MISSION LOCALE DU BASSIN D EMPLOI GRAI	Association	15 000,00
	SUBVENTION 2018		PERCY CHEVAL	Association	1 500,00
	SUBVENTION 2018		RAIL	Association	5 000,00
	SUBVENTION 2018		RELAIS D AIDE ALIMENTAIRE DU CANTON D	Association	0,00
	SUBVENTION 2018		SECTEUR D ACTION GERONTOLOGIQUE CA	Association	1 000,00
	SUBVENTION 2018		SECTEUR D ACTION GERONTOLOGIQUE VI	Association	0,00
	SUBVENTION 2018		SOCIETE HIPPIQUE RURALE	Société	0,00
	SUBVENTION 2018		SOLIDARITE PAYSANS BASSE NORMANDIE	Association	0,00
	SUBVENTION 2018		TAGADA COMPET	Association	1 500,00
	SUBVENTION 2018		TOUR DE NORMANDIE	Association	0,00
	SUBVENTION 2018		UNACITA	Association	400,00
	SUBVENTION 2018		UNION CYCLISTE DU MORTAINAIS	Association	100,00
	SUBVENTION 2018		UNION SPORTIVE DE PERCY	Association	4 868,00
	SUBVENTION 2018		VILLEDIEU CINEMA	Société	26 000,00

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2
ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2018	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2018)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2018) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2018 (2)	Restes à financer de l'exercice 2019	Restes à financer (exercices au-delà de 2019)
NEANT							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2018	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2018)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2018) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2018 (2)	Restes à financer de l'exercice 2019	Restes à financer (exercices au-delà de 2019)
NEANT							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :			
		Reste à employer au 01/01/2018 :	
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		NEANT	
		Total Recettes :	
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		NEANT	
		Total Dépenses :	
		Reste à employer au 31/12/2018 :	

TOTAL Reste à employer au 01/01/2018 :			
TOTAL Recettes		TOTAL Dépenses	
TOTAL Reste à employer au 31/12/2018 :			

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
ADMINISTRATIVE		**11,00**	**2,00**	**13,00**			
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	4,00	1,00	5,00			
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME C	C	2,00	1,00	3,00			
ATTACHE TERRITORIAL	A	2,00		2,00			
REDACTEUR	B	2,00		2,00			
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	1,00		1,00			
TECHNIQUE		**12,00**	**12,00**	**24,00**			
ADJOINT TECHNIQUE	C	7,00	12,00	19,00			
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	2,00		2,00			
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	3,00		3,00			
SOCIAL		**1,00**	**4,00**	**5,00**			
AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 1ERE CL. DE	C		1,00	1,00			
AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 2EME CL. DE	C	1,00	2,00	3,00			
EDUCATEUR PRINC. JEUNES ENFANTS	B		1,00	1,00			
SPORTIF		**2,00**		**2,00**			
CONSEILLER APS	A	1,00		1,00			
EDUCATEUR TERRITORIAL A.P.S PRINCIPAL 2E	B	1,00		1,00			
ANIMATION		**4,00**	**8,00**	**12,00**			
ADJOINT D'ANIMATION	C	3,00	8,00	11,00			
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	1,00		1,00			
CULTUREL		**4,00**	**2,00**	**6,00**			
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	3,00	1,00	4,00			
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2EME C	C	1,00	1,00	2,00			
EMPLOIS NON CITES (5)							
NEANT							
TOTAL GENERAL		**34,00**	**28,00**	**62,00**			

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS **ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018**	**C1**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories : A, B ou C.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).
(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2018	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	347			
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	347			
ADJOINT D'ANIMATION	C	ANIM	356			
ADJOINT D'ANIMATION	C	ANIM	347			
ADJOINT D'ANIMATION	C	ANIM	347			
ADJOINT D'ANIMATION	C	ANIM	347			
ADJOINT D'ANIMATION	C	ANIM	347			
ADJOINT D'ANIMATION	C	ANIM	347			
ADJOINT D'ANIMATION	C	ANIM	347			
ADJOINT D'ANIMATION 1ERE CL. (AV. JANV. 201	C	ANIM	416			
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL. (AV. JANV. 201	C	ANIM	340			
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	347			
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CL. (AV. JANV. 201	C	TECH	340			
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CL. (AV. FÉV. 2014)	C	TECH	297			
AGENT D'ACCUEIL		ADM			A	
AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 2EME CL. DE	C	S	444			
ANIMATEUR DE LOISIRS		ANIM			A	
ANIMATEUR TERRITORIAL	B	ANIM	429			
ANIMATEUR TERRITORIAL	B	ANIM	449			
ANIMATEUR TERRITORIAL (AV. JANV. 2015)	B	ANIM	418			
ANIMATEUR TERRITORIAL (AV. JANV. 2016)	B	ANIM	374			
ASSISTANT ADMINISTRATIF		OTR			A	
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	457			
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	772			
ATTACHE TERRITORIAL (AV. JANV. 2017)	A	ADM	379			
ATTACHE TERRITORIAL (AV. JANV. 2017)	A	ADM	542			
BIBLIOTHECAIRE (AV. JANV. 2017)	A	CULT	379			
EDUCATEUR TERRITORIAL A.P.S	B	SP	429			
EDUCATEUR TERRITORIAL A.P.S	B	SP	429			
EDUCATEUR TERRITORIAL A.P.S	B	SP	429			

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018	C1

RIPPEUR		TECH			A	
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
NEANT						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C
(2) SECTEUR ADM : Administratif
TECH : Technique
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
S : Social
MS : Médico-social
MT : Médico-technique
SP : Sportif
CULT : Culturel
ANIM : Animation
PM : Police
OTR : Missions non rattachables à une filière
(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération annuelle)
(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité
3-1 : remplacement d'un fontionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...),
3-2 : vacance temporaire d'un emploi
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
3-3-2° : emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient
3-3-3° : emploi de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité du temps de travail est inférieure à 50%
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C
47 : article 47 recutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de cabinets
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus
A : autres (préciser)
(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés)
(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347
(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1
(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) NEANT				
Détention d'une part du capital NEANT				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt NEANT				
Subventions supérieures à 75000 euros ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme NEANT				
Autres NEANT				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A.	C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A.	C3.4

C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
NEANT			
Autres organismes de regroupement			
Syndicat de la Sienne	01/01/2014		
Syndicat Manche Numérique	01/01/2014		
Syndicat mixte Caen Normandie Métropole	01/01/2017		
Syndicat mixte de la Soulles	01/01/2014		
Syndicat mixte du Point Fort	01/01/2014		

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT	INTITULE / OBJET DE L'ETABLISSEMENT	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)	TVA (oui/ non)
CCAS					
CE					
Régie personnalisée					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).
Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :
- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.
Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

CATEGORIE DE SERVICE	INTITULE / OBJET DU SERVICE	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	N° SIRET	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)	TVA (oui/ non)
Régie à seule autonomie financière						
Lotissement						
Service social et médico-social						

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

CATEGORIE DE SERVICE	INTITULE / OBJET DU SERVICE	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A.	C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A.	C3.4

NEANT

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles	Votes
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	3 825 080,92	4 375 578,63	4 375 578,63
RECETTES	3 825 080,92	4 645 993,92	4 645 993,92
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	10 090 518,71	10 660 586,86	10 660 586,86
RECETTES	10 090 518,71	10 660 586,86	10 660 586,86

2 - BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budgets)

40001-BUDGET ANNEXE ZA DU CACQUEVEL B1

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles	Votes
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	1 060 637,00	1 232 089,00	1 232 089,00
RECETTES	1 060 637,00	1 232 089,00	1 232 089,00
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	1 127 464,00	1 345 213,00	1 345 213,00
RECETTES	1 127 464,00	1 345 213,00	1 345 213,00

40002-BUDGET ANNEXE SPANC

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles	Votes
INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
RECETTES			
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	35 165,00	48 684,70	48 684,70
RECETTES	35 165,00	48 684,70	48 684,70

40003-BUDGET ANNEXE ZA DE LA COLOMBE

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles	Votes
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	1 151 124,00	1 284 613,00	1 284 613,00
RECETTES	1 151 124,00	1 284 613,00	1 284 613,00
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	1 229 041,00	1 415 616,00	1 415 616,00
RECETTES	1 229 041,00	1 415 616,00	1 415 616,00

40004-BUDGET ZA SAINTE CECILE CCVI

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles	Votes
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	116 460,00	130 923,00	130 923,00
RECETTES	116 460,00	130 923,00	130 923,00
FONCTIONNEMENT			

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

DEPENSES	108 430,00	111 822,00	111 822,00
RECETTES	108 430,00	111 822,00	111 822,00

40005-BUDGET ZA PERCY CCVI

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles	Votes
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		542 001,00	542 001,00
RECETTES		542 001,00	542 001,00
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		1 051 011,00	1 051 011,00
RECETTES		1 051 011,00	1 051 011,00

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles	Votes
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	6 153 301,92	7 565 204,63	7 565 204,63
RECETTES	6 153 301,92	7 835 619,92	7 835 619,92
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	12 590 618,71	14 632 933,56	14 632 933,56
RECETTES	12 590 618,71	14 632 933,56	14 632 933,56
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**18 743 920,63**	**22 198 138,19**	**22 198 138,19**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**18 743 920,63**	**22 468 553,48**	**22 468 553,48**

www.pwc.com

Villedieu Intercom

Accompagnement à la déclinaison du projet de territoire en DOB

22 novembre 2017

pwc

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Sommaire

1. Compréhension de votre contexte et de vos enjeux
2. Méthode d'intervention
3. Illustrations
4. Equipe et références
5. Budget d'intervention

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

1. Notre compréhension de votre contexte et de vos enjeux

Votre demande : objectiver la situation, projeter les ambitions et les moyens financiers liés à la consolidation/mise en œuvre de votre projet de territoire

Dans un **contexte de contrainte budgétaire, de pression citoyenne croissante sur la qualité du secteur public et de réforme des territoires**, la constitution du document d'orientation budgétaire est un moment clé qu'il importe de bien piloter pour garantir un service public local de qualité, à la fois soutenable, efficace et reconnu comme efficient.

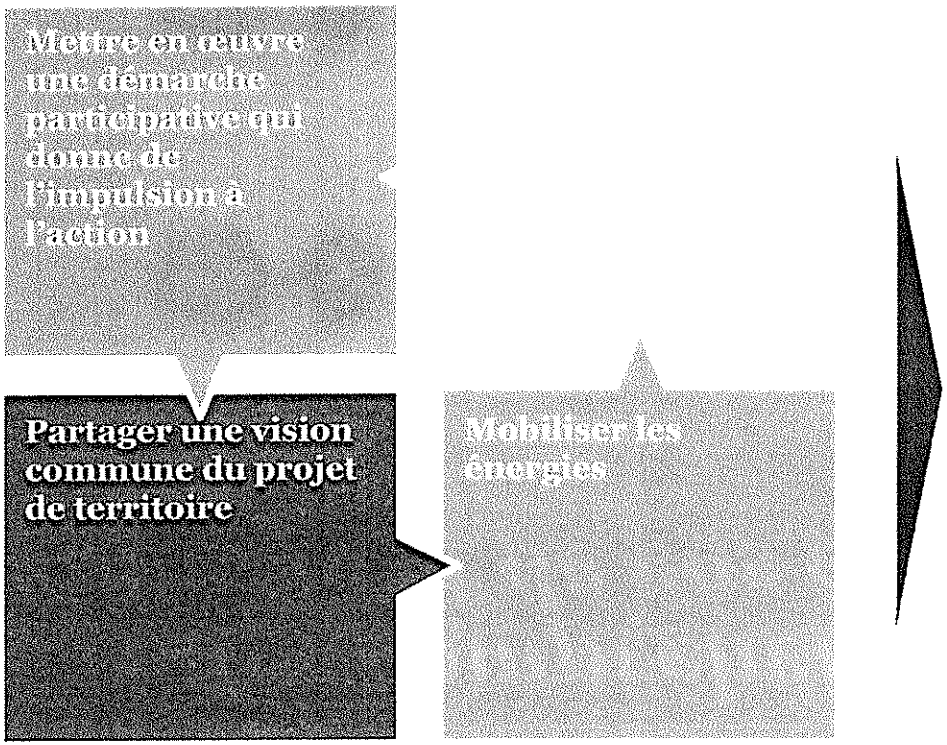

Compte tenu des enjeux qui sont les vôtres, nous comprenons que vous souhaitez faire de l'élaboration du DOB un moment de mise en cohérence de votre action et de renforcement de la cohésion des élus à travers la mise en œuvre d'une démarche visant à créer une dynamique de développement du projet de territoire.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Notre approche pour cette mission

La philosophie de notre intervention repose sur la recherche de sens et d'adhésion à un projet de territoire fédérateur pour les élus, et permettant de se mettre en cohérence avec les politiques du territoire (politiques des autres institutions, Région, Département, Intercommunalités voisines...).

Aussi, nous vous proposons de ne pas raisonner par la contrainte financière a priori, mais par l'expression des priorités politiques, puis de l'adaptation des ressources aux ambitions qui auront été posées, validées.

Ainsi, nous vous proposons la démarche suivante qui portera sur la partie 3, ***considérant que les deux premiers temps seront réalisés par la collectivité*** :

Villedieu Intercom

- Temps 1 : Réaffirmer les ambitions du mandat
  - Villedieu aura réaffirmé ses ambitions politiques pour son territoire et aura travaillé à ses arbitrages budgétaires.
- Temps 2 : Prioriser les ambitions et identifier les projets phares
  - Une hiérarchie des politiques et les projets pour le projet de territoires aura été réalisée.

PUBLIC

- Temps 3 : Poser les conditions de mise en œuvre du projet politique / de territoire
  - Il s'agit d'adapter le budget et les outils financiers au projet de territoire stabilisé dans les deux phases précédentes, et d'accompagner dans les derniers arbitrages.
  - Il s'agira d'aider à la redéfinition du périmètre et de la qualité des services et prestations de service public à rendre, et des ressources qui pourront être trouvées (stratégie financière et recherche de fonds ou subventions).

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

2. Notre méthode d'intervention

Structuration de notre intervention

Phase	Objectif	Modalité	Livrable
Assurer le pilotage de la mission			
	1 - Organiser la mission collecter les documents	Comité de pilotage	Feuille de route de la mission
	2 - Restituer les travaux au comité de pilotage	Comité de pilotage	L'ensemble des travaux
Poser les conditions de mise en œuvre du projet politique / de territoire			
	1 - Croiser le projet politique avec les données financières (Analyse rétrospective)	Travail en chambre	Maquette financière du projet politique
	2 - Identifier les outils financiers de mise en œuvre du DOB	Atelier de travail PwC/DGS	Programmation budgétaire (PPI-PPF) à 2025
	3 - Accompagner les arbitrages finaux	Atelier de travail PwC/DGS/Elus	DOB (en logique AP/CP)

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Phase de Cadrage/pilotage des travaux

Enjeux

- Etablir une relation de confiance avec les interlocuteurs clés (chargé de mission projet de territoire)
- Assurer la prise en compte de la vision du Comité de direction
- Sécuriser la démarche
- Planifier les travaux

Objectifs

1. Identifier nos principaux interlocuteurs au sein de la collectivité, dont le chef de projet interne
2. Présenter les membres de notre équipe
3. Partager les ambitions, enjeux et contraintes pour la réalisation du projet
4. Confirmer la méthodologie de notre intervention
5. Clarifier la vision dans laquelle doivent s'inscrire les réflexions des élus, des cadres etc
6. Valider le dispositif de pilotage du projet

Démarche

2 jours



1. Réunion de cadrage pour assurer la prise en compte des objectifs de la mission et valider les modalités d'intervention
2. Analyse de la documentation remise pour approfondir notre connaissance du contexte de la mission
3. Restitution finale des travaux, échanges avec le comité de pilotage.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Etape 1.1 : Analyse rétrospective

Objectif

- Disposer d'un diagnostic objectif et étayé de la situation budgétaire, fiscale et financière actuelle de l'intercommunalité en identifiant ses engagements passés et les postes susceptibles d'évolutions majeures

Méthode	Point d'attention	Livrables
• Analyse documentaire • Entretiens • Rédaction du rapport	• Disponibilité et qualité des données • Choix des profils pour les entretiens • Disponibilité des interlocuteurs	• Rapport d'analyse rétrospective • Synthèse pédagogique de l'analyse

Démarche type

Annulé

1. Analyse documentaire préalable :

- Afin de réaliser le diagnostic de la situation fina... ...ous conduirons une première analyse documentaire sur la base des éléments suivants notamment :
  - Les derniers comptes administrat... ...ices concernés (format excel)
  - Les derniers comptes de gestion de... ...ices concernés (format excel)
  - Les budgets et décisions modificatives des exercices concernés
  - Les états fiscaux
  - L'évolution du patrimoine sur les exercices concernés
  - L'état du personnel, de la dette et des immobilisations
  - Les dossiers témoins relatifs à la procédure budgétaire
- Tout autre élément financier et technique disponible sera également analysé.
- Cette analyse se fera sur le budget principal et sur les budgets annexes.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Poser les conditions de mise en œuvre du projet politique/ de territoire

Etape 1.1 : Analyse rétrospective

Démarche (2/4)

2. Entretiens :

- Afin de compléter cette première analyse documentaire, des entretiens seront menés auprès des interlocuteurs clés et des services budgétaires et financiers. La liste des personnes à interviewer sera établie en concertation avec la direction générale des services
- Ces entretiens seront l'occasion de collecter des données manquantes et de mettre en perspective les données disponibles.

- A la suite de l'analyse documentaire et des entretiens, nous serons en mesure de mener une analyse préalable axée sur les points suivants :
  - Analyse de l'environnement général affectant l'intercommunalité : contexte social et politique local
  - Compréhension globale des moyens affectés à l'exercice des compétences entrant dans les champs de l'analyse moyens internes et délégués
  - Présentation des principaux agrégats et ratios relatifs à l'activité de l'intercommunalité: recettes et dépenses de fonctionnement, recettes et dépenses d'investissement, épargne brute, épargne de gestion, autofinancement...

3. Rédaction du rapport d'analyse :

- Sur la base de l'analyse documentaire et des informations recu[illegible], nous rédigerons un rapport d'analyse rétrospective ainsi qu'une synthèse du rapport sous un format pédagogique. Les résul[illegible]tes sous une forme rédigée, illustrés de tableaux et graphiques.
- Au sein de ce document, seront traités les éléments [illegible]

Annulé

i. <u>Analyse des évolutions signi[illegible]section de fonctionnement sur les exercices concernés :</u>
   - L'objectif de cette ana[illegible] d'identifier les engagements passés de l'intercommunalité ayant des conséquences dans le futur ainsi que les postes qui sont susceptibles de dérives ou d'évolutions majeures.
   - Notre analyse des charges de fonctionnement portera sur :
     - Les charges à caractère général
     - Les charges de personnel et frais assimilés
     - Les autres charges de gestion courante
     - Les charges financières
     - Les charges exceptionnelles
   - Notre analyse des recettes de fonctionnement portera sur :
     - Les produits des services, du domaine
     - Les impôts et taxes

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Etape 1.1 : Analyse rétrospective

- Les dotations, subventions et participations
- Les autres produits de gestion courante
- Les produits financiers
- Les produits exceptionnels

→ Plusieurs indicateurs seront alors étudiés : excédent brut de fonctionnement, capacité d'autofinancement et analyse des principaux ratios financiers et fiscaux et comparaison avec des communes comparables

- Nous porterons une attention particulière aux recettes issues de la fiscalité pour mesurer le niveau de pression fiscale de l'intercommunalitéet son degré d'indépendance financière : analyse du potentiel fiscal et du coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, analyse de l'évolution et de la constitution des produits de la fiscalité, analyse de l'évolution des bases et du taux d'imposition et analyse de l'impact sur l'attractivité du territoire.
- Enfin, il s'agira aussi d'analyser l'évolution relative des dotat[illegible]tions sur les exercices concernés dans un contexte de diminution des dotations. Nous focaliserons notre étud[illegible]au montant et de la composition de la dotation globale de fonctionnement et sur les critères qui définissent c[illegible]

Annulé

ii. Analyse des évolutions significatives de la sec[illegible]ent sur les exercices concernés

- La politique d'investissemen[illegible]ce pour les collectivités puisqu'elle conditionne les équilibres à long terme, par les travaux let leur mod[illegible]t mais aussi les dépenses induites par l'entretien et le fonctionnement des nouveaux équipements.
- Nous vous proposons d[illegible]er notre revue sur le plan d'investissement :
  - Analyse de la procédure de programmation des investissements
  - Analyse des modes de financement des investissements et de leur évolution ces dernières années (autofinancement / recours à l'emprunt / subventions et dotations d'investissement)
- L'analyse des Restes à Réaliser est essentielle puisqu'elle conditionne les hypothèses de prospective.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Etape 1.1 : Analyse rétrospective

iii. Analyse de la dette et de la trésorerie

- Nous analyserons la structure de financement de la collectivité : structuration de la dette à long terme, part d'emprunt souscrit, outils de court terme utilisés, contrats à long terme renouvelables... Seront produits et analysés les principaux ratios d'endettement :
  - Indicateurs volumétriques d'endettement
  - Taux de charge de la dette
  - Capacités de désendettement de l'intercommunalité
- Il s'agira aussi d'appréhender la politique d'emprunt et de trésorerie suivie par l'intercommunalité via :
  - Une analyse de l'évolution passée et du profil d'amortissement futur de l'encours
  - Une analyse de la structure de la dette et des risques associés
  - Une identification des risques supportés par l'intercommunalité en termes de remboursement et de capacité de manœuvre
  - Une identification des marges de manœuvre de la collectivité pour souscrire à de nouveaux emprunts

4. Restitution des travaux :

- Présentation du rapport d'analyse rétrospective au Comité [illegible] validation à l'issue de l'étape 1.1 et avant de mener l'analyse prospective

Annulé

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Etape 1.2 : Analyse prospective

Objectif

- Appréhender les orientations et marges de manœuvre potentielles, notamment dans la maîtrise de l'évolution des dépenses et de l'optimisation de l'évolution des ressources financières et fiscales

Méthode

- Analyse documentaire et travail en chambre
- Ateliers de travail
- Rédaction du rapport

Point d'attention

- Choix des profils pour les ateliers de travail
- Prise en compte des impacts des transferts de compétences en cours
- éléments structurants de politique municipale et orientations majeurs par fonction / politique

Livrables

- Rapport d'analyse prospective
- Synthèse pédagogique de l'analyse
- Document de synthèse relatif aux lois de finances et lois de finances rectificatives

Démarche (1/3)

Pour mémoire, **la réunion de lancement de la mission** aura été l'occasion de valider la période d'analyse retenue.

Analyse documentaire et définition des éléments de prospective financière :

- Le diagnostic réalisé lors de l'audit financier rétrospectif constitue une première étape dans la réalisation d'un audit financier prospectif. Ayant fait le point sur l'état des finances de l'intercommunalité, les éventuelles zones de tension ainsi que les possibles marges de manœuvre, il sera désormais possible de se projeter sur les années à venir.
- Un recensement des éléments de prospective financière déjà réalisés au sein de l'intercommunalité ainsi que des outils éventuellement mis en œuvre sera mené.
- Sur cette base, seront définis en chambre les paramètres d'évolution des équilibres financier sur la période concernée :
  - Les recettes de fonctionnement : produit de la CTE, produits de la fiscalité des ménages, dotations de l'Etat et subventions reçues
  - Les dépenses d'investissement : nature et montant des dépenses d'équipement, degré de réalisation de la PPI
  - Les recettes d'investissement : subventions, emprunts, autofinancements
  - Les soldes financiers : épargne brute / épargne de gestion, capacité d'autofinancement nette du remboursement en capital de la dette, besoin réel en emprunt / solde d'investissement, résultat de l'exercice
- Les impacts sur le budget et les finances de l'intercommunalité seront analysés

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Poser les conditions de mise en œuvre du projet politique/ de territoire

Etape 1.2 : Analyse prospective

2. Travail en commun avec les élus et directions de l'intercommunalité:

- Nous travaillerons en comité restreints des entretiens seront organisés avec Monsieur le Président, Monsieur le Vice Président des finances, Madame la directrice générale des services et les principaux cadres de l'intercommunalité (la composition des ateliers sera validé en phase de cadrage)
- Sur la base d'ateliers de travail (2 demi-journées), l'objectif sera de mettre en musique les choix et orientations futures décidés par les élus : ce temps de concertation est nécessaire pour identifier les actions, politiques et projets d'investissement à venir et estimer leurs conséquences financières.

i. <u>Identification et analyse des leviers et marges de manœuvres</u>
   - Un premier atelier de travail sera consacré à l'identification des hypothèses d'évolution et des variables concernant :
     - Le fonctionnement : charges supplémentaires liées à des hypothèses économiques et réglementaires, liées à des décisions politiques et économiques, recettes supplémentaires liées à des décisions politiques
     - L'investissement : engagements pluriannuels avec présentation du montant global de chaque investissement, le cadencement de la réalisation dans le temps, le chiffrage des aides spécifiques à cet investissement
   - Un deuxième atelier de travail permettra d'analyser les marges de manœuvre :
     - Liées aux dépenses de fonctionnement et d'investissement : rationnaliser les principaux postes de charges, revoir la politique de subvention, rationaliser les frais d'entretien des équipements, revoir la programmation des investissements, renégocier la dette, transférer des compétences...
     - Liées aux recettes de fonctionnement et d'investissement : augmenter les recettes d'exploitation, mettre en place une gestion active du patrimoine, rechercher des concours financiers, optimiser la gestion de la dette...
   - Ces deux ateliers de travail seront organisés en comité restreint comme évoqué précédemment

ii. <u>Identification de scénarii en fonction de différents programme pluriannuel d'investissements</u>
   - A partir de ces hypothèses, nous vous proposerons 3 scénarios prospectifs, par exemple :
     - 1 scénario au fil de l'eau sans recours à l'emprunt et sans hausse de la fiscalité
     - 1 scénario au fil de l'eau avec stabilité de l'endettement mais simulation d'évolution de la fiscalité
     - 1 scénario de simulation du PPI et avec détermination des leviers optimums
   - Un troisième atelier de travail sera l'occasion de retenir un scénario d'évolution. Il permettra d'obtenir un arbitrage partagé.

3. Rédaction du rapport d'analyse et réalisation des prévisions et simulations :

- Sur la base de l'analyse documentaire et des réflexions issues des ateliers de travail, nous rédigerons un rapport d'analyse rétrospective ainsi qu'une synthèse du rapport sous un format pédagogique. Les résultats seront présentés sous une forme rédigée, illustrés de tableaux et graphiques.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Etape 1.2 : Analyse prospective

Démarche (1/3)

- Ce document permettra de :
  - Évaluer la solvabilité financière de l'intercommunalité
  - Identifier sa capacité d'investissement
  - Apprécier l'évolution financière naturelle du budget
  - Évaluer l'impact de l'environnement institutionnel mouvant (Etat, MGP, EPT Est Ensemble)
  - Echelonner les réalisation et les projets sur les années à venir
  - Proposer des alternatives pour limiter l'endettement de l'intercommunalité
- Au sein du rapport d'analyse, seront détaillés les éléments suivants :
  - Les paramètres d'évolution des équilibres financiers sur les années à venir
  - Les hypothèses d'évolution données par la l'intercommunalité
  - Les 3 scénarii

3. Analyses complémentaires :

- Un document de synthèse relatif aux lois de finances et lois de finances rectificatives sera par ailleurs rédigé et transmis aux services de l'intercommunalité.

4. Restitution des travaux :

- Présentation du rapport d'analyse prospective et des analyses complémentaires au Comité de pilotage et au Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Poser les conditions de mise en œuvre du projet politique/ de territoire

Etape 1.3 : consolider l'analyse financière avec le projet politique/ de territoire

Enjeux

Il s'agit d'adapter le budget et les outils financiers au projet de territoire stabilisé, et d'accompagner les élus dans les derniers arbitrages.

Il s'agira d'aider à la redéfinition du périmètre et de la qualité des services et prestations de service public à rendre, et des ressources qui pourront être trouvées (stratégie financière et recherche de fonds ou subventions).

Objectifs

1. Synthétiser les éléments structurants du projet politique/projet de territoire
2. Identifier les arbitrages à rendre
3. Synthétiser les éléments du projet de territoire dans un document lisible et hiérarchisé vs/ contraintes et opportunités financières de l'intercommunalité
4. Valider la synthèse des travaux

Démarche



1. Production d'une synthèse des propositions retenues à l'issue de l'analyse du projet de territoire croisés avec les données financières, dans un format lisible et facile d'usage
2. Réunion de consolidation avec la direction pour assurer la cohérence du projet politique/ de territoire et les enjeux financiers liés, accompagnement à la rédaction du DOB et à ses arbitrages
3. Identification des outils de mise en œuvre du document d'orientation budgétaire (gouvernance et outils de pilotage)

Livrables

- Maquette financière du projet politique
- Programmation budgétaire (PPI - PFF) à 2025
- DOB (en logique AP/CP)

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

3. Illustrations

Etape 1.1 : Analyse rétrospective

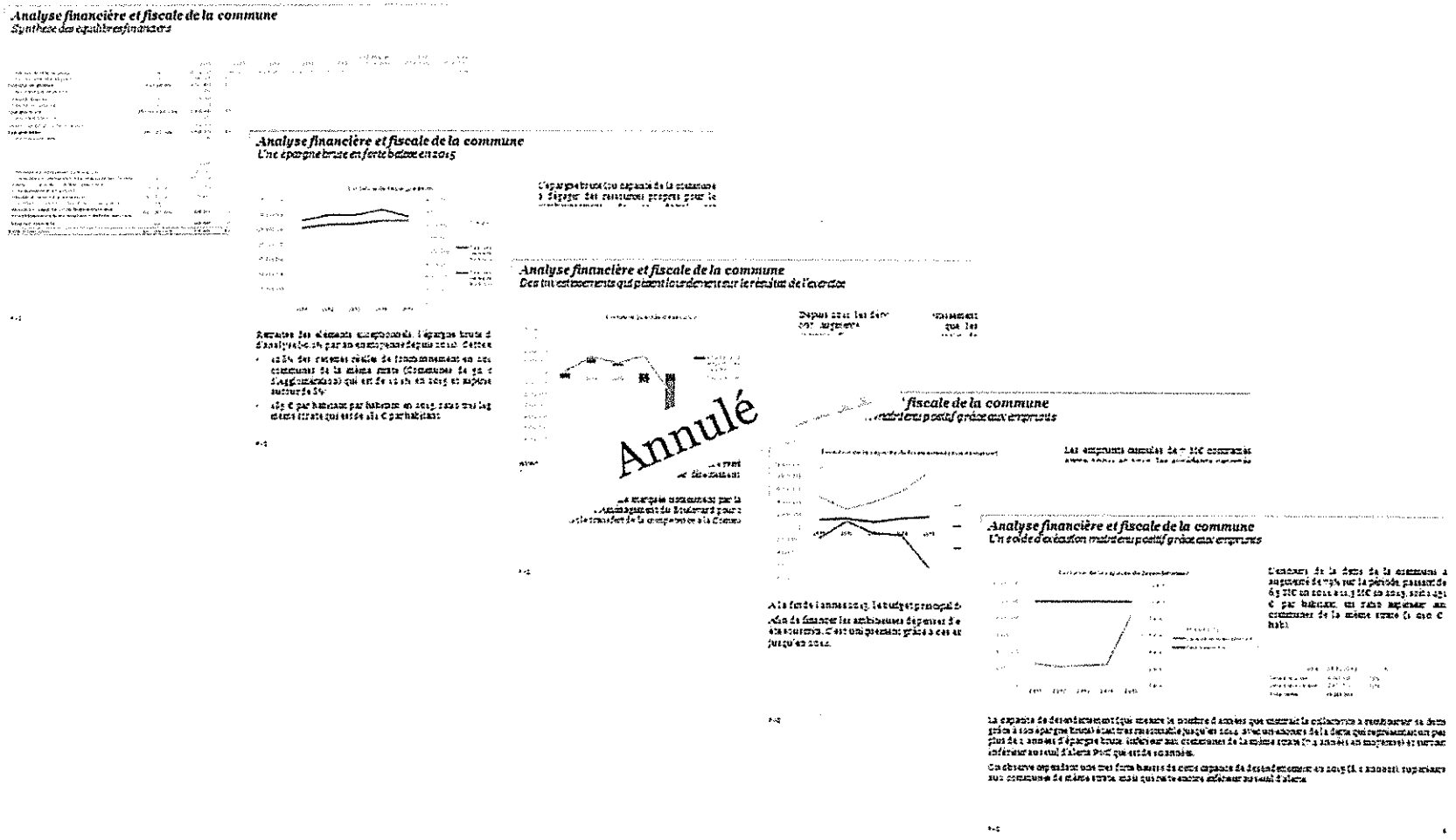

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Etape 1.2 : Analyse prospective

→ *Illustration de notre modèle de prospective financière*

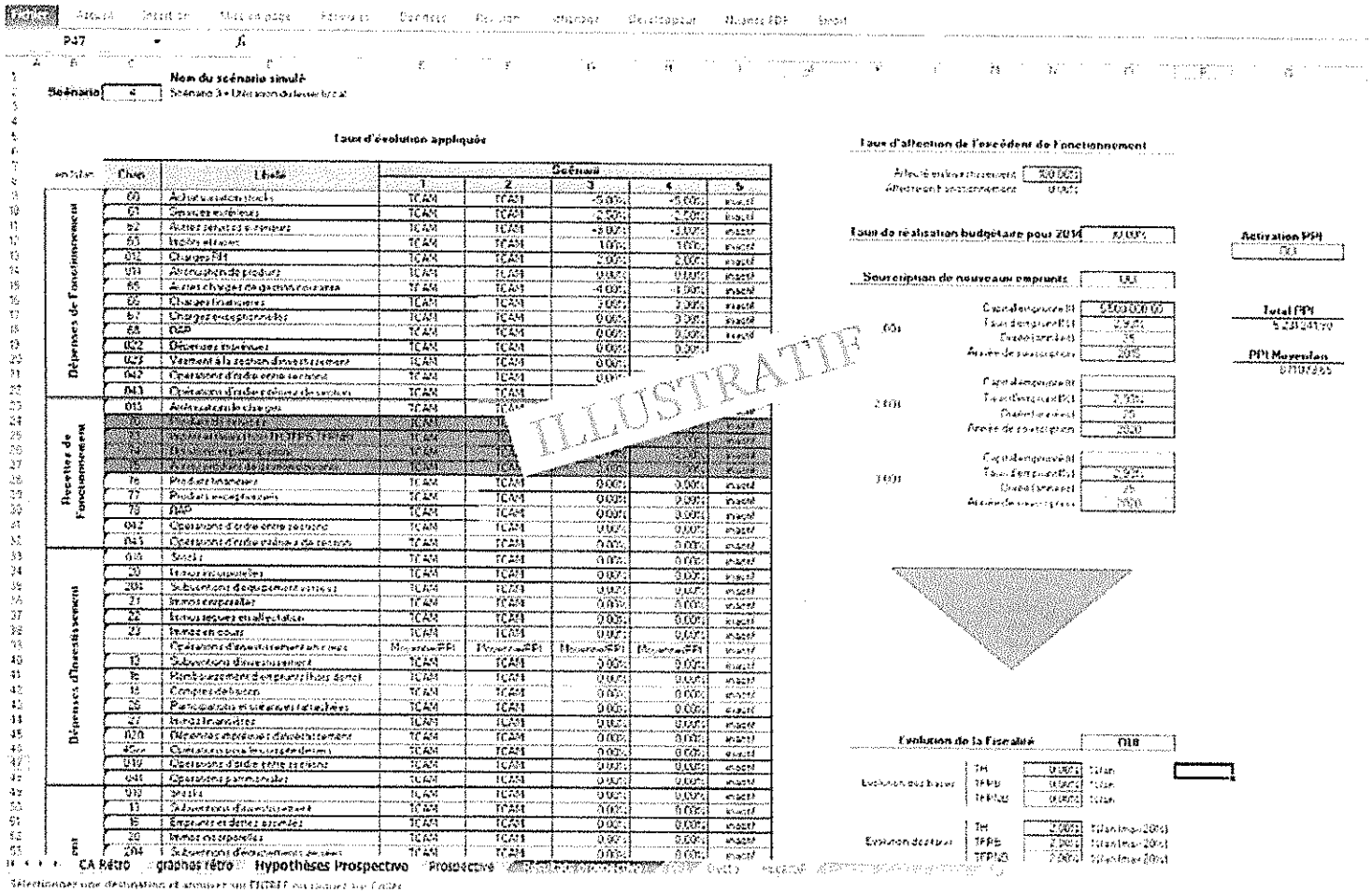

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Etape 1.3 : Consolidation projection financière-projet de territoire

→ *Illustration de notre modèle de croisement projection financière / projet de territoire*

Axe	RO	Libellé	Coût	2018	2019	2020
	- 1 - Définir l'identité du Canal de Bourgogne		60 000,00 €	60 000,00 €		
		Plan marketing canal de bourgogne	60 000,00 €	60 000,00 €		
	- 1 - La ligne graphique et visuelle : donner à voir le canal de Bourgogne		120 000,00 €		120 000,00 €	
		Charte graphique du canal de Bourgogne	10 000,00 €		10 000,00 €	
		Plaquettes touristiques uniques	30 000,00 €		30 000,00 €	
		Panneaux signalétiques	80 000,00 €		80 000,00 €	
	- 2 - Le numérique au service du canal de Bourgogne		70 000,00 €	10 000,00 €	60 000,00 €	
		Application mobile	30 000,00 €		30 000,00 €	
		Bornes interactives avec flashcode	30 000,00 €		30 000,00 €	
		Site internet / réseaux sociaux	10 000,00 €		10 000,00 €	
		Réseau Wifi	10 000,00 €	10 000,00 €		
	- 3 - Les services, commerces proposés sur l'ensemble du linéaire		150 000,00 €			
		Schéma de développement des maisons éclusières				
		Schéma de développement des commerces et services				
		Collecte des déchets sur le linéaire				
Total général			400 000,00 €	250 000,00 €	400 000,00 €	

ILLUSTRATIF

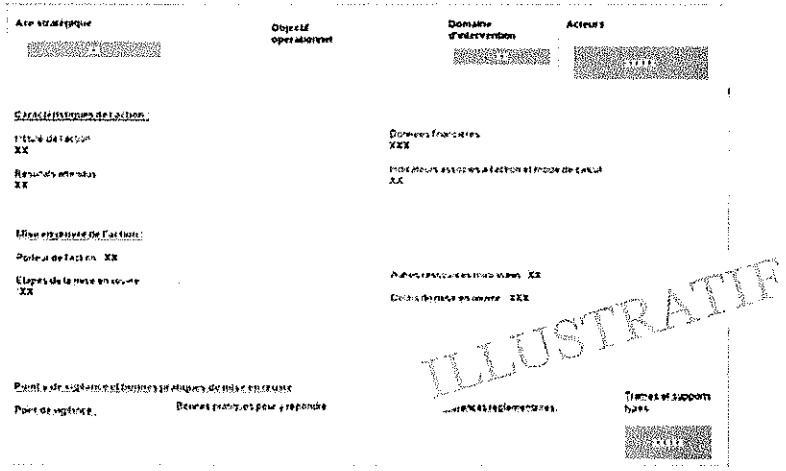

ILLUSTRATIF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

4. PwC : Equipe et budget d'intervention

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Une équipe resserrée et à forte séniorité

Un dispositif d'équipe combinant connaissances du Secteur Public Local et expériences en matière de stratégie des politiques publiques

pwc **Equipe de l'intervention**



Paul-Olivier Sajot-Lucas
Associé
Garant de la qualité des prestations



Miguel Usannaz-Joris
Directeur Secteur Public
Pilotera la mission
PwC



Anne-Laure Courdé
Consultante Senior
Réalise les prestations
PwC



Jean-Emmanuel Moogin
Manager
Expert Finance Publique
PwC

Pour cette mission, nous vous proposons une équipe très resserrée, de proximité et à forte séniorité que nous saurions étoffer par l'un des 80 consultants secteur publique de l'équipe de PwC France si nécessaire. Miguel Usannaz-Joris a déjà réalisé des missions de même nature, de même volumétrie en collaboration avec Anne-Laure Courdé

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Miguel Usannaz-Joris– Directeur/ Chef de Projet
PwC Secteur public



Miguel.usannazjoris@fr.pwc.com

CV

Directeur Secteur Public au sein du département secteur public de PwC Miguel dispose d'un DEA de Philosophie et d'une expérience de 15 ans au sein de cabinets spécialisés en secteur public .

Principaux domaines d'expertise :

- Stratégie publique
- Management et gestion des Ressources Humaines
- Organisation, évaluation et pilotage
- Conception/évaluation de l'action publique
- Organisation des services publics
- Pilotage et contrôle de gestion

Secteurs d'intervention

- Secteur Public
- Pilotage et Evaluation des politiques publiques

Expérience

Miguel est spécialisé dans la stratégie publique dans la définition et structuration des projets de territoire. Il a développé une expertise poussée des problématiques liées à l'audit organisationnel à l'évaluation et au pilotage des politiques publiques.Fort de son expérience professionnelle il intervient auprès de décideurs publics dans la réalisation de formation sur des sujets d'actualité.

Formations interventions au sein des entités suivantes

- SENAT
- Institut supérieur des métiers.
- École Nationale de la Santé Publique.
- École Nationale de l'Administration pénitentiaire.
- AP DR Ouest : Administration pénitentiaire.
- DESS Évaluation des politiques publiques - Rennes 1
- Institut Nantional d'Etudes de la Sécurité Civile.
- Enact Angers.
- EFE : cycles de formation au management public.
- Forum de l'emploi public (groupe moniteur).

Publications / études

- «Les pratiques managériales dans la fonction publique territoriale »
- «Les pratiques d'évaluation des politiques publiques dans la FPT »
- La formation dans la FP
- Enquête sur les contextes et enjeux pour la gestion des ressources humaines des trois fonctions publiques

Rencontres thématiques :

- « Le management des organisations publiques : une exigence d'efficacité »
- « Piloter et évaluer l'action publique locale »
- « La segmentation politique et stratégique des outils pour la gouvernance publique »

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Miguel Usannaz-Joriz– Directeur/ Chef de Projet (Suite)
PwC Secteur public

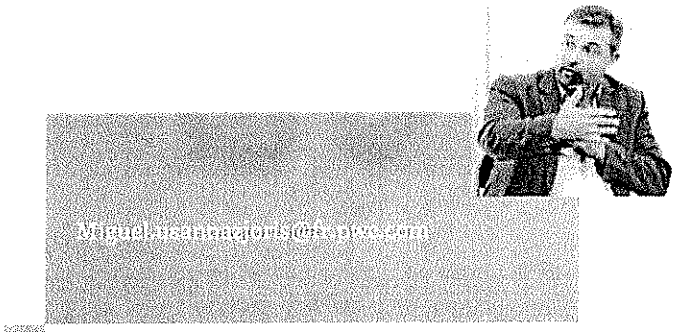

Expériences

- **PETR du Grand Auxerrois**
  - Accompagnement à l'élaboration du projet du PETR du Grand Auxerrois (animation de séminaires politiques et avec la société civile)
- **Ville de Saint Florentin**
  - Accompagnement à la définition du projet de territoire
- **Conseil Régional des Pays de la Loire**
  - Accompagnement organisationnel et financier des actions de la Chambre Régionale d'Agriculture dans son volet Bio
- **Conseil Général Loire-Atlantique**
  - Accompagnement organisationnel et managérial dans le cadre de la refonte du projet départemental et l'intégration des compétences issues de la loi du 13 Août 2004. (Mise en place d'une démarche évaluative et approche par les politiques publiques) :
  - Formation de l'encadrement à la méthodologie de projet

Expérience

Polynésie Française
- Refonte des politiques de développement économique
- Refonte des politiques touristiques

Nouvelle Calédonie – Province Sud
- Accompagnement à l'élaboration du projet politique de la province SUD
- Refonte des politiques économiques
- Elaboration des politiques agricoles

Nouvelle Calédonie - Gouvernement
- Accompagnement à l'élaboration du projet politique NC 2025
- Assistance à la réalisation des états généraux de la formation sur le territoire calédonien

Communauté de communes de Dinan
- Cartographie des activités des services finances/marchés/eau et assainissement et accompagnement à l'organisation de ce service
- Mise en place des procédures budgétaires, financières et techniques dans le cadre de la réorganisation du service eau assainissement

Communauté de communes de Vallet
- Eude de faisabilité pour la création de services généraux et techniques propres à la communauté de communes –
- Localisation de ses services et transfert de nouvelles compétences à la communauté de communes

Communauté de communes de Caux Vallée de Seine
- Accompagnement à la remise à plat du régime indemnitaire dans le cadre dune fusion des intercommunalités.

Communauté des communes Sud Manche
- Accompagnement organisationnel, managérial, financier et juridique à la fusion des 4 intercommunalités

Communauté des communes du Pays de la Roche aux Fées
- Accompagnement à la réécriture du projet intercommunal et mise en place du système de pilotage et d'évaluation

Communauté de communes de Thouars
- Fusion des communautés de communes et élaboration des politiques publiques

Communauté de communes de Sud Drôme (Pierrelatte
- Fusion des communautés de communes et élaboration des politiques

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Anne-laure COURDE – Consultante senior PwC Secteur public

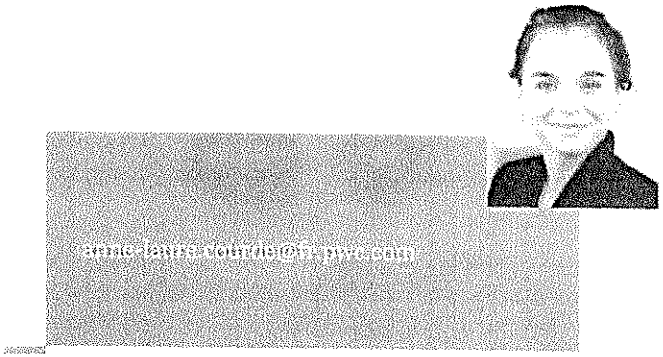

CV

Consultante au sein du département secteur public de PwC, Anne-Laure Courdé possède une double compétence. Elle est titulaire d'un diplôme de Droit des affaires et d'un master spécialisé Conseil en Management et Organisation Conseil. de l'EMLYON Business School.

Principaux domaines d'expertise :

- Stratégie publique
- Organisation et transformation
- Gestion de projet et conduite du changement
- Ingénierie pédagogique et formation de cadres publics
- GRH et conduite du changement

Secteurs d'intervention

- Secteur Public

Compétence

- Analyse stratégique
- Organisation et Conduite du changement
- Pilotage et Gestion de Projet

Expérience

Anne-Laure intervient principalement sur des missions de secteur public au sein d'administration centrale et de collectivités territoriales dans la conception et mise en œuvre de leur stratégie publique. Elle intervient également dans le conseil aux établissements publics sur des projets de formation, d'organisation, de transformation et de pilotage.

Parmi ses expériences significatives (non exhaustives):

- **PETR et Villes :** accompagnement à la définition de leur projets de territoire – projet de services
- **Accompagnement au projet de transformation de la politique touristique – Conseil Général :**
  Audit organisationnel et financier, élaboration du plan de Conduite du Changement, identification des leviers d'amélioration avec les équipes opérationnelles (ateliers de travail) et définition des critères de priorisation, définition de l'organisation cible du pôle tourisme
- **Accompagnement à la fusion de deux communautés de communes - Communautés de Communes :** Assistance au processus d'élaboration juridique, financier et organisationnel de la fusion, accompagnement à la mise en œuvre et aux démarches de mutualisation
- **Accompagnement au déploiement d'un dispositif de contrôle interne – Coopérative agricole :** Audit du processus de traitement des frais Généraux - diagnostic des fonctions achats des entreprises membres de la coopérative, et analyse d'impacts de la centralisation du processus
  Accompagnement à la mise en œuvre des solutions retenues
- **ANAP :** Animation et formation de cadres et de membres d'ESMS à l'usage des tableaux de bord de la performance économique (entre 50 – 150 participants par session de formation)
- **ANAP :**
  Appui à l'élaboration d'un kit pédagogique – Autorité Nationale d'aide à la performance des établissements de Santé
  Rédaction d'un Kit pédagogique sur l'optimisation du processus de facturation à destination des établissements de Santé Français
  Formation des agents à l'usage du Kit pédagogique
- **DSS :**
  Mission de benchmark international sur l'optimisation des fonctions logistiques hospitalières
- Définition des principes pédagogiques de mise en œuvre des solutions retenues au sein des établissements Français

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Jean-Emmanuel Moogin– Expert Finance PwC Secteur public

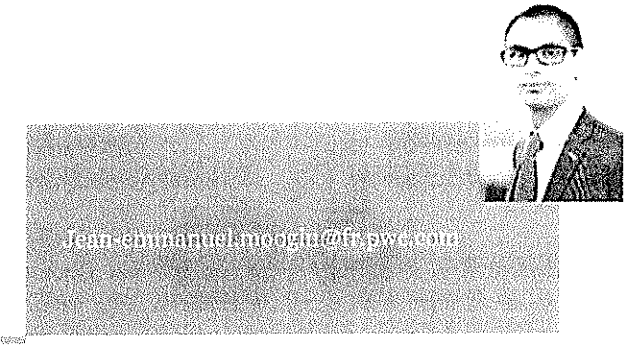

CV

Manager au sein du département secteur public de PwC, Jean-Emmanuel Moogin est titulaire d'un MBA Management International - St Johns University New-York (USA) et d'un Diplôme d'Ecole de Commerce. Il dispose de plus de 10 ans d'expérience notamment sur des sujets financiers au sein de PwC

Principaux domaines d'expertise :

- Audit comptable et financier
- Montage et contrôle budgétaire
- Contrôle de gestion et comptabilité analytique
- Délégation de services publics
- Assistance à la Personne Publique pour le choix de mode de gestion

Secteurs d'intervention

- Secteur Public
- Finances Publiques

Compétence

- Analyse stratégique
- Organisation et Conduite du changement
- Pilotage et Gestion de Projet

Expérience

Jean-Emmanuel intervient auprès des collectivités publiques locales depuis son entrée au sein de PwC. Il s'appuie sur une expérience significative de trois années en tant que Responsable Administratif et Financier d'une direction générale adjointe dans un Conseil Général.

A ce titre il a acquis et met à profit dans ses missions de conseil son expertise en finances publiques, en montage et gestion de projets complexes ou encore en assistance à la personne publique pour l'exécution de sa politique d'investissement.

Parmi ses expériences significatives (non exhaustives):

- **Ville d'Aix-en-Provence**
  Étude de l'impact financier de la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence-Métropole
  Optimisation des recettes de fonctionnement
  Révision de la politique de tarification de l'Espace Public
- **Chambres régionales d'agriculture Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon**
  Analyse comparative financière, comptable et organisationnelle (volet Organisation / RH)
- **Chambre Régionale des Métiers et de l'artisanat - PACA**
  Accord cadre pour la mise en place de la régionalisation dans le cadre des objectifs du Secrétariat général
  Volet comptable : répartition des process
- **Gouvernement de Nouvelle-Calédonie**
  Réalisation d'une étude prospective de chiffrage du coût du transfert de l'enseignement du second degré privé.
  Analyse des moyens financiers affectés à l'enseignement public du second degré par le Ministère de l'Education Nationale sur le territoire.
- **Ville du Taillan-Médoc**
  Réalisation d'un audit financier et RH de début de mandat
- **ATD 13**
  Réalisation d'une formation « Finances communales : comment dégager des marges de manœuvres? »
- **Ville de Valbonne Sophia Antipolis**
  Analyse financière rétrospective et prospective
- **Villes de Nangis, Douarnenez, Meung-sur-Loire**
  Réalisation d'audits rétrospectifs et prospectifs de début de mandat

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Jean-Emmanuel Moogin– Expert Finance PwC Secteur public (Suite)

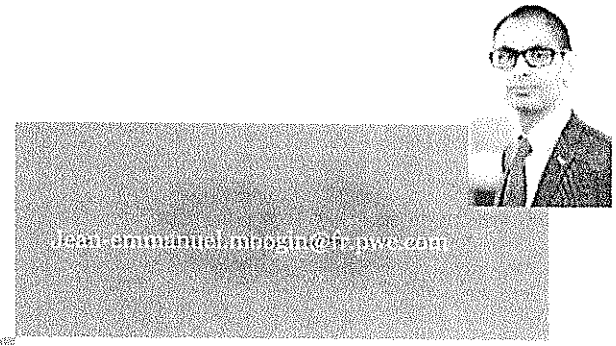

CV

Manager au sein du département secteur public de PwC, Jean-Emmanuel Moogin est titulaire d'un MBA Management International - St Johns University New-York (USA) et d'un Diplôme d'Ecole de Commerce. Il dispose de plus de 10 ans d'expérience notamment sur des sujets financiers au sein de PwC

Principaux domaines d'expertise :

- Audit comptable et financier
- Montage et contrôle budgétaire
- Contrôle de gestion et comptabilité analytique
- Délégation de services publics
- Assistance à la Personne Publique pour le choix de mode de gestion

Secteurs d'intervention

- Secteur Public
- Finances Publiques

Compétence

- Analyse stratégique
- Organisation et Conduite du changement
- Pilotage et Gestion de Projet

Expérience

Parmi ses expériences significatives (non exhaustives):

- **Conseil Général du Var**
  Etude prospective de soutenabilité financière d'un Partenariat Public Privé
- **Région Nord Pas de Calais**
  AMO pour la définition et la mise en œuvre d'une DSP pour la Formation Professionnelle
  Formation des agents chargés du suivi de l'exécution de la DSP sur la dimension contractuelle et financière (impact de la structuration des réponses, mise en œuvre des clauses de paiement etc...)
- **Conseil Général de la Gironde**
  Mission d'assistance à la personne publique dans le cadre d'un projet de construction de 12 pôles de solidarité en PPP et valorisation du parc immobilier privé du Département. Conduite des négociations avec les groupements (composés de bailleurs sociaux) candidats au PPP
- **Conseil Régional Languedoc-Roussillon**
  Étude de faisabilité financière pour la réalisation d'un nouveau port de commerce en DSP
- **Commune de Villenave d'Ornon**
  Assistance financière au pilotage du PPP Equipements publics
  Réalisation de l'évaluation préalable, et assistance à la négociation avec le partenaire privé
- **Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace**
  Mission d'assistance à la personne publique dans le cadre d'un projet de construction/ réhabilitation et gestion des logements étudiants en PPP. Conduite des négociations avec les groupements (pilotés par des bailleurs sociaux) candidats au PPP
- **Métropole Nice Côte d'Azur**
  Contrôle Qualité de Gestion du Programme Opérationnel FEDER/FSE
- **Ecole de la Seconde Chance 93**
  Assistance à la redéfinition des procédures financières et achats de l'E2C93.
  Assistance à la redéfinition de la stratégie financière de l'Ecole

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

5. Budget de la mission

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Budget d'intervention

Nous vous proposons un forfait exceptionnel de à 10 000 euros TTC dont 2 000 €de TVA pour 9 jours d'intervention

Ces montants intègrent les frais à engager pour la réalisation de la mission : frais de déplacement, de reprographie...

Le tableau ci-dessous retrace le détail de notre proposition et la répartition par profil et par phase de la charge prévisionnelle.

Nous nous tenons bien évidemment à votre disposition pour toute information ou question que vous souhaiteriez aborder concernant notre proposition méthodologique et financière.

Phase Objectif	Modalité	Durée
Assurer le pilotage de la mission		2
1 - Organiser la mission collecter les documents	Comité de pilotage	1
2 - Restituer les travaux au comité de pilotage	Comité de pilotage	1
Poser les conditions de mise en œuvre du projet politique / de territoire		10
1 - Croiser le projet politique avec les données financières (analyse prospective)	Travail en chambre	3
2 - Identifier les outils financiers de mise en œuvre du DOB	Atelier de travail PwC/DGS	3
3 - Accompagner les arbitrages finaux	Atelier de travail PwC/DGS	1
Total général		**9**

Le 7.12.2017
Le Président, Charly VARIN

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MANCHE
Arrondissement de SAINT LO
VILLEDIEU INTERCOM

Reçu en préfecture le 30/10/2017
Affiché le 30/10/2017
ID : 050-200043354-20171030-2017_136-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 octobre 2017

Date de convocation :	13 octobre 2017					
Nombre de conseillers :	En exercice :	55	Présents:	44	Votants :	46

Certifié exécutoire compte tenu de :
- l'affichage en mairies et à Villedieu Intercom du 23.10.2017 au 23.11.2017
- la notification faite le 23.10.2017

L'an deux mille dix-sept le 19 octobre, à vingt heures trente, le conseil de Villedieu Intercom s'est rassemblé à la maison des services de Villedieu-les-Poêles, sur la convocation de Monsieur Charly VARIN, Président.

Etaient présents:
Mesdames et Messieurs Michel ALIX, Daniel BIDET, Ludovic BLIN, Véronique BOURDIN, Marcel BOURDON, Marc BRIENS, Christophe CHAUMONT, Loïc CHAUVET, Charlie COCHARD, Emile CONSTANT, Michel DELABROISE, Brigitte DESDEVISES, Marie-Angèle DEVILLE, Léon DOLLEY, Gilbert FONTENAY, Didier GUILBERT, Stéphane HARIVEL, Liliane JAMARD, Francis LANGELIER, Freddy LAUBEL, Marie-Odile LAURANSON, Claude LEBOUVIER, Daniel LEBOUVIER, Philippe LEMAITRE, Jean-Paul LEMAZURIER, Martine LEMOINE, Frédéric LEMONNIER, Daniel LETONDEUR, Jacques LETOURNEUR, Michel LHULLIER, Christine LUCAS DZEN, Daniel MACE, Pierre MANSON, Françoise MAUDUIT, Michel MAUDUIT, Marie-Andrée MORIN, Marie-Claude PLESSIS, Stéphane PRIMOIS, Pascal RENOUF, Yves THEBAULT, Charly VARIN, Jean-Pierre VAVASSEUR, Daniel VESVAL, Dominique ZALINSKI.

Etaient absents excusés :
Myriam BARBE, Régis BARBIER, Philippe BAS, Françoise CAHU, Christophe DELAUNAY, Roalnd GUAINE, Régis HEREL, Michel LEBEDEL, Yves LECOURT, Monique NEHOU, Thierry POIRIER,

Etait absent représenté :

Procurations :
- Myriam BARBE donne procuration à Véronique BOURDIN
- Régis BARBIER donne procuration à Brigitte DESDEVISES

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Délibération n° 2017-138 Fonds de concours : Saint Maur des Bois

Reçu en préfecture le 30/10/2017
Affiché le 30/10/2017
ID : 050-200043354-20171030-2017_138-DE

Rapporteur : Daniel MACÉ

Vu, le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu, la délibération du conseil communautaire n°2017-063, en date du 02 mars 2017, instaurant le principe d'un programme de fonds de concours à destination des communes rurales,

Vu, la délibération du conseil communautaire n°2017-082, en date du 27 avril 2017, instaurant les modalités de mise en place du fonds de concours,

Vu, les statuts de Villedieu Intercom incluant la commune de Saint-Maur des Bois comme l'une de ses communes membres,

Vu, la demande de fonds de concours en date du 19 juin 2017 et formulée par la commune de Saint Maur des Bois pour des travaux de rénovation de la toiture de l'église,

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessous :

Coût total du projet : 8 166,40 € HT

Financement	Montant HT	Taux
Etat		
Département		
Villedieu Intercom (montant demandé)	1 633,28 €	20 %
Sous-total 1 (subventions publiques)	**1 633,28 €**	**20 %**
Commune (reste à charge)	6 533,12 €	80 %
Sous-total 2 (reste à charge commune)	**6 533,12 €**	**80 %**
TOTAL (1 + 2)	**8 166,40 €**	**100 %**

Considérant que la commission finances, réunie le 12 septembre 2017, a émis un avis favorable à cette demande,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Décide** d'attribuer un fonds de concours à la commune de Saint Maur des Bois en vue de participer au financement des travaux de rénovation de la toiture de l'église, à hauteur de 1 633,28 €,
- **Autorise** le Président à signer tout acte afférant à ce dossier.

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Président,

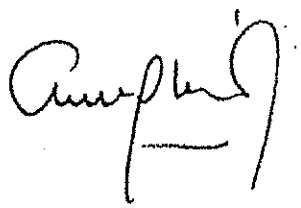

Charly VARIN

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Reçu en préfecture le 30/10/2017
ID : 050-200043354-20171030-2017_139-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MANCHE
Arrondissement de SAINT LO
VILLEDIEU INTERCOM

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 octobre 2017

Date de convocation :	13 octobre 2017					
Nombre de conseillers :	En exercice :	55	Présents:	44	Votants :	46

Certifié exécutoire compte tenu de :

- l'affichage en mairies et à Villedieu intercom du 23.10.2017 au 23.11.2017
- la notification faite le 23.10.2017

L'an deux mille dix-sept le 19 octobre, à vingt heures trente, le conseil de Villedieu intercom s'est rassemblé à la maison des services de Villedieu-les-Poêles, sur la convocation de Monsieur Charly VARIN, Président.

Etaient présents:
Mesdames et Messieurs Michel ALIX, Daniel BIDET, Ludovic BLIN, Véronique BOURDIN, Marcel BOURDON, Marc BRIENS, Christophe CHAUMONT, Loïc CHAUVET, Charlie COCHARD, Emile CONSTANT, Michel DELABROISE, Brigitte DESDEVISES, Marie-Angèle DEVILLE, Léon DOLLEY, Gilbert FONTENAY, Didier GUILBERT, Stéphane HARIVEL, Liliane JAMARD, Francis LANGELIER, Freddy LAUBEL, Marie-Odile LAURANSON, Claude LEBOUVIER, Daniel LEBOUVIER, Philippe LEMAITRE, Jean-Paul LEMAZURIER, Martine LEMOINE, Frédéric LEMONNIER, Daniel LETONDEUR, Jacques LETOURNEUR, Michel LHULLIER, Christine LUCAS DZEN, Daniel MACE, Pierre MANSON, Françoise MAUDUIT, Michel MAUDUIT, Marie-Andrée MORIN, Marie-Claude PLESSIS, Stéphane PRIMOIS, Pascal RENOUF, Yves THEBAULT, Charly VARIN, Jean-Pierre VAVASSEUR, Daniel VESVAL, Dominique ZALINSKI.

Etaient absents excusés :
Myriam BARBE, Régis BARBIER, Phillppe BAS, Françoise CAHU, Christophe DELAUNAY, Roalnd GUAINE, Régis HEREL, Michel LEBEDEL, Yves LECOURT, Monique NEHOU, Thierry POIRIER,

Etait absent représenté :

Procurations :

- Myriam BARBE donne procuration à Véronique BOURDIN
- Régis BARBIER donne procuration à Brigitte DESDEVISES

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Délibération n° 2017-139 Fonds de concours : Champrépus

Reçu en préfecture le 30/10/2017
Affiché le 23/10/2017
ID : 050-200043354-20171030-2017_139-DE

Rapporteur : Daniel MACÉ

Vu, le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu, la délibération du conseil communautaire n°2017-063, en date du 02 mars 2017, instaurant le principe d'un programme de fonds de concours à destination des communes rurales,

Vu, la délibération du conseil communautaire n°2017-082, en date du 27 avril 2017, instaurant les modalités de mise en place du fonds de concours,

Vu, les statuts de Villedieu Intercom incluant la commune de Champrépus comme l'une de ses communes membres,

Vu, la demande de fonds de concours en date du 09 juin 2017 et formulée par la commune de Champrépus pour la restauration d'une bannière de procession,

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessous :

Coût total du projet : 7 416,67 € HT

Financement	Montant HT	Taux
Etat		
Département		
Villedieu Intercom (montant demandé)	1 483,33 €	20 %
Sous-total 1 (subventions publiques)	1 483,33 €	20 %
Commune (reste à charge)	5 933,34 €	80 %
Sous-total 2 (reste à charge commune)	5 933,34 €	80 %
TOTAL (1 + 2)	7 416,67 €	100 %

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Décide** d'attribuer un fonds de concours à la commune de Champrépus en vue de participer au financement de la restauration d'une bannière de procession, à hauteur de 1 483,33 €,
- **Autorise** le Président à signer tout acte afférant à ce dossier.

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Président,

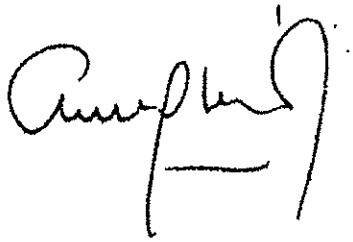

Charly VARIN

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MANCHE
Arrondissement de SAINT LO
VILLEDIEU INTERCOM

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 octobre 2017

Date de convocation :	13 octobre 2017					
Nombre de conseillers :	En exercice :	55	Présents:	44	Votants :	46

Certifié exécutoire compte tenu de :

- l'affichage en mairies et à Villedieu Intercom du 23.10.2017 au 23.11.2017
- la notification faite le 23.10.2017

L'an deux mille dix-sept le 19 octobre, à vingt heures trente, le conseil de Villedieu Intercom s'est rassemblé à la maison des services de Villedieu-les-Poêles, sur la convocation de Monsieur Charly VARIN, Président.

Etaient présents:

Mesdames et Messieurs Michel ALIX, Daniel BIDET, Ludovic BLIN, Véronique BOURDIN, Marcel BOURDON, Marc BRIENS, Christophe CHAUMONT, Loïc CHAUVET, Charlie COCHARD, Emile CONSTANT, Michel DELABROISE, Brigitte DESDEVISES, Marie-Angèle DEVILLE, Léon DOLLEY, Gilbert FONTENAY, Didier GUILBERT, Stéphane HARIVEL, Liliane JAMARD, Francis LANGELIER, Freddy LAUBEL, Marie-Odile LAURANSON, Claude LEBOUVIER, Daniel LEBOUVIER, Philippe LEMAITRE, Jean-Paul LEMAZURIER, Martine LEMOINE, Frédéric LEMONNIER, Daniel LETONDEUR, Jacques LETOURNEUR, Michel LHULLIER, Christine LUCAS DZEN, Daniel MACE, Pierre MANSON, Françoise MAUDUIT, Michel MAUDUIT, Marie-Andrée MORIN, Marie-Claude PLESSIS, Stéphane PRIMOIS, Pascal RENOUF, Yves THEBAULT, Charly VARIN, Jean-Pierre VAVASSEUR, Daniel VESVAL, Dominique ZALINSKI.

Etaient absents excusés :

Myriam BARBE, Régis BARBIER, Philippe BAS, Françoise CAHU, Christophe DELAUNAY, Roalnd GUAINE, Régis HEREL, Michel LEBEDEL, Yves LECOURT, Monique NEHOU, Thierry POIRIER,

Etait absent représenté :

Procurations :

- Myriam BARBE donne procuration à Véronique BOURDIN
- Régis BARBIER donne procuration à Brigitte DESDEVISES

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Délibération n° 2017-142 Fonds de concours : La Bloutière

Affiché le 23/10/2017
ID : 050-200043354-20171020-2017_142-DE

Rapporteur : Daniel MACÉ

Vu, le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu, la délibération du conseil communautaire n°2017-063, en date du 02 mars 2017, instaurant le principe d'un programme de fonds de concours à destination des communes rurales,

Vu, la délibération du conseil communautaire n°2017-082, en date du 27 avril 2017, instaurant les modalités de mise en place du fonds de concours,

Vu, les statuts de Villedieu Intercom incluant la commune de La Bloutière comme l'une de ses communes membres,

Vu, la demande de fonds de concours en date du 07 juillet 2017 et formulée par la commune de La Bloutière pour la création d'une allée d'accessibilité à la salle de convivialité,

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessous :

Coût total du projet : 11 514,00 € HT

Financement	Montant HT	Taux
Etat		
Département		
Villedieu Intercom (montant demandé)	2 302,00 €	20 %
Sous-total 1 (subventions publiques)	**2 302,00 €**	**20 %**
Commune (reste à charge)	9 212,00 €	80 %
Sous-total 2 (reste à charge commune)	**9 212,00 €**	**80 %**
TOTAL (1 + 2)	**11 514,00 €**	**100 %**

Considérant que la commission finances, réunie le 12 septembre 2017, a émis un avis favorable à cette demande,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Décide** d'attribuer un fonds de concours à la commune de La Bloutière en vue de participer au financement de la création d'une allée d'accessibilité à la salle de convivialité, à hauteur de 2 302,00 €.
- **Autorise** le Président à signer tout acte afférant à ce dossier.

Suivent les signatures pour copie conforme,
Le Président,

Charly VARIN

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MANCHE
Arrondissement de SAINT LO
VILLEDIEU INTERCOM

En
Reçu en préfecture le 30/10/2017
Affiché le 30/10/2017
ID : 050-200043354-20171030-2017_140-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 octobre 2017

Date de convocation : 13 octobre 2017

Nombre de conseillers : En exercice : 55 Présents: 44 Votants : 46

Certifié exécutoire compte tenu de :

- l'affichage en mairies et à Villedieu Intercom du 23.10.2017 au 23.11.2017
- la notification faite le 23.10.2017

L'an deux mille dix-sept le 19 octobre, à vingt heures trente, le conseil de Villedieu Intercom s'est rassemblé à la maison des services de Villedieu-les-Poêles, sur la convocation de Monsieur Charly VARIN, Président.

Etaient présents:
Mesdames et Messieurs Michel ALIX, Daniel BIDET, Ludovic BLIN, Véronique BOURDIN, Marcel BOURDON, Marc BRIENS, Christophe CHAUMONT, Loïc CHAUVET, Charlie COCHARD, Emile CONSTANT, Michel DELABROISE, Brigitte DESDEVISES, Marie-Angèle DEVILLE, Léon DOLLEY, Gilbert FONTENAY, Didier GUILBERT, Stéphane HARIVEL, Liliane JAMARD, Francis LANGELIER, Freddy LAUBEL, Marie-Odile LAURANSON, Claude LEBOUVIER, Daniel LEBOUVIER, Philippe LEMAITRE, Jean-Paul LEMAZURIER, Martine LEMOINE, Frédéric LEMONNIER, Daniel LETONDEUR, Jacques LETOURNEUR, Michel LHULLIER, Christine LUCAS DZEN, Daniel MACE, Pierre MANSON, Françoise MAUDUIT, Michel MAUDUIT, Marie-Andrée MORIN, Marie-Claude PLESSIS, Stéphane PRIMOIS, Pascal RENOUF, Yves THEBAULT, Charly VARIN, Jean-Pierre VAVASSEUR, Daniel VESVAL, Dominique ZALINSKI.

Etaient absents excusés :
Myriam BARBE, Régis BARBIER, Philippe BAS, Françoise CAHU, Christophe DELAUNAY, Roalnd GUAINE, Régis HEREL, Michel LEBEDEL, Yves LECOURT, Monique NEHOU, Thierry POIRIER,

Etait absent représenté :

Procurations :

- Myriam BARBE donne procuration à Véronique BOURDIN
- Régis BARBIER donne procuration à Brigitte DESDEVISES

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Délibération n° 2017-140 Fonds de concours : Saint-Pois

Reçu en préfecture le 26/10/2017
Affiché le 26/10/2017
ID : 050-200043354-20171030-2017_140-DE

Rapporteur : Daniel MACÉ

Vu, le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu, la délibération du conseil communautaire n°2017-063, en date du 02 mars 2017, instaurant le principe d'un programme de fonds de concours à destination des communes rurales,

Vu, la délibération du conseil communautaire n°2017-082, en date du 27 avril 2017, instaurant les modalités de mise en place du fonds de concours,

Vu, les statuts de Villedieu Intercom incluant la commune de Saint-Pois comme l'une de ses communes membres,

Vu, les demandes de fonds de concours en date du 26 juin 2017 et formulées par la commune de Saint-Pois pour :

- la mise en accessibilité de l'école,
- la mise en accessibilité de la salle communale-cantine
- la mise en accessibilité de la salle des associations,

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément aux plans de financement ci-dessous :

Projet : Mise en accessibilité de l'école
Coût total du projet : 5 800,82 € HT

Financement	Montant HT	Taux
Etat	2 320,32 €	40 %
Département		
Villedieu Intercom (montant demandé)	1 160,16 €	20 %
Sous-total 1 (subventions publiques)	3 480,48 €	60 %
Commune (reste à charge)	2 320,34 €	40 %
Sous-total 2 (reste à charge commune)	2 320,34 €	40 %
TOTAL (1 + 2)	5 800,82 €	100 %

Projet : Mise en accessibilité de la salle communale- cantine
Coût total du projet : 9 753,40 € HT

Financement	Montant HT	Taux
Etat	1 907,00 €	19,50 %
Département		

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Villedieu Intercom (montant demandé)	1 950,00 €	
Sous-total 1 (subventions publiques)	3 857,00 €	39,50 %
Commune (reste à charge)	5 896,40 €	60,50 %
Sous-total 2 (reste à charge commune)	5 896,40 €	60,50 %
TOTAL (1 + 2)	9 753,40 €	100 %

Projet : Mise en accessibilité de la salle des associations
Coût total du projet : 5 715,22 € HT

Financement	Montant HT	Taux
Etat	2 286,08 €	40 %
Département		
Villedieu Intercom (montant demandé)	1 143,04 €	20 %
Sous-total 1 (subventions publiques)	3 429,12 €	60 %
Commune (reste à charge)	2 286,10 €	40 %
Sous-total 2 (reste à charge commune)	2 286,10 €	40 %
TOTAL (1 + 2)	5 715,22 €	100 %

La commune de Saint-Pois sollicite donc Villedieu Intercom pour un fonds de concours d'un montant total de 4 253,20 €.
Considérant que la commission finances, réunie le 12 septembre 2017, a émis un avis favorable pour l'attribution d'un fonds de concours de 3 000 € pour l'ensemble des 3 projets,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Décide** d'attribuer un fonds de concours à la commune de Saint-Pois en vue de participer au financement des travaux de mise en accessibilité de l'école, et de la salle communale-cantine à hauteur de 3 000 €.
- **Décide** de reporter le dossier de la salle des associations sur l'année 2018
- **Autorise** le Président à signer tout acte afférant à ce dossier.

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Président,

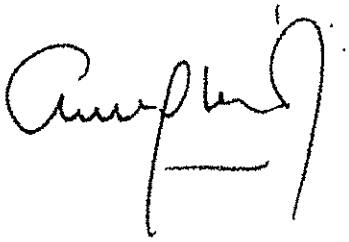

Charly VARIN

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

VILLEDIEU INTERCOM
Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES **DC3**

ACTE D'ENGAGEMENT[1]

Le formulaire DC3 est un modèle d'acte d'engagement qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics ou accords-cadres pour présenter leur offre. Il est conseillé aux acheteurs publics d'adapter l'objet de la consultation et le code CPV principal figurant à la rubrique A, la rubrique B5 ainsi que la rubrique D, avant de mettre le DC3 à la disposition des candidats dans les documents de la consultation.
En cas d'allotissement, le candidat remplit un document par lot auquel il soumissionne.
Le candidat remplit un imprimé pour chaque offre variante ou chaque offre avec prestations supplémentaires ou alternatives.
En cas de candidature groupée, un document unique est rempli pour le groupement d'entreprises.

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

Objet de la consultation :
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Création et maintenance d'une plateforme web e-commerce à destination des artisans d'art de Villedieu Intercom

Code CPV principal :
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

72413000-8

Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

1.

☒ à l'ensemble du marché public ou de l'accord-cadre *(en cas de non allotissement)*.

☐ au lot n°.....de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre *(en cas d'allotissement)* :
(Indiquer l'intitulé du lot tel qu'il figure dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

2.

☐ à l'offre de base.

☐ à la variante suivante :

☐ aux prestations supplémentaires ou alternatives[2] suivantes :

[1] Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.
[2] Jusqu'en 2009, les « prestations supplémentaires ou alternatives » étaient désignées sous les termes « options techniques ».

IMPULSION
Centre Commercial Haut Pommeret
55, Rue de Montfort
35310 BREAL SOUS MONTFORT
SIREN 750351728
www.agence-impulsion.com

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public ou de l'accord-cadre suivantes,

☒ CCP n° marché 2016-14 Création et maintenance d'une plateforme web e-commerce à destination des artisans d'art

et conformément à leurs clauses et stipulations,

☑ Le signataire

☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☒ engage la société IMPULSION sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

SARL IMPULSION, N°siret 75035172800027 dont le siège est situé 55 rue de Montfort, 35310 Bréal sous Montfort (France) Tel : 02 23 46 43 93, contact@agence-impulsion.com

☐ L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. Identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées :

☐ aux prix indiqués ci-dessous ;

☐ Taux de la TVA :

☐ Montant hors taxes[2] :

Montant hors taxes arrêté en chiffres à : .....

Montant hors taxes arrêté en lettres à : .....

☐ Montant TTC[3] :

Montant TTC arrêté en chiffres à : .....

Montant TTC arrêté en lettres à : .....

OU

☒ aux prix indiqués dans le bordereau de prix joint au présent document.

[2] Le montant de l'offre établie à partir de prix unitaires est calculé par référence à la quantité estimée dans l'avis d'appel public à la concurrence.
[3] Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation.

IMPULSION
Centre Commercial Haut Pommeret
55, Rue de Montfort
35310 BREAL SOUS MONTFORT
SIREN 750351720
www.agence-impulsion.com

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

B2 - Répartition des prestations *(en cas de groupement conjoint)* :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer :

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

Nom de l'établissement bancaire :

CIC RENNES FREUILLE

Numéro de compte :

30047 14540 00020212701 55

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
30047	14540	00020212701	55	EUR

CIC RENNES FREVILLE

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 3004 7145 4000 0202 1270 155

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFRPP

Domiciliation
CIC RENNES FREVILLE
CENTRE CIAL LES ALMADIES
12 RUE DE SUEDE
35200 RENNES
Tél : 02-23-30-58-50

Titulaire du compte (Account Owner)
IMPULSION
CTRE CIAL HAUT POMMERET
55 RUE DE MONTFORT
35310 BREAL SOUS MONTFORT

B4 - Avance *(article 87 du code des marchés publics)* :

Néant

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

Le marché est consenti pour une durée de 1 an à compter de la notification du marché. Il sera renouvelable 3 fois par tacite reconduction par période d'un an et dans la limite totale de 4 ans (soit 1 an et 3 reconductions).

Le délai d'exécution débute à compter de :
(Cocher la case correspondante.)

- ☒ la date de notification du marché public ou de l'accord-cadre ;
- ☐ la date de livraison du matériel ;
- ☐ la date de début d'exécution prévue par le marché public ou l'accord-cadre lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public ou l'accord cadre est reconductible : ☐ NON ☒ OUI
(Cocher la case correspondante.)

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3
- Durée des reconductions : .....1 an

IMPULSION
Centre Commercial Haut Pommeret
55, Rue de Montfort
35310 BREAL SOUS MONTFORT
SIREN 750351728
www.agence-impulsion.com

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

B6 - Délai de validité de l'offre :

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres indiqué dans le règlement de la consultation.

B7 - Origine et part des fournitures :

(Indications à fournir pour les seuls marchés ou accords-cadres de fournitures des entités adjudicatrices : article 159 du code des marchés publics.)

L'offre présentée au titre du présent marché public ou accord-cadre contient des fournitures en provenance de :
(Cocher la case correspondante et indiquer le pourcentage.)

☒ Pays de l'Union européenne, France comprise : ..100..%.

☐ Pays membre de l'Organisation mondiale du commerce signataire de l'accord sur les marchés publics (Union européenne exclue) : .....%.

☐ Autre : .....%.

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Gael LECOINTRE, Gérant	Bréal sous montfort le 25/11/16	IMPULSION Centre Commercial Haut Pommeret 55, Rue de Montfort 35310 BREAL SOUS MONTFORT SIREN 750351728 www.agence-impulsion.com

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

IMPULSION
Centre Commercial Haut Pommeret
55, Rue de Montfort
35310 BREAL SOUS MONTFORT
SIREN 750351728
www.agence-impulsion.com

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

- Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

VILLEDIEU INTERCOM
11 rue Pierre Paris
BP 58
50800 VILLEDIEU LES POLES

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :
(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.)

VARIN Charly,
Président de Villedieu Intercom

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics (nantissements ou cessions de créances) :
(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

MARIE Céline, responsable Marchés Publics
11 rue Pierre Paris
50800 VILLEDIEU LES POLES
Tel : 02-33-90-17-90
Fax : 02-33-51-37-25
Mail : marchespublics@villedieuintercom.fr

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
(Joindre une annexe récapitulative en cas de pluralité de comptables.)

Madame MOTUS,
Trésorerie de Villedieu-Percy
Place des Costils
50800 VILLEDIEU LES POELES
02-33-61-01-12

- Imputation budgétaire :

Section investissement, article 2051
Section fonctionnement, article 6156

IMPULSION
Centre Commercial Haut Pommeret
55, Rue de Montfort
35310 BREAL SOUS MONTFORT
SIREN 750351728
www.agence-impulsion.com

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

E - Décision du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par les annexes suivantes :
(Cocher la case correspondante.)

☐ Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant *(formulaire DC4)* ;

☐ Annexe n°... relative à la réponse du candidat à une demande de précisions ou de compléments sur la teneur de son offre *(formulaire OUV7)* ;

☐ Annexe n°... relative à la mise au point du marché public ou de l'accord-cadre *(formulaire OUV11)* ;

☐ Autres annexes *(à préciser)* ;

A : Villedieu les Poêles, le 15/12/2017

Signature
(Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice habilité à signer le marché public ou l'accord-cadre)

Charly VARIN,
Président,

IMPULSION
Centre Commercial Haut Pommeret
55, Rue de Montfort
35310 BREAL SOUS MONTFORT
SIREN 750351728
www.agence-impulsion.com

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

LA POSTE

AVIS D

Numéro de l'AR : AR 1A

Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le : / /

Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : . . . . .

Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée préalablement.

RECU LE
02 JAN. 2018

7-12 2017

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

VILLEDIEU
INTERCOM
Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

VILLEDIEU INTERCOM

11 rue Pierre Paris
BP 58
50800 VILLEDIEU LES POELES

Tel : 02.33.90.17.90

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

-PROCEDURE ADAPTEE-
suivant article 28 du Code des Marchés Publics

Bordereau de prix

Objet du marché : Création et maintenance d'une plateforme web e-commerce à destination des artisans d'art de Villedieu Intercom

Renseignements administratifs : Mme MARIE Céline
Tel : 02.33.90.17.90
Mail : celine.marie@villedieuintercom.fr

Renseignements techniques : M ANDRIEU Christophe
Tel : 02.33.90.17.90
Mail : christophe.andrieu@villedieuintercom.fr

Date limite de remise des offres : Mercredi 7 décembre 2016 à 12h00

IMPULSION
Centre Commercial Haut Pommeret
55, Rue de Montfort
35310 BREAL SOUS MONTFORT
SIREN 780351728
www.agence-impulsion.com

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Désignation de la prestation	Prix en € HT	Prix en € TTC
Création du site (dont 1 jour de formation à la plateforme)	13220 €	15864 €
Création de la boutique en ligne (dont 1 jour de formation à la gestion e-commerce)	7120 €	8544 €
Coût maintenance du site par an	690 €	828 €
TOTAL	**21030 €**	**25236 €**

Prestations Supplémentaires Eventuelles (facultatives) :

Désignation des PSE	Prix en € HT	Prix en € TTC
PSE n°1 : Audit et optimisation renforcée du référencement naturel (SEO)	1700 €	2040 €
PSE n°2 : Mise en place de l'emailing	500 €	600 €
PSE n°3 : Guide d'utilisation de la plateforme (pour les artisans/ateliers)	400 €	480 €
PSE n°4 : Optimisation référencement naturel langue anglaise	1250 € HT	1500 €

Fait à Bréal Sous Montfort , Le 25/11/2016

(Signature et cachet du prestataire)

IMPULSION
Centre Commercial Haut Pommeret
55, Rue de Montfort
35310 BREAL SOUS MONTFORT
SIREN 750351728
www.agence-impulsion.com

La présente offre est acceptée. avec les PSE n° 1, 2, 3, 4
A Villedieu les Poêles, le 15/12/2017

Soit un total €HT = 24 880 €

€TTC = 29 856 €

Le Président, Charly VARIN

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

VILLEDIEU
INTERCOM
Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

VILLEDIEU INTERCOM

11 rue Pierre Paris
BP 58
50800 VILLEDIEU LES POELES

Tel : 02.33.90.17.90

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

-PROCEDURE ADAPTEE-
suivant article 28 du Code des Marchés Publics

Cahier des Clauses Particulières
(CCP)

Objet du marché : Création et maintenance d'une plateforme web e-commerce à destination des artisans d'art de Villedieu Intercom

Renseignements administratifs : Mme MARIE Céline
Tel : 02.33.90.17.90
Mail : celine.marie@villedieuintercom.fr

Renseignements techniques : M ANDRIEU Christophe
Tel : 02.33.90.17.90
Mail : christophe.andrieu@villedieuintercom.fr

Date limite de remise des offres : Mercredi 7 décembre 2016 à 12h00

IMPULSION
Centre Commercial Haut Pommeret
55, Rue de Montfort
35310 BREAL SOUS MONTFORT
SIREN 750351728
www.agence-impulsion.com

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

SOMMAIRE

A – CARACTERISTIQUES GENERALES DU MARCHE p 3

B – BESOINS p 3

C – DUREE DU MARCHE p 3

D – PIECES CONTRACTUELLES DU MARCHE
- D 1 – Pièces particulières p 4
- D 2 – Pièces générales p 4

E – DELAI D'EXECUTION DE LA PRESTATION p 4

F – PRIX – AJUSTEMENT ET MODALITES DE REGLEMENT
- F 1 – Nature du prix p 4
- F 2 – Contenu des prix p 4
- F 3 – Révision des prix p 4
- F 4 – Modalités de règlement et délai global de paiement p 5

G – CLAUSES DE FINANCEMENT ET DE SÛRETE
- G 1 – Retenue de garantie p 5
- G 2 – Avance forfaitaire p 5

H – RESILIATION DU MARCHE p 6

I – DEROGATIONS AU CCAG p 6

IMPULSION
Centre Commercial Haut Pommeret
55, Rue de Montfort
35310 BREAL SOUS MONTFORT
SIREN 750351728
www.agence-impulsion.com

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

A – CARACTERISTIQUES GENERALES DU MARCHE

Le présent cahier des clauses particulières porte sur la création et la maintenance d'une plateforme web e-commerce à destination des artisans d'art du territoire de Villedieu Intercom.

Les services du présent marché doivent être conformes aux normes françaises en vigueur.

Le CCP vaut CCAP et CCTP au sens du CCAG applicable aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG – PI) en vigueur.

B – BESOINS

La collectivité souhaite mettre en place une plateforme en ligne permettant d'assurer la promotion des métiers d'art sur laquelle chaque artisan d'art du territoire dispose d'un espace qui lui est consacré et qu'il puisse gérer pour vendre ses productions en ligne.

Caractéristique de la plateforme :

- Plateforme permettant un achat en ligne
- Plateforme modulable qui puisse être conforme à la charte graphique de Villedieu Intercom
- Système de contrôle et de validation du contenu mis en ligne par les artisans (validation de l'administrateur)
- Version Français /Anglais
- Système de gestion de contenu libre de droits permettant de conserver la plateforme en ligne même si le titulaire du marché n'est plus le même (Propriété des contenus et nom de domaine à Villedieu Intercom)
- Compatibilité avec le système d'information touristique « Tourinsoft »
- Possibilité d'intégration de lien vers les réseaux sociaux
- Hébergement du site par le prestataire
- Gestion des produits à vendre par page dédié à un artisan
- Outil de mesure et de statistique du site

Caractéristique de la prestation :

- Solution à proposer pour un référencement efficace
- Un interlocuteur dédié
- Formation nécessaire à l'actualisation du site
- Garantie de minimum 6 mois sur développements
- Maintenance (assistance téléphonique et prise en main à distance)

C – DUREE DU MARCHE

Le marché est consenti pour une durée de 1 an à compter de la notification du marché. Il sera renouvelable 3 fois par tacite reconduction par période d'un an et dans la limite totale de 4 ans (soit 1 an et 3 reconductions).

IMPULSION
Centre Commercial Haut Pommeret
35310 BREAL SOUS MONTFORT
SIREN 750351728
www.agence-impulsion.com

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Si l'une des parties renonce à la reconduction du marché, elle devra en avertir l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception au minimum 2 mois avant la date anniversaire du marché.

D – PIECES CONTRACTUELLES DU MARCHE

D 1. Pièces particulières

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes, classées par ordre de priorité décroissante :

- l'acte d'engagement (AE),
- le bordereau des prix unitaires et forfaitaires,
- le cahier des clauses particulières (CCP),
- l'offre technique et financière du titulaire.

D 2. Pièces générales

Les documents applicables sont le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés de prestations intellectuelles et le Code des marchés publics en vigueur.

E – DELAI D'EXECUTION DE LA PRESTATION

Le délai d'exécution de la prestation est de 3 mois à compter de la notification du marché.

F – PRIX - AJUSTEMENT ET MODALITES DE REGLEMENT

F 1. Nature du prix

Les prix du marché sont définitifs. Les prix sont unitaires pour la mise en place de la plateforme et forfaitaires pour la maintenance annuelle.

F 2. Contenu des prix

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation.

Il sera donc indiqué dans les offres :

- le prix HT
- le prix TTC

En cas de non assujettissement à la TVA, le candidat devra fournir l'attestation d'exonération de la TVA.

F 3. Révision des prix

Les prix des redevances de maintenance figurant sur le bordereau de prix annexé sont fermes pendant les 12 premiers mois d'exécution du marché. Ils seront ensuite révisables à la date anniversaire.

IMPULSION
Centre Commercial Haut Pommeret
35310 BREAL SOUS MONTFORT
SIREN 750351728
www.agence-impulsion.com

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Les prix révisés sont obtenus par application de la formule suivante :

$$P = P_0 * (0.15 + 0.85 \frac{I_m}{I_0})$$

Où :
P = prix révisé
P_0 = prix de base du marché initial
M_0 = mois de la notification du présent marché
I_0 = indice SYNTEC à la date du mois M_0
I_m = dernière valeur de cet indice connue à la date de révision

Les prix du marché obtenus après révision seront arrondis au centime d'euro supérieur pour une troisième décimale comprise entre 5 et 9.
La révision des prix s'effectue, conformément à la hausse comme à la baisse.

F 4. Modalités de règlement et délai global de paiement

Les factures seront adressées à :

Villedieu Intercom
11 rue Pierre Paris
BP 58
50800 Villedieu-les-poêles

Elles seront établies en un original portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- les nom et adresse du créancier,
- le numéro de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé à l'acte d'engagement,
- le montant hors T.V.A. établi à partir des prix de base des prestations exécutées,
- le taux et le montant de la T.V.A.
- le montant total TTC

Le paiement sera effectué par mandat administratif. Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

Conformément à l'article 8 du décret n°2013-269 du 29 mars 2013 « le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage ».

G – CLAUSES DE FINANCEMENT ET DE SÛRETE

G 1. Retenue de garantie

Il ne sera pas appliqué de retenue de garantie.

G 2. Avance forfaitaire

IMPULSION
Centre Commercial Haut Pommeret
55, Rue de Montfort
35310 BREAL SOUS MONTFORT
www.agence-impulsion.com

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Néant.

H– RESILIATION DU MARCHE

Le chapitre 7 (articles 29 à 36) du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicable aux marchés publics de prestations intellectuelles en vigueur.

I– DEROGATIONS AU CCAG

Aucune dérogation au CCAG.

Le Fournisseur
« Lu et Approuvé »
(Mention manuscrite)

Le Président,
Charly VARIN

IMPULSION
Centre Commercial Haut Pommeret
55, Rue de Montfort
35310 BREAL SOUS MONTFORT
SIREN 750351728
www.agence-impulsion.com

IMPULSION
Centre Commercial Haut Pommeret
55, Rue de Montfort
35310 BREAL SOUS MONTFORT
SIREN 750351728
www.agence-impulsion.com

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Urbanisme Environnement Foncier Infrastructures
Experts au service de vos projets
Paysage Immobilier Gestion locative
Energie Expertise immobilière
Prigent & Associés
URBANISME - GEOMETRE - IMMOBILIER

E. 2017 00796

VILLEDIEU INTERCOM
M. Le Président
Maison des Services
11 rue Pierre Paris - BP 58
50800 VILLEDIEU LES POELES

RECU LE
01 DEC. 2017

Facture

N° Dossier	150929 / 2015.267
Facture N°F17117982	

Rennes, le 28/11/2017.

Adresse des travaux : 50800 villedieu-les-POELES ROUFFIGNY

Objet : Révision du plan local d'urbanisme

Désignation	Prix U.HT €	Qté	Rem.	Montant HT
Révision du PLU				
- Phase 3				
- OAP	5 000,00	1		5 000,00

Règlement à la livraison des documents au comptant
Avec nos remerciements.

Total HT €	5 000,00
Total TVA 20%	1 000,00
Total TTC €	6 000,00

Facture payable au 08/12/2017

Les Honoraires sont exigibles à la remise des documents, sauf accord dûment spécifié. A défaut de règlement dans le délai, un rappel sera adressé par lettre avec AR. En application de la loi n° 92-1442 du 31/10/1992, une pénalité de 2% par mois de retard sera appliquée sur le prix TTC pour tout règlement effectué après le huitième jour suivant émission de la lettre recommandée. Paiement par chèque.

N° de TVA Intracommunautaire : FR86409123650000015

Rennes : Immeuble "Le Dolmen" - 106A rue Eugène Pottier. 35000 Rennes - Tél. 02 99 79 28 19 - Fax. 02 99 78 37 17 - rennes@prigent-associes.fr

Autres agences
Dinard : 24 rue du Val Porée. 35800 Dinard - Tél : 02 99 46 14 17 - Fax : 02 99 16 01 26 - dinard@prigent-associes.fr
Saint-Malo : 22 rue de la Nation. 35400 Saint-Malo - Tél : 02 99 82 10 50 - Fax : 02 99 82 18 48 - stmalo@prigent-associes.fr
Dinan : 1 Boulevard Simone Veil. 22100 Dinan - Tél : 02 96 39 68 85 - Fax : 02 96 39 68 58 - dinan@prigent-associes.fr

Siège Social : 106A rue Eugène Pottier. 35000 Rennes - SARL de géomètre expert au capital de 234 800 €
RCS RENNES D 409123 650 - APE 7112 A - SIRET 409 123 650 00083 - TVA intracommunautaire N°FR 864 091 236 50

www.prigent-associes.fr

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

PIERRE PEINTURE COUTANCES SAS

INTERCOM VILLEDIEU

B.P. 58

50800 VILLEDIEU LES POELES

Nos réf. : SL/EL

Coutances, le 7 novembre 2017

DEVIS

Réf. Chantier : PSLA VILLEDIEU LES POELES

Objet : Revêtements de sols souples

CAFETERIA PSLA 2

- Dépose et évacuation du revêtement existant	19,00	m²	effectué par vos soins	
- Ponçage et rattrapage de désafleurs	1,00	ens.	60,00	60,00
- Fourniture et pose de lames LVT plombantes ID Inspiration Pin Noël Naturel Ref. : 24640 007	19,00	m²	43,90	834,10
- Profilés de finition au passage de porte	1,00	u	16,20	16,20

TOTAL H.T. en €	910,30
T.V.A. 20,00 %	182,06
TOTAL T.T.C. en €	***1 092,36***

Pour tout accord, merci de nous retourner un exemplaire signé.

Bon pour accord, le 08. 11. 2017



PEINTURE REVÊTEMENT SOLS ET MURS DÉCORATION
ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR RAVALEMENT

S.A.S PPC - 10 rue de la Mare - BP 324 - 50203 Coutances Cedex - Tél. 02 33 19 49 49 - Fax. 02 33 46 42 71 - email : coutances@pierrepeinture.fr

Société par Actions Simplifiée au capital de 60 000 € - RCS Coutances - Siret 831 455 944 00015 - Code APE 4334 Z - N° TVA intracommunautaire : FR 40 831455944

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Devis

Désignation: Camion
Pseudo: FACTURE 2018

Adresse de livraison
VILLEDIEU INTERCOM
C. Varin
11 Rue Pierre Paris
FR-50800 Villedieu Les Poeles

Adresse de facturation
VILLEDIEU INTERCOM
11 Rue Pierre Parisbp 58
FR-50800 Villedieu Les Poeles

Votre contact Virginie H

Vente à Distance :
0969 36 20 06 (appel non surtaxé)

Magasin	**N° cmde**	921802664	**Date de création**	26/12/2017
VAD (241)			**Expiration**	25/01/2018

Qté	Description	Réf.	Prix	Prix total
	SI LE DEVIS VOUS CONVIENT			
	LE DELAI DE LIVRAISON EST			
	D ENVIRON DE 2 A 3 SEMAINES			
	A RECEPTION:			
	- DE VOTRE BON POUR ACCORD			
	- DE VOTRE BON DE COMMANDE DE 1235 E TTC			
	**********			
	- SANS PLAN DE TRAVAIL			
	- SANS POIGNEES			
	- SANS FINITION LATERALE			
	TABLE ET CHAISES CHIFFREES SEPAREMENT			
	**********			
	cuisine			
	caissons			
1	METOD ME str él bs 40x60x80 blanc	802.134.32	22,00	**22,00**
7	METOD ME str él bs 60x60x80 blanc	502.056.26	29,00	**203,00**
2	**ME 191 él bs év 60x60 blanc/Ringhult blanc**	**799.114.97**	**76,00**	**152,00**
2	RINGHULT pte 60x80 brillant blanc	702.051.02	40,00	80,00
2	METOD ME él bs four/év enc 60x60x80 blanc	702.135.69	31,00	62,00
2	UTRUSTA charn 125 ° 2pces	602.046.45	5,00	10,00
1	**ME/MA 457 é b rgt coul/2facs60x60bla/Ringhul bla l**	**991.120.51**	**208,00**	**208,00**

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Magasin
VAD (241)

N° cmde 921802664

Date de création 26/12/2017
Expiration 25/01/2018

Qté	Description	Réf.	Prix	Prix total
1	RINGHULT pte 60x60 brillant blanc	102.050.96	34,00	34,00
1	RINGHULT face tiroir 60x10 brillant blanc 2pces	502.050.99	21,00	21,00
1	METOD ME str él bs 60x60x80 blanc	502.056.26	29,00	29,00
3	MAXIMERA MA N tir, bas 60x60 blanc I	902.850.32	25,00	75,00
1	MAXIMERA MA N tir, haut 60x60 blanc I	302.850.25	39,00	39,00
1	UTRUSTA face tir, bas 60 blanc	402.046.51	5,00	5,00
1	UTRUSTA fix mont tir pte I	103.122.37	5,00	5,00
1	**ME/MA 408 él bs 4f/4t 40x60 b/Ringhult blanc I**	**891.094.26**	**162,00**	**162,00**
4	RINGHULT fac tir 40x20 brillant blanc	202.050.91	11,00	44,00
1	METOD ME str él bs 40x60x80 blanc	802.134.32	22,00	22,00
4	MAXIMERA MA N tir moy 40x60 blanc I	002.850.36	24,00	96,00
	PIEDS METOD SANS PLINTHE			
12	METOD ME pied 8 4pces	402.055.99	8,00	**96,00**
	POIGNEES LANSA 245 MM			
5	LANSA N poig 245 mm acier inoxydable 2pces	601.387.59	5,00	**25,00**
2	**BILLSTA table bar 70 blanc/blanc**	**791.287.03**	**119,00**	**238,00**
2	BILLSTA plateau 70 blanc	401.135.90	50,00	100,00
2	BILLSTA piet croix 103 blanc	503.200.42	69,00	138,00

« Veuillez trouver ci-joint une proposition de prix. Ces prix sont garantis jusqu'à la date indiquée ci-dessus... Nous attirons votre attention sur le fait que les articles ne vous sont pas réservés, et que les frais de transport indiqués ne sont valables que dans le cadre d'une livraison.
Retrouvez nos conditions de vente et de livraison sur notre site Internet www.IKEA.fr
Pour tout autre renseignement, nous vous prions de contacter un de nos conseillers au 0969.36.20.06 (appel non surtaxé).
IKEA Vente à Distance vous remercie de votre confiance. »

Les prix indiqués ci-dessous sont en € (EUR)

Marchandise	**1 106,00**
Tarif de livraison	**129,00**
Montant TVA	**205,83**
Montant total HT	**1 029,17**
Montant total TTC	**1 235,00**

Bon pour accord,
le 2 janvier 2018

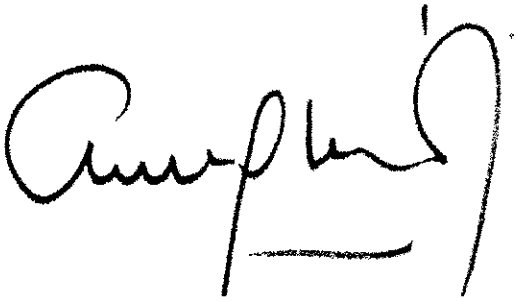

DATE ET SIGNATURE SUIVIS DE LA MENTION
" BON POUR ACCORD"

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Devis

Désignation: Camion
Pseudo: FACTURE 2018

Adresse de livraison
VILLEDIEU INTERCOM
C. Varin
11 Rue Pierre Paris
FR-50800 Villedieu Les Poeles

Adresse de facturation
VILLEDIEU INTERCOM
11 Rue Pierre Parisbp 58
FR-50800 Villedieu Les Poeles

Votre contact Virginie H

Vente à Distance :
0969 36 20 06 (appel non surtaxé)

Magasin	**N° cmde**	922646482	**Date de création**	28/12/2017
VAD (241)			**Expiration**	27/01/2018

Qté	Description	Réf.	Prix	Prix total
	SI LE DEVIS VOUS CONVIENT			
	LE DELAI DE LIVRAISON EST			
	D ENVIRON DE 6 SEMAINES			
	A RECEPTION:			
	- DE VOTRE BON POUR ACCORD			
	- DE VOTRE BON DE COMMANDE			
	**********			
2	**LISABO/LEIFARNE tab 4 chai 140x78 plaqué frêne/bla**	**291.614.84**	**368,60**	**737,20**
2	LISABO tab 140x78 plaqué frêne	702.943.39	129,00	258,00
8	ERNFRID struct bouleau/couleur argent	002.879.74	40,00	320,00
8	LEIFARNE coq ass blanc	302.886.32	19,90	159,20

« Veuillez trouver ci-joint une proposition de prix. Ces prix sont garantis jusqu'à la date indiquée ci-dessus... Nous attirons votre attention sur le fait que les articles ne vous sont pas réservés, et que les frais de transport indiqués ne sont valables que dans le cadre d'une livraison.
Retrouvez nos conditions de vente et de livraison sur notre site Internet www.IKEA.fr
Pour tout autre renseignement, nous vous prions de contacter un de nos conseillers au 0969.36.20.06 (appel non surtaxé).
IKEA Vente à Distance vous remercie de votre confiance. »

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Magasin
VAD (241)

N° cmde 922646482

Date de création 28/12/2017
Expiration 27/01/2018

Les prix indiqués ci-dessous sont en € (EUR)

Marchandise	**737,20**
Tarif de livraison	**79,00**
Montant TVA	**136,04**
Montant total HT	**680,16**
Montant total TTC	**816,20**

Bon pour accord,
le 2 janvier 2018

DATE ET SIGNATURE SUIVIS DE LA MENTION
" BON POUR ACCORD"

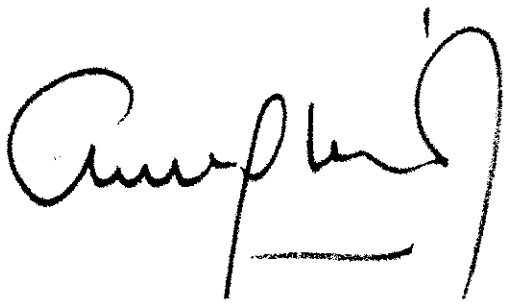

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

VILLEDIEU INTERCOM

Bon de commande N° W0000000106

du 29/06/2017

Collectivité
VILLEDIEU INTERCOM
11 RUE PIERRE PARIS
50800 Villedieu-les-Poêles
Tel : 02 33 90 17 90
Siret : 20004335400014

Commandé par MOREL ROMAIN
Visé par GROSS PHILPPE

Engagement n°
Exemplaire à conserver

Objet BABYFOOT MAISON DES JEUNES VILLEDIEU

Code produit	Désignation	Prix HT	Quantités	Remise (%)	Montant HT	TVA (%)
6068	babyfoot	539,00 €	1,000	0,00	539,00 €	0,00

Total HT	539,00 €
Total TVA	0,00 €
Total TTC	539,00 €

GROSS PHILPPE,

A Villedieu-les-Poêles
le 29/06/2017

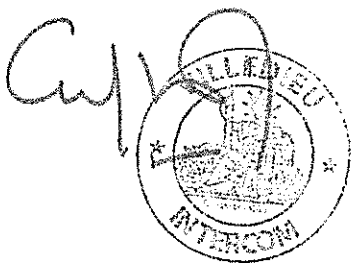

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

MJS VIDEO

Depuis 1982

Médiathèques de Villedieu Intercom

médiathèque Intercommunale, 12 place des Halles
50800 Villedieu lesPoeles

Frais de port offert pour toute livraison en France Métropolitaine.

Titre	Catégorie	Type	PU HT	PU TTC	Qté	T/remisé HT	T/remisé TTC
4 WESTERNS LEGENDAIRES : L'HOMME AUX COLTS D'OR + LA FLECHE BRISEE + LA LANCE BRISEE + LE JARDIN DU DIABLE - 4DVD	4 DVD	Consultation	58.87	70.64	1	41.21	49.45
64 RUE DU ZOO - COFFRET 3 DVD	3 DVD	OP	48.44	58.13	1	48.44	58.13
64 RUE DU ZOO VOL 5 L HISTOIRE DE KEVIN LE CROCODILE	DVD	OP	29.81	35.77	1	29.81	35.77
64 RUE ZOO VOL 4 NELSON L'ELEPHANT	DVD	Consultation	42.67	51.20	1	29.87	35.84
A BRAS OUVERTS - DVD	DVD	Consultation	48.00	57.60	1	33.60	40.32
BABY BOSS - DVD	DVD	Prêt gratuit	69.30	83.16	1	48.51	58.21
C'EST BEAU LA VIE QUAND ON Y PENSE - DVD	DVD	Consultation	49.33	59.20	1	34.53	41.44
CESSEZ LE FEU - DVD	DVD	Consultation	49.33	59.20	1	34.53	41.44
CHAIR DE POULE: L'INTEGRALE - 12DVD	12DVD	Consultation	114.81	137.77	1	80.37	96.44
DANS L'OMBRE DE MARY LA PROMESSE DE WALT DISNEY	DVD	Prêt gratuit	52.50	63.00	1	36.75	44.10
DC SUPER HERO GIRLS: INTERGALACTIC GAMES - DVD	DVD	Prêt gratuit	49.33	59.20	1	34.53	41.44
GANGSTERDAM - DVD	DVD	Consultation	40.87	49.04	1	28.61	34.33
HISTOIRES DE FEES: LA MENACE DES FEES + LE ROYAUME DES FEES + LES CHRONIQUES DE LA FEE CRYSTAL + LA REINE DES NEIGES - 4 DVD	4 DVD	Consultation	60.47	72.56	1	42.33	50.79
JEAN PAUL BELMONDO COFFRET 3 FILMS: PEAU DE BANANE + ECHAPPEMENT LIBRE + TENDRE VOYOU - 3DVD	3DVD	Consultation	48.71	58.45	1	34.10	40.92
LA BELLE ET LA BETE LE FILM 2017 - DVD	DVD	Prêt gratuit	52.50	63.00	1	36.75	44.10
LA PLANETE AU TRESOR DISNEY	DVD	OP	41.67	50.00	1	41.67	50.00
LE BOURGEOIS GENTILHOMME - DVD	DVD	Consultation	24.20	29.04	1	16.94	20.33
LE JAPON: 2000 ANS D'HISTOIRE DU MONDE + JAPON: KYOTO ET NARA - 2 DVD	2 DVD	Consultation	53.96	64.75	1	37.77	45.33

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

MJS VIDEO

Depuis 1982

Médiathèques de Villedieu Intercom

médiathèque Intercommunale, 12 place des Halles
50800 Villedieu lesPoeles

Titre	Catégorie	Type	PU HT	PU TTC	Qté	T/remisé HT	T/remisé TTC
LE LIEVRE ET LA TORTUE - DVD	DVD	Prêt gratuit	52.50	63.00	1	36.75	44.10
LE PRINCE ET LE PAUVRE - DVD	DVD	Prêt gratuit	52.50	63.00	1	36.75	44.10
LEGO BATMAN, LE FILM - DVD	DVD	Consultation	49.33	59.20	1	34.53	41.44
LES AVENTURES DE LOLO - DVD	DVD	Consultation	40.08	48.10	1	28.06	33.67
LES GRANDS REALISATEURS D'HOLLYWOOD - JEAN JACQUES ANNAUD / M. NIGHT SHYAMALAN - DVD	DVD	Consultation	40.56	48.67	1	28.39	34.07
LES GRANDS REALISATEURS D'HOLLYWOOD - JEAN PIERRE JEUNET / LARS VON TRIER - DVD	DVD	Consultation	40.56	48.67	1	28.39	34.07
LES GRANDS REALISATEURS D'HOLLYWOOD - JOHN LANDIS / TERRY GILLIAM + CD - DVD	DVD	Consultation	40.56	48.67	1	28.39	34.07
LES GRANDS REALISATEURS D'HOLLYWOOD - PAUL VERHOEVEN / STEPHEN FREARS - DVD	DVD	Consultation	40.56	48.67	1	28.39	34.07
LES GRANDS REALISATEURS D'HOLLYWOOD - RIDLEY SCOTT / BERNARDO BERTOLUCCI - DVD	DVD	Consultation	40.56	48.67	1	28.39	34.07
LES OUBLIES - DVD	DVD	Consultation	45.33	54.40	1	31.73	38.08
LES TROIS PETITS COCHONS - DVD	DVD	Prêt gratuit	52.50	63.00	1	36.75	44.10
LES TROLLS - DVD	DVD	Prêt gratuit	41.30	49.56	1	28.91	34.69
LIFE ORIGINE INCONNUE - DVD	DVD	Consultation	41.33	49.60	1	28.93	34.72
LONDON HOUSE - DVD	DVD	Consultation	47.70	57.24	1	33.39	40.07
MICKEY ET LE HARICOT MAGIQUE - DVD	DVD	Prêt gratuit	52.50	63.00	1	36.75	44.10
MINI LOUP SAISON 1 VOL 1: MINI LOUP PART EN VACANCES - DVD	DVD	Consultation	38.63	46.35	1	27.04	32.45
MINI LOUP SAISON 1 VOL 2: MINI LOUP FETE SON ANNIV' - DVD	DVD	Consultation	38.19	45.83	1	26.73	32.08
MINI LOUP SAISON 1 VOL 4: VA A L'ECOLE - DVD	DVD	Consultation	38.19	45.83	1	26.73	32.08
MINI LOUP SAISON 1 VOL 5: UNE JOURNEE EN FAMILLE - DVD	DVD	Consultation	38.63	46.36	1	27.04	32.45

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

MJS VIDEO

Depuis 1982

Médiathèques de Villedieu Intercom

médiathèque Intercommunale, 12 place des Halles
50800 Villedieu lesPoeles

Titre	Catégorie	Type	PU HT	PU TTC	Qté	T/remisé HT	T/remisé TTC
MINI LOUP SAISON 2, VOL 1: MINI LOUP, ROI DES BETISES - DVD	DVD	Consultation	26.55	31.86	1	18.59	22.30
MINI LOUP SAISON 2, VOL 2: MINI LOUP ET SES MEILLEURS COPAINS - DVD	DVD	Consultation	38.63	46.36	1	27.04	32.45
MINI LOUP SAISON 2, VOL 3: MINI LOUP SE FAIT TOUT UNE HISTOIRE - DVD	DVD	Consultation	39.07	46.88	1	27.35	32.82
MINI-LOUP SAISON 1 VOL 3: A L'AVENTURE ! - DVD	DVD	Consultation	38.19	45.83	1	26.73	32.08
MISS PEREGRINE ET LES ENFANTS PARTICULIERS - DVD	DVD	Prêt gratuit	41.30	49.56	1	28.91	34.69
MONSIEUR ET MADAME ADELMAN - DVD	DVD	Consultation	49.33	59.20	1	34.53	41.44
NOCES - DVD	DVD	Consultation	39.63	47.55	1	27.74	33.29
OULININE IMDANATE - JEUX DE ROLE DES ENFANTS TOUAREG DE TIMBUCTU - DVD+CD	DVD	Consultation	49.58	59.50	1	34.71	41.65
PETIT OURS - 2 DVD	2 DVD	OP	36.33	43.59	1	36.33	43.59
REBELLE DE DISNEY	DVD	Prêt gratuit	52.50	63.00	1	36.75	44.10
SAGE FEMME - DVD	DVD	Consultation	42.68	51.21	1	29.87	35.85
SAHARA - DVD	DVD	Consultation	43.59	52.31	1	30.51	36.62
SOODO - JEU DE SAVANE DU BURKINA FASO DVD+CD	DVD+CD	Consultation	49.58	59.50	1	34.71	41.65
TROTRO VOL 4: TROTRO A UN BEAU CARTABLE + VOL 5: TROTRO FETE L'HIVER + VOL 6: TROTRO ET NOUNOURS - 3 DVD	3 DVD	Consultation	81.55	97.86	1	57.09	68.50
VALERIAN ET LAURELINE INTEGRALE EDITION REMASTERISEE - 6 DVD	6 DVD	Consultation	154.26	185.11	1	107.98	129.58
WINNIE L'OURSON L'EPHELANT	DVD	Prêt gratuit	52.50	63.00	1	36.75	44.10
WINNIE L'OURSON LE FILM	DVD	Prêt gratuit	52.50	63.00	1	36.75	44.10
YAKARI COFFRET 6 PROGRAMMES - DVD	DVD	Consultation	152.52	183.02	1	106.76	128.11

TOTAL	TTC	Qté1	Remisé HT	Remisé TTC
en €	3 367.87	55	2 011.46	2 413.78

« Bon pour accord »
Bon pour accord
Fait à Villedieu
Le 08/08/18

Signature ou cachet

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

MJS VIDEO

Depuis 1982

Médiathèques de Villedieu Intercom

médiathèque Intercommunale, 12 place des Halles
50800 Villedieu lesPoeles

Frais de port offert pour toute livraison en France Métropolitaine.

Titre	Catégorie	Type	PU HT	PU TTC	Qté	T/remisé HT	T/remisé TTC
10 CLOVERFIELD LANE - DVD	DVD	P	40.73	48.87	1	28.51	34.21
14 18 - DVD	DVD	P+C	47.70	57.24	1	33.39	40.07
AFRICA, LE SANG ET LA BEAUTE	DVD	P+C	41.17	49.40	1	28.82	34.58
APOCALYPSE LA 1ERE GUERRE MONDIALE 3DVD	3 DVD	P+C	42.68	51.21	1	29.87	35.85
BARBAPAPA LA FAMILLE L'INTEGRALE 9 DVD	9 DVD	P+C	56.67	68.00	1	39.67	47.60
BLAZE ET LES MONSTRES MACHINES VOLUMES 1 A 4 - 4 DVD	4 DVD	P+C	45.78	54.93	1	32.04	38.45
BRAQUAGE A L'ANCIENNE - DVD	DVD	P+C	49.33	59.20	1	34.53	41.44
CARGOS LA FACE CACHEE DU FRET - DVD	DVD	P+C	40.00	48.00	1	28.00	33.60
CE QUI NOUS LIE - DVD	DVD	P+C	48.52	58.22	1	33.96	40.75
CITOYEN D'HONNEUR VOST - DVD	DVD	P+C	47.00	56.40	1	32.90	39.48
CLEMENTINE INTEGRALE SAISONS 1 ET 2 - 5 DVD	5 DVD	P+C	32.05	38.46	1	22.44	26.92
DE TOUTES MES FORCES - DVD	DVD	P+C	46.43	55.71	1	32.50	39.00
DERNIERES NOUVELLES DU COSMOS - DVD	DVD	P+C	50.74	60.89	1	35.52	42.62
DIS MAITRESSE ! - DVD	DVD	P+C	43.40	52.08	1	30.38	36.46
EN PREMIERE LIGNE SUR LA SOMME - DVD	DVD	P+C	42.67	51.20	1	29.87	35.84
FAMOURAS - DVD	DVD	P+C	40.56	48.67	1	28.39	34.07
FREE TO RUN - DVD	DVD	P+C	44.25	53.10	1	30.98	37.17
FUOCOAMMARE: PAR DELA LAMPEDUSA Vost - DVD	DVD	P+C	44.25	53.10	1	30.98	37.17
HYPERCONNECTES: LE CERVEAU EN SURCHARGE - DVD	DVD	P+C	44.10	52.92	1	30.87	37.04
KENNY HARCELEMENT ENTRE ELEVES	DVD	P+C	33.96	40.75	1	23.77	28.53
L'AFRIQUE S'ANIME - DVD	DVD	P+C	32.60	39.12	1	22.82	27.38
L'ARBRE SANS FRUIT - DVD	DVD	P+C	42.92	51.50	1	30.04	36.05
L'EMPEREUR - DVD	DVD	P	52.50	63.00	1	36.75	44.10
LA CONFESSION - DVD	DVD	P+C	48.00	57.60	1	33.60	40.32
LA SOCIALE - DVD	DVD	P+C	57.00	68.40	1	39.90	47.88

MJS VIDEO 20 rue de Bellevue 92100 Boulogne Billancourt Tél : 01 46 04 41 44 Fax : 01 46 04 20 57

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

MIS VIDEO

Depuis 1982

Médiathèques de Villedieu Intercom

médiathèque Intercommunale, 12 place des Halles
50800 Villedieu lesPoeles

Titre	Catégorie	Type	PU HT	PU TTC	Qté	T/remisé HT	T/remisé TTC
LE GRAND MECHANT RENARD ET AUTRES CONTES - DVD	DVD	P+C	43.05	51.66	1	30.14	36.16
LE POTAGER DE MON GRAND PERE - DVD	DVD	P+C	53.00	63.60	1	37.10	44.52
LE RANCH COFFRET: UN CHEVAL DE REVE - 4DVD	4 DVD	P+C	34.88	41.86	1	24.42	29.30
LEONARD DE VINCI - LE GENIE DE LA RENAISSANCE - 2DVD	2 DVD	P+C	56.70	68.04	1	39.69	47.63
LES ANIMAUX FANTASTIQUES - DVD	DVD	P+C	49.33	59.20	1	34.53	41.44
LES GANGSTERS ET LA REPUBLIQUE - DVD	DVD	P+C	50.00	60.00	1	35.00	42.00
LES INITIES - DVD	DVD	P+C	50.74	60.89	1	35.52	42.62
LES MAUVAISES HERBES - DVD	DVD	P+C	44.25	53.10	1	30.98	37.17
LES NOUVEAUX LOUPS DU WEB - 2 DVD	DVD	P+C	51.67	62.00	1	36.17	43.40
LES PEPITES + DOSSIER PEDAGOGIQUE - DVD	DVD	P+C	43.20	51.84	1	30.24	36.29
LES SCHTROUMPFS ET LE VILLAGE PERDU - DVD	DVD	P+C	41.33	49.60	1	28.93	34.72
MA VIE ZERO DECHET - DVD	DVD	P+C	38.20	45.84	1	26.74	32.09
MADAGASCAR 2 LA GRANDE EVASION - DVD	DVD	P	41.30	49.56	1	28.91	34.69
MERCI PATRON ! - DVD	DVD	P+C	45.00	54.00	1	31.50	37.80
ORPHELINE - DVD	DVD	P+C	49.33	59.20	1	34.53	41.44
PARIS, CAPITALE DU CRIME	DVD	P+C	37.48	44.97	1	26.23	31.48
PIERRE RABHI AU NOM DE LA TERRE	DVD	P+C	46.75	56.10	1	32.73	39.27
PRENDS SOIN DE TA PLANETE! LA POLLUTION - DVD	DVD	P+C	46.25	55.50	1	32.38	38.85
RAY DONOVAN SAISON 4 - 4 DVD	4 DVD	P	49.98	59.97	1	34.98	41.98
RECONNAITRE LES OISEAUX DES JARDINS - DVD	DVD	P+C	35.93	43.11	1	25.15	30.18
SIMONE VEIL DESTIN COURAGE - 2 DVD	2 DVD	P+C	66.38	79.65	1	46.46	55.76
SONITA Vost - DVD	DVD	P+C	43.20	51.84	1	30.24	36.29
SWAGGER - DVD	DVD	P+C	43.20	51.84	1	30.24	36.29
UN COUPLE MODELE - DVD	DVD	P+C	46.75	56.10	1	32.73	39.27
UN MONDE ENTRE NOUS - DVD	DVD	P+C	48.00	57.60	1	33.60	40.32
UNE VIE AILLEURS - DVD	DVD	P+C	44.25	53.10	1	30.98	37.17

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

depuis 1982

Médiathèques de Villedieu Intercom

médiathèque Intercommunale, 12 place des Halles
50800 Villedieu lesPoeles

Titre	Catégorie	Type	PU HT	PU TTC	Qté	T/remisé HT	T/remisé TTC
USURPATION - DVD	DVD	P+C	43.11	51.73	1	30.18	36.21
~~VAIANA, LA LEGENDE DU BOUT DU MONDE - DVD~~	~~DVD~~	~~P~~	~~52.50~~	~~63.00~~	~~1~~	~~36.75~~	~~44.10~~
VOLTA A TERRA Vost - DVD	DVD	P+C	43.39	52.07	1	30.37	36.45
VOYAGE A TRAVERS LE CINEMA FRANCAIS - 2 DVD	2 DVD	P+C	53.64	64.37	1	37.55	45.06
YO KAI WATCH VOL 1 - 3 DVD	3 DVD	P+C	17.34	20.81	1	12.14	14.57

Charly VARIN
Président de Villedieu Intercom

TOTAL	TTC	Qté1	Remisé HT	Remisé TTC
en €	3 030.12	56	1 767.57	2 121.10

« Bon pour accord »	Signature ou cachet
Fait à Le	

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

planet R

Date : 31/10/2017
N° client : 01029745
TVA Intra. :
Siret :
N° devis : 01000746
Utilisateur : benjamin

Planet'R St Lo
4 rue du Maréchal Leclerc
50000 Saint-Lo
Tél. : 02 33 77 17 77
Fax : 02 33 77 17 78

Destinataire

INTERCOM DU BASSIN DE VILLEDIEU
6-8 ZONE ARTISANALE DE LA SIENNE
BP 58
50800 VILLEDIEU LES POÊLES

LE 31/10/2017	COMPTE n°	DEVIS : 01000746 DU 31/10/2017

EAN13	Editeur	Désignation	Qté	PU TTC	PU HT	Remise	TVA	Net HT
0 790248 020723	BERTUS	African playground	1	12.99 €	10.82 €	10.00 %	20	9.74 €
0 602557 858563	POLYGRAM	L'alphabet des animaux	1	14.90 €	12.42 €	10.00 %	20	11.18 €
9 782278 089178	HARMONIA MUNDI	Comptines & berceuses d'Amérique Latine	1	14.99 €	12.49 €	10.00 %	20	11.24 €
3 341348 328645	SOCADISC	Comptines version celtique	1	8.99 €	7.49 €	10.00 %	20	6.74 €
3 341348 328652	SOCADISC	Comptines version jazz : les plus belles comptines traditionnelles version jazz manouche	1	8.99 €	7.49 €	10.00 %	20	6.74 €
3 760095 330716	VICTOR MELODIE	Dimba l'enfant griot : Une grande aventure musicale	1	13.90 €	11.58 €	10.00 %	20	10.42 €
3 560530 842725	PIAS	En Voiture Avec Petit Ours Brun ~ Pour Les Enfants De 3 À 7 Ans	1	12.99 €	10.82 €	10.00 %	20	9.74 €
0 889854 639228	SONY BMG MUSIC ENTERTAINME	Enfantillages 3	1	17.90 €	14.92 €	10.00 %	20	13.42 €
5 412690 056833	VICTOR MELODIE	Ici... là-bas	1	14.90 €	12.42 €	10.00 %	20	11.18 €
3 540139 869842	PIAS	Kaliska	1	12.99 €	10.82 €	10.00 %	20	9.74 €
3 760095 330730	VICTOR MELODIE	Komplines	1	13.90 €	11.58 €	10.00 %	20	10.42 €
0 889854 768225	SONY BMG MUSIC ENTERTAINME	Lou	1	16.90 €	14.08 €	10.00 %	20	12.68 €
0 602557 736762	POLYGRAM	Ma guitare a des tiroirs	1	14.90 €	12.42 €	10.00 %	20	11.18 €

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

9 869811	SOCADISC	La magie des dessins animés	1	6.99 €	5.82 €	10.00 %	20	5.24 €	6.29 €
3 524621	WAGRAM	Masha chante Noël	1	9.99 €	8.32 €	10.00 %	20	7.49 €	8.99 €
3 441428	AD PRODUCTION	Monsieur Django & Lady Swing	1	14.90 €	12.42 €	10.00 %	20	11.18 €	13.41 €
3 616622	inouies distribution	Musik'île	1	14.99 €	12.49 €	10.00 %	20	11.24 €	13.49 €
5 328669	SOCADISC	Noël magique : contes et chansons	1	6.99 €	5.82 €	10.00 %	20	5.24 €	6.29 €
0 853424	PIAS	Les quatre saisons de Pomme d'Api	1	18.90 €	15.75 €	10.00 %	20	14.18 €	17.01 €
1 763408	inouies distribution	La routine	1	14.99 €	12.49 €	10.00 %	20	11.24 €	13.49 €
5 762223	WARNER MUSIC FRANCE	Sardou et nous...	1	16.95 €	14.12 €	10.00 %	20	12.72 €	15.26 €
5 330686	VICTOR MELODIE	Tour du monde	1	13.99 €	11.66 €	10.00 %	20	10.49 €	12.59 €
2 561313	DAUDIN	Les premiers jeux avec bébé	1	18.90 €	17.92 €	9.00 %	2	16.30 €	17.20 €

Quantité d'articles 23 — Total HT 239.74 € — Total TTC 285.33 €

Port HT 0.00 € — TVA 20 — Port TTC 0.00 €

Net à payer 285.33 €

Taxe	Net HT	Taxes	Net TTC
5.50 %	16.30 €	0.90 €	17.20 €
20.00 %	223.44 €	44.69 €	268.13 €
Total	239.74 €	45.59 €	

VAL LEDIEU INTERCOM

42 547 320 000 32 - APE 4763 Z
13 342 547 320
TANCES
ON, au capital de 40.000 €

MODES

C: CMCIFR2A

IBAN: FR7615489047120009676914076

:
: 01000746
chéance :
facture : 285.33 €

Facture à échéance :
Pénalités pour retard de paiement : 3 fois le taux d'intérêt légal,
indemnité forfaitaire de recouvrement : 40 euros.
Aucun escompte pour paiement anticipé.

bien vouloir rappeler votre numéro de client

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

GUILLOUX matériaux de construction 80 ANS 1937 2017
SARL au capital de 5.000.000 Euros - Siren 310 896 376 - APE 4673 A - TVA FR 02 310 896 376
50530 MONTVIRON 02 33 89 82 80 / 02 33 89 82 89
50800 VILLEDIEU 02 33 91 12 12 / 02 33 91 12 19
14500 VIRE 02 31 66 26 40 / 02 31 66 26 49
14540 ST AIGNAN DE CRAMESNIL 02 31 34 34 04 / 02 31 34 34 06
14380 SAINT SEVER 02 31 68 81 17 / 02 31 67 92 80
Email : contact@guilloux-materiaux.com Site Internet : http://www.guilloux-materiaux.com

Adresse de facturation

INTERCOM DU BASSIN DE VILLEDIEU

6-8 ZONE ARTISANALE DE LA SIENNE
BP 58

50800 VILLEDIEU LES POELES

DEVIS

Client	Date	N° Devis	ATC
206162	08/11/2017	348315	VIL

Tél 02 33 90 17 90 Fax 02 33 51 37 25

Agence : VIL
Dépôt : 002

Offre de prix valable jusqu'au 08/12/2017
Vos références : MR BELLENGER du 08/11/2017
Réalisé par Linda-Rachel

Nature	TVA 20 %					Total
Base	511,68					511,68
Taux	20,00					
Montant	102.34					102.34
Total	614,02					614,02

NET A PAYER TTC : 614,02 €

Article	Désignation	UV	Quantité		Px net HT	Mnt HT	TVA
	Mr Bellenger 06 30 15 98 50						
DIRICKX	PORTILLON ALLIANCE BAREAUDAGE PIVOTANT ALLIX 1V 1ML LARGEUR 1,60ML HAUTEUR BLEU RAL 5010 PAGE 142 POUSSANT DROIT attention délai de 4/5c semaines suivant groupage de commandes Les quantitatifs sont établis à titre indicatif ----------	UN	1,000		511,68	511,68	01

GK

Bon pour accord
le 09-11-2017

PAS D'ESCOMPTE POUR PAIEMENT ANTICIPE - RESERVE DE PROPRIETE - PENALITES DE RETARD TAUX BCE + 10 POINTS - CLAUSE PENALE - INDEMNITE FORFAITAIRE DE RECOUVREMENT 40 Eur FRAIS EXPOSES SUPERIEURS EN SUS - VOIR DETAIL AU VERSO : CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

planet R

Date	: 31/10/2017
N° client	: 01007011
TVA Intra.	:
Siret	:
N° devis	: 01000744
Utilisateur	: benjamin

Planet'R St Lo
4 rue du Maréchal Leclerc
50000 Saint-Lo
Tél. : 02 33 77 17 77
Fax : 02 33 77 17 78

Destinataire

INTERCOM DU BASSIN DE VILLEDIEU
6-8 ZONE ARTISANALE DE LA SIENNE
BP 58
50800 VILLEDIEU LES POÊLES

LE 31/10/2017	COMPTE n°	DEVIS : 01000744 DU 31/10/2017

EAN13	Editeur	Désignation	Qté	PU TTC	PU HT	Remise	TVA	Net HT	Net TTC
0 075597 934939	WARNER MUSIC FRANCE	Carry fire	1	16.95 €	14.12 €	10.00 %	20	12.72 €	15.26 €
0 090204 691906	SOCADISC	Chilling in a tipi : relaxation harmony & wellness	1	11.90 €	9.92 €	10.00 %	20	8.92 €	10.71 €
0 093624 911388	WARNER MUSIC FRANCE	Hitchhiker	1	16.90 €	14.08 €	10.00 %	20	12.68 €	15.21 €
0 099923 897026	MODULOR	The saga continues	1	15.90 €	13.25 €	10.00 %	20	11.92 €	14.31 €
0 181212 002294	PIAS	Familia : tribute to Bebo & Chico	1	15.90 €	13.25 €	10.00 %	20	11.92 €	14.31 €
0 190295 762322	WARNER MUSIC FRANCE	Hit Z road coffret 4cd	1	21.90 €	18.25 €	10.00 %	20	16.42 €	19.71 €
0 190295 763619	WARNER MUSIC FRANCE	Géopoétique	1	17.90 €	14.92 €	10.00 %	20	13.42 €	16.11 €
0 190295 774943	WARNER MUSIC FRANCE	As you were	1	16.60 €	13.83 €	10.00 %	20	12.45 €	14.94 €
0 190295 787592	WARNER MUSIC FRANCE	Puzzle	1	15.90 €	13.25 €	10.00 %	20	11.92 €	14.31 €
0 190295 801304	WARNER MUSIC FRANCE	L?ve	1	17.90 €	14.92 €	10.00 %	20	13.42 €	16.11 €
0 190295 820565	WARNER MUSIC FRANCE	Comme prévu	1	14.90 €	12.42 €	10.00 %	20	11.18 €	13.41 €
0 190295 888329	WARNER MUSIC FRANCE	The voice of the trumpet - Orchestre National de Lille, Roberto Rizzi Brignoli	1	17.00 €	14.17 €	10.00 %	20	12.75 €	15.30 €
0 190295 927073	WARNER MUSIC FRANCE	Hit Z road vol.2	1	29.99 €	24.99 €	10.00 %	20	22.49 €	26.99 €

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

EAN13	Editeur	Désignation	Qté	PU TTC	PU HT	Remise	TVA	Net HT	Net TTC
 0 191404 087039	WAGRAM	Ash	1	12.00 €	10.00 €	10.00 %	20	9.00 €	10.80 €
 0 191404 087220	WAGRAM	Ooz	1	13.90 €	11.58 €	10.00 %	20	10.42 €	12.51 €
 0 600753 789957	POLYGRAM	Lily passion	1	16.90 €	14.08 €	10.00 %	20	12.68 €	15.21 €
 0 602557 176797	POLYGRAM	Colors	1	16.90 €	14.08 €	10.00 %	20	12.68 €	15.21 €
 0 602557 421767	POLYGRAM	The passion of Charlie Parker	1	16.90 €	14.08 €	10.00 %	20	12.68 €	15.21 €
 0 602557 683295	POLYGRAM	The source	1	15.95 €	13.29 €	10.00 %	20	11.96 €	14.35 €
 0 602557 700978	POLYGRAM	Bricks	1	14.99 €	12.49 €	10.00 %	20	11.24 €	13.49 €
 0 602557 721973	POLYGRAM	Gemme	1	16.90 €	14.08 €	10.00 %	20	12.68 €	15.21 €
 0 602557 726060	POLYGRAM	French touch	1	15.95 €	13.29 €	10.00 %	20	11.96 €	14.35 €
 0 602557 733198	POLYGRAM	Liberté chérie	1	16.90 €	14.08 €	10.00 %	20	12.68 €	15.21 €
 0 602557 774917	POLYGRAM	Our point of view	1	17.90 €	14.92 €	10.00 %	20	13.42 €	16.11 €
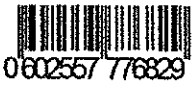 0 602557 776829	POLYGRAM	5 minutes au paradis	1	15.95 €	13.29 €	10.00 %	20	11.96 €	14.35 €
 0 602557 801231	POLYGRAM	I tell a fly	1	14.99 €	12.49 €	10.00 %	20	11.24 €	13.49 €
 0 602557 811414	POLYGRAM	Le présent d'abord	1	15.95 €	13.29 €	10.00 %	20	11.96 €	14.35 €
 0 602557 830156	POLYGRAM	Ma bonne étoile	1	14.90 €	12.42 €	10.00 %	20	11.18 €	13.41 €
 0 602557 854060	POLYGRAM	Explicit	1	16.90 €	14.08 €	10.00 %	20	12.68 €	15.21 €
 0 602557 866483	POLYGRAM	Au chant du coq	1	14.90 €	12.42 €	10.00 %	20	11.18 €	13.41 €
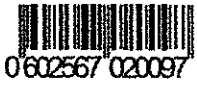 0 602567 020097	POLYGRAM	Mwaka moon	1	14.90 €	12.42 €	10.00 %	20	11.18 €	13.41 €
 0 673405 019122	SOCADISC	The magic touch	1	16.90 €	14.08 €	10.00 %	20	12.68 €	15.21 €

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

EAN13	Editeur	Désignation	Qté	PU TTC	PU HT	Remise	TVA	Net HT	Net TTC
	DIFFER-ANT DISTRIBUTION	Ununiform	1	14.90 €	12.42 €	10.00 %	20	11.18 €	13.41 €
	WAGRAM	Villains	1	13.90 €	11.58 €	10.00 %	20	10.42 €	12.51 €
	WAGRAM	BCCIV	1	14.90 €	12.42 €	10.00 %	20	11.18 €	13.41 €
	POLYGRAM	Grace	1	16.90 €	14.08 €	10.00 %	20	12.68 €	15.21 €
	POLYGRAM	Prophets of Rage	1	14.90 €	12.42 €	10.00 %	20	11.18 €	13.41 €
	POLYGRAM	Heaven upside down	1	14.90 €	12.42 €	10.00 %	20	11.18 €	13.41 €
	POLYGRAM	Warmer in the winter	1	14.99 €	12.49 €	10.00 %	20	11.24 €	13.49 €
	SONY BMG MUSIC ENTERTAINME	Memphis... yes, I'm ready	1	16.95 €	14.12 €	10.00 %	20	12.72 €	15.26 €
	SONY BMG MUSIC ENTERTAINME	Anticyclone	1	16.95 €	14.12 €	10.00 %	20	12.72 €	15.26 €
	SONY BMG MUSIC ENTERTAINME	Black nova	1	16.95 €	14.12 €	10.00 %	20	12.72 €	15.26 €
	SONY BMG MUSIC ENTERTAINME	Concrete and gold	1	16.90 €	14.08 €	10.00 %	20	12.68 €	15.21 €
	SONY BMG MUSIC ENTERTAINME	Baby driver	1	14.99 €	12.49 €	10.00 %	20	11.24 €	13.49 €
	SONY BMG MUSIC ENTERTAINME	American dream	1	16.95 €	14.12 €	10.00 %	20	12.72 €	15.26 €
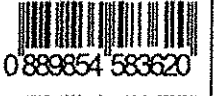	SONY BMG MUSIC ENTERTAINME	Will to power	1	14.90 €	12.42 €	10.00 %	20	11.18 €	13.41 €
	SONY BMG MUSIC ENTERTAINME	Henri a 100 ans : Bénabar, Calogero, Robert Charlebois, Louis Chedid, Thomas Dutronc...	1	16.95 €	14.12 €	10.00 %	20	12.72 €	15.26 €
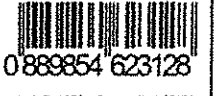	SONY BMG MUSIC ENTERTAINME	13	1	17.90 €	14.92 €	10.00 %	20	13.42 €	16.11 €
	SONY BMG MUSIC ENTERTAINME	Rio	1	17.95 €	14.96 €	10.00 %	20	13.47 €	16.16 €
	SONY BMG MUSIC ENTERTAINME	En concert	1	18.90 €	15.75 €	10.00 %	20	14.18 €	17.01 €
	SONY BMG MUSIC ENTERTAINME	Promesse	1	17.95 €	14.96 €	10.00 %	20	13.47 €	16.16 €

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

EAN13	Editeur	Désignation	Qté	PU TTC	PU HT	Remise	TVA	Net HT	Net TTC
0 889854 746926	SONY BMG MUSIC ENTERTAINME	Beautiful trauma	1	16.90 €	14.08 €	10.00 %	20	12.68 €	15.21 €
0 889854 845223	SONY BMG MUSIC ENTERTAINME	La science du coeur	1	16.90 €	14.08 €	10.00 %	20	12.68 €	15.21 €
3 149026 013322	PIAS	Fonetiq flowers	1	15.95 €	13.29 €	10.00 %	20	11.96 €	14.35 €
3 299039 983423	POLYGRAM	A touch of music	1	13.90 €	11.58 €	10.00 %	20	10.42 €	12.51 €
3 448960 854627	SOCADISC	Djam	1	16.90 €	14.08 €	10.00 %	20	12.68 €	15.21 €
3 521383 443866	AD PRODUCTION	X Blier	1	13.90 €	11.58 €	10.00 %	20	10.42 €	12.51 €
3 567257 625525	SONY BMG MUSIC ENTERTAINME	Kabrada	1	14.90 €	12.42 €	10.00 %	20	11.18 €	13.41 €
3 596973 494825	WAGRAM	Nova tunes 3.6	1	16.90 €	14.08 €	10.00 %	20	12.68 €	15.21 €
3 596973 507723	WAGRAM	Hendrix in jazz	1	14.90 €	12.42 €	10.00 %	20	11.18 €	13.41 €
3 596973 519320	WAGRAM	La fête est finie	1	14.90 €	12.42 €	10.00 %	20	11.18 €	13.41 €
3 700187 666156	MUSICAST - L'AUTRE PROD	Ayo	1	14.90 €	12.42 €	10.00 %	20	11.18 €	13.41 €
3 700551 782116	PIAS	Beyond	1	14.90 €	12.42 €	10.00 %	20	11.18 €	13.41 €
3 701025 805683	DISTRART	La discothèque idéale Diapason volume 10, Les grands opéras	1	24.90 €	20.75 €	10.00 %	20	18.68 €	22.41 €
3 760063 731217	INOUIE	Nous	1	14.99 €	12.49 €	10.00 %	20	11.24 €	13.49 €
3 760063 731224	INOUIE	Au café du canal	1	14.99 €	12.49 €	10.00 %	20	11.24 €	13.49 €
3 760231 763170	inouies distribution	Tout va	1	16.90 €	14.08 €	10.00 %	20	12.68 €	15.21 €
3 770001 717142	UnaVoltaMusic	Japanistan	1	12.99 €	10.82 €	10.00 %	20	9.74 €	11.69 €
5 051083 121934	PIAS	Broken homeland	1	16.95 €	14.12 €	10.00 %	20	12.72 €	15.26 €
5 056032 309296	PIAS	Ladilikan	1	16.90 €	14.08 €	10.00 %	20	12.68 €	15.21 €

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

EAN13	Editeur	Désignation	Qté	PU TTC	PU HT	Remise	TVA	Net HT	Net TTC
	BERTUS	Fabric	1	12.99 €	10.82 €	10.00 %	20	9.74 €	11.69 €
	WARNER MUSIC FRANCE	La confusion	1	14.90 €	12.42 €	10.00 %	20	11.18 €	13.41 €
	WARNER MUSIC FRANCE	Rest	1	16.90 €	14.08 €	10.00 %	20	12.68 €	15.21 €
	WARNER MUSIC FRANCE	120 battements par minute - Arnaud Rebotini	1	13.90 €	11.58 €	10.00 %	20	10.42 €	12.51 €
	PIAS	Cannibale	1	15.90 €	13.25 €	10.00 %	20	11.92 €	14.31 €
	PIAS	Lilies	1	15.90 €	13.25 €	10.00 %	20	11.92 €	14.31 €
	PIAS	Snow	1	14.99 €	12.49 €	10.00 %	20	11.24 €	13.49 €
	GALLIMARD	Les histoires de Guillaume Gallienne	1	15.90 €	15.07 €	9.00 %	2	13.72 €	14.47 €
	GALLIMARD	Ca peut pas faire de mal / Le roman français du XIXe siècle : Balzac, Flaubert, Zola, Maupassant	1	15.90 €	15.07 €	9.00 %	2	13.72 €	14.47 €
	AUDIOLIB	Sans feu ni lieu	1	19.90 €	18.86 €	9.00 %	2	17.17 €	18.11 €
	AUDIOLIB	Méditer, jour après jour / 25 leçons pour vivre en pleine conscience	1	20.00 €	18.96 €	9.00 %	2	17.25 €	18.20 €
	AUDIOLIB	La fille de Brooklyn / suivi d'un entretien inédit avec l'auteur	1	22.90 €	21.71 €	9.00 %	2	19.75 €	20.84 €
	AUDIOLIB	Trois jours et une vie / suivi d'une conversation entre l'auteur et le lecteur	1	21.50 €	20.38 €	9.00 %	2	18.55 €	19.57 €
	AUDIOLIB	Petit pays	1	20.00 €	18.96 €	9.00 %	2	17.25 €	18.20 €
	AUDIOLIB	Petits secrets, grands mensonges / roman	1	23.90 €	22.65 €	9.00 %	2	20.62 €	21.75 €
	AUDIOLIB	Le dernier des nôtres / une histoire d'amour interdite au temps où tout était permis : suivi d'un en	1	23.90 €	22.65 €	9.00 %	2	20.62 €	21.75 €
	HACHETTE	Désorientale	1	23.90 €	22.65 €	9.00 %	2	20.62 €	21.75 €
	HACHETTE	Libérez votre cerveau ! / traité de neurosagesse pour changer l'école et la société	1	22.50 €	21.33 €	9.00 %	2	19.41 €	20.48 €
	AUDIOLIB	Sapiens / une brève histoire de l'humanité	1	25.90 €	24.55 €	9.00 %	2	22.34 €	23.57 €

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

EAN13	Editeur	Désignation	Qté	PU TTC	PU HT	Remise	TVA	Net HT	Net TTC
9782367624136	AUDIOLIB	Raison et sentiments	1	21.90 €	20.76 €	9.00 %	2	18.89 €	19.93 €

Quantité d'articles 90

Total HT 1177.26 €

Total TTC 1377.92 €

Port HT 0.00 €

TVA 20

Port TTC 0.00 €

Net à payer 1377.92 €

Taux	Taxe	Net HT	Taxes	Net TTC
2	5.50 %	239.90 €	13.19 €	253.09 €
20	20.00 %	937.36 €	187.47 €	1124.83 €
	Total	1177.26 €	200.66 €	

Crédits disponibles

Signature

Charly VARIN
Président de Villedieu Intercom

SIRET : 342 547 320 000 32 - APE 4763 Z
TVA : FR 13 342 547 320
RCS COUTANCES
SA BRIOSON, au capital de 40.000 €

MODES

Code BIC: CMCIFR2A

IBAN: FR7615489047120009676914076

N° client :
N° devis : 01000744
Date d'échéance :
Montant facture : 1377.92 €

Facture à échéance :
Pénalités pour retard de paiement : 3 fois le taux d'intérêt légal, indemnité forfaitaire de recouvrement : 40 euros.
Aucun escompte pour paiement anticipé.

Merci de bien vouloir rappeler votre numéro de client et votre numéro de facture lors de son règlement.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

planet R

Date	: 31/10/2017
N° client	: 01029745
TVA Intra.	:
Siret	:
N° devis	: 01000746
Utilisateur	: benjamin

Planet'R St Lo
4 rue du Maréchal Leclerc
50000 Saint-Lo
Tél. : 02 33 77 17 77
Fax : 02 33 77 17 78

Destinataire
INTERCOM DU BASSIN DE VILLEDIEU
6-8 ZONE ARTISANALE DE LA SIENNE
BP 58
50800 VILLEDIEU LES POÊLES

LE 31/10/2017	COMPTE n°	DEVIS : 01000746 DU 31/10/2017

EAN13	Editeur	Désignation	Qté	PU TTC	PU HT	Remise	TVA	Net HT	Net TTC
0 790248 020723	BERTUS	African playground	1	12.99 €	10.82 €	10.00 %	20	9.74 €	11.69 €
0 602557 858563	POLYGRAM	L'alphabet des animaux	1	14.90 €	12.42 €	10.00 %	20	11.18 €	13.41 €
9 782278 089178	HARMONIA MUNDI	Comptines & berceuses d'Amérique Latine	1	14.99 €	12.49 €	10.00 %	20	11.24 €	13.49 €
3 341348 328645	SOCADISC	Comptines version celtique	1	8.99 €	7.49 €	10.00 %	20	6.74 €	8.09 €
3 341348 328652	SOCADISC	Comptines version jazz : les plus belles comptines traditionnelles version jazz manouche	1	8.99 €	7.49 €	10.00 %	20	6.74 €	8.09 €
3 760095 330716	VICTOR MELODIE	Dimba l'enfant griot : Une grande aventure musicale	1	13.90 €	11.58 €	10.00 %	20	10.42 €	12.51 €
3 560530 842725	PIAS	En Voiture Avec Petit Ours Brun ~ Pour Les Enfants De 3 À 7 Ans	1	12.99 €	10.82 €	10.00 %	20	9.74 €	11.69 €
0 889854 639228	SONY BMG MUSIC ENTERTAINME	Enfantillages 3	1	17.90 €	14.92 €	10.00 %	20	13.42 €	16.11 €
5 412690 056833	VICTOR MELODIE	Ici... là-bas	1	14.90 €	12.42 €	10.00 %	20	11.18 €	13.41 €
3 540139 869842	PIAS	Kaliska	1	12.99 €	10.82 €	10.00 %	20	9.74 €	11.69 €
3 760095 330730	VICTOR MELODIE	Komptines	1	13.90 €	11.58 €	10.00 %	20	10.42 €	12.51 €
0 889854 768225	SONY BMG MUSIC ENTERTAINME	Lou	1	16.90 €	14.08 €	10.00 %	20	12.68 €	15.21 €
0 602557 736762	POLYGRAM	Ma guitare a des tiroirs	1	14.90 €	12.42 €	10.00 %	20	11.18 €	13.41 €

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

EAN13	Editeur	Désignation	Qté	PU T					
3540139869811	SOCADISC	La magie des dessins animés	1	6.99 €	5.82 €	10.00 %	20	5.24 €	6.29 €
3596973524621	WAGRAM	Masha chante Noël	1	9.99 €	8.32 €	10.00 %	20	7.49 €	8.99 €
3521383441428	AD PRODUCTION	Monsieur Django & Lady Swing	1	14.90 €	12.42 €	10.00 %	20	11.18 €	13.41 €
3700173616622	inouies distribution	Musik'île	1	14.99 €	12.49 €	10.00 %	20	11.24 €	13.49 €
3341348328669	SOCADISC	Noël magique : contes et chansons	1	6.99 €	5.82 €	10.00 %	20	5.24 €	6.29 €
3560530853424	PIAS	Les quatre saisons de Pomme d'Api	1	18.90 €	15.75 €	10.00 %	20	14.18 €	17.01 €
3760231763408	inouies distribution	La routine	1	14.99 €	12.49 €	10.00 %	20	11.24 €	13.49 €
0190295762223	WARNER MUSIC FRANCE	Sardou et nous...	1	16.95 €	14.12 €	10.00 %	20	12.72 €	15.26 €
3760095330686	VICTOR MELODIE	Tour du monde	1	13.99 €	11.66 €	10.00 %	20	10.49 €	12.59 €
9782362561313	DAUDIN	Les premiers jeux avec bébé	1	18.90 €	17.92 €	9.00 %	2	16.30 €	17.20 €

Quantité d'articles 23 — Total HT 239.74 € — Total TTC 285.33 €

Port HT 0.00 € — TVA 20 — Port TTC 0.00 €

Net à payer 285.33 €

Taux	Taxe	Net HT	Taxes	Net TTC
2	5.50 %	16.30 €	0.90 €	17.20 €
20	20.00 %	223.44 €	44.69 €	268.13 €
	Total	239.74 €	45.59 €	

VILLEDIEU INTERCOM

SIRET : 342 547 320 000 32 - APE 4763 Z
TVA : FR 13 342 547 320
RCS COUTANCES
SA BRIOSON, au capital de 40.000 €

MODES

Code BIC: CMCIFR2A

IBAN: FR7615489047120009676914076

N° client :
N° devis : 01000746
Date d'échéance :
Montant facture : 285.33 €

Facture à échéance :
Pénalités pour retard de paiement : 3 fois le taux d'intérêt légal,
indemnité forfaitaire de recouvrement : 40 euros.
Aucun escompte pour paiement anticipé.

Merci de bien vouloir rappeler votre numéro de client et votre numéro de facture lors de son règlement.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

SOCODA - HUE
6 rue du Pont Léon
22360 LANGUEUX
Tél 02 96 62 20 62 - Fax 02 96 62 20 63
Sarl au capital de 16 000 €
FR 62 321 446 312 - Siret : 321 446 312 00019
RIB : 18829 29411 01071876040 44
IBAN : FR76 1882 9294 1101 0718 7604 044
BIC : CMBRFR2BCME - ARKEA BEI BREST
Site Internet : www.hue-socoda.fr

DEVIS

N° 110937 du 07/11/2017

VILLEDIEU INTERCOM
Services Techniques
11 rue Pierre Paris - BP 58
50800 VILLEDIEU LES POELES

Mobile: 06 60 79 34 92 *En Euros...*

A l'attention de: Stéphane BELLENGER *Tél: 02 33 90 17 90 Fax:*

Nombre	Désignation	Quantité	Pu HT	Mt. HT.	Eco-P.(*)	Total HT
	Découpe mélaminé PANOPREY 19mm chant épais 2mm :					845,29
10	D E C O U P E à la Demande du Client	10,00 U				
5	PANOP.T.UNIS "CTBH" FA/GRAIN 19mm(Sur Commande) 2,80 x 2,07 x 0,019	28,98 M2				
	Produit PEFC 90,00%-FCBA/10-01208					
	(BLANC MEGEVE B070.FA)					
1	PLACAGE 1 CHANT PVC EPAIS 23x2mm UNIS & DECORS B070.FA 63,00	63,00 ML				

Délai: " 3/4 semaines "

Dossier: Maison des Services .

SALUTATIONS,Laurent.Tel direct:02.96.52.28.39

Adresse MAIL : laurent.courcoux@hue-socoda.fr

Bon pour accord
le 29-11-2017

Crédits disponibles

Signature

H.T.	Taux	T.V.A.	T.T.C.
845,29	2:20,00%	169,06	1.014,35 Euros

Seuls les produits marqués comme tels sont FSC - Suivant les produits livrés, l'éco participation sera facturée.

Client: 411 22 539
Repr. : Angelique LAHCENE

Validité des prix : 31/12/2017
Nos références : LC /LC

Votre correspondant: Eddy
Téléphone : 02 96 62 36 58 Fax : 02 96 62 20 63
eddy.jegard@hue-socoda.fr

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

SOCODA - HUE
6 rue du Pont Léon
22360 LANGUEUX
Tél 02 96 62 20 62 - Fax 02 96 62 20 63
Sarl au capital de 16 000 €
FR 62 321 446 312 - Siret : 321 446 312 00019
RIB : 18829 29411 01071876040 44
IBAN : FR76 1882 9294 1101 0718 7604 044
BIC : CMBRFR2BCME - ARKEA BEI BREST
Site Internet : www.hue-socoda.fr

DEVIS

N° 110984 du 07/11/2017

VILLEDIEU INTERCOM
Services Techniques
11 rue Pierre Paris - BP 58
50800 VILLEDIEU LES POELES

Mobile: 06 60 79 34 92

En Euros...

A l'attention de: VILLEDIEU INTERCOM *Tél: 02 33 90 17 90* *Fax:*

Nombre	Désignation	Quantité	Pu HT	Mt. HT.	Eco-P.(*)	Total HT
1	PLAN ARMOR Cht DROIT S/Mesure BLANC PREMIUM CRYSTAL 3,00 .Dimensions: 3000 x 500 .Chants.. Lat: 2 Long: D	3,00 ML	47,93	143,79	1,92	145,71
2	CHANT LATERAL PLAQUE PLAN ARMOR	2,00 U	7,22	14,44		14,44
1	PLAN ARMOR Chant DROIT BLANC PREMIUM CRYSTAL 4100x650x38 4,10	4,10 ML	35,18	144,24	4,33	148,57
	SALUTATIONS, AURELIE ** Services POSTFORMES *					
1	PARTICIPATION FRAIS TRANSPORT	1,00	13,00	13,00		13,00

Bon pour accord
le 29.11.2017

(*) Eco-Participation : 6,25 Euros

H.T.	Taux	T.V.A.	T.T.C.
321,72	2:20,00%	64,34	386,06 Euros

FSC www.fsc.org FSC-C101598 La marque de la gestion forestière responsable

PEFC 10-31-2037

Seuls les produits marqués comme tels sont FSC - Suivant les produits livrés, l'éco participation sera facturée.

Client: 411 22 539
Repr. : Angelique LAHCENE

Validité des prix : 31/12/2017
Nos références : AL /AL

Votre correspondant: Eddy
Téléphone : 02 96 62 36 58 Fax : 02 96 62 20 63
eddy.jegard@hue-socoda.fr

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Signature

Devis

Demco
13, Av. Neil Armstrong
CS 70020
33692 Mérignac Cedex

Téléphone : 0800 908 382
Télécopie : 0800 908 376
E-mail : info@demco.fr

Des idées, des envies, des suggestions ? N'hésitez pas à nous les faire partager. Un cadeau pour toute recommandation postée sur les produits de notre site internet : www.demco.fr

Intercom du Bassin de Villedieu
Comptabilité
6/8 ZA de La Sienne BP 58
50800
VILLEDIEU-LES-POÊLES
FRANCE

Médiathèque de Villedieu-Les-Poêles
Comptabilité
12 Place des Halles BP 40
50800
VILLEDIEU-LES-POÊLES
FRANCE

Engagement n° : 2017 0787
Opération n° :
Service : Médiathèque
Article : 2183

2510709	Devis	20.11.17	A017785	20.12.17	1/1

EUR

Code Produit	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant Total
409257801	Gondole avec panneaux rainurés - noir dont éco-contribution : 9,00 EUR HT par unité.	1	1 222,80	1 222,80 EUR
4032573	Travée de départ simple face H2000 dont éco-contribution : 0,33 EUR HT par unité.	2	148,13	296,26 EUR
4032606	Travée suivante simple face H2000 dont éco-contribution : 0,21 EUR HT par unité.	10	94,51	945,10 EUR

Détails de la TVA

TVA %	Net	TVA	Brut
20,00	2 464,16	492,82	2 956,99

Mode de paiement Paiement à 30 jours

Sous-Total :	**2 464,16 EUR**
Frais de Port :	**0,00 EUR**
Total Net HT :	**2 464,16 EUR**
Montant TVA :	**492,83 EUR**
Montant Total :	**2 956,99 EUR**

les délais de livraison varient selon les produits, une approximation (exprimée en nombre de semaines) vous est donnée dans le catalogue, sous la forme d'un camion rose. Pour les produits en stock, veuillez compter 6 jours ouvrés maximum à compter de la confirmation de votre commande.

Veuillez noter que tous les produits indiqués dans notre catalogue comme étant fabriqués en commande spéciale ne sont ni échangeables ni remboursables.

PAIEMENT DU A :
Demco
13, Av. Neil Armstrong
CS 70020
33692 Mérignac Cedex

Coordonnées bancaires
Crédit du Nord
SWIFT : NORDFRPP
IBAN : FR7630076021981081920420069

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

VILLEDIEU
INTERCOM
Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité

VILLEDIEU INTERCOM

BP 58
50800 VILLEDIEU LES POELES-ROUFFIGNY

Tel : 02.33.90.17.90

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES ET DE SERVICES

-PROCEDURE ADAPTEE-
suivant article 28 du Code des Marchés Publics

Bordereau de prix

Objet du marché : Fourniture et maintenance de photocopieurs

Renseignements administratifs et techniques : Mme MARIE Céline
Tel : 02.33.90.17.90
Mail : celine.marie@villedieuintercom.fr

Date limite de remise des offres : Lundi 23 Octobre 2017 à 12h00

Octobre 2017

PHOTOCOPIEUR CENTRE LOISIRS PERCY	Prix en € HT			Prix en € TTC		
Acquisition du copieur : *Ce prix rémunère le l'acquisition, la livraison, l'installation, la mise en réseau et la formation du personnel*	5 000,00 € *(a)*			6 000,00 €		
Coût d'une copie Noir et Blanc : *Ce prix rémunère le coût de maintenance (comprend le dépannage, la réparation, la remise en service, les pièces, la main d'œuvre, le déplacement, les agrafes, les toners)*	C° estimée sur 5ans (A4+A3)	Coût unitaire/copie	Montant total estimé	C° estimée sur 5ans (A4+A3)	Coût unitaire/copie	Montant total estimé
	50 000	0,003 €	150,00 € *(b)*	50 000	0,0036 €	180,00 €
Coût d'une copie Couleur : *Ce prix rémunère le coût de maintenance (comprend le dépannage, la réparation, la remise en service, les pièces, la main d'œuvre, le déplacement, les agrafes, les toners)*	C° estimée sur 5ans (A4+A3)	Coût unitaire/copie	Montant total estimé	C° estimée sur 5ans (A4+A3)	Coût unitaire/copie	Montant total estimé
	61 500	0,025€	1.537,50€ *(c)*	61 500	0,03 €	1.845,00€

SOUS-TOTAL HT *(a)* + (b) + (c)	6 687,50 €	*1A*

PHOTOCOPIEUR MEDIATHEQUE PERCY	Prix en € HT			Prix en € TTC		
Acquisition du copieur : *Ce prix rémunère le l'acquisition, la livraison, l'installation, la mise en réseau et la formation du personnel*	5 000,00 € *(a)*			6 000,00 €		
Coût d'une copie Noir et Blanc : *Ce prix rémunère le coût de maintenance (comprend le dépannage, la réparation, la remise en service, les pièces, la main d'œuvre, le déplacement, les agrafes, les toners)*	C° estimée sur 5ans (A4+A3)	Coût unitaire/copie	Montant total estimé	C° estimée sur 5ans (A4+A3)	Coût unitaire/copie	Montant total estimé
	20 000	0,003€	60,00 € *(b)*	20 000	0,0036€	72,00 €
Coût d'une copie Couleur : *Ce prix rémunère le coût de maintenance (comprend le dépannage, la réparation, la remise en service, les pièces, la main d'œuvre, le déplacement, les agrafes, les toners)*	C° estimée sur 5ans (A4+A3)	Coût unitaire/copie	Montant total estimé	C° estimée sur 5ans (A4+A3)	Coût unitaire/copie	Montant total es
	20 000	0,025€	500,00€ *(c)*	20 000	0,03 €	600,00 €

SOUS-TOTAL HT *(a)* + (b) + (c)	5 560,00 €	*1B*

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

PHOTOCOPIEUR CENTRE LOISIRS VILLEDIEU	Prix en € HT			Prix en € TTC		
Acquisition du copieur : *Ce prix rémunère le l'acquisition, la livraison, l'installation, la mise en réseau et la formation du personnel*	5 000,00 € *(a)*			6 000,00 €		
Coût d'une copie Noir et Blanc : *Ce prix rémunère le coût de maintenance (comprend le dépannage, la réparation, la remise en service, les pièces, la main d'œuvre, le déplacement, les agrafes, les toners)*	C° estimée sur 5ans (A4+A3)	Coût unitaire/copie	Montant total estimé	C° estimée sur 5ans (A4+A3)	Coût unitaire/copie	Montant total estimé
	95 000	0,003 €	285,00 € *(b)*	95 000	0,0036 €	342,00 €
Coût d'une copie Couleur : *Ce prix rémunère le coût de maintenance (comprend le dépannage, la réparation, la remise en service, les pièces, la main d'œuvre, le déplacement, les agrafes, les toners)*	C° estimée sur 5ans (A4+A3)	Coût unitaire/copie	Montant total estimé	C° estimée sur 5ans (A4+A3)	Coût unitaire/copie	Montant total estimé
	70 000	0,025 €	1 750,00€ *(c)*	70 000	0,03 €	2 100,00€

SOUS-TOTAL HT *(a)* + (b) + (c)	7 035,00 €	*1C*

PHOTOCOPIEUR MEDIATHEQUE VILLEDIEU	Prix en € HT			Prix en € TTC		
Acquisition du copieur : *Ce prix rémunère le l'acquisition, la livraison, l'installation, la mise en réseau et la formation du personnel*	5 000,00 € *(a)*			6 000,00 €		
Coût d'une copie Noir et Blanc : *Ce prix rémunère le coût de maintenance (comprend le dépannage, la réparation, la remise en service, les pièces, la main d'œuvre, le déplacement, les agrafes, les toners)*	C° estimée sur 5ans (A4+A3)	Coût unitaire/copie	Montant total estimé	C° estimée sur 5ans (A4+A3)	Coût unitaire/copie	Montant total estimé
	50 000	0,003 €	150,00 € *(b)*	50 000	0,0036€	180,00 €
Coût d'une copie Couleur : *Ce prix rémunère le coût de maintenance (comprend le dépannage, la réparation, la remise en service, les pièces, la main d'œuvre, le déplacement, les agrafes, les toners)*	C° estimée sur 5ans (A4+A3)	Coût unitaire/copie	Montant total estimé	C° estimée sur 5ans (A4+A3)	Coût unitaire/copie	Montant total es
	40 000	0,025 €	1 000,00€ *(c)*	40 000	0,03 €	1 200,00€

SOUS-TOTAL HT *(a)* + (b) + (c)	6 150,00 €	*1D*

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

COÛT TOTAL DE L'OFFRE

	Coût total *(1A+1B+ 1C+1D)*
TOTAL HT	25 432,50 €
Montant TVA	5 086,50 €
TOTAL TTC	30 519,00 €

Fait à Mondeville, Le 19 octobre 2017.
(Signature et cachet du prestataire)

Olivier LIEVART Gérant

IBC Dialog
4, Rue de Bruxelles - Tél. 120
14128 MONDEVILLE CEDEX
Tél. 02 31 35 20 15 Fax. 02 31 35 20 30
Siret 789 800 273 00011 APE 6202A

Bon pour accord
Le 07-11-2017

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

legallais

Adresse postale de commande:
LEGALLAIS SIEGE
TSA 60003
14907 CAEN CEDEX 9

Contactez-nous au:
Tél :02.31.230.230
Fax :02.31.930.930

Votre point de vente le plus proche:
LEGALLAIS
Z.A.
29 RUE HENRI SPRIET
14125 MONDEVILLE CEDEX

VILLEDIEU INTERCOM
6 8 ZA DE LA SIENNE
50800 VILLEDIEU LES POELES
FRANCE

A l'attention de MME Céline MARIE
Tél :02.33.90.17.90
Fax :02.33.51.37.25

DEVIS 75709797/1

Références à rappeler pour tout contact avec nos services

Validité du devis: 31/12/17		
No client	Date	Nos références
297652	13/11/17	MELINA MORICET

PAGE 1 / 1

Les prix négociés sont maintenus jusqu'au passage de commande, dans le délai indiqué et sous réserve du respect des quantités précisées. En cas d'invalidité, les prix de références seront ceux en vigueur au cours du jour de la facturation.

Code	Désignation	Qté	UV	P.U.H.T.	UF	T	R%	P.U.net**	Mt.HT	Délai
	Vos réf: POLE SANTE									
438242	CORNIERE PLASTIQ.50X50 3M GRIS (Page catalogue N°1-530) Marque: DINAC	24	PI	24.76	PI	1	net	24.76	594.24	stock*
	Affaire traitée par MELINA MORICET									

Bon pour accord, le 24/11/17

*:Sous réserve de délai fournisseur
stock*:disponible actuellement
**:Prix pour les quantités indiquées

Code	Base H.T.	Frais facturation	Taux T.V.A.	Montants T.V.A.	Montants T.T.C.
1	594.24		20.00	118.85	713.09
	594.24			118.85	713.09

Net à payer en EURO
713.09

Reglement : VIR VIREMENT 45 JOURS DATE DE FACTURE

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

InterCom du bassin de Villedieu

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES **DC3**

ACTE D'ENGAGEMENT[1] – MARCHE COMPLEMENTAIRE

Le formulaire DC3 est un modèle d'acte d'engagement qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics ou accords-cadres pour présenter leur offre. Il est conseillé aux acheteurs publics d'adapter l'objet de la consultation et le code CPV principal figurant à la rubrique A ainsi que la rubrique D avant de mettre le DC3 à la disposition des candidats dans les documents de la consultation.
En cas d'allotissement, le candidat remplit un document par lot auquel il soumissionne.
Le candidat remplit un imprimé pour chaque offre variante ou chaque offre avec prestations supplémentaires ou alternatives.
En cas de candidature groupée, un document unique est rempli pour le groupement d'entreprises.

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

Objet de la consultation :
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du siège social

Code CPV principal :
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

44115800-7

Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

1.

☒ à l'ensemble du marché public ou de l'accord-cadre *(en cas de non allotissement)*.

☐ au lot n°.....de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre *(en cas d'allotissement)* :
(Indiquer l'intitulé du lot tel qu'il figure dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

2.

☐ à l'offre de base.

☐ à la variante suivante :

☐ aux prestations supplémentaires ou alternatives[2] suivantes :

1 Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.
2 Jusqu'en 2009, les « prestations supplémentaires ou alternatives » étaient désignées sous les termes « options techniques ».

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public ou de l'accord-cadre suivantes,

☒ CCATP joint.....

☐ CCAG :.....

☐ CCTP n°.....

☐ Autres :.....

et conformément à leurs clauses et stipulations,

☒ Le signataire

☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☐ engage la société ..... sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☒ L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. Identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

SARL CHARPENTIER – 69 rue Bicoquet – BP 96027 – 14061 Caen cedex 4
T. 02 31 85 73 85 – F. 02 31 85 11 65 – mail : charpentier.architectes@wanadoo.fr
Siret : 531 957 504 000 16

CJSE – ZA des Tanneries – BP 56 – 14170 Saint Pierre sur Dives
T. 02 31 20 80 77 – 02 31 20 33 11 – mail : cjse@wanadoo.fr
Siret : 378 466 684 000 24

BET BOULARD 14 SARL – 4 Longue Vue des Architectes – 14111 Louvigny
T. 02 31 23 61 56 – F. 02 31 73 69 56 – mail : secretariat@boulard14.com
Siret : 490 720 125 000 23

SARL BET BADER – 14 rue Jean Moulin – 61140 Juvigny sous Andaine
T. 02 33 37 84 49 – F. 02 33 37 84 85 – mail : bebader@wanadoo.fr
Siret : 388 707 044 000 29

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées :

☐ aux prix indiqués ci-dessous ;

☐ Taux de la TVA : 20.00 %

☐ Montant hors taxes[3] :

Montant hors taxes arrêté en chiffres à : 43 000.00 euros

Montant hors taxes arrêté en lettres à : Quarante trois mille euros

☐ Montant TTC[4] :

Montant TTC arrêté en chiffres à : 51 600.00 euros

Montant TTC arrêté en lettres à : Cinquante et un mille six cent euros

OU

☐ aux prix indiqués dans l'annexe financière jointe au présent document.

---

[3] Le montant de l'offre établie à partir de prix unitaires est calculé par référence à la quantité estimée dans l'avis d'appel public à la concurrence.

[4] Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

B2 - Répartition des prestations *(en cas de groupement conjoint)* :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

En cas de groupement : joindre le détail de la répartition des honoraires par cotraitant et ventilation par élément de mission

En cas d'entreprise individuelle : joindre le détail de la répartition des honoraires par élément de mission

B3 - Compte (s) à créditer :

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

Nom de l'établissement bancaire :
SOCIETE GENERALE CAEN CENTRE
SARL CHARPENTIER ARCHITECTE
Numéro de compte : 30003 00440 00027000805 96

Nom de l'établissement bancaire :
SOCIETE GENERALE SAINT PIERRE SUR DIVES
CABINET JAMES SEVESTRE

Numéro de compte : 30003 01133 00020015479 81

Nom de l'établissement bancaire :
CREDIT DU NORD LE MANS
BET BOULARD 14

Numéro de compte : 30076 02633 19700900200 56

Nom de l'établissement bancaire :
CREDIT MUTUEL CAEN CENTRE
BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES BADER

Numéro de compte : 10278 02127 00020487801 41

B4 - Avance *(article 87 du code des marchés publics)* :

Néant

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

B5 – Délai d'exécution des études :

Les délais d'exécution des documents d'étude et du dossier de consultation des entreprises exécutés sont à compléter dans le tableau ci-dessous. Ces délais sont contractuels.

Le point de départ de chacun de ces délais est fixé à l'article B du CCATP.

Eléments de mission	Délais maximum prescrits par la collectivité	Délais proposés par le Maître d'œuvre	A compter de :
APS	1 semaine	1 semaine	La notification du marché
APD	2 semaines	2 semaines	La validation de l'APS
PC modificatif	1 semaine	1 semaine	La validation de l'APD
PRO	3 semaines	3 semaines	La validation de l'APD
DCE	1 semaine	1 semaine	La validation du PRO
Analyse des offres	2 semaines	2 semaines	L'ouverture des plis
DOE	2 semaines	2 semaines	La réception des travaux
DELAI GLOBAL (y compris validation)	**3 mois**	**3 mois**	

Le marché public ou l'accord cadre est reconductible : ☒ NON ☐ OUI
(Cocher la case correspondante.)

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : .....
- Durée des reconductions : .....

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

B6 - Délai de validité de l'offre :

Le présent engagement me lie pour un **délai de 20 jours** à compter de la réception de la proposition par le Maître d'ouvrage.

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Nicolas CHARPENTIER Architecte DPLG	Caen, le 17 avril 2015	CHARPENTIER ARCHITECTES 69, rue Bicoquet - BP 96027 14061 CAEN cedex 4 Tél. 02 31 85 73 85 - Fax : 02 31 85 11 65 charpentier.architectes@wanadoo.fr

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Intercom du Bassin de Villedieu
6-8 ZA de la Sienne
BP 58
50800 VILLEDIEU LES POELES

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :
(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.)

VARIN Charly, Président de l'Intercom du Bassin de Villedieu

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics (nantissements ou cessions de créances) :
(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

LE GROS Céline, responsable du service marchés publics

Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
(Joindre une annexe récapitulative en cas de pluralité de comptables.)

Mme MOTUS Véronique
Trésorerie de Villedieu-Percy
Place des Costils
50800 VILLEDIEU LES POELES
Tel : 02.33.61.01.12

Imputation budgétaire :

2313

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

E - Décision du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par les annexes suivantes :
(Cocher la case correspondante.)

☐ Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;

☐ Annexe n°... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV4) ;

☐ Annexe n°... relative à la mise au point du marché (ou OUV5) ;

☐ Autres annexes *(A préciser)* ;

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Villedieu les Poêles le 27/04/2015

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice habilité à signer le marché public ou l'accord-cadre)

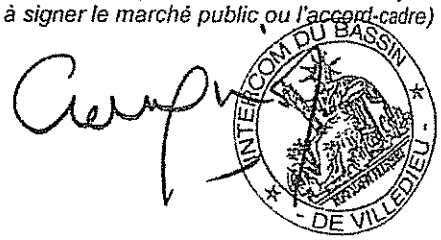

Date de la dernière mise à jour : 25/06/2012.

ANNEXE N° 1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT

REPARTITION DE LA REMUNERATION ENTRE LES CO-TRAITANTS AVENANT N°1

Marché complémentaire pour mission de maîtrise d'œuvre (loi MOP) pour l'aménagement du siège social
Intercom Bassin de Villedieu les Poêles

	COEFF %	TOTAL EUROS	1er cotraitant SARL CHARPENTIER	2ème cotraitant CJSE	4ème cotraitant BOULARD	5ème cotraitant BADER
Montant travaux : 500 000,00 € Taux de rémunération : 8,60% Soit 43 000,00 €						
Avant Projet Sommaire (APS)	9,00%	3 870,00	1 920,00	500,00	750,00	700,00
Avant Projet Détaillé (APD)	16,00%	6 880,00	2 952,00	1 728,00	1 100,00	1 100,00
PC modificatif	6,00%	2 580,00	2 580,00	0,00	0,00	0,00
Etudes de projet (PRO - DCE)	20,00%	8 600,00	4 090,00	1 760,00	1 650,00	1 100,00
Assistance passation des contrats travaux (ACT)	9,00%	3 870,00	3 320,00	0,00	250,00	300,00
Visa des études d'exécution (VISA)	8,00%	3 440,00	2 440,00	0,00	500,00	500,00
Direction Exécution des Travaux (DET)	26,00%	11 180,00	9 980,00	0,00	500,00	700,00
Assistance réception des travaux (AOR)	6,00%	2 580,00	2 030,00	0,00	250,00	300,00
TOTAL GENERAL HT - marché complémentaire	100,00%	43 000,00	29 312,00	3 988,00	5 000,00	4 700,00

CHARPENTIER ARCHITECTES
69, rue Bicoquet - BP 96027
14061 CAEN-cedex 4
Tél. 02 31 85 73 85 - Fax : 02 31 85 11 65
charpentier.architectes@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

En provenance de :

SOR2 V19 PIC 258 - 850360 - 07/13

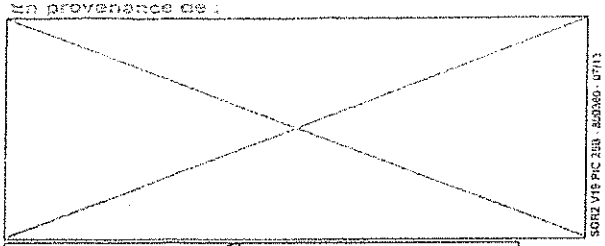

Présenté / Avisé le : 7 / 5 / 2015

Distribué le : 11 / MAI / 2015

Je soussigné déclare être

☐ le destinataire ☐ le mandataire

☐ CNI/Permis de conduire

☐ Autre .....

Baillous

* La facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment

RECOMMANDÉ

AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : 1A 088 664 2755 9

Envoyé en préfecture le 29/03/2018

Reçu en préfecture le 29/03/2018

Affiché le 29/03/2018

ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Renvoyer à l'adresse ci-dessous :

FRAB

RECU LE

11 MAI 2015

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

AMENAGEMENT DU SIEGE SOCIAL DE VILLEDIEU INTERCOM
AMENAGEMENT NIVEAU 2
11 rue Pierre Paris
VILLEDIEU LES POELES

LOT N° : 3 MENUISERIES INTERIEURES

REÇU LE
03 MAR 2016
PREFECTURE DE LA MANCHE

ACTE D'ENGAGEMENT

MAITRE DE L'OUVRAGE :

VILLEDIEU INTERCOM

6-8 ZA de la Sienne BP 58
50800 VILLEDIEU LES POELES
TEL :02.33.90.17.90
Fax :02.33.51.37.25
Email : marchespublics@villedieuintercom.fr

MAITRE D'ŒUVRE :

SARL Charpentier Architectes
69 rue Bicoquet
BP 96027
14061 CAEN Cedex 4

Marché sur PROCÉDURE ADAPTÉE
passé en application des articles 28 et 40 du code des marchés publics

MAITRE D'OUVRAGE :

Personne habilitée à donner les renseignements prévus dans le code des marchés publics
Le Président de Villedieu Intercom
Ordonnateur :
Le Président de Villedieu Intercom
Comptable public assignataire des paiements :
Madame la Trésorière
Imputation budgétaire
Section investissement, compte 2313

RAPPEL du MONTANT de l'OFFRE : 63 933,72 EUROS T.T.C.

Cachet de l'entreprise
Sarl Christian GASTEBOIS
Menuiserie - Plaquisterie
ZA le Clos des Mares
50290 BREHAL
Tél. 02 33 90 83 90
Siret 414 306 803 00035 - APE 4332 A

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

PREAMBULE

Les travaux sont répartis en 9 lots, traités par marchés séparés à savoir :

1	DEMOLITION/GROS-ŒUVRE / DÉSAMIANTAGE /FAIENCE
2	PLATRERIE SECHE – ISOLATION
3	MENUISERIES INTÉRIEURES
4	REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES
5	FAUX PLAFONDS
6	PEINTURE INTERIEURE
7	ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS/ COURANTS FAIBLES
8	PLOMBERIE/ CHAUFFAGE/ VENTILATION
9	ISOLATION DES COMBLES

Le présent acte d'engagement se rapporte au :

LOT N° 3 Menuiseries intérieures

ARTICLE PREMIER - CONTRACTANT

À REMPLIR PAR LE CANDIDAT S'IL EST UNE PERSONNE MORALE

Je soussigné GASTEBOIS Christian (1)
agissant au nom et pour le compte de la Société MGC GASTEBOIS Christian SARL (2)
au capital de 7 622 €
ayant son siège social à ZA Le Clos des Mares 50290 BREHAL (3)
Tél. 02.33.90.83.90
mgc.gastebois@orange.fr

Immatriculé à l'INSEE :
. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : 414 306 803 00035
. code d'activité économique principale (APE) : 4332 A
. numéro d'inscription :
-au registre du commerce et des sociétés de
-au répertoire des métiers de COUTANCES

À REMPLIR PAR LE CANDIDAT S'IL EST UNE PERSONNE PHYSIQUE

Je soussigné ..... (1)
agissant en mon nom personnel,
domicilié à ..... (3)

Immatriculé à l'INSEE :
. numéro d'identité d'établissement (SIRET) :
. code d'activité économique principale (APE) :
. numéro d'inscription :
-au registre du commerce et des sociétés de
-au répertoire des métiers de

REÇU LE
03 MAR 2016
PREFECTURE DE LA MANCHE

1 - Nom et prénom
2 - Intitulé complet et forme juridique de la société.
3 - Adresse complète et N° de téléphone.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

À REMPLIR PAR LE CANDIDAT S'IL EST UN GROUPEMENT

- Premier contractant

Je soussigné ..... (1)
agissant en mon nom personnel,
agissant au nom et pour le compte de la société ..... (2)
.....
ayant son domicile ..... (3)
.....
ayant son siège social ..... (3)
.....

REÇU LE
03 MAR 2016
PRÉFECTURE DE LA MANCHE

Immatriculé à l'INSEE :
. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....
. code d'activité économique principale (APE) : .....
. numéro d'inscription :
-au registre du commerce et des sociétés de .....
-au répertoire des métiers de .....

- Deuxième contractant

Je soussigné ..... (1)
agissant en mon nom personnel,
agissant au nom et pour le compte de la société ..... (2)
.....
ayant son domicile ..... (3)
.....
ayant son siège social ..... (3)
.....

Immatriculé à l'INSEE :
. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....
. code d'activité économique principale (APE) : .....
. numéro d'inscription :
-au registre du commerce et des sociétés de .....
-au répertoire des métiers de .....

- Troisième contractant

Je soussigné ..... (1)
agissant en mon nom personnel,
agissant au nom et pour le compte de la société ..... (2)
.....
ayant son domicile ..... (3)
.....
ayant son siège social ..... (3)
.....

Immatriculé à l'INSEE :
. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....
. code d'activité économique principale (APE) : .....
. numéro d'inscription :
-au registre du commerce et des sociétés de .....
-au répertoire des métiers de .....

engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-avant groupées conjoint ou solidaires les unes des autres et désignées dans le marché sous le nom de "maître d'œuvre" et étant, pour ce qui concerne l'exécution du marché, représentées par ..... (mandataire commun) dûment mandaté à cet effet ;

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés,

M'ENGAGE (~~NOUS ENGAGEONS~~) à produire, si mon (~~notre~~) offre est retenue et si je (~~nous~~) ne les ai (~~avons~~) pas déjà fournis à l'appui de ma (~~notre~~) candidature, les certificats fiscaux et sociaux mentionnés à l'article 46 du code des marchés publics, dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'(nous) en sera faite par la personne responsable du marché.

M'ENGAGE (~~NOUS ENGAGEONS~~) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter dans les conditions ci-après définies, le lot désigné au préambule du présent Acte d'Engagement.

L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m'(~~nous~~) est notifiée dans un délai de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

Attention *: si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente que le groupement solidaire, il se verra contraint d'assurer sa transformation au stade de l'attribution pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.*

ARTICLE 2 – PRIX

2-1 Les modalités de variations des prix sont fixées au CCAP.
L'offre a été établie sur la base des conditions économiques du mois qui précède la date limite de remise des offres appelé "MOIS M zéro".

2-2 Le candidat devra formuler son offre exclusivement en EURO.

Les travaux du lot précité seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :
(reporter le total du DPGF du lot concerné dans le présent acte d'engagement)

SOLUTION DE BASE :

	Montants en EURO
Montant hors TVA.....	53 278,10
TVA au taux de 20 %.....	10 655,62
Montant TVA incluse.....	63 933,72

TOTAL TTC EN EURO (en lettres) :
Soixante trois mille neuf cent trente trois Euros soixante-douze

REÇU LE
03 MAR 2016
PREFECTURE DE LA MANCHE

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

OPTION:

	Montants en EURO
Montant hors TVA.....	
TVA au taux de 20 %.....	
Montant TVA incluse.....	

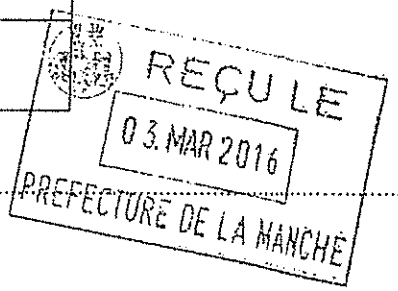

TOTAL TTC EN EURO (en lettres) :
.....
.....

2-3.a) Pour l'exécution du marché, j'envisage (nous envisageons) (4)
OU je n'envisage pas (nous n'envisageons pas) de recourir à un ou plusieurs sous-traitants.(5)

2-3 b) Le montant maximal, TVA incluse de la créance que je (nous) pourrai (pourrons) présenter en nantissement, est de.....€..... ..... euros (en lettres)

Dans le cas d'un groupement, préciser :

Membre du groupement	Montant maximal (TVA incluse)
Premier contractant	
Deuxième contractant	
Contractants suivants	
Total (TVA incluse)	

ARTICLE 3 - DELAIS

Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de 8 mois (hors intempéries, mais y compris congés payés), à partir de la date fixée par l'ordre de service prescrivant à l'entrepreneur titulaire du lot n°1 de commencer l'exécution des travaux lui incombant.

Le délai d'exécution propre au lot pour lequel je (nous) m'(nous) engage (engageons) sera déterminé dans les conditions stipulées à l'article 4.1 du CCAP.

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

4.1 Le Maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché, en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert :

- **au nom de**.....SARL MGC GASTEBOIS Christian.....
- **sous le numéro** .....16606 10027 09206396111 64.....
- **à** .....Crédit Agricole Normandie..... (6)

4.2 Sous traitance : (voir annexe 1 ci-jointe)

Toutefois, le Maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants aux crédits des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

4 - Rayer la mention inutile

5 - Dans le cas de sous-traitance, remplir l'Annexe 1 (dernière page de l'Acte d'Engagement)

6 - Indiquer l'intitulé, en toutes lettres, de l'établissement où le compte est ouvert, et l'adresse de cet établissement ou joindre un RIB.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

4-3 Avance (article 5-2 du CCAP) :

- ☐ J'accepte (nous acceptons) le bénéfice de l'avance
- ☐ Je renonce (nous renonçons) au bénéfice de l'avance.

Fait en un seul original
A BREHAL
le 15 JANVIER 2016

Mention manuscrite : "Lu et approuvé"

Cachet et Signature de l'entrepreneur

Lu et approuvé

M G C
Sarl Christian GASTEBOIS
Menuiserie - Plaquisterie
ZA le Clos des Mares
50290 BREHAL
Tél. 02 33 90 83 90
Siret 414 306 803 00035 - APE 4332 A

Est acceptée la présente offre pour le lot n° 3

☒ Avec sa solution de base

☐ Avec son option

A Villedieu les Poêles
le 26/02/2016

Le Président

(Cachet et Signature)

REÇU LE
03 MAR 2016
PREFECTURE DE LA MANCHE

VILLEDIEU INTERCOM

DATE D'EFFET DU MARCHE

Reçu notification du marché le 11 Mars 2016

L'Entrepreneur (cachet et signature)
ou avis de réception postal signé par l'entrepreneur destinataire

M G C
Sarl Christian GASTEBOIS
Menuiserie - Plaquisterie
ZA le Clos des Mares
50290 BREHAL
Tél. 02 33 90 83 90
Siret 414 306 803 00035 - APE 4332 A

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

ANNEXE N°1

AMENAGEMENT DU SIEGE SOCIAL DE VILLEDIEU INTERCOM
AMENAGEMENT NIVEAU 2
11 rue Pierre Paris
VILLEDIEU LES POELES

ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance

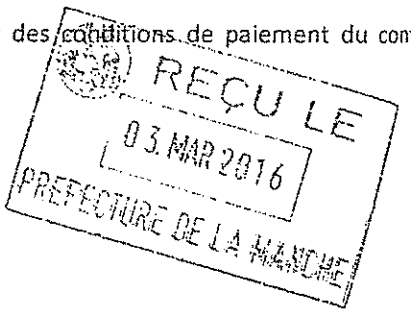

1 - MARCHES
- Numéro du lot :.....
- Désignation du lot :.....
- Titulaire : .....

2 - PRESTATIONS SOUS-TRAITEES
- Nature : .....

	Montants en EURO
Montant hors TVA.....	
TVA au taux de 20 %.....	
Montant TVA incluse.....	

3 - SOUS-TRAITANT
- Nom, raison ou dénomination sociale.....
.....
- Entreprise individuelle OU forme juridique et capital de la société ([1]):.....
.....
- N° d'identité d'établissement (SIRET) : .....
- N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés (ou au répertoire des métiers) de :
- Adresse :.....
- Compte à créditer, pour paiement direct (établissement de crédit, agence ou centre, n°de compte) :
.....

4 - CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE
- Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :.....
.....
- Mois (ou date) d'établissement des prix : .....
- Modalités de révision des prix : .....
- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfactions et retenues diverses :.....
.....
.....
- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du code des marchés publics :.....
- Comptable assignataire des paiements :.....

La personne responsable du marché, L'entrepreneur, Le mandataire,

Cette annexe au cadre A.E. - type constitue un modèle à utiliser par les entrepreneurs en vue de désigner dans le marché, les sous-traitants qui sont payés directement. Lorsque l'entrepreneur ayant conclu le contrat de sous-traitance est un co-traitant, sa signature sur l'annexe de l'A.E. doit être suivie par celle du mandataire.

[1] - Rayer la mention inutile

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Christian Gastebois Menuiserie
50290 BREHAL
T l : 02 33 90 83 90
06 68 83 91 00
www.mgc-maisons-bois.fr
mgc.gastebois@orange.fr

DEVIS

BREHAL Le : 12/01/2016

Référence : 644

Objet du devis Aménagement du siège social de VILLEDIEU INTERCOM - Aménagement du niveau 2 - Lot N°3

VILLEDIEU INTERCOM
6-8 ZA de la Sienne
BP 58

50800 VILLEDIEU LES POELES

Adresse Travaux : 11 rue Pierre Paris
50800 VILLEDIEU LES POELES

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.	TVA
Lot N° 3 MENUISERIES INTERIEURES					
NIVEAU 2					
BAIES INTERIEURES					
- Organigramme	Ens	1,000	1 490,00	1 490,00	3
- Bloc-portes coupe-feu 1/2 H compris ferrages :					
• Porte 1 vantail 0.90 pour bureaux pleine	U	19,000	222,00	4 218,00	3
• Porte 1 vantail 0.92 détente cafétériat	U	2,000	222,00	444,00	3
• Porte 1 vantail 0.90 salle de réunion 2	U	1,000	222,00	222,00	3
• Porte 1 vantail 0.90 sur sanitaires	U	6,000	169,00	1 014,00	3
• Porte 1 vantail 0.90 sur local technique	U	1,000	222,00	222,00	3
• Porte coulissante sur WC	U	1,000	480,00	480,00	3
• Porte 1 vantail 0.90 sur local repro	U	2,000	222,00	444,00	3
• Porte 1 vantail 0.90 sur réserve	U	1,000	222,00	222,00	3
• Porte 1 vantail 0.90 sur local ménage	U	1,000	222,00	222,00	3
• Porte tiercée sur dégagement/escalier Est	U	1,000	395,00	395,00	3
• Porte tiercée sur salle de réunion 1	U	1,000	395,00	395,00	3
• Ferme-porte hydraulique	U	12,000	70,00	840,00	3
• Crémone pompier	U	2,000	50,00	100,00	3
- Plus value pour occulus sur portes.	U	23,000	280,00	6 440,00	3
- Ensembles vitrés intérieurs :					
• Ensemble vitré sur bureau responsable	U	1,000	2 760,00	2 760,00	3
- Trappe de visite sur W-C suspendu	U	5,000	70,00	350,00	3

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.	TVA
- Rangements :					
• Façade de placard sur bureau du président	U	1,000	290,00	290,00	3
• Façade de placard conservées 110	U	6,000	210,00	1 260,00	3
- Tablettes et séparations 190	U	2,000	259,00	518,00	3
• Placard sur bureau du président	U	1,000	245,00	245,00	3
• Placards conservés 110	U	6,000	188,00	1 128,00	3
• Placards conservés 190	U	2,000	245,00	490,00	3
TOTAL BAIES INTERIEURES				**24 189,00**	
HABILLAGES					
- Plinthes sapin 10/70	Ml	550,000	5,80	3 190,00	3
- Chants plats	Ml	447,000	2,30	1 028,10	3
- Habillage sur joints de dilatation	Ml	5,000	3,80	19,00	3
- Coffres d'habillage de tuyauteries	Ml	20,000	30,00	600,00	3
- Tablettes de croisées extérieures	Ml	41,000	15,00	615,00	3
- Signalétique des portes	U	43,000	29,00	1 247,00	3
- Mur mobile sur salle de réunion 1	U	1,000	11 295,00	11 295,00	3
- Mur mobile sur salle de réunion 2	U	1,000	11 095,00	11 095,00	3
TOTAL HABILLAGES				**29 089,10**	
TOTAL Lot N° 3 MENUISERIES INTERIEURES				**53 278,10**	

M G C
Sarl Christian GASTEBOIS
Menuiserie - Plaquisterie
ZA le Clos des Mares
50290 BREHAL
Tél. 02 33 90 83 90
Siret 414 306 800 00035 - APE 4332 A

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur ces prix.

	Euros
Total H.T.	53 278,10
T.V.A. 3 : 20,00 %	10 655,62
Total T.T.C.	63 933,72
Net à payer	**63 933,72**

Bon pour accord, Le

VILLEDIEU INTERCOM

Ce devis reste valable trois mois

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

AMENAGEMENT DU SIEGE SOCIAL DE VILLEDIEU INTERCOM
AMENAGEMENT NIVEAU 2
11 rue Pierre Paris
VILLEDIEU LES POELES

LOT N° : 5 - FAUX PLAFONDS

REÇU LE
03. MAR 2016
PREFECTURE DE LA MANCHE

ACTE D'ENGAGEMENT

MAITRE DE L'OUVRAGE :

VILLEDIEU
INTERCOM

6-8 ZA de la Sienne BP 58
50800 VILLEDIEU LES POELES
TEL :02.33.90.17.90
Fax :02.33.51.37.25
Email : marchespublics@villedieuintercom.fr

MAITRE D'ŒUVRE :

SARL Charpentier Architectes
69 rue Bicoquet
BP 96027
14061 CAEN Cedex 4

Marché sur PROCÉDURE ADAPTÉE
passé en application des articles 28 et 40 du code des marchés publics

MAITRE D'OUVRAGE :

Personne habilitée à donner les renseignements prévus dans le code des marchés publics
Le Président de Villedieu Intercom
Ordonnateur :
Le Président de Villedieu Intercom
Comptable public assignataire des paiements :
Madame la Trésorière
Imputation budgétaire
Section investissement, compte 2313

RAPPEL du MONTANT de l'OFFRE : ..... EUROS T.T.C.

Cachet de l'entreprise
VOLUTIQUE
Capital 425 600 € - Siret 343 761 250 00061 - APE 4329A
Parc d'Activités Confortland - 35520 MELESSE
Tél. : 02 99 66 48 48 - Fax : 02 99 66 48 11

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

PREAMBULE

Les travaux sont répartis en 9 lots, traités par marchés séparés à savoir :

1	DEMOLITION/GROS-ŒUVRE / DÉSAMIANTAGE /FAIENCE
2	PLATRERIE SECHE – ISOLATION
3	MENUISERIES INTÉRIEURES
4	REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES
5	FAUX PLAFONDS
6	PEINTURE INTERIEURE
7	ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS/ COURANTS FAIBLES
8	PLOMBERIE/ CHAUFFAGE/ VENTILATION
9	ISOLATION DES COMBLES

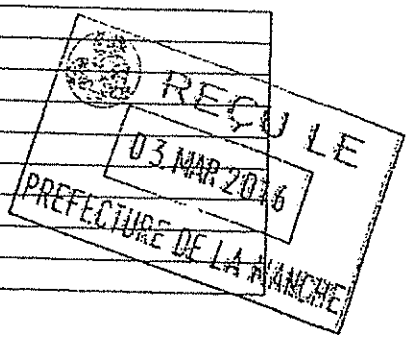

Le présent acte d'engagement se rapporte au :

LOT N° 5 - FAUX PLAFONDS

ARTICLE PREMIER - CONTRACTANT

À REMPLIR PAR LE CANDIDAT S'IL EST UNE PERSONNE MORALE

Je soussigné QUENARD Hérick (1)
agissant au nom et pour le compte de la Société SAS VOLUMQUE (2)
au capital de 425 600 €
ayant son siège social à Parc d'Activités de Confortland (3)
35520 MELESSE

Immatriculé à l'INSEE :
. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : 343 761 250 000 61
. code d'activité économique principale (APE) : 6329 A
. numéro d'inscription :
-au registre du commerce et des sociétés de RENNES RCS B 343 761 250
-au répertoire des métiers de

À REMPLIR PAR LE CANDIDAT S'IL EST UNE PERSONNE PHYSIQUE

Je soussigné (1)
agissant en mon nom personnel,
domicilié à (3)

Immatriculé à l'INSEE :
. numéro d'identité d'établissement (SIRET) :
. code d'activité économique principale (APE) :
. numéro d'inscription :
-au registre du commerce et des sociétés de
-au répertoire des métiers de

1 - Nom et prénom
2 - Intitulé complet et forme juridique de la société.
3 - Adresse complète et N° de téléphone.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

À REMPLIR PAR LE CANDIDAT S'IL EST UN GROUPEMENT

- Premier contractant

Je soussigné ..... (1)
agissant en mon nom personnel,
agissant au nom et pour le compte de la société ..... (2)
.....
ayant son domicile ..... (3)
.....
ayant son siège social ..... (3)
.....

REÇU LE
03 MAR 2016
PREFECTURE DE LA MANCHE

Immatriculé à l'INSEE :
. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....
. code d'activité économique principale (APE) : .....
. numéro d'inscription :
-au registre du commerce et des sociétés de .....
-au répertoire des métiers de .....

- Deuxième contractant

Je soussigné ..... (1)
agissant en mon nom personnel,
agissant au nom et pour le compte de la société ..... (2)
.....
ayant son domicile ..... (3)
.....
ayant son siège social ..... (3)
.....

Immatriculé à l'INSEE :
. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....
. code d'activité économique principale (APE) : .....
. numéro d'inscription :
-au registre du commerce et des sociétés de .....
-au répertoire des métiers de .....

- Troisième contractant

Je soussigné ..... (1)
agissant en mon nom personnel,
agissant au nom et pour le compte de la société ..... (2)
.....
ayant son domicile ..... (3)
.....
ayant son siège social ..... (3)
.....

Immatriculé à l'INSEE :
. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....
. code d'activité économique principale (APE) : .....
. numéro d'inscription :
-au registre du commerce et des sociétés de .....
-au répertoire des métiers de .....

engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-avant groupées conjoint ou solidaires les unes des autres et désignées dans le marché sous le nom de "maître d'œuvre" et étant, pour ce qui concerne l'exécution du marché, représentées par ..... (mandataire commun) dûment mandaté à cet effet ;

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés,

M'ENGAGE (NOUS ENGAGEONS) à produire, si mon (notre) offre est retenue et si je (nous) ne les ai (avons) pas déjà fournis à l'appui de ma (notre) candidature, les certificats fiscaux et sociaux mentionnés à l'article 46 du code des marchés publics, dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'(nous) en sera faite par la personne responsable du marché.

M'ENGAGE (NOUS ENGAGEONS) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter dans les conditions ci-après définies, le lot désigné au préambule du présent Acte d'Engagement.

L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m'(nous) est notifiée dans un délai de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

Attention *: si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente que le groupement solidaire, il se verra contraint d'assurer sa transformation au stade de l'attribution pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.*

ARTICLE 2 – PRIX

2-1 Les modalités de variations des prix sont fixées au CCAP.
L'offre a été établie sur la base des conditions économiques du mois qui précède la date limite de remise des offres appelé "MOIS M zéro".

2-2 Le candidat devra formuler son offre exclusivement en **EURO**.

REÇU LE
03 MAR 2016
PREFECTURE DE LA MANCHE

Les travaux du lot précité seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :
(reporter le total du DPGF du lot concerné dans le présent acte d'engagement)

SOLUTION DE BASE :

	Montants en EURO
Montant hors TVA.....	12 394,02
TVA au taux de 20 %.....	2 478,80
Montant TVA incluse.....	14 872,82

TOTAL TTC EN EURO (en lettres) :
Quatorze mille huit cent soixante douze euros et quatre vingt deux centimes.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

OPTION:

	Montants en EURO
Montant hors TVA..... TVA au taux de 20 %.....	
Montant TVA incluse.....	

REÇU LE
03 MAR 2016
PREFECTURE DE LA MANCHE

TOTAL TTC EN EURO (en lettres) :
.....
.....

2-3.a) Pour l'exécution du marché, j'envisage (nous envisageons) (4)
OU je n'envisage pas (nous n'envisageons pas) de recourir à un ou plusieurs sous-traitants.(5)

2-3 b) Le montant maximal, TVA incluse de la créance que je (nous) pourrai (pourrons) présenter en nantissement, est de.....€..... ..... euros (en lettres)

Dans le cas d'un groupement, préciser :

Membre du groupement	Montant maximal (TVA incluse)
Premier contractant	
Deuxième contractant	
Contractants suivants	
Total (TVA incluse)	

ARTICLE 3 - DELAIS

Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de 8 mois (hors intempéries, mais y compris congés payés), à partir de la date fixée par l'ordre de service prescrivant à l'entrepreneur titulaire du lot n°1 de commencer l'exécution des travaux lui incombant.

Le délai d'exécution propre au lot pour lequel je (nous) m'(nous) engage (engageons) sera déterminé dans les conditions stipulées à l'article 4.1 du CCAP.

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

4.1 Le Maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché, en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert :

- au nom de....SAS VOUTIBOIS.....
- sous le numéro .....950 21054274.....
- à ...CREDIT MARITIME..... (6)

4.2 Sous traitance : (voir annexe 1 ci-jointe)

Toutefois, le Maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants aux crédits des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

4 - Rayer la mention inutile

5 - Dans le cas de sous-traitance, remplir l'Annexe 1 (dernière page de l'Acte d'Engagement)

6 - Indiquer l'intitulé, en toutes lettres, de l'établissement où le compte est ouvert, et l'adresse de cet établissement ou joindre un RIB.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

4-3 Avance (article 5-2 du CCAP) :

☑ J'accepte (nous acceptons) le bénéfice de l'avance

☐ Je renonce (nous renonçons) au bénéfice de l'avance.

Fait en un seul original

A .....

le 15/03/2016

Mention manuscrite : "Lu et approuvé"

Cachet et Signature de l'entrepreneur

VOLUTIQUE

Capital 425 600 € - Siret 343 761 250 00051 - APE 4329A
Parc d'Activités Confortland - 35520 MELESSE
Tél. : 02 99 66 48 48 - Fax : 02 99 66 46 11

Est acceptée la présente offre pour le lot n° 5

☒ Avec sa solution de base

☐ Avec son option

A Villedieu les Poêles

le 26/02/2016

REÇU LE
03 MAR 2016
PREFECTURE DE LA MANCHE

Le Président

(Cachet et Signature)

VILLEDIEU INTERCOM

DATE D'EFFET DU MARCHE

Reçu notification du marché le 11/03/2016

L'Entrepreneur (cachet et signature)
ou avis de réception postal signé par l'entrepreneur destinataire

VOLUTIQUE

Capital 425 600 € Siret 343 761 250 00051 APE 4329A
Parc d'Activités Confortland
35520 MELESSE
Tél. : 02 99 66 48 48 - Fax : 02 99 66 46 11

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

ANNEXE N°1

AMENAGEMENT DU SIEGE SOCIAL DE VILLEDIEU INTERCOM
AMENAGEMENT NIVEAU 2
11 rue Pierre Paris
VILLEDIEU LES POELES

ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance

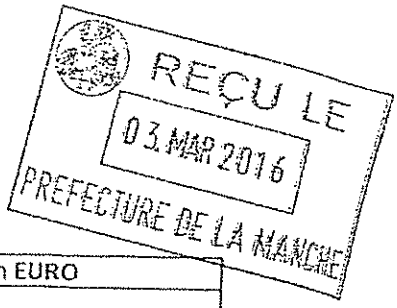

1 - MARCHES

- Numéro du lot : .....
- Désignation du lot : .....
- Titulaire : .....

2 - PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

- Nature : .....

	Montants en EURO
Montant hors TVA.....	
TVA au taux de 20 %.....	
Montant TVA incluse.....	

3 - SOUS-TRAITANT

- Nom, raison ou dénomination sociale .....
.....
- Entreprise individuelle OU forme juridique et capital de la société (1):.....
.....
- N° d'identité d'établissement (SIRET) : .....
- N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés (ou au répertoire des métiers) de :
- Adresse :.....
- Compte à créditer, pour paiement direct (établissement de crédit, agence ou centre, n°de compte) :
.....

4 - CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

- Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes : .....
.....
- Mois (ou date) d'établissement des prix : .....
- Modalités de révision des prix : .....
- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfactions et retenues diverses :.....
.....
.....
- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du code des marchés publics :.....
- Comptable assignataire des paiements :.....

La personne responsable du marché, L'entrepreneur, Le mandataire,

Cette annexe au cadre A.E. - type constitue un modèle à utiliser par les entrepreneurs en vue de désigner dans le marché, les sous-traitants qui sont payés directement. Lorsque l'entrepreneur ayant conclu le contrat de sous-traitance est un co-traitant, sa signature sur l'annexe de l'A.E. doit être suivie par celle du mandataire.

---

1 - Rayer la mention inutile

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Cachet entreprise	MAITRE D'OUVRAGE

VILLEDIEU
INTERCOM

6-8 ZA de la Sienne BP 58
50800 VILLEDIEU LES POELES
TEL :02.33.90.17.90
Fax :02.33.51.37.25
Email :contact@villedieuintercom.fr

Aménagement du SIEGE SOCIAL DE L'INTERCOM

AMENAGEMENT DU NIVEAU 2

REÇU LE
03 MAR 2016
PREFECTURE DE LA MANCHE

D.P.G.F.

DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL

FORFAITAIRE

LOT N°5 : FAUX PLAFONDS

novembre-15

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

NOTE PRELIMINAIRE

- Le cadre de décomposition du prix global forfaitaire est établi par la Maîtrise d'Œuvre, il est imposé et l'entreprise devra le respecter et le compléter le cas échéant pour répondre au C.C.T.P, ceci pour permettre le jugement de toutes les offres sur les mêmes bases et faciliter la comparaison des offres.
- L'entrepreneur pourra, s'il le juge utile, supprimer, regrouper ou ajouter des articles.
- Toutes les quantités, ainsi que les prix unitaires, devront impérativement figurer dans la décomposition forfaitaire sous peine de nullité.
- Le montant total (hors variante et option) devra correspondre à l'Acte d'Engagement.

Réf. Desc.	LIBELLE DES OUVRAGES	U	QUANTITE	PRIX UNITAIRE EURO	PRODUIT EURO H.T.
	NIVEAU 2				
	- Faux plafonds 60/60	m²	591,60	20,95 €	12 394,02
	- Habillage vertical : SANS OBJET	m2			
					12 394,02
	TOTAL GENERAL H.T.				12 394,02
	T.V.A. 20 %.....				2 478,80
	TOTAL T.T.C.....				14 872,82

.../...

(Date, Cachet, Signature)

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

VOLUTIQUE

RENNES **02.99.66.48.48**
Télécopie : 02.99.66.48.11 – e-mail : rennes@volutique.fr
Parc d'Activités de Confortland – 35520 MELESSE

VANNES **02.97.42.40.42**
Télécopie : 02.97.42.47.42 – e-mail : vannes@volutique.fr
Z.A. Pentaparc - 30, Bis rue J.Guyomarc'h – 56036 VANNES Cédex

VILLEDIEU INTERCOM
6-8 ZA de la Sienne
BP 58
50800 VILLEDIEU LES POELES

Melesse le jeudi 14 janvier 2016

Notre référence : R150012

Aménagement siège social VILLEDIEU INTERCOM - VILLEDIEU LES POELES (50)

REÇU LE
03. MAR 2016
PREFECTURE DE LA MANCHE

DEVIS N° 9900

N°	Désignation	U.	Qté	PVU	PVT
1	LOT N°5 : FAUX PLAFONDS				
1.1	**1 - Plafonds**				
	1.0 - Dépose : A la charge du lot Démolition				
1.1.1	1.1 - Faux-plafond type Armstrong Tégular Sahara (Dune), 600x600x15mm, ossature T24 blanche Localisation : L'ensemble des bureaux, salles de réunions, secrétariat des élus, bureaux Président, vic-président, les sanitaires, les circulation et la cage d'escalier Ouest.	M2	591,600	20,95	12 394,02
	1.2 - Plafond plaque de plâtre : A la charge du plaquiste				
	Total :				**12 394,02**
1.2	**2 - Accessoires et divers**				
	2.1 - Habillages verticaux sans objet suivant plan de coupe				
	Total :				**0,00**
	Total :				**12 394,02**

AMENAGEMENTS INTERIEURS : PLAFONDS SUSPENDUS, CLOISONS DEMONTABLES, PLACARDS, PLANCHERS TECHNIQUES, ACOUSTIQUE, ISOLATION
SAS au capital de 425 600 € - Siège : Parc d'Activités Confortland – 35520 MELESSE – R.C.S. B 343 761 250 – Siret 343 761 250 00061 – Code APE 4329 A
N° TVA intracommunautaire FR 35 343 761 250 00061 – Domiciliations bancaires : BPO RENNES – BNP PARIBAS RENNES – CAISSE D'EPARGNE RENNES

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Montant H.T.	12 394,02 €
T.V.A. à 20,00	2 478,80 €
Montant T.T.C.	14 872,82 €

CONDITIONS DE L'OFFRE :
Notre offre a été chiffrée suivant votre consultation du mois de : Janvier 2016
Prix : révisable et actualisable valeur Décembre 2015
Délai de validité de l'offre : 1 mois
Date prévisionnelle d'intervention : à définir
Conditions de paiements : 30% à la commande - Le solde au comptant à réception de facture
Devis établi conformément aux conditions générales de ventes indiquées au verso de la page d'en-tête du présent devis.
Devis établi sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l' offre. Toute variation ultérieure de ces taux imposée par la loi sera répercutée au client.

Bon pour commande et exécution
Le Client
Date :
(signature + cachet commercial)

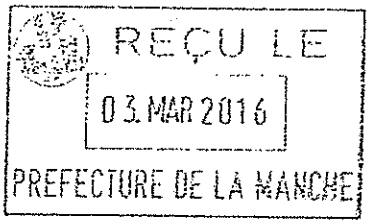

ASSURANCE PROFESSIONNELLE :
SMABTP RENNES
68 ALLEE DU BATIMENT
CS 71149
35011 RENNES CEDEX
FRANCE

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

AMENAGEMENT DU SIEGE SOCIAL DE VILLEDIEU INTERCOM
AMENAGEMENT NIVEAU 2
11 rue Pierre Paris
VILLEDIEU LES POELES

LOT N° : 06 - PEINTURES INTERIEURES

REÇU LE
13 MAR 2016
PREFECTURE DE LA MANCHE

ACTE D'ENGAGEMENT

MAITRE DE L'OUVRAGE :

VILLEDIEU
INTERCOM

6-8 ZA de la Sienne BP 58
50800 VILLEDIEU LES POELES
TEL :02.33.90.17.90
Fax :02.33.51.37.25
Email : marchespublics@villedieuintercom.fr

MAITRE D'ŒUVRE :

SARL Charpentier Architectes
69 rue Bicoquet
BP 96027
14061 CAEN Cedex 4

Marché sur PROCÉDURE ADAPTÉE

passé en application des articles 28 et 40 du code des marchés publics

MAITRE D'OUVRAGE :

Personne habilitée à donner les renseignements prévus dans le code des marchés publics
Le Président de Villedieu Intercom
Ordonnateur :
Le Président de Villedieu Intercom
Comptable public assignataire des paiements :
Madame la Trésorière
Imputation budgétaire
Section investissement, compte 2313

RAPPEL du MONTANT de l'OFFRE : .....37.999.62.. EUROS T.T.C.

Cachet de l'entreprise

GUERIN PEINTURES
Rue du Terme de la Gare - 50300 AVRANCHES
Tél. 02 33 58 62 [illegible] - Fax 02 33 58 46 64
Siret : 350 510 343 00022

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

PREAMBULE

Les travaux sont répartis en 9 lots, traités par marchés séparés à savoir :

1	DEMOLITION/GROS-ŒUVRE / DÉSAMIANTAGE /FAIENCE
2	PLATRERIE SECHE – ISOLATION
3	MENUISERIES INTÉRIEURES
4	REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES
5	FAUX PLAFONDS
6	PEINTURE INTERIEURE
7	ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS/ COURANTS FAIBLES
8	PLOMBERIE/ CHAUFFAGE/ VENTILATION
9	ISOLATION DES COMBLES

REÇU LE
03 MAR 2016
PREFECTURE DE LA MANCHE

Le présent acte d'engagement se rapporte au :

LOT N° 06 - Peintures Intérieures

ARTICLE PREMIER - CONTRACTANT

À REMPLIR PAR LE CANDIDAT S'IL EST UNE PERSONNE MORALE

Je soussigné PAULAIS Yannick ..... (1)
agissant au nom et pour le compte de la Société GUERIN PEINTURE ..... (2)
.....
au capital de .....
ayant son siège social à Rue du terre de la gare - 50300 AVRANCHES ..... (3)
.....
.....

Immatriculé à l'INSEE :
. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : 350 510 343 00022 .....
. code d'activité économique principale (APE) : 4334Z .....
. numéro d'inscription : B 350 510 343
-au registre du commerce et des sociétés de COUTANCES .....
-au répertoire des métiers de .....

À REMPLIR PAR LE CANDIDAT S'IL EST UNE PERSONNE PHYSIQUE

Je soussigné ..... (1)
agissant en mon nom personnel,
domicilié à ..... (3)
.....
.....

Immatriculé à l'INSEE :
. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....
. code d'activité économique principale (APE) : .....
. numéro d'inscription :
-au registre du commerce et des sociétés de .....
-au répertoire des métiers de .....

---

1 - Nom et prénom
2 - Intitulé complet et forme juridique de la société.
3 - Adresse complète et N° de téléphone.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

À REMPLIR PAR LE CANDIDAT S'IL EST UN GROUPEMENT

- Premier contractant

Je soussigné..... (1)
agissant en mon nom personnel,
agissant au nom et pour le compte de la société ..... (2)
.....
ayant son domicile ..... (3)
.....
ayant son siège social..... (3)
.....

Immatriculé à l'INSEE :
. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....
. code d'activité économique principale (APE) : .....
. numéro d'inscription :
-au registre du commerce et des sociétés de .....
-au répertoire des métiers de .....



- Deuxième contractant

Je soussigné..... (1)
agissant en mon nom personnel,
agissant au nom et pour le compte de la société ..... (2)
.....
ayant son domicile ..... (3)
.....
ayant son siège social..... (3)
.....

Immatriculé à l'INSEE :
. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....
. code d'activité économique principale (APE) : .....
. numéro d'inscription :
-au registre du commerce et des sociétés de .....
-au répertoire des métiers de .....

- Troisième contractant

Je soussigné..... (1)
agissant en mon nom personnel,
agissant au nom et pour le compte de la société ..... (2)
.....
ayant son domicile ..... (3)
.....
ayant son siège social..... (3)
.....

Immatriculé à l'INSEE :
. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....
. code d'activité économique principale (APE) : .....
. numéro d'inscription :
-au registre du commerce et des sociétés de .....
-au répertoire des métiers de .....

engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-avant groupées conjoint ou solidaires les unes des autres et désignées dans le marché sous le nom de "maître d'œuvre" et étant, pour ce qui concerne l'exécution du marché, représentées par ..... (mandataire commun) dûment mandaté à cet effet ;

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés,

M'ENGAGE (NOUS ENGAGEONS) à produire, si mon (notre) offre est retenue et si je (nous) ne les ai (avons) pas déjà fournis à l'appui de ma (notre) candidature, les certificats fiscaux et sociaux mentionnés à l'article 46 du code des marchés publics, dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'(nous) en sera faite par la personne responsable du marché.

M'ENGAGE (NOUS ENGAGEONS) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter dans les conditions ci-après définies, le lot désigné au préambule du présent Acte d'Engagement.

L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m'(nous) est notifiée dans un délai de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

Attention *: si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente que le groupement solidaire, il se verra contraint d'assurer sa transformation au stade de l'attribution pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.*

ARTICLE 2 – PRIX

2-1 Les modalités de variations des prix sont fixées au CCAP.
L'offre a été établie sur la base des conditions économiques du mois qui précède la date limite de remise des offres appelé "MOIS M zéro".

2-2 Le candidat devra formuler son offre exclusivement en EURO.

Les travaux du lot précité seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :
(reporter le total du DPGF du lot concerné dans le présent acte d'engagement)

REÇU LE
03 MAR 2016
PRÉFECTURE DE LA MANCHE

SOLUTION DE BASE :

	Montants en EURO
Montant hors TVA.....	31 666.35 €
TVA au taux de 20 %.....	6 333.27 €
Montant TVA incluse.....	37 999.62 €

TOTAL TTC EN EURO (en lettres) :
Trente sept mille neuf cent quatre vingt dix neuf euros et soixante deux Cts.....
.....

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

OPTION:

	Montants en EURO
Montant hors TVA..... TVA au taux de 20 %.....	
Montant TVA incluse.....	

TOTAL TTC EN EURO (en lettres) :

.....
.....

2-3.a) Pour l'exécution du marché, j'envisage (nous envisageons) (4)
OU je n'envisage pas (nous n'envisageons pas) de recourir à un ou plusieurs sous-traitants.(5)

2-3 b) Le montant maximal, TVA incluse de la créance que je (nous) pourrai (pourrons) présenter en nantissement, est de.....€..... euros (en lettres)

REÇU LE
03 MAR 2016
PREFECTURE DE LA MANCHE

Dans le cas d'un groupement, préciser :

Membre du groupement	Montant maximal (TVA incluse)
Premier contractant	
Deuxième contractant	
Contractants suivants	
Total (TVA incluse)	

ARTICLE 3 - DELAIS

Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de 8 mois (hors intempéries, mais y compris congés payés), à partir de la date fixée par l'ordre de service prescrivant à l'entrepreneur titulaire du lot n°1 de commencer l'exécution des travaux lui incombant.

Le délai d'exécution propre au lot pour lequel je (nous) m'(nous) engage (engageons) sera déterminé dans les conditions stipulées à l'article 4.1 du CCAP.

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

4.1 Le Maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché, en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert :

- **au nom de**.....GUERIN PEINTURE.....
- **sous le numéro** ...00191701111.....
- **à** ....CREDIT AGRICOLE - SAINT LÔ..... (6)

4.2 Sous traitance : (voir annexe 1 ci-jointe)

Toutefois, le Maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants aux crédits des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

---

4 - Rayer la mention inutile

5 - Dans le cas de sous-traitance, remplir l'Annexe 1 (dernière page de l'Acte d'Engagement)

6 - Indiquer l'intitulé, en toutes lettres, de l'établissement où le compte est ouvert, et l'adresse de cet établissement ou joindre un RIB.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

4-3 Avance (article 5-2 du CCAP) :

- ☐ J'accepte (nous acceptons) le bénéfice de l'avance
- ☐ Je renonce (nous renonçons) au bénéfice de l'avance.

Fait en un seul original
A ..AVRANCHES.....
le 14 Janvier 2015.....

Mention manuscrite : "Lu et approuvé"

Cachet et Signature de l'entrepreneur

lu et approuvé

GUERIN PEINTURES
Rue du Terne de la Gare - 50300 AVRANCHES
Tél. 02 33 58 62 07 - Fax 02 33 58 46 64
Siret : 350 651 034 [illegible]

Est acceptée la présente offre pour le lot n°.....6.....

☒ Avec sa solution de base

☐ Avec son option

A Villedieu les Poêles
le....26/02/2016.....

REÇU LE
03 MAR 2016
PREFECTURE DE LA MANCHE

Le Président

(Cachet et Signature),

VILLEDIEU INTERCOM

DATE D'EFFET DU MARCHE

Reçu notification du marché le ...11/03/16

L'Entrepreneur (cachet et signature)
ou avis de réception postal signé par l'entrepreneur destinataire

GUERIN
Rue du Terne de la Gare - 50300 AVRANCHES
Tél. 02 33 58 62 07 - Fax 02 33 58 46 64
Siret : 350 651 034 [illegible]

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

ANNEXE N°1

AMENAGEMENT DU SIEGE SOCIAL DE VILLEDIEU INTERCOM
AMENAGEMENT NIVEAU 2
11 rue Pierre Paris
VILLEDIEU LES POELES

ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance



1 - MARCHES

- Numéro du lot : .....
- Désignation du lot : .....
- Titulaire : .....

2 - PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

- Nature : .....

	Montants en EURO
Montant hors TVA..... TVA au taux de 20 %.....	
Montant TVA incluse.....	

3 - SOUS-TRAITANT

- Nom, raison ou dénomination sociale .....
.....
- Entreprise individuelle OU forme juridique et capital de la société (1):.....
.....
- N° d'identité d'établissement (SIRET) : .....
- N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés (ou au répertoire des métiers) de :
- Adresse :.....
- Compte à créditer, pour paiement direct (établissement de crédit, agence ou centre, n°de compte) :
.....

4 - CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

- Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes : .....
.....
- Mois (ou date) d'établissement des prix : .....
- Modalités de révision des prix : .....
- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfactions et retenues diverses : .....
.....
.....
- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du code des marchés publics :.....
- Comptable assignataire des paiements :.....

La personne responsable du marché, L'entrepreneur, Le mandataire,

Cette annexe au cadre A.E. - type constitue un modèle à utiliser par les entrepreneurs en vue de désigner dans le marché, les sous-traitants qui sont payés directement. Lorsque l'entrepreneur ayant conclu le contrat de sous-traitance est un co-traitant, sa signature sur l'annexe de l'A.E. doit être suivie par celle du mandataire.

---

1 - Rayer la mention inutile

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

AVENANT N° 1 AU MARCHE - LOT N° 06 - PEINTURES INTERIEURES

Entre les soussignés :

Villedieu Intercom, situé 11 rue Pierre Paris – BP 58 – 50800 Villedieu les Poêles, représentée par Monsieur le Président,

d'une part

Et :

Monsieur Yannick PAULAIS
Représentant la société SAS GUERIN PEINTURES
Dont le siège social est à 50300 – Avranches – Rue du Tertre de la Gare
Inscrite au registre de commerce de Coutances sous le numéro 350 510 343
Immatriculée au SIRET, sous le numéro 350 510 343 00022

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet de l'avenant

1) Le présent avenant a pour but de prendre en compte les travaux en plus value suivant devis n° 16091304 : Montant HT 567.91 €

TOTAL H.T. 567.91 €

Article 2 - Montant de l'avenant

Le montant de l'avenant se décompose comme suit :

Travaux en plus value :

Montant HT	567.91 €
TVA 20.0 %	113.58 €
Montant TTC	681.49 €

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Article 3 – Nouveau montant du marché

Compte tenu du présent avenant, le montant du marché est porté à la somme de :

- Montant du marché initial HT : 34 289.69 €
- Montant de l'avenant n° 1 HT : 567.91 €
- % de variation avenant 1 : 1.656212115
- % de variation cumulé : 1.656212115
- Nouveau montant du marché HT : 34 857.60 €
- Nouveau montant du marché TTC : 41 829.12 €

Soit : QUARANTE ET UN MILLE HUIT CENT VINGT NEUF EUROS DOUZE CENTIMES

Article 4 – Notification

La notification de l'avenant vaut demande d'engagement d'exécution

Article 5 – Autres clauses

L'avenant est en valeur exécution.
Les autres clauses du marché demeurent inchangées

Fait en 1 exemplaire original à VILLEDIEU LES POELES, le

Le Maître d'Ouvrage,
Monsieur le Président

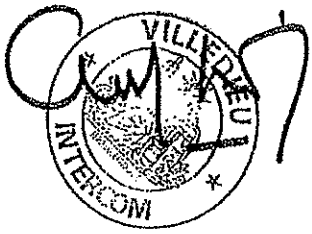

Le titulaire du marché

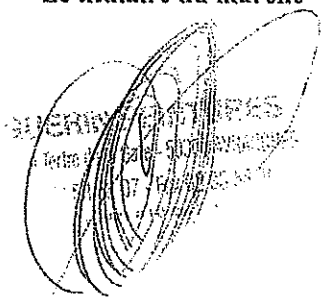

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Avranches, le 13/09/2016

DEVIS

Référence : 16091304

Cté de Communes VILLEDIEU LES
6-8. ZA de la Sienne
BP 58
50800 VILLEDIEU LES POELES

Objet du devis

VILLEDIEU LES POÊLES

- Aménagement du siège social de Villedieu Intercom

Lot n° : 06 - Peintures

Désignation	Un	Quantité	Prix	Montant H.T.
1 PEINTURES INTÉRIEURES				
1.1 Ouvrages bois				
1.1.1 Peinture sur menuiserie : plinthe.	Ml	9,65	3,13	30,20
Total Ouvrages bois				30,20
1.2 Plafonds				
Faux plafond : rien de prévu				
Total Plafonds				
1.3 Revêtement toile de verre				
1.3.1 Reprise des supports toile de verre non peinte : 2 pans de mur abimés	Ft	1,00	200,40	200,40
1.3.2 Finition peinture satinée (arrêt vertical au droit du garde corps)	M2	27,50	8,74	240,35
Total Revêtement toile de verre				440,75
1.4 Nettoyage				
1.4.1 Nettoyage du palier	Ft	1,00	96,96	96,96
Total Nettoyage				96,96

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Désignation	Un	Quantité	Prix	Montant H.T.
Total PEINTURES INTÉRIEURES				567,91

Total H.T.	567,91
Total T.V.A. 20,00 %	113,58
Total T.T.C.	681,49
Net à payer (Euros)	681,49

Bon pour accord
Le 03.10.2017

VILLEDIEU INTERCOM

GUERIN PEINTURES
Rue du Tertre de la Gare - 50 Villedieu-les-Poêles
Tél. 02 33 58 62 40 - Fax 02 33 58 46 64

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

En provenance de :

~~SAS GUÉRIN Peinture~~
~~Rue du Tertre de la Gare~~
~~50 300 Avranches~~

SGR 2 V21 MSR 2A 15-1092801 11-15

Présenté / Avisé le : 10 / 10 / 2016
Distribué le : 10 / 10 / 2016

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire
☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : . . . . . .

GUÉRIN PEINTURES
Rue du Tertre de la Gare 50300 AVRANCHES
Tél. 02 33 58 62 07 Fax 02 33 58 46 64
Siret : 950 510 949 00022

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

LA POSTE

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'AR : AR 1A 128 818 5013 1

Renvoyer à FRAB

RECU

Villedieu Intercom
BP 58

50800 Villedieu les Poêles

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI
Direction des Affaires Juridiques

REÇU LE
22 MAR 2018
PRÉFECTURE DE LA MANCHE

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES — OUV11

MISE AU POINT[1]

Le formulaire OUV11 est un modèle de document qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice souhaitant procéder, en accord avec le candidat retenu, à une mise au point des composantes du marché public ou de l'accord-cadre. Les modifications contenues dans le document ne peuvent remettre en cause les caractéristiques substantielles de l'offre retenue ni le classement des offres.
En cas d'allotissement, un document est rempli pour chaque lot faisant l'objet d'une mise au point.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

VILLEDIEU INTERCOM
11 rue Pierre Paris – BP 58
50800 VILLEDIEU LES POELES
Tél : 02.33.90.17.90
Fax : 02.33.51.37.25
Mail : marchespublics@villedieuintercom.fr

B - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation. En cas d'allotissement, préciser également l'intitulé de la consultation.)

Aménagement du siège social de Villedieu Intercom
Aménagement niveau 2

C - Identification du candidat retenu.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel ou de chaque membre du groupement d'entreprises candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de candidature groupée, identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

Entreprise GUERIN PEINTURES – rue du Tertre de la Gare – 50300 AVRANCHES – Tél : 02 33 58 62 07 – Fax : 02 33 58 46 64 – Mail : guerin.peinture@wanadoo.fr

LOT N° 06 : PEINTURES INTERIEURES

[1] Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

D - Modifications apportées.

A l'occasion de la mise au point du marché public ou de l'accord-cadre, les modifications ci-dessous sont apportées aux stipulations contenues dans les pièces constitutives du marché public ou de l'accord-cadre.

Nature du document concerné et numéro de l'article modifié[2]	Nature de la modification apportée[3]
Acte d'Engagement	Après mise au point avec le candidat, le montant du marché est arrêté à : Montant de base HT : 34 289.69 € TVA 20 % : 6 857.94 € Montant TTC 41 147.63 €

[2] Exemple : CCTP article 3.
[3] Exemple : « la deuxième phrase est remplacée par ..... ».

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

E - Signature de la mise au point.

Signature du candidat retenu :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature et cachet commercial
Paulais Yannick président SAS Guerin Peintures	Avranches, le 16.02.16	GUERIN PEINTURES Rue du Terne de la Gare - 50300 AVRANCHES Tél. 02 33 58 62 07 - Fax 02 33 58 46 64 Siret : 350 510 143 00022

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice :
(Préciser le nom, prénom et qualité du signataire.)

A Villedieu les Poêles, le 26.02.2016

REÇU LE
03 MAR 2016
PREFECTURE DE LA MANCHE

Signature
(Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice habilité à signer le marché public ou l'accord-cadre)

VILLEDIEU INTERCOM

Reçu notification du marché le - 11/03/16
L'Entrepreneur

Date de mise à jour : 14/10/2010.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

AVRANCHES - CAEN
RENNES - NANTES

Avranches, le 15/01/2016

DEVIS

Référence :16010502

Cté de Communes VILLEDIEU LES
6-8. ZA de la Sienne
BP 58
50800 VILLEDIEU LES POELES

Objet du devis

VILLEDIEU LES POÊLES

- Aménagement du siège social de Villedieu Intercom

Lot n° : 06 - Peintures

	Désignation	Un	Quantité	Prix	Montant H.T.
1	PEINTURES INTÉRIEURES				
1.1	Ouvrages bois				
1.1.1	Peinture sur menuiserie : huisserie bois.	U	40,00	19,54	781,60
1.1.2	Peinture sur menuiserie : porte prépeinte.	M2	156,96	10,07	1 580,59
1.1.3	Peinture sur tablette de fenêtre en bois dur.	Ml	40,60	5,57	226,14
1.1.4	Peinture sur menuiseries : trappe de visite.	U	3,00	7,92	23,76
1.1.5	Peinture sur menuiserie : about de cloison.	Ml	4,40	4,85	21,34
1.1.6	Peinture sur menuiserie : plinthe.	Ml	598,52	3,00	1 795,56
1.1.7	Peinture sur menuiseries intérieures : façade de gaine technique.	M2	5,26	12,65	66,54
1.1.8	Peinture sur chassis fixe.	M2	7,08	19,43	137,56
1.1.9	Peinture sur habillage de la trémie de désenfumage.	U	3,00	23,80	71,40
	Total Ouvrages bois				**4 704,49**
1.2	Plafonds				
1.2.1	Travaux préparatoires sur plafond placo.	M2	198,56	2,41	478,53
1.2.2	Finition peinture acrylique satinée.	M2	198,56	7,09	1 407,79
	Total Plafonds				**1 886,32**
1.3	Revêtement toile de verre				

Peinture Bâtiment et Industrie - Revêtements de sols - Ravalements - Vitrages

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

	Désignation	Un	Quantité	Prix	Montant H.T.
1.3.1	Révision et impression des murs avant revêtements muraux.	M2	1 196,44	0,92	1 100,72
1.3.2	Finition toile de verre et peinture satinée.	M2	1 196,44	13,62	16 295,51
	Total Revêtement toile de verre				**17 396,23**
1.4	Revêtement vynil				
1.4.1	Révision et impression des murs avant revêtements muraux	M2	120,30	0,92	110,68
1.4.2	Fourniture et pose revêtement mural PVC sur support tissu coton, ***type MURASPEC réf ARTEMIS.***	M2	120,30	15,91	1 913,97
	Total Revêtement vynil				**2 024,65**
1.5	Canalisations				
1.5.1	Peinture sur canalisations métalliques.	Ft	1,00	237,59	237,59
1.5.2	Peinture sur ouvrage PVC.	Ft	1,00	235,64	235,64
	Total Canalisations				**473,23**
1.6	Instalations chauffage				
1.6.1	Peinture sur radiateurs existants.	Ft	1,00	1 317,05	1 317,05
	Total Instalations chauffage				**1 317,05**
1.7	Ouvrages métalliques				
1.7.1	Peinture sur main courante métallique.	Ml	6,40	7,60	48,64
1.7.2	Peinture sur garde corps métallique.	M2	13,00	14,02	182,26
	Total Ouvrages métalliques				**230,90**
1.8	Nettoyage				
1.8.1	Nettoyage avant réception	M2	690,38	3,26	2 250,64
	Total Nettoyage				**2 250,64**
1.9	Cages Escalier Est				
1.9.1	*Murs*				
1.9.1.1	Travaux préparatoires sur supports existants.	M2	29,26	7,38	215,94
1.9.1.2	Finition peinture satinée acrylique.	M2	29,26	7,78	227,64
	Total Murs				**443,58**
	Total Cages Escalier Est				**443,58**
1.10	Cages Escalier Ouest				
1.10.1	*Murs*				
1.10.1.1	Travaux préparatoires sur supports existants.	M2	174,39	7,38	1 287,00
1.10.1.2	Finition peinture satinée acrylique.	M2	174,39	7,78	1 356,75
	Total Murs				**2 643,75**
1.10.2	*Plafonds*				

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

	Désignation	Un	Quantité	Prix Unitaire	Prix Montant H.T.
1.10.2.1	Travaux préparatoires sur supports existants.	M2	63,50	7,38	468,63
1.10.2.2	Finition peinture acrylique satinée.	M2	63,50	7,09	450,22
	Total Plafonds				**918,85**
	Total Cages Escalier Ouest				**3 562,60**
	Total PEINTURES INTÉRIEURES				**34 289,69**

Total H.T.	**34 289,69**
Total T.V.A. 20,00 %	**6 857,94**
Total T.T.C.	**41 147,63**
Net à payer (Euros)	**41 147,63**

GUERIN PEINTURES
Rue du Terre de la Grée - 50300 AVRANCHES
Tél. 02 33 58 [illegible] - Fax 02 33 58 46 64
Siret : 350 510 343 00022

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

AMENAGEMENT DU SIEGE SOCIAL DE VILLEDIEU INTERCOM
AMENAGEMENT NIVEAU 2
11 rue Pierre Paris
VILLEDIEU LES POELES

LOT N° : 8 PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION

REÇU LE
03 MAR 2016
PREFECTURE DE LA MANCHE

ACTE D'ENGAGEMENT

MAITRE DE L'OUVRAGE :

VILLEDIEU INTERCOM

6-8 ZA de la Sienne BP 58
50800 VILLEDIEU LES POELES
TEL :02.33.90.17.90
Fax :02.33.51.37.25
Email : marchespublics@villedieuintercom.fr

MAITRE D'ŒUVRE :

SARL Charpentier Architectes
69 rue Bicoquet
BP 96027
14061 CAEN Cedex 4

Marché sur PROCÉDURE ADAPTÉE

passé en application des articles 28 et 40 du code des marchés publics

MAITRE D'OUVRAGE :

Personne habilitée à donner les renseignements prévus dans le code des marchés publics
Le Président de Villedieu Intercom
Ordonnateur :
Le Président de Villedieu Intercom
Comptable public assignataire des paiements :
Madame la Trésorière
Imputation budgétaire
Section investissement, compte 2313

RAPPEL du MONTANT de l'OFFRE : 20.018,34 EUROS T.T.C.

Cachet de l'entreprise

SARL BELLENGER
Energies Renouvelables - Sanitaire - Plomberie - Chauffage
"La Presentière"
50410 LE CHEFRESNE
Tél. 02 33 50 39 34 - Fax : 02 33 50 40 59
bellengersarl@wanadoo.fr
Code APE : 4322A

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

PREAMBULE

Les travaux sont répartis en 9 lots, traités par marchés séparés à savoir :

1	DEMOLITION/GROS-ŒUVRE / DÉSAMIANTAGE /FAIENCE
2	PLATRERIE SECHE – ISOLATION
3	MENUISERIES INTÉRIEURES
4	REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES
5	FAUX PLAFONDS
6	PEINTURE INTERIEURE
7	ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS/ COURANTS FAIBLES
8	PLOMBERIE/ CHAUFFAGE/ VENTILATION
9	ISOLATION DES COMBLES

REÇU LE
03 MAR 2016
PREFECTURE DE LA MANCHE

Le présent acte d'engagement se rapporte au :

LOT N° 8 . PLOMBERIE - CHAUFFAGE _ VENTILATION

ARTICLE PREMIER - CONTRACTANT

À REMPLIR PAR LE CANDIDAT S'IL EST UNE PERSONNE MORALE

Je soussigné Marc BELLEUGER (1)
agissant au nom et pour le compte de la Société SARL BELLEUGER (2)
au capital de 7622,45 €
ayant son siège social à (3)
LA PRÉSENTIÈRE
50410 LE CHEFRESNE Tél 02 33 50 39 34

Immatriculé à l'INSEE :
. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : 397 965 898 00018
. code d'activité économique principale (APE) : 4322A
. numéro d'inscription : 397 965898 RM 50
-au registre du commerce et des sociétés de
-au répertoire des métiers de COUTANCES

À REMPLIR PAR LE CANDIDAT S'IL EST UNE PERSONNE PHYSIQUE

Je soussigné (1)
agissant en mon nom personnel,
domicilié à (3)

Immatriculé à l'INSEE :
. numéro d'identité d'établissement (SIRET) :
. code d'activité économique principale (APE) :
. numéro d'inscription :
-au registre du commerce et des sociétés de
-au répertoire des métiers de

1 - Nom et prénom
2 - Intitulé complet et forme juridique de la société.
3 - Adresse complète et N° de téléphone.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

À REMPLIR PAR LE CANDIDAT S'IL EST UN GROUPEMENT

- Premier contractant

Je soussigné ..... (1)
agissant en mon nom personnel,
agissant au nom et pour le compte de la société ..... (2)
.....
ayant son domicile ..... (3)
.....
ayant son siège social..... (3)
.....

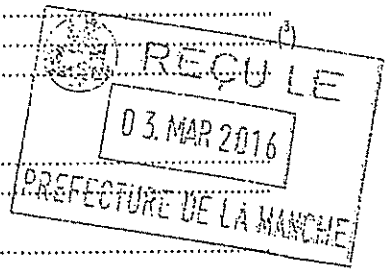

Immatriculé à l'INSEE :
. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....
. code d'activité économique principale (APE) : .....
. numéro d'inscription :
-au registre du commerce et des sociétés de .....
-au répertoire des métiers de .....

- Deuxième contractant

Je soussigné ..... (1)
agissant en mon nom personnel,
agissant au nom et pour le compte de la société ..... (2)
.....
ayant son domicile ..... (3)
.....
ayant son siège social..... (3)
.....

Immatriculé à l'INSEE :
. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....
. code d'activité économique principale (APE) : .....
. numéro d'inscription :
-au registre du commerce et des sociétés de .....
-au répertoire des métiers de .....

- Troisième contractant

Je soussigné ..... (1)
agissant en mon nom personnel,
agissant au nom et pour le compte de la société ..... (2)
.....
ayant son domicile ..... (3)
.....
ayant son siège social..... (3)
.....

Immatriculé à l'INSEE :
. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....
. code d'activité économique principale (APE) : .....
. numéro d'inscription :
-au registre du commerce et des sociétés de .....
-au répertoire des métiers de .....

engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-avant groupées conjoint ou solidaires les unes des autres et désignées dans le marché sous le nom de "maître d'œuvre" et étant, pour ce qui concerne l'exécution du marché, représentées par ..... (mandataire commun) dûment mandaté à cet effet ;

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés,

M'ENGAGE (~~NOUS ENGAGEONS~~) à produire, si mon (notre) offre est retenue et si je (nous) ne les ai (avons) pas déjà fournis à l'appui de ma (~~notre~~) candidature, les certificats fiscaux et sociaux mentionnés à l'article 46 du code des marchés publics, dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'(nous) en sera faite par la personne responsable du marché.

M'ENGAGE (~~NOUS ENGAGEONS~~) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter dans les conditions ci-après définies, le lot désigné au préambule du présent Acte d'Engagement.

L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m'(~~nous~~) est notifiée dans un délai de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

Attention *: si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente que le groupement solidaire, il se verra contraint d'assurer sa transformation au stade de l'attribution pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.*

ARTICLE 2 – PRIX

2-1 Les modalités de variations des prix sont fixées au CCAP.
L'offre a été établie sur la base des conditions économiques du mois qui précède la date limite de remise des offres appelé "MOIS M zéro".

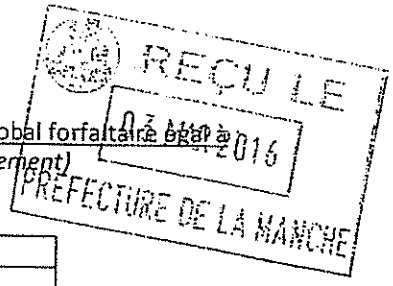

2-2 Le candidat devra formuler son offre exclusivement en EURO.

Les travaux du lot précité seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :
(reporter le total du DPGF du lot concerné dans le présent acte d'engagement)

SOLUTION DE BASE :

	Montants en EURO
Montant hors TVA.....	76 805,26
TVA au taux de 20 %.....	14 961,05
Montant TVA incluse.....	91 766,31

TOTAL TTC EN EURO (en lettres) :
Quatre vingt onze mille sept cent soixante six euros trente et un centimes

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

OPTION:

	Montants en EURO
Montant hors TVA.....	
TVA au taux de 20 %.....	
Montant TVA incluse.....	



TOTAL TTC EN EURO (en lettres) :
.....
.....

2-3.a) Pour l'exécution du marché, j'~~envisage (nous envisageons)~~ ([4])
~~OU~~ je n'envisage pas (~~nous n'envisageons pas~~) de recourir à un ou plusieurs sous-traitants.([5])

2-3 b) Le montant maximal, TVA incluse de la créance que je (nous) pourrai (pourrons) présenter en nantissement, est de.....€..... ..... euros (en lettres)

Dans le cas d'un groupement, préciser :

Membre du groupement	Montant maximal (TVA incluse)
Premier contractant	
Deuxième contractant	
Contractants suivants	
Total (TVA incluse)	

ARTICLE 3 - DELAIS

Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de 8 mois (hors intempéries, mais y compris congés payés), à partir de la date fixée par l'ordre de service prescrivant à l'entrepreneur titulaire du lot n°1 de commencer l'exécution des travaux lui incombant.

Le délai d'exécution propre au lot pour lequel je (nous) m'(nous) engage (engageons) sera déterminé dans les conditions stipulées à l'article 4.1 du CCAP.

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

4.1 Le Maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché, en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert :

- **au nom de**.....SARL Heurtevent.....
- **sous le numéro** .....e909.b.2.17.444.....
- **à** .....Avranches..... ([6])

4.2 Sous traitance : (voir annexe 1 ci-jointe)

Toutefois, le Maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants aux crédits des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

---

4 - Rayer la mention inutile

5 - Dans le cas de sous-traitance, remplir l'Annexe 1 (dernière page de l'Acte d'Engagement)

6 - Indiquer l'intitulé, en toutes lettres, de l'établissement où le compte est ouvert, et l'adresse de cet établissement ou joindre un RIB.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

4-3 Avance (article 5-2 du CCAP) :

☒ J'accepte (~~nous acceptons~~) le bénéfice de l'avance

☐ Je renonce (nous renonçons) au bénéfice de l'avance.

Fait en un seul original
A Le Chefresne
le 26/02/2016

Mention manuscrite : "Lu et approuvé"

Lu et approuvé Cachet et Signature de l'entrepreneur

SARL BELLENGER
Energies Renouvelables - Géothermie - Pompe à Chaleur - Sanitaire
"La Présentière"
50410 LE CHEFRESNE
Tél. 02 33 50 39 34 - Fax : 02 33 50 40 59
bellengersarl@wanadoo.fr
Code APE : 4322 A

Est acceptée la présente offre pour le lot n° 8

☒ Avec sa solution de base

☐ Avec son option

A Villedieu les Poêles
le 26/02/2016

REÇU LE
03 MAR 2016
PREFECTURE DE LA MANCHE

Le Président

(Cachet et Signature)

VILLEDIEU INTERCOM

DATE D'EFFET DU MARCHE

Reçu notification du marché le 11 Mars 2016

L'Entrepreneur (cachet et signature)
ou avis de réception postal signé par l'entrepreneur destinataire

SARL BELLENGER
Energies Renouvelables - Géothermie - Pompe à Chaleur - Sanitaire
"La Présentière"
50410 LE CHEFRESNE
Tél. 02 33 50 39 34 - Fax : 02 33 50 40 59
bellengersarl@wanadoo.fr
Code APE : 4322 A

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

ANNEXE N°1

AMENAGEMENT DU SIEGE SOCIAL DE VILLEDIEU INTERCOM
AMENAGEMENT NIVEAU 2
11 rue Pierre Paris
VILLEDIEU LES POELES

ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance

REÇU LE
03 MAR 2016
PREFECTURE DE LA MANCHE

1 - MARCHES

- Numéro du lot : .....
- Désignation du lot : .....
- Titulaire : .....

2 - PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

- Nature : .....

	Montants en EURO
Montant hors TVA..... TVA au taux de 20 %.....	
Montant TVA incluse.....	

3 - SOUS-TRAITANT

- Nom, raison ou dénomination sociale .....
.....
- Entreprise individuelle OU forme juridique et capital de la société (1):.....
.....
- N° d'identité d'établissement (SIRET) : .....
- N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés (ou au répertoire des métiers) de :
- Adresse :.....
- Compte à créditer,pour paiement direct (établissement de crédit, agence ou centre, n°de compte) :
.....

4 - CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

- Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes : .....
.....
- Mois (ou date) d'établissement des prix : .....
- Modalités de révision des prix : .....
- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfactions et retenues diverses :.....
.....
.....
- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du code des marchés publics :.....
- Comptable assignataire des paiements :.....

La personne responsable du marché, L'entrepreneur, Le mandataire,

Cette annexe au cadre A.E. - type constitue un modèle à utiliser par les entrepreneurs en vue de désigner dans le marché, les sous-traitants qui sont payés directement. Lorsque l'entrepreneur ayant conclu le contrat de sous-traitance est un co-traitant, sa signature sur l'annexe de l'A.E. doit être suivie par celle du mandataire.

---

1 - Rayer la mention inutile

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

S.A.R.L BELLENGER
Plomberie Sanitaire Chauffage
La Présentière 50410 LE CHEFRESNE
Tél:02.33.50.39.34

ENERGIES RENOUVELABLES
Géothermie
Aérothermie
Solaire
Bois
Chauffage FUEL - GAZ

BORDEREAU DE PRIX

DATE :	vendredi 15 janvier 2016
ORGANISME / CLIENT :	**VILLEDIEU INTERCOM** 6-8 ZA de la SIENNE - BP58 50 410 PERCY
OBJET DES TRAVAUX :	**AMENAGEMENT DU SIEGE SOCIAL DE VILLEDIEU INTERCOM DANS L'ANCIENNE CLINIQUE DE LA PROVIDENCE** 50 800 VILLEDIEU LES POELES
MAITRISE D'ŒUVRE :	**CHARPENTIER ARCHITECTES** 69, Rue Bicoquet - BP96027 14 061 CAEN CEDEX 4
B.E.T. FLUIDES :	**B.E.T. BOULARD 14** 4, Rue Longues Vue des Architectes 14 111 LOUVIGNY
LOT N° :	**8 - CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE SANITAIRE**

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

DEVIS 15/01/2016 SLO

Description	U	Q	Vente Un.	Vente Tot.
VILLEDIEU INTERCOM AMENAGEMENT DU SIEGE SOCIAL DE VILLEDIEU INTERCOM DANS L'ANCIENNE CLINIQUE DE LA PROVIDENCE 50 800 VILLEDIEU LES POELES				
CHAUFFAGE - VENTILATION				
NEUTRALISATION DEPOSE ET RENOVATION DES RADIATEURS Il sera prévu la neutralisation et la vidange des installations de chauffage, ventilation et plomberie existantes et non réutilisées. L'entrepreneur devra l'évacuation de tous les matériels ou réseaux existants et non réutilisés (réseaux, supportages,...) à la D.P., (sauf demande du M.O.), ainsi que toutes les prestations liées telles que manutention, système de levage, etc.... L'entrepreneur devra le rebouchage de l'ensemble des murs ou plancher après l'enlèvement des matériels existants et non réutilisés. Les entrepreneurs sont invités à se rendre sur les lieux afin de constater de visu l'ampleur des travaux à réaliser et des possibilités d'accès pour le passage des matériels. Il sera prévu le dévoiement des réseaux chauffage et plomberie afin de se raccorder sur les réseaux existants des niveaux inférieurs. Avant les travaux de dépose ou de dévoiement, l'Entrepreneur devra réaliser la vidange des installations chauffage et plomberie. L'ensemble des matériels sanitaires de l'étage sera déposé et évacué. Les radiateurs existants seront prévus déposés, rincés, stockés et reposés (ou déplacés) après peinture, avec remplacement de l'ensemble des organes de réglage, purge et vidange. Chacun de ces appareils sera équipé d'un té de réglage (ou coude), d'un purgeur à clé, d'un robinet thermostatique. Toutes les têtes de robinets saillantes seront à proscrire. La peinture définitive des radiateurs sera à la charge du lot peinture. Les robinets thermostatiques devront être du type "Collectivité" avec possibilité de blocage du point de consigne et équipés de bagues d'inviolabilité. Il s'agira de corps à préréglage de marque DANFOSS, type RA-N ou équivalent, avec tête thermostatique type RA2990 à bulbe de gaz. *Pour l'ensemble*	Ens	1	4 111,25 €	4 111,25 €
ORIGINES DES INSTALLATIONS Chauffage Les installations débuteront à partir des réseaux existants et majoritairement conservés dans le bâtiment.	PM			

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Description	U	Q	Vente Un.	Vente Tot.
Electricité				
Pour les appareils à alimenter (Centrale de traitement d'air...), les origines des installations seront les attentes laissées à proximité par l'électricien.	PM			
CHAUFFAGE PAR RADIATEURS NEUFS				
Les radiateurs neufs, suivant plan, seront en acier marque FINIMETAL, Type Reggane ou techniquement équivalent teinte standard Blanc RAL 9016, déterminés pour une température d'eau de 80/60°C.	ens	1	1 189,00 €	1 189,00 €
Type: 21 - dim: 1000(l) x 900(h)	U	2	- €	- €
Type: 21 - dim: 1350(l) x 900(h)	U	1	- €	- €
Type: 21 - dim: 800(l) x 750(h)	U	2	- €	- €
Type: 21 - dim: 1000(l) x 750(h)	U	1	- €	- €
Type: 11 - dim: 800(l) x 600(h)	U	3	- €	- €
Une surpuissance de 20% sera prévue pour déterminer les radiateurs	PM			
Les radiateurs seront installés sur consoles et leur nombre sera déterminé en fonction des dimensions du radiateur et suivant prescriptions du fabricant.	PM			
Pour les radiateurs installés sur des cloisons légères, le présent lot aura à sa charge la mise en œuvre de renforts.	PM			
Chaque radiateur recevra l'équipement suivant :				
· 1 robinet de vidange	PM			
· 1 purgeur à clé	PM			
· 1 coude ou té de réglage (suivant raccordement)	U	35	5,75 €	201,25 €
· 1 robinet thermostatique certifié de marque DANFOSS, type RA-N ou équivalent, avec tête thermostatique type RA2990 à bulbe de gaz.	U	35	40,38 €	1 413,30 €
Tous les radiateurs seront obligatoirement revêtus d'une protection plastique ou cartonnée, pendant la durée du chantier, pour éviter que leur peinture ne soit abîmée et leurs éléments détériorés. La moindre rayure conduira au remplacement pur et simple du radiateur.	PM			
Remarque				
L'entreprise devra pendant toute la durée du chantier assurer la protection des radiateurs. Tous les appareils abimés avant la réception seront remplacés.	PM			
DISTRIBUTION INTERIEURE AU BATIMENT				
Tubes d'acier noir T1, y compris supports, colliers, courbes, fonds bombés, soudures, raccords brides et joints...	ens	1	5 262,86 €	5 262,86 €
DN10	ml			
DN15	ml	230	- €	- €
DN 20	ml			
DN 25	ml			
DN 32	ml			
DN 40	ml			
Protection par Fourreaux de l'ensemble des traversées de planchers et murs	PM			

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

DEVIS 16/01/2018

Description	U	Q	Vente Un	Vente Tot
Protection anti-rouille deux couches de tous les réseaux et de l'ensemble des parties métalliques non traitées d'origines et destinées à la mise en œuvre des réseaux	PM			
Rosaces marque OVENTROP pour finition tube/parois	PM			
CALORIFUGEAGE DES RESEAUX ET ROBINETTERIES				
L'isolation des canalisations de distribution sera effectuée par coquille de mousse marque ARMAFLEX ou techniquement équivalent, d'une épaisseur de :	ens	1	731,50 €	731,50 €
. 13 mm pour les canalisations de ø inférieur à 34 mm	ml	140	- €	- €
. 19 mm pour les canalisations de ø compris entre 34 et 60 mm	ml			
. 32 mm pour les canalisations de ø supérieur à 60 mm	ml			
Pour tous les organes d'isolement ou de réglage, il sera prévu l'utilisation de boîtes avec isolant spécifique à chaque type de matériel. Le calorifuge devra être continu au niveau, les colliers seront posés autour de l'isolant.	PM			
Les fournitures devront comprendre tous les accessoires, colle et autres, pour une réalisation parfaite.	PM			
L'Entrepreneur fournira au Contrôleur Technique, les P.V. d'essais, de réaction et de résistance au feu du calorifuge, avant le début des travaux.	PM			
ROBINETTERIE				
Vanne d'isolement type boisseau sphérique en laiton, marque CGR type 332, avec levier 1/4 de tour aluminium:	Ens	1	62,10 €	62,10 €
Ø15/21	U	18	- €	- €
Ø20/27	U			
Ø26/34	U			
Ø33/42	U			
Ø40/49	U			
Vanne à pression différentielle marque OVENTROP, type HYCOCON V ou techniquement équivalent suivant descriptif y compris boîte isolante	PM			
DN15	U			
DN20	U			
DN25	U			
DN32	U			
DN40	U			
DN50	U			
Purgeur d'air PNEUMATEX, type ZEPARO ZUT ou techniquement équivalent	U	18	6,90 €	124,20 €
Fourniture et pose de robinets de vidange permettant la vidange complète des installations. Ces robinets de vidange seront du type à boisseau et raccordés à une évacuation gravitaire	PM			

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Description	U	Q	Vente Un.	Vente Tot.
Thermomètres à alcool à optique grossissant marque SIKA ou techniquement équivalent, permettant un contrôle parfait des installations (il en sera notamment prévu aux raccordements de chaque collecteur de plancher chauffant (aller et retour), en extrémité de chaque réseau de chauffage...)	PM			
Les tiges de manœuvre des obturateurs en contact avec l'eau, seront en matériau résistant à la corrosion. Des rallonges de commande seront prévues pour toutes les vannes dans lesquelles circule un fluide caloporteur, ces vannes devant être calorifugées.	PM			
VENTILATION DOUBLE FLUX				
Fourniture et pose d'une CTA double flux sera de marque HYDRONIC, type AXR verticale taille 20 ou techniquement équivalent, installée dans le local technique ventilation au Niveau 2.				
La centrale de traitement d'air sera essentiellement composée de : Au soufflage : · Registre anti-gel motorisé · Filtre gravimétrique G4 · Récupérateur très haute efficacité, 75% de rendement, + by-pass automatique (échangeur à plaques) · Groupe moto ventilateur à variation de vitesse A la reprise : · Filtre gravimétrique G4 · Groupe moto ventilateur à variation de vitesse				
Elle comportera sa propre régulation embarquée (détail § régulation) *Pour l'ensemble*	ens	1	7 834,76 €	7 834,76 €
La centrale de traitement d'air sera installée sur socle (lot G.O.) y compris interposition de plots antivibratiles à ressort type BETRAC, dimensionnés en fonction du poids de la centrale.	ens	1	44,72 €	44,72 €
Les raccordements des gaines sur la centrale se feront par l'interposition systématique de manchettes souples M0.	ens	1	41,17 €	41,17 €
Pièges à son marque ALDES, type ECTA ou techniquement équivalent (reprise, soufflage, air neuf, rejet)	U	1	809,13 €	809,13 €
Fourniture et pose des réseaux de gaines circulaires en acier galva (point de fusion > 850 °C). Compris trappes de visite, registres, supportage et fixations	ens	1	8 861,10 €	8 861,10 €
Ø 125	ml	72	- €	- €
Ø 160	ml	6	- €	- €
Ø 200	ml	42	- €	- €
Ø 250	ml			
Ø 315	ml	63	- €	- €
Ø 355	ml	9	- €	- €
Fourniture et pose des réseaux de gaines oblongues en acier galva (point de fusion > 850 °C). Compris trappes de visite, registres, supportage et fixations	ens	1	9 787,97 €	9 787,97 €
Øeq 125	ml			
Øeq 160	ml			
Øeq 200	ml			

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

DEVIS 5/01/2016

Description	U	Q	Vente Un.	Vente Tot.
Øeq 250	ml			
Øeq 315	ml	83,5	- €	- €
Øeq 355	ml	34,5	- €	- €
Fourniture et pose des réseaux de gaines rectangulaire en acier galva (point de fusion > 850 °C). Compris trappes de visite, registres, supportage et fixations	PM			
Fourniture et pose de calorifuge sur l'ensemble des réseaux de soufflage et d'extraction intérieurs. Calorifuge laine de roche 25 mm d'épaisseur protégé par revêtement anti-condensation M0, type aluminium renforcé.	ens	1	5 017,32 €	5 017,32 €
Il sera également prévu la fourniture et la pose de Clapets Coupe Feu à fusible thermique à la pénétration des locaux à risques. Ces clapets seront de marque France Air ou techniquement équivalent et respecteront la norme en vigueur.	U	4	161,63 €	646,52 €
Diffuseurs de soufflage et reprise de marque HALTON type DAC ou techniquement équivalent à effet de plafond (obligatoire). Compris plénum vertical marque HALTON type PDA/V ou techniquement équivalent	ens	1	1 716,85 €	1 716,85 €
240 m3/h	U	1	- €	- €
225 m3/h	U	4	- €	- €
200 m3/h	U	2	- €	- €
150 m3/h	U	4	- €	- €
.....m3/h	U			
Diffuseurs de soufflage et reprise de marque HALTON type ULA ou techniquement équivalent. Compris registre séctoriel permettant de diriger la veine d'air	ens	1	1 722,73 €	1 722,73 €
45 m3/h	U	38	- €	- €
60 m3/h	U	1	- €	- €
.....m3/h	U			
.....m3/h	U			
.....m3/h	U			
Il sera prévu une modulation de débit par détecteurs de présence et action sur registres motorisés pour les deux salles de réunions et le bureau du président. Il s'agira d'une modulation de débit en tout ou peu. Le présent lot aura à sa charge le raccordement électrique et bus de communication entre l'armoire électrique et les différents registres motorisés, sondes et CTA.	ens	1	1 481,97 €	1 481,97 €
Le rejet d'air vicié et la prise d'air seront munis d'un chapeau pare-pluie et d'une grille anti-nuisibles et seront distants d'au moins 8 mètres. Fourniture et pose au présent lot.	ens	1	1 578,10 €	1 578,10 €
L'entreprise aura à sa charge la fourniture et pose d'une coupure pompier, à proximité de l'accès principal du bâtiment, permettant de couper l'alimentation de l'ensemble des installations de ventilation de confort du bâtiment.	PM			
La vitesse de l'air dans les gaines sera limitée aux vitesses silencieuses (abaque) et jamais supérieures à 3,5 m/s, pour éviter la propagation de bruit dans les locaux.	PM			

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Description	U	Q	Vente Un.	Vente Tot.
Les réseaux de distribution d'air terminaux et les bouches de reprises et soufflages, seront déterminés en considérant des vitesses de circulation d'air très lentes (inférieures ou égale à 3 m/s).	PM			
VENTILATION MECANIQUE SIMPLE FLUX				
Fourniture et pose des réseaux de gaines circulaires en acier galva (point de fusion > 850 °C). Compris trappes de visite, registres, supportage et fixations		1	3 617,46 €	3 617,46 €
Ø 125	ml	70,5	- €	- €
Ø 160	ml	15	- €	- €
Ø 200	ml			
Ø 250	ml			
Ø 315	ml			
Ø 355	ml			
L'extracteur sera de type C4 de marque ALDES, type Mini vec ou techniquement équivalent, installé dans les combles (voir plan fourni au dossier) et équipés de plots anti-vibratiles. Il sera équipé d'un interrupteur de proximité. Il sera déterminé à très bas niveaux sonores. Il sera alimenté en câble CR1 depuis le TGBT. (Mise à disposition de l'attente électrique à proximité du caisson par le lot électricité).	ens	1	556,23 €	556,23 €
L'entrepreneur aura à sa charge la fourniture et la pose d'un piège à sons de marque ALDES, type OCTA ou équivalent à l'aspiration.	U	1	136,33 €	136,33 €
Les extractions d'air vicié seront réalisées par des bouches à perte de charge suffisante pour obtenir une bonne stabilité des systèmes de VMC, marque HALTON ANEMOTHERM, type ULA ou techniquement équivalent.	ens	1	183,84 €	183,84 €
30 m3/h	u	7	- €	- €
.....m3/h				
.....m3/h				
.....m3/h				
.....m3/h				
Le rejet d'air du groupe VMC s'effectuera en toiture et sera placé à distance réglementaire par rapport aux ouvrants et prise d'air neuf. Le rejet sera équipé d'un grillage anti-nuisible et chapeau pare-pluie. Fourniture et pose au présent lot	ens	1	79,31 €	79,31 €
PLOMBERIE SANITAIRE				
ORIGINES DES INSTALLATIONS				
Eau Froide				
L'origine des installations pour l'Eau Froide sera le réseau Eau Froide général existant en sous sol. Depuis cette origine, création d'un piquage et mise en œuvre de vannes, compteur, filtre, régulateur de pression et ensemble de protection de type EA.	ens	1	396,88 €	396,88 €

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

DEVIS

Description	U	Q	Vente Un	Vente Tot
Electricité				
Pour les appareils à alimenter (production d'ECS électrique), les origines des installations seront les attentes laissées à proximité par l'électricien.	PM			
Eaux Usées - Eaux Vannes				
Pour l'ensemble du projet, les canalisations d'évacuations EU/EV prendront leurs origines depuis les réseaux existants dans le bâtiment.	PM			
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE				
L'entrepreneur prévoira la fourniture et la pose de ballons d'ECS électriques. Ces ballons d'ECS seront de marque DE DIETRICH, type COR EMAIL ou techniquement équivalent.				
50 Litres 1200 W	U	1	358,22 €	358,22 €
30 Litres 2000 W	U	2	247,32 €	494,64 €
Alimentation et raccordement depuis attentes laissées à proximité par l'électricien. Alimentation en eau froide du ballon en tube cuivre et raccordements des distributions Eau Chaude Sanitaire.	PM			
Evacuations des groupes de sécurité à raccorder sur réseaux EU.	PM			
DISTRIBUTIONS FLUIDES INTERIEURES				
Distribution EF dans le bâtiment, en tube CPVC HTA-F marque GIRPI ou techniquement équivalent, y compris supports, colliers et raccords spéciaux en HTA	ens	1	2 982,05 €	2 982,05 €
Ø 16	ml			
Ø 20	ml	44	- €	- €
Ø 25	ml	76	- €	- €
Ø 32	ml			
Ø 40	ml			
Ø 50	ml			
Ø 63	ml			
Ø 90	ml			
Distribution terminale EFS, ECS jusqu'aux aux différents appareils sanitaire et points de puisage, en tube cuivre à sertir compris raccords, colliers, supports, fourreaux et fixations.	ens	1	1 073,65 €	1 073,65 €
Ø12/14	ml	16,5	- €	- €
Ø14/16	ml	30	- €	- €
Nota :				
Avant le début des travaux, l'entrepreneur fournira les attestations de formation GIRPI du personnel travaillant sur le chantier.	PM			
Les fourreaux fendus sont INTERDITS	PM			
Il ne sera pas réalisé de réseaux en tube acier galvanisé	PM			
L'usage de filasse sur les réseaux d'Eau Froide Sanitaire, d'Eau Chaude Sanitaire et de Bouclage ECS est strictement INTERDIT.	PM			

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Description	U	Q	Vente Un.	Vente Tot.
Désinfection Réseaux				
Avant mise en service des distributions EF, ECS réalisation à la charge du présent lot, d'un rinçage et d'une décontamination anti-Légionellose des canalisations et des robinetteries de toute nature. Pour éviter tout litige ultérieur, le présent lot aura à sa charge, en fin de chantier (à la mise en service), la réalisation d'analyses d'eau par un Laboratoire agréé pour la recherche d'éventuelles colonies de Légionelles dans les installations de distributions EF. EC. et Bouclage ECS. Le résultat de ces analyses sera fourni au Maître d'Ouvrage et au Maître d'Œuvre pour information. Dans le cas ou les mesures feraient apparaître un défaut, les opérations de désinfection seraient reprises à la charge de l'entreprise, et de nouvelles analyses seraient réalisées, jusqu'à obtention de bon résultats. *Pour l'ensemble*	PM			
CALORIFUGEAGE DES CANALISATIONS				
Le calorifuge des canalisations d'Eau Froide, d'Eau Chaude, sera assuré par des coquilles de mousse type Armaflex SH ou techniquement équivalent, qualité M1. L'épaisseur d'isolant et de la coquille sera déterminée en fonction des diamètres des canalisations.	ens	1	662,52 €	662,52 €
.13 mm pour des canalisations de ø inférieur à 25. .19 mm pour des canalisations de ø compris entre 25 et 40 .24 mm pour des canalisations de ø supérieur à 40	ml ml ml	128,5	- €	- €
Précautions de pose				
Pour les coquilles Armaflex, si celles-ci doivent être fendues, les joints seront collés avec la colle correspondante au produit. De préférence, les tubes seront enfilés dans les coquilles de manière à éviter les joints longitudinaux. Les joints transversaux seront tous collés.	PM			
Les joints longitudinaux seront disposés à la partie inférieure.	PM			
ROBINETTERIE DE DISTRIBUTION				
L'ensemble des équipements mis en œuvre devra pouvoir être facilement démontable pour en assurer l'entretien ou le remplacement.				
La robinetterie sera constituée par :				
. des vannes d'isolement à tous les équipements susceptibles d'être mis à l'arrêt pour entretien et éventuellement déposés pour remplacement ou réparation.	ens	1	143,75 €	143,75 €
. des vannes d'isolement sur les réseaux de distribution permettant l'interruption totale ou partielle par zone en cas d'entretien ou de modification sur les différents circuits de distribution	ens	1	18,40 €	18,40 €
. tous les organes d'isolement, de réglage et d'équilibrage nécessaires à un fonctionnement parfait des installations type à soupape, clapet anti-retour, thermomètres...	PM			
. tous les clapets anti-retour obligatoires au bon fonctionnement et les anti-béliers en à l'extrémité des réseaux EF.EC.	PM			
. tous les organes de sécurité en cas de défaut de fonctionnement	PM			

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Description	U	Q		
. tous les organes permettant le contrôle et le suivi des installations (manomètres, thermomètres, etc...)	PM			
. tous les organes permettant la vidange des installations (totale ou partielle), ainsi que la purge d'air. Pour ce poste, il sera notamment prévu des vannes de vidange (ou vannes à purge) à tous les points bas, raccordées à une évacuation EU.	PM			
. en amont de chaque robinetterie d'appareils sanitaires (mitigeur ou mélangeur), prévoir sur les alimentations EF/EC, des clapets anti-retour type EA de chez SOCLA ou techniquement équivalent, pour éviter le passage de l'eau froide vers l'eau chaude et vice versa	PM			
Toutes les vannes d'isolement et d'arrêt devront être parfaitement étanches et compatibles avec la pression dans les réseaux de distribution.	PM			
Toutes les vannes d'isolement et d'arrêt seront à commande par levier du type ¼ de tour.	PM			
EVACUATION DES EAUX				
Les réseaux EU/EV nécessaires à l'évacuation de tous les appareils sanitaires installés dans le Projet, seront raccordés sur les réseaux existants dans le bâtiment.	PM			
Il sera prévu au présent lot l'adaptation des réseaux existants afin de permettre le raccordement des nouveaux tronçons.	PM			
Fourniture et pose de canalisation PVC M1, y compris supports fixations et isolant acoustique (chutes, collecteurs, appareils, ventilations primaires).	ens	1	2 443,50 €	2 443,50 €
Ø40	ml			
Ø 50	ml	35	- €	- €
Ø 75	ml			
Ø 100	ml	10	- €	- €
Ø 125	ml			
Ø 150	ml			
Ø 200	ml			
La pose de ces chutes sera faite par colliers, culottes, branchements et raccords pour prise d'appareils en parcours, tampons hermétiques aux coudes, aux changements de direction et placés judicieusement de façon à être accessibles.	PM			
Dans les traversées de planches et de murs, il sera réservé les trémies pour le passage des canalisations et il sera prévu des manchons de dilatation.	PM			
Le présent lot aura à sa charge la mise en œuvre de bandes résilientes d'affaiblissement acoustique sur toutes les chutes et collecteurs principaux.	PM			
APPAREILLAGES SANITAIRES				
Cuvette W.C. Suspendue PMR				
Cuvette WC suspendue marque PORCHER, type MATURA, Réf. P243001 ou techniquement équivalent, blanche, dim. 0,70 x 0,355 m, à sortie horizontale, et équipée de :				

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Description	U	Q	Vente Un.	Vente Tot.
un réservoir de chasse, marque Gébérit, type Bâti-Support ou techniquement équivalent, Réf.457.565, avec robinet d'arrêt, tuyau de chasse, jeu de fixations et manchettes de raccordement, mécanisme de chasse et commande déportée double touche blanche Réf.115.999 ou techniquement équivalent coude d'évacuation renfort de cloison vertical avec fixations horizontales, système Placoplâtre ou techniquement équivalent un abattant double blanc, rigide, type Thermodur ou techniquement équivalent pipe PVC *Position* ð Sanitaires PMR	ens	4	475,84 €	1 903,36 €
Cuvette W.C. Suspendue Cuvette WC suspendue marque PORCHER, type MATURA 2, Réf. S309101 ou techniquement équivalent, blanche, dim. 0,52 x 0,36 m, à sortie horizontale, et équipée de : un réservoir de chasse, marque Gébérit, type Bâti-Support ou techniquement équivalent, Réf. 457.565, avec robinet d'arrêt, tuyau de chasse, jeu de fixations et manchettes de raccordement, mécanisme de chasse et commande déportée double touche blanche Réf.115.999 ou techniquement équivalent coude d'évacuation renfort de cloison vertical avec fixations horizontales, système Placoplâtre ou techniquement équivalent un abattant double blanc, rigide, type Thermodur ou techniquement équivalent pipe PVC *Position* ð Sanitaire élus	ens	1	449,40 €	449,40 €
Lave mains Lave mains PORCHER blanc, type Elfe, Réf. P169001 ou techniquement équivalent, sans trop-plein, Dim. 0,50 x 0,235 m, équipé de : Mitigeur marque DELABIE, type Sécuritherm, réf 2521EP ou techniquement équivalent comprenant commande ajourée, bec fixe avec brise jet, cartouche céramique à équilibrage de pression, butée de limitation de température maximale pré réglée, corps en laiton, flexibles inox tressé. siphon, tubulure pour sortie arrière (Spécial gain de place) réf L268 ou techniquement équivalent exécution du joint d'étanchéité silicone, entre lave mains et paroi verticale fixations par boulons clapets anti-retours sur alimentations EF.EC. renforts de cloison *Position* ð Sanitaires	ens	4	232,38 €	929,52 €

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

DEVIS
26/01/2016

Description	U	Q	Vente Un	Vente Tot
Plan Vasque Plan monobloc autoportant en résine (suivant plan architecte) composé d'un gel coat qualité sanitaire antibactérien coloris unis (choix de la teinte selon demande architecte parmi teintes RAL), ou granité, d'une résine polyestérique renforcée fibres de verre. L'état de la surface sur plan sera non poreuse, n'absorbera ni liquide, ni odeur et sera d'entretien facile, décontaminable et réparable. Le plan vasque comportera également un dosseret mural de 50 mm avec congé de rayon 10 mm et retour de dosseret de 20 mm. Il sera également pourvu d'une retombée avant en bandeau d'une hauteur de 100 mm avec porte serviette intégré. Aucun joint ni collage ne sera accepté. La cuve sera sans trop plein et de profondeur adaptée à la norme PMR. Il sera prévu en outre : Mitigeurs marque DELABIE, type Sécuritherm, réf 2521EP ou techniquement équivalent comprenant commande ajourée, bec fixe avec brise jet, cartouche céramique à équilibrage de pression, butée de limitation de température maximale pré réglée, corps en laiton, flexibles inox tressé. siphon avec allonges à culot démontable et bonde à grille fixations par cornière aluminium et/ou console murale clapets anti-retours sur alimentations EF.EM. *Position ð Sanitaire élus*	ens	1	1 323,51 €	1 323,51 €
Evier Evier en inox 18/10, marque FRANKE, type SPX711-1200 ou techniquement équivalent, avec 2 cuves Dim. 1,20 x 0,60 m, posée sur meuble en mélaminé blanc (comprenant 2 portes, étagères, panneau arrière...) et équipé de : Mitigeur marque DELABIE, type Sécuritherm thermostatique, réf H9716 ou techniquement équivalent comprenant cartouche thermostatique, bec tube orientable, manette ergonomique cartouche céramique à équilibrage de pression, corps en laiton, flexibles inox tressé. vidage pour évier, avec bonde à grille, bouchon et chaînette siphon à culot démontable joint silicone entre évier et cloisons *Position* ð Réunion, cafétéria	ens	1	415,61 €	415,61 €
Vidoir Mural Vidoir mural marque PORCHER, type Service ou techniquement équivalent (livré complet), percé pour grille porte seau, dim.44x33cm, blanc, et équipé de : grille porte seau avec insertas fixations par vis + renfort de cloison vidage complet avec siphon en laiton chromé robinetterie mélangeuse murale PORCHER, type Ambre Plus C, Réf. D.2044 ou techniquement équivalent, avec croisillons chromés, rosaces chromées, bec mobile de 300 mm et aérateur *Position* ð Local Ménage	ens	1	296,17 €	296,17 €

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF
DEVIS 15/01/2016

Description	U	Q.	P.U. €	Vente Tot. €
Accessoires Sanitaires Le présent lot devra la fourniture et pose de l'ensemble des accessoires sanitaires, marque PORCHER ou techniquement équivalent. Il sera prévu l'ensemble des matériels suivants : 1 miroir à bords biseautés au-dessus des lavabos et lave mains, avec fixations invisibles.	U	5	27,81 €	139,05 €
Distributeurs de papier hygiénique inox fermant à clé, dans tous les WC.	U	5	58,28 €	291,40 €
Porte-savon en inox chromé pour chaque pièce avec lavabos et lave mains.	U	5	32,79 €	163,95 €
Sèche mains papier inox pour tous les locaux équipés de lavabos ou lave mains.	U	5	73,46 €	367,30 €
Barres de relevage à 135° (Pour chaque WC PMR)	U	4	43,86 €	175,44 €
ELECTRICITE - REGULATION				
ELECTRICITE				
Depuis les origines des installations pour le local technique ventilation (voir § correspondant), fourniture et pose d'une armoire électrique étanche à la poussière et à l'humidité, installée dans le local technique ventilation, constituée des éléments suivants : une coupure générale, les disjoncteurs, les discontacteurs, boutons-poussoirs, les relais, ainsi que tous les systèmes de régulation décrits dans le chapitre correspondant, les voyants LED « marche/arrêt/défaut », test lampe, ventilation mécanique... une place disponible pour les éventuelles extensions, de 30% effectifs et localisée en partie basse de l'armoire. Les espaces entre éléments (protections, régulateurs, etc...) ne seront pas comptabilisés comme réserve. l'alimentation et le raccordement électrique de l'armoire en câbles non propagateurs de la flamme depuis les origines des installations depuis l'armoire, alimentation électrique, commandes, protections et raccordements du matériel mis en place à ce lot (CTA, extracteur, etc...) depuis armoire, renvoi d'alarme de synthèse à ramener sur armoire générale du Bâtiment *Pour l'ensemble*	ens	1	2 251,31 €	2 251,31 €
Pour permettre le raccordement de l'ensemble des régulateurs, et assurer la communication entre eux, il sera prévu la mise en place d'un bus de communication entre les armoires. Il s'agira de câbles blindés.	PM			
Depuis les attentes laissées par le lot Electricité (voir § Origines des Installations), alimentations, commandes, protections et raccordements électriques de l'ensemble des matériels du présent lot.	ens	1	314,66 €	314,66 €
Pour tous les matériels de son lot, l'entreprise devra la mise en œuvre d'interrupteurs de proximité.	PM			

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Description	U	Q	Vente Un.	Vente Tot.
Le présent Lot devra assurer les liaisons équipotentielles de l'ensemble des matériels, canalisations, réseaux, et accessoires dus à son Lot. L'ensemble sera raccordé à la terre du bâtiment au niveau du TGBT.	PM			
Elle devra également la mise en œuvre d'une coupure pompier ventilation, mise en œuvre à proximité de l'accès principal du bâtiment, et coupant l'ensemble des installations de ventilation de confort du bâtiment.	PM			
REGULATION *Fonctions principales à réaliser* Régulation de la centrale de traitement d'air au moyen de la régulation interne à la Centrale avec gestion des ventilateurs et registre sur l'air neuf pour la protection anti-gel. Gestion du by-pass suivant la température extérieure et la température intérieure (t° moyenne sur la gaine de reprise principale). Programmation horaires avec possibilité de réduire le débit de ventilation générale sur certaines plages horaires (inoccupation par exemple).	PM			
TRAVAUX DIVERS **MISE EN SERVICE ESSAIS REGLAGES** L'entreprise aura à sa charge la mise en service des installations, la réalisation de tous les essais, les réglages éventuels, ainsi que la formation des utilisateurs. Les réseaux de gaines existants et neufs seront parfaitement nettoyés avant la livraison, débarrassés de tous les déchets, poussières, détritus qui pourraient s'y trouver. Les réseaux d'eau chaude chauffage seront soigneusement rincés. Après rinçage, l'entreprise procédera au remplissage des installations, avec injection de produit de traitement. Il sera prévu l'injection d'un produit inhibiteur d'oxygène, de marque PERMO ou équivalent, type PERMO CENTRAL S, dosé à 1,5L par m3. Le remplissage sera assuré en eau à TH 7°f. La mise en service comprendra l'ensemble des essais et réglages nécessaires à la parfaite mise au point des installations. Des fiches de mise en service seront remises à l'issu, avec l'ensemble des résultats de mesure, les débits « mesurés » de chaque réseaux, les températures « mesurées » de chaque réseaux (air et eau), les positions de réglage de chaque organe (registre, vanne d'équilibrage, coude de radiateur, etc...), etc..., pour l'ensemble des installations dues au présent Lot. L'entreprise prévoira la fourniture à sa charge de tous les matériaux et matériels nécessaires à la mise en service, ainsi que les consommables éventuels.				

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Description	U	Quantité	Prix Unit.	Vente Tot.
Dans son offre, l'entreprise prévoira la fourniture des fiches d'essais COPREC, ainsi que la fourniture d'une notice d'instruction avec pour chaque matériel, ces principales fonctions, les méthodes de réglages, les vérifications périodiques à faire, les coordonnées du fabricant (ou revendeur), ainsi que les références des consommables éventuels. En plus des essais, l'entreprise devra prévoir dans son offre, le temps nécessaire à la formation des utilisateurs afin d'informer un responsable désigné par le Maître d'Ouvrage, sur la constitution des appareils installés, les organes de commandes, de sécurité et contrôle, l'explication détaillée du fonctionnement de l'installation et des opérations de maintenance courante à réaliser. Il est rappelé que l'Entrepreneur du présent lot aura à sa charge tous les frais de certificat de conformité des installations le concernant. Les installations seront repérées à la charge de l'entreprise. Tous les éléments des installations seront étiquetés en toute lettre, avec des plaques en dilophane gravé, collées sur les appareils, ou fixées sur les canalisations ou réseaux de gaines avec support spécifique. Lorsque des organes de réglage, d'isolement, ou de sécurité seront mis en œuvre en faux-plafond, il sera prévu de les signaler en sous-face de plafond, avec des pastilles suivant un code couleur à proposer au Maître d'œuvre. Les différents organes (CTA, pompe de circulation, vannes d'isolement, robinets de réglage, registre, clapet, etc...) seront numérotés, et leur position sera indiquée sur un plan réalisé par l'entreprise et remis dans les DOE. *Pour l'ensemble*	PM			
D.O.E				
D.O.E suivant descriptif CCTP	PM			
TRAVAUX ANNEXES				
Il est rappelé qu'en fin de chantier et après chaque intervention du personnel, l'Entreprise ayant réalisé les travaux devra l'enlèvement de ses gravats et le nettoyage de son chantier.	PM			
Afin d'exécuter ses travaux, l'Entrepreneur devra toutes les pièces de serrurerie nécessaires (supports, protection mécanique, fourreaux, etc...), qui devront être revêtues d'une peinture anti-corrosion.	PM			
Suivant prescriptions générales, il sera prévu un montant forfaitaire pour tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, compris aléas techniques de chantier.	PM			
L'Adjudicataire du présent lot s'engage à signaler au Maître d'Œuvre, les incidences de son installation sur les travaux de génie civil, et fournir en début de chantier tous les plans de réservation nécessaires au passage de ses réseaux.	PM			
Il sera également prévu la réalisation des percements inférieurs au Ø100 dans les parois légères et le rebouchage de l'ensemble des percements et réservations demandés par le présent lot (suivant Prescriptions Générales)	PM			

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Description	U	Q	Vente Un	Vente Tot
L'entrepreneur devra assurer un renouvellement d'air de 1 volume par heure pendant la phase chantier (permettant d'accélérer le temps de séchage des enduits, peinture...). Cette ventilation sera réalisée soit par la future ventilation mécanique Double Flux (si celle-ci est installée) soit par une ventilation mécanique simple flux provisoire. Dans le cas où l'entreprise utiliserait la future centrale double flux, l'entreprise devra nettoyer l'ensemble des réseaux de gaines, CTA, remplacement de filtre... L'entreprise devra prévoir l'alimentation électrique provisoire des installations décrites ci-dessus.	PM			

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Description	U	Q	Vente Un.	Vente Tot.

RECAPITULATIF

CHAUFFAGE - VENTILATION	
NEUTRALISATION DEPOSE ET RENOVATION DES RADIATEURS	4 111,25 €
ORIGINES DES INSTALLATIONS	- €
CHAUFFAGE PAR RADIATEURS NEUFS	2 803,55 €
DISTRIBUTION INTERIEURE AU BATIMENT	5 262,86 €
CALORIFUGEAGE DES RESEAUX ET ROBINETTERIES	731,50 €
ROBINETTERIE	186,30 €
VENTILATION DOUBLE FLUX	39 542,34 €
VENTILATION MECANIQUE SIMPLE FLUX	4 573,17 €

PLOMBERIE SANITAIRE	
ORIGINES DES INSTALLATIONS	396,88 €
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE	852,86 €
DISTRIBUTIONS FLUIDES INTERIEURES	4 055,70 €
CALORIFUGEAGE DES CANALISATIONS	662,52 €
ROBINETTERIE DE DISTRIBUTION	162,15 €
EVACUATION DES EAUX	2 443,50 €
APPAREILLAGES SANITAIRES	6 454,71 €

ELECTRICITE - REGULATION	
ELECTRICITE	2 565,97 €
REGULATION	- €

TRAVAUX DIVERS	
MISE EN SERVICE ESSAIS REGLAGES	- €
D.O.E	- €
TRAVAUX ANNEXES	- €

SARL BELLENGER
Énergies Renouvelables - Électricité - Plomberie - Sanitaire
La Présentière
50410 LE CHEFRESNE
Tél. 02 33 50 39 34 - Fax : 02 33 50 40 59
bellengersarl@wanadoo.fr
Code APE : 4322A

TOTAL HT en €	**74 805,26 €**
TVA 20 %	14 961,05 €
TOTAL TTC en €	**89 766,31 €**

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

VILLEDIEU INTERCOM

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES DC3

ACTE D'ENGAGEMENT[1]

Le formulaire DC3 est un modèle d'acte d'engagement qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics ou accords-cadres pour présenter leur offre. Il est conseillé aux acheteurs publics d'adapter l'objet de la consultation et le code CPV principal figurant à la rubrique A ainsi que la rubrique D avant de mettre le DC3 à la disposition des candidats dans les documents de la consultation.
En cas d'allotissement, le candidat remplit un document par lot auquel il soumissionne.
Le candidat remplit un imprimé pour chaque offre variante ou chaque offre avec prestations supplémentaires ou alternatives.
En cas de candidature groupée, un document unique est rempli pour le groupement d'entreprises.

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

Objet de la consultation :

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Etudes préalables à la rénovation et modernisation du centre aquatique de Villedieu-les-Poêles

Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

1.
☒ à l'ensemble du marché public ou de l'accord-cadre *(en cas de non allotissement)*.

☐ au lot n°.....de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre *(en cas d'allotissement)* :
(Indiquer l'intitulé du lot tel qu'il figure dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

2.
☒ à l'offre de base.

☐ à la variante suivante :

☐ aux prestations supplémentaires ou alternatives[2] suivantes :

1 Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.
2 Jusqu'en 2009, les « prestations supplémentaires ou alternatives » étaient désignées sous les termes « options techniques ».

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public ou de l'accord-cadre suivantes,

☒ Cahier des charges et documents qui y sont mentionnés

et conformément à leurs clauses et stipulations,

☐ Le signataire

☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☐ engage la société ..... sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☒ L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

Société GEO Energie et Services - MANDATAIRE
Siège social : 25, rue des artistes 75 014 Paris
Etablissement principal (courrier) : 11, place Edouard VII - CS90060 - 75009 Paris
Mail : geoplcao@geoplc.com
Tél : 01 44 56 00 00
Fax : 05 49 30 05 28
R.C.S. Paris 800 073 835
SIRET : 80007383500038

SARL COFITEC ingénierie
La Maison Neuve – 35 460 LE TIERCENT
Tél 02 99 95 07 73
SIRET : 38904335300028
Mail : alain.lecuyer@cofitec-ingenierie.fr
Adresse internet : www.cofitec-ingenierie.fr

Marielle GROSSMANN Programmation
31, avenue Thierry
92 410 VILLE D'AVRAY
Tél : 09 71 46 67 00 - 06 62 41 06 65
SIRET : 48016651100018
Mail : marielle.grossmann@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées :

☒ aux prix indiqués ci-dessous ;

☒ Taux de la TVA : 20%

☒ Montant hors taxes[3] :

Montant hors taxes arrêté en chiffres à : 19 500 €

Montant hors taxes arrêté en lettres à : Dix-neuf mille cinq cent euros

☒ Montant TTC[4] :

Montant TTC arrêté en chiffres à : 23 400 €

Montant TTC arrêté en lettres à : Vingt-trois mille quatre cent euros

OU

☐ aux prix indiqués dans l'annexe financière jointe au présent document.

B2 - Répartition des prestations *(en cas de groupement conjoint)* :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation
GEO ENERGIE et SERVICES	BE spécialisé piscine et énergie des bâtiments : équipement technique et énergétiques	5 525 € HT
SARL COFITEC	BET Généraliste – Structure – Etanchéité - Economiste - Accessibilité	10 725 € HT
Marielle GROSSMANN PROGRAMMATION	Programmiste - Etudes fonctionnelles	3 250 € HT

[3] Le montant de l'offre établie à partir de prix unitaires est calculé par référence à la quantité estimée dans l'avis d'appel public à la concurrence.

[4] Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

B3 - Compte (s) à créditer :

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

GEO Energie et Services :

CIC

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
30066	10913	00020093501	04	EUR

CIC PARIS ETOILE ENTREPRISES

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 3006 6109 1300 0200 9350 104

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFRPP

Domiciliation
CIC PARIS ETOILE ENTREPRISES
178 RUE DE COURCELLES
75017 PARIS
Tél : 01-56-75-88-00

Titulaire du compte (Account Owner)
GEO ENERGIE ET SERVICES
25 RUE DES ARTISTES
75014 PARIS

Remettez ce relevé à votre organisme payeur afin de faire connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos règlements ou de prélèvement sur votre compte. Vous éviterez ainsi erreurs et délais de réception.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

COFITEC :

Crédit Mutuel de Bretagne — Groupe Crédit Mutuel Arkéa

Titulaire du compte **SARL COFITEC INGENIERIE**

RIB	Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
	15589	35176	01382206844	80

Domiciliation : CCM ST AUBIN-ST OUEN
TEL : 02 99 45 14 00

IBAN FR76 1558 9351 7601 3822 0684 480 BIC **CMBRFR2BXXX**

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

M.G. Programmation :

SOCIETE GENERALE
Banque & Assurances

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Titulaire
MME MARIELLE GROSSMANN

Domiciliation
LONGJUMEAU (01053)
2 PL DE BRETTEN
91160 LONGJUMEAU

Références bancaires

Code banque	Code guichet	N° Compte	Clé RIB
30003	01053	00050279752	74

IBAN : FR76 3000 3010 5300 0502 7975 274
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

B4 - Avance *(article 87 du code des marchés publics)* :

NEANT

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

Les délais d'exécution du présent marché sont définis dans le cahier des charges.

Le délai d'exécution débute à compter de :
(Cocher la case correspondante.)

- ☒ la date de notification du marché public ou de l'accord-cadre ;
- ☐ la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- ☐ la date de début d'exécution prévue par le marché public ou l'accord-cadre lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public ou l'accord cadre est reconductible : ☒ NON ☐ OUI
(Cocher la case correspondante.)

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : .....
- Durée des reconductions : .....

B6 - Délai de validité de l'offre :

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres de 90 jours.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

B7 - Origine et part des fournitures :

(Indications à fournir pour les seuls marchés ou accords-cadres de fournitures des entités adjudicatrices : article 159 du code des marchés publics.)

L'offre présentée au titre du présent marché public ou accord-cadre contient des fournitures en provenance de :
(Cocher la case correspondante et indiquer le pourcentage.)

☐ Pays de l'Union européenne, France comprise : ……%.

☐ Pays membre de l'Organisation mondiale du commerce signataire de l'accord sur les marchés publics (Union européenne exclue) : ……%.

☐ Autre : ……%.

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
François Harvillerie, Chargé d'affaires	Paris, le 12/04/16	GEO ENERGIE ET SERVICES SARL au capital de 80 000,00 euros RCS PARIS 000 073 835 Siège : 25, rue des Artistes - 75014 PARIS Adresse de correspondance : 11, place Edouard VII - 75009 PARIS Tel : +33 (0) 1 44 56 00 00
Alain Lecuyer, Gérant	Le Tiercent, le 08/04/16	COFITEC Ingénierie La Maison Neuve 35460 LE TIERCENT Tél. 02 99 65 07 23
Marielle Grossmann,	Ville d'Havray, le 11/04/16	Marielle GROSSMANN *Programmation architecturale, paysagère et urbaine* 31, avenue Thierry - 92410 Ville d'Avray SIRET : 480 166 511 00018 - APE 742 C Tél. 06 62 41 06 65 - 09 71 46 67 00

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

VILLEDIEU INTERCOM
11, rue Pierre Paris
BP 58
50800 VILLEDIEU LES POÊLES

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :
(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.)

VARIN Charly,
Président de Villedieu Intercom

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics (nantissements ou cessions de créances) :
(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

MARIE Céline, responsable Marchés Publics
11, rue Pierre Paris
50800 VILLEDIEU LES POLES
Tel : 02-33-90-17-90
Fax : 02-33-51-37-25
Mail : marchespublics@villedieuintercom.fr

Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
(Joindre une annexe récapitulative en cas de pluralité de comptables.)

Madame MOTUS,
Trésorerie de Villedieu-Percy
Place des Costils
50800 VILLEDIEU LES POELES
02-33-61-01-12

Imputation budgétaire :

Section investissement, article 2313

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

E - Décision du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par les annexes suivantes :
(Cocher la case correspondante.)

☐ Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;

☐ Annexe n°... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV4) ;

☐ Annexe n°... relative à la mise au point du marché (ou OUV5) ;

☐ Autres annexes *(A préciser)* ;

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Villedieu-Les-Poêles, le 02/05/16

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice habilité à signer le marché public ou l'accord-cadre)

Charly VARIN,
Président,



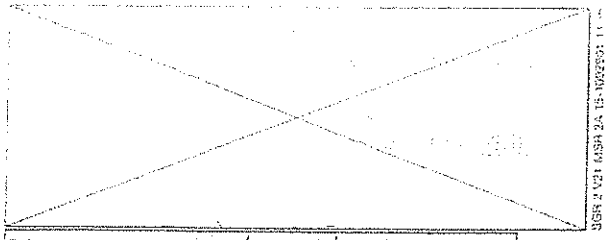

Présenté / Avisé le : ... / ... / ...	
Distribué le : ... / ... / ...	
Je soussigné déclare être ☐ Le destinataire ☐ Le mandataire	Madame Fridinic
☐ CNI/Permis de conduire ☐ Autre :	

LA POSTE

Numéro de l'AR : AR 1A

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

FRAB

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

VILLEDIEU INTERCOM

MARCHES PUBLICS DE MAITRISE D'OEUVRE

VILLEDIEU INTERCOM
11 rue Pierre Paris
BP 58
50 800 VILLEDIEU-LES-POÊLES

MAITRISE D'OEUVRE - RÉNOVATION DU CENTRE AQUATIQUE

VILLEDIEU INTERCOM

Marché n°2017-05

Acte d'Engagement

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

ACTE D'ENGAGEMENT

Maître de l'ouvrage :

VILLEDIEU INTERCOM

Objet du marché :

Maîtrise d'œuvre - Rénovation du centre aquatique
1 rue du 8 mai 1945 – 50 800 – Villedieu-Les-Poêles

Imputation budgétaire :

Nature : 2313

Mode de passation et forme de marché :

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE en PROCEDURE ADAPTEE en application de l'article 33 du Décret n°2006-975 du 1er aout 2006

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

MARIE Céline, responsable Marchés Publics
11 rue Pierre Paris
50800 VILLEDIEU LES POELES – ROUFFIGNY
Tél : 02.33.90.17.90
Mail : marchespublics@villedieuintercom.fr

Ordonnateur :

M. le président de Villedieu Intercom

Comptable public assignataire des paiements :

Madame MOTUS
Trésorerie de Villedieu-Percy
Rue de la Poste
50 800 VILLEDIEU-LES-POELES – ROUFFIGNY
02.33.61.01.12

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT 4

ARTICLE 2 : OFFRE DE PRIX 4

ARTICLE 3 : DELAIS D'EXECUTION 5

ARTICLE 4 : PAIEMENT 5

ANNEXE N° 1 : MISSIONS ET REPARTITIONS DES HONORAIRES 9

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Article premier : Contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article « pièces contractuelles » du cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG-Prestations Intellectuelles et conformément à leurs clauses et stipulations ;

☒ Le mandataire (Candidat groupé),
Mme JULIA VENDEVILLE
Agissant en qualité de cogérante

désigné mandataire :
- ☐ du groupement solidaire
- ☒ solidaire du groupement conjoint
- ☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale LABORATOIRE D'ARCHITECTURE DE BRETAGNE (SARL)
Adresse 41 RUE JEAN MACÉ - 29200 BREST
Adresse électronique lab@lab-archi.
Numéro de téléphone 02.98.05.99.28 Télécopie —
Numéro de SIRET 814 400 644 00013 Code APE 7111Z
Numéro de TVA intracommunautaire FR 88 814 400 644

S'engage, au nom des membres du groupement[1], sur la base de l'offre du groupement,

A exécuter, sans réserve, les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

Article 2 : Offre de prix

L'offre est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois Mo fixé au C.C.A.P.

Elle résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération et comprend les éléments de mission de maîtrise d'oeuvre définis au C.C.A.P.

Le forfait de rémunération est calculé sur la base suivante :

Taux de rémunération t	=	9,60	%
Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux Co	=	2 100 000,00	€ HT
Forfait provisoire de rémunération Co x t	=	201 660	€ HT
T.V.A. (20 %)	=	40 332	€
T.T.C.	=	241 992	€

[1] L'annexe relative à la désignation des co-traitants est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire. Elle est recommandée dans le cas d'un groupement conjoint.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Arrêté en lettres Deux-cent quarante-et-un mille neuf-cent quatre-vingt-douze Euros TTC

Le forfait définitif est arrêté dès que le coût prévisionnel C est établi.

Ce forfait est égal au produit du taux de rémunération t' par le coût prévisionnel C dans les conditions suivantes : t' = t

Le forfait de rémunération est rendu définitif selon les dispositions du C.C.A.P.

La part attribuée à chaque cotraitant est fixée dans l'annexe 1 au présent acte d'engagement.

Aucune variante n'est autorisée.

Article 3 : Délais d'exécution

Les délais d'exécution des documents d'étude et du dossier des ouvrages exécutés, exprimés en nombre de semaines calendaires, sont fixés à l'article 1.4 du CCAP. Cependant, le candidat peut présenter une optimalisation de ces délais à savoir :

Eléments de mission	*Délais de réalisation à respecter*	*A compter de*	*Délais proposés par le candidat*
ESQ	3 semaines	La notification du marché	3 semaines
APS	4 semaines	La validation de l'ESQ	4 semaines
APD	3 semaines	La validation de l'APS	3 semaines
PC	2 semaines	La validation de l'APD	2 semaines
PRO	4 semaines	La validation de l'APD	4 semaines
DCE	2 semaines	La validation du PRO	2 semaines
Analyse des offres	3 semaines	L'ouverture des plis	3 semaines

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de 30 mois.

Article 4 : Paiement

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes ci-après selon les répartitions jointes en annexe 1 :

- *Ouvert au nom de :* LABORATOIRE D'ARCHITECTURE DE BRETAGNE
  pour les prestations suivantes : .....
  Domiciliation : CIC BREST TOUR D'AUVERGNE - Place de la Tour d'Auvergne 29211 BREST Cedex 1
  Code banque : 30047 Code guichet : 11973 N° de compte : 00020843701 Clé RIB : 31
  IBAN : FR76 3004 7119 4D 7300 0208 4370 131
  BIC : CMCIFRPP

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

- *Ouvert au nom de :* SAS ETHIS
  pour les prestations suivantes :
  Domiciliation : BPATL. LORIENT PME - 00627
  Code banque : 13807 Code guichet : 00627 N° de compte : 34821518888 Clé RIB : 58
  IBAN : FR76 1380 7006 2734 9215 1899 858
  BIC : CCBPFRPPNAN

- *Ouvert au nom de :* S.A.S ARMOR ECONOMIE
  pour les prestations suivantes :
  Domiciliation : LORIENT PORT (11 111) - CA du Morbihan
  Code banque : 16006 Code guichet : 11 111 N° de compte : 00808744953 Clé RIB : 96
  IBAN : FR76 1600 6111 1100 8087 4495 396
  BIC : AGRIFRPP860

- *Ouvert au nom de :* SAS AREST
  pour les prestations suivantes :
  Domiciliation : CMHAT NANTES
  Code banque : 17219 Code guichet : 40620 N° de compte : 23516001010 Clé RIB : 89
  IBAN : FR76 1721 9406 1023 5860 0101 089
  BIC : CCBPFRPP219

- *Ouvert au nom de :*
  pour les prestations suivantes :
  Domiciliation :
  Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :
  IBAN :
  BIC :

Avance :

Je renonce au bénéfice de l'avance : ☐ NON ☒ OUI
(Cocher la case correspondante.)

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 45 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original
A Brest
Le 23/05/2017

Signature du candidat
Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé

LABORATOIRE D'ARCHITECTURE DE BRETAGNE 41, rue Jean Macé - 29200 Brest - www.lab-arebt
LAB
SIRET: 814 490 644 00013 - APE: 7111Z
Ordre des Architectes de Bretagne - N° 5178/8

lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir marché
A Villedieu les Poêles
Le 20/06/2017

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

VILLEDIEU INTERCOM

Elle est complétée par les annexes suivantes[2] :

☒ Annexe n°1 relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement

☐ Annexe n°… relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV6) ;

☐ Annexe n°… relative à la mise au point du marché (ou OUV11) ;

☐ Autres annexes (A préciser) :

[2] Cocher la case correspondante

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE (Date d'effet du marché)

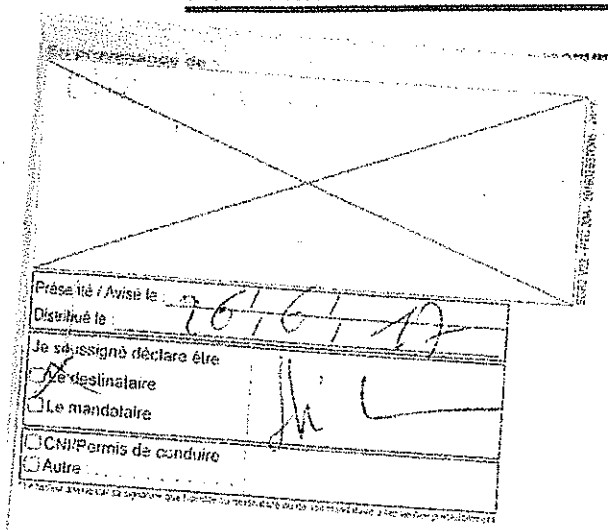

...recommandé avec accusé de réception): Coller dans ce cadre l'avis ...tion du marché)

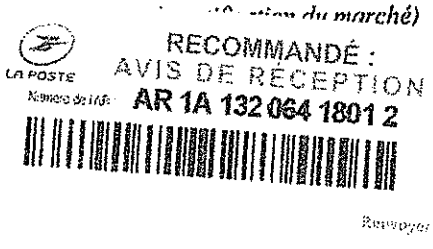

.....

2 ☐ La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché ... *et lettres)* : .....

3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer en chiffres et en lettres)* : .....

.....

4 ☐ La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* : .....

.....

et devant être exécutée par .....

en qualité de : ..... ☐ membre d'un groupement d'entreprise ☐ sous-traitant

A ..... le .....[4]

Signature

[3] Cochez la case qui correspond à votre choix , soit certification de cessibilité soit copie délivrée en unique exemplaire

[4] Date et signature originales

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

ANNEXE N° 1 : MISSIONS ET REPARTITIONS DES HONORAIRES

Forfait de rémunération : ..... Euros H.T.
Taux de rémunération : ..... %

Part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux : 2 100 000 Euros H.T.

Les pourcentages de chaque élément de mission sont les suivants :

Eléments de mission	*Total sur honoraire %*	*Total global H.T.*	*Répartition par cotraitant*				
			Part de	*Part de*	*Part de*	*Part de*	*Part de*
ESQ	.	.....	.....	.....	.....	.....	.....
APS	.	.....	.....	.....	.....	.....	.....
APD	.	.....	.....	.....	.....	.....	.....
PC	.	.....	.....	.....	.....	.....	.....
PRO	.	.....	.....	.....	.....	.....	.....
ACT	.	.....	.....	.....	.....	.....	.....
VISA	.	.....	.....	.....	.....	.....	.....
DET	.	.....	.....	.....	.....	.....	.....
AOR	.	.....	.....	.....	.....	.....	.....
OPC	.	.....	.....	.....	.....	.....	.....
TOTAL	100, 00 %	.....	.....	.....	.....	.....	.....

Voir TABLEAU de REPARTITION ci-après

Signatures et cachets des cotraitants

A.E.

Villedieu Intercom (50)
RENOVATION DU CENTRE AQUATIQUE
Répartition des honoraires

MISSION DE BASE

Mission :	Base loi MOP
Taux de référence (t) :	7,17%
Degré de complexité (d) :	1,2
Enveloppe prévisionnelle des travaux (P) :	2 100 000,00 € HT
Taux de rémunération proposé (t'=txd) :	8,60%
Forfait provisoire de rémunération (t'xP) :	180 660,00 € HT

MISSION DE BASE + MISSIONS COMPLEMENTAIRES

Missions complémentaires :	OPC		
OPC	1,00%	soit	21 000,00 € HT
Enveloppe prévisionnelle des travaux (P) :			2 100 000,00 € HT
Taux Missions de base + complémentaires :			9,60%
Forfait Missions de base + complémentaires :			201 660,00 € HT

Elément de mission		EQUIPE Total Global		LAB Architecte mandataire		ETHIS BET fluides, thermique		Armor Economie Economiste / OPC		AREST BET structure	
Mission de base											
Esquisse	ESQ	6,61%	11 945,00 €	41,23%	4 925,00 €	35,16%	4 200,00 €	17,58%	2 100,00 €	6,03%	720,00 €
Avant projet Sommaire	APS	9,85%	17 795,00 €	39,87%	7 095,00 €	37,09%	6 600,00 €	13,60%	2 420,00 €	9,44%	1 680,00 €
Avant projet Définitif	APD	15,57%	28 125,00 €	37,85%	10 645,00 €	34,13%	9 600,00 €	15,22%	4 280,00 €	12,80%	3 600,00 €
Projet	PRO	21,60%	39 015,00 €	32,80%	12 795,00 €	29,22%	11 400,00 €	22,61%	8 820,00 €	15,38%	6 000,00 €
Assistance aux contrats de travaux	ACT	6,77%	12 230,00 €	27,39%	3 350,00 €	24,53%	3 000,00 €	48,08%	5 880,00 €	0,00%	0,00 €
TOTAL PHASE ETUDES		60,40%	109 110,00 €	35,57%	38 810,00 €	31,89%	34 800,00 €	21,54%	23 500,00 €	11,00%	12 000,00 €
Visa	VISA	5,18%	9 350,00 €	59,36%	5 550,00 €	32,09%	3 000,00 €	0,00%	0,00 €	8,56%	800,00 €
Direction de l'éxecution des travaux	DET	27,84%	50 300,00 €	61,83%	31 100,00 €	34,59%	17 400,00 €	0,00%	0,00 €	3,58%	1 800,00 €
Assistance aux opérations de reception	AOR	6,59%	11 900,00 €	59,66%	7 100,00 €	40,34%	4 800,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
TOTAL PHASE TRAVAUX		39,60%	71 550,00 €	61,15%	43 750,00 €	35,22%	25 200,00 €	0,00%	0,00 €	3,63%	2 600,00 €
Total Mission de base		100,00%	180 660,00 €	45,70%	82 560,00 €	33,21%	60 000,00 €	13,01%	23 500,00 €	8,08%	14 600,00 €
Missions complémentaires											
Ord., Pilotage, Coordination	OPC	1,00%	21 000,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	100,00%	21 000,00 €	0,00%	0,00 €
Total Base + complémentaires			201 660,00 €	40,94%	82 560,00 €	29,75%	60 000,00 €	22,07%	44 500,00 €	7,24%	14 600,00 €

A Brest le : 23.05.2017

Pour l'équipe, le mandataire :

Pour l'équipe.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

AREST
INGÉNIEURS EN BÂTIMENT

CONVENTION D'HONORAIRES

Etablie entre AREST, dénommée ci-après "B.E.T." d'une part

& VILLEDIEU INTERCOM - 11 rue Pierre Paris - BP 58 - 50800 VILLEDIEU LES POELES

dénommé ci-après "client" ou "entreprise"

Adresse du chantier : CENTRE AQUATIQUE
RENOVATION
50 - VILLEDIEU LES POELES

Affaire n° 17.05.827N

Concepteur : LAB

CONDITIONS PARTICULIERES

Prestations fournies par le B.E.T.	*Honoraires H.T.*
MISSION DIAGNOSTIC STRUCTURE comprenant :	
➢ Une visite de relevé des structures de charpente bois.	
➢ Visualisation des désordres sur charpente bois et structure béton (bois dégradé, assemblages cassés, éclatement de béton, etc...)	
➢ Fourniture des plans de relevé, compris reportage photographique des désordres rencontrés.	
➢ Vérification par le calcul de la charpente bois sous charges actuelles et détermination des surcharges admissibles.	
➢ Fourniture d'un rapport de diagnostic avec indication des principes de renforcements éventuels.	
TOTAL	**3 300,00 €**

Conditions de règlement : Virement à 30 jours

La signature des parties vaut accord sur les conditions générales d'intervention du B.E.T.,

☑ et bon de commande pour exécution
☐ et vaudra bon de commande pour exécution si l'entreprise est adjudicataire du marché

pour l'entreprise
(cachet et signature) le 26.07.2017

INTERCOM EDEN

pour le B.E.T.
P. PINEAU

Fait au Bignon, le 25 juillet 2017

dossier suivi par : C. AUDEBOURG

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

CONTRAT D'ETUDES / CONDITIONS GENERALES

1 - RESPECT DES NORMES
Le B.E.T. s'engage à fournir une prestation assurant au minimum le respect des textes normatifs en vigueur en France dans le domaine du bâtiment, pour les spécialités objet de son marché. Si les textes présentent des insuffisances ou des incohérences, le B.E.T. devra, dans la mesure du possible, y pallier par son expérience propre.
Les erreurs ou anomalies détectées par le B.E.T. sur les plans des autres intervenants seront immédiatement communiqués à l'auteur du document.

2 - PLAN QUALITE
Le B.E.T. s'engage à mettre en place une équipe constituée de dessinateurs et/ou de projeteurs et d'un ingénieur responsable, dont les compétences sont adaptées à la complexité du travail et à assurer un autocontrôle interne pendant l'exécution du travail.
Le B.E.T. fournira ses références sur simple demande.

3 - ASSURANCE
Le B.E.T. s'engage à souscrire une assurance couvrant sa responsabilité civile et sa responsabilité professionnelle dans le cadre de la mission qui lui est confiée et portant sur des ouvrages dont le coût de construction (travaux + honoraires) n'est pas supérieur à 15.000.000 € TTC. Au-delà de ce montant, il sera nécessaire de vérifier la mise en place d'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD).
Le B.E.T. fournira ses attestations d'assurance sur simple demande.

4 - RESPECT DES PLANNINGS
Le B.E.T. s'engage à mettre en action le personnel nécessaire pour mener à bien la mission qui lui est confiée dans les délais figurant aux conditions particulières. La date origine pour les délais est fixée à 5 jours ouvrés après réception d'un ordre de service.
Si des aléas extérieurs ne permettent pas au B.E.T. d'avancer normalement dans son travail, le B.E.T. devra en informer son client par courrier.

5 - ASSISTANCE TECHNIQUE - DEPLACEMENTS - RESPONSABILITE SUR CHANTIER
Le B.E.T. assure, dans le cadre de sa mission, une assistance technique au client, fonction des nécessités de chaque mission et comprenant :
- explications et examen conjoint des plans et documents,
- tous compléments de justification légitimement exigés par le Maître d'Ouvrage ou ses représentants pour obtenir l'agrément de son travail.

Est exclu de la mission, sauf accord explicite, le déplacement sur chantier ou en tout autre lieu.
Le B.E.T. n'assume pas le rôle de contrôleur technique et n'assure pas sur le chantier la vérification de la bonne mise en exécution de ses plans ou autres documents, ni la surveillance des méthodes et dispositions prises par l'entreprise pour réaliser son chantier (terrassements, blindages, étaiements, sécurité, etc...)

6 - RESPONSABILITE PAR RAPPORT AUX QUANTITES
Lorsque le B.E.T. a établi une préétude ayant servi à l'établissement des prix de l'entreprise, sa responsabilité est engagée vis à vis du respect des quantités selon les modalités suivantes :
- les prix unitaires de l'entreprise doivent être définis dans son offre,
- les quantités du devis estimatif de l'entreprise sont réajustées en fonction des quantités réellement mises en oeuvre et affectées des prix unitaires ci-avant.
- si la différence excède 3 %, le B.E.T. s'engage à rembourser ou à compenser à l'entreprise la différence entre le devis réajusté et le devis de base majoré de 3 %
- sont exclus les suppléments ne correspondant pas à des matériaux mis en oeuvre, comme installation de chantier, location de grues ou d'étaiement, etc... ; ceux relatifs à des aléas non maîtrisables par le B.E.T. (aléas liés au sol et au sous-sol, imprécision des documents servant de base à la mission, etc...) ; ceux liés à un changement de technique de l'entreprise ; ceux payés à l'entreprise par un tiers.

Lorsque le B.E.T. n'a pas établi de préétude ou lorsque celle-ci est établie à titre indicatif, sa responsabilité ne peut être engagée au titre du respect des quantités.

7 - FOURNITURE DES DOCUMENTS
Les documents de recolement sont fournis à l'entreprise en 3 exemplaires, et éventuellement CDROM.
Les documents de travail et provisoires sont diffusés au plus en 4 exemplaires papier.

8 - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES - MODIFICATIONS
Des travaux supplémentaires ou des modifications peuvent être demandés au B.E.T. notamment au titre de :
- changement des méthodes à l'initiative de l'entreprise,
- modification des travaux ou travaux supplémentaires par rapport aux documents servant de base à la mission,
- assistance technique dépassant le cadre normal de la mission.

Ces travaux feront l'objet d'un complément de rémunération et d'un avenant au contrat avant toute mise à exécution.

9 - SOUS-TRAITANCE
Le B.E.T. devra obtenir l'accord de son client avant de confier un travail en sous-traitance à une société n'appartenant pas au groupe.
Le B.E.T. reportera sur son sous-traitant l'ensemble des obligations issues du présent contrat.

10 - AGREMENT DE SOUS-TRAITANCE
Lorsque le client n'est pas un Maître d'Ouvrage, il s'engage à effectuer auprès du Maître d'Ouvrage une demande d'agrément de sous-traitance au B.E.T. des prestations d'étude du présent marché et à mettre en place le paiement direct du B.E.T. par le Maître d'Ouvrage. A défaut de satisfaire à ces obligations, le B.E.T. se réserve le droit d'effectuer une action directe auprès du Maître d'Ouvrage après mise en demeure du client.

11 - PROPRIETE INTELLECTUELLE
Le B.E.T. conserve la propriété intellectuelle de ses travaux.
Sauf s'il s'agit de procédés dont la propriété industrielle appartient au client, le B.E.T. peut utiliser sans réserve les détails constructifs et de conception établis pour un dossier particulier.

12 - CONDITIONS FINANCIERES
Les paiements seront effectués par le client sur présentation par le B.E.T. de situation mensuelle d'études établie sous forme de note d'honoraires.
Le montant des honoraires défini aux conditions particulières est ferme et non révisable dans un délai de 6 mois après la date de signature du contrat. Au-delà, il sera réactualisé par libre négociation.
Le paiement des honoraires est exigible dès présentation de la note d'honoraires.
Conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture ; elles sont portées au dernier taux de refinancement BCD +10 pts.
A compter du 1er janvier 2013, conformément au décret n° 2012.1115 daté du 2 octobre 2012, il est appliqué une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement d'un montant minimum de 40 euros.

13 - LITIGES
En cas de contestations, litiges, procès de quelque sorte que ce soit, seul le Tribunal de Commerce de Nantes sera compétent, même en cas de pluralité de défendeurs.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

ALPES CONTROLES

Agence de Rennes
Espace Entreprises LES LAURENTINES
Local n°5
35520 LA CHAPELLE DES FOUGERETZ
05-45-70-36-88 - 05-45-92-81-08
rennes@alpes-controles.fr



DIAGNOSTIC IMMOBILIER
CONTRAT N° 350-B-2017-0006
"VILLEDIEU LES POELES CENTRE AQUATIQUE"

Entre les soussignés:

- Raison sociale : VILLEDIEU INTERCOM
- Adresse : 11 rue Picasso Paris
  50800 VILLEDIEU LES POELES

Représenté(e) par

- Nom : ~~Madame Marie~~ VARIN
- Prénom : Charly
- Qualité : Président

Ayant tout pouvoir à l'effet des présentes
Ci-après désigné "Le client"
d'une part, et

Le société **BUREAU ALPES CONTRÔLES**
3 Bis Impasse des Prairies
ANNECY LE VIEUX
74940 ANNECY

- Forme juridique : SAS
- N° SIREN/SIRET : 3 5 1 8 1 2 6 9 8 / 0 0 6 5 7

Représenté(e) par Monsieur Arnaud BUSQUET, Directeur Général
Ayant donné tout pouvoir à : Monsieur Yann CAVELAN, Le Responsable d'Agence

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

ARTICLE 1 : Définition des missions

Pour l'(les) objet(s) décrit(s) en article 2, le client confie les missions suivantes à la société **BUREAU ALPES CONTROLES**, qui accepte :

- Repérage amiante avant travaux

Diagnostic amiante

ARTICLE 2 : Définition de l'(les) objet(s) concerné(s) par la(les) mission(s)

Localisation : ***Rue du 8 mai 1945***

Locaux, bâtiments : **Centre aquatique**

Le contrat est établi sur la base des données complémentaires suivantes :

Elément	Réception	Commentaire
Plan des locaux	à nous communiquer	
Historique et informations générales du site	à nous communiquer	
Descriptif exhaustif et périmètre des travaux	à nous communiquer	
DTA, rapports antérieurs et repérage amiante	à nous communiquer	
Données sur les conditions particulières d'accès et d'interventions	à nous communiquer	
Informations sur l'occupation du site lors des prélèvements	à nous communiquer	

L'attention du client est attirée sur la necessité impérieuse d'avoir à fournir à la société BUREAU ALPES CONTROLES le plus de détails possible sur toutes les données citées dans le tableau ci-dessus. L'absence d'un descriptif exhaustif des travaux accroit l'aléa du diagnostic.

Le rôle du client tant dans la préparation que dans l'exécution de la mission est essentiel pour permettre à la société BUREAU ALPES CONTROLES de mener à bien sa mission. Il s'agit d'une véritable coproduction. En l'absence du respect par le client des obligations qui sont les siennes au titre du contrat et de la réglementation en vigueur, la société BUREAU ALPES CONTROLES remettra un rapport qui ne permettra pas au client de répondre à ses obligations réglementaires.

Le maître d'ouvrage désigne un correspondant ayant les délégations, compétences, habilitations et moyens requis pour le bon déroulement de la prestation, connaissant l'établissement, les installations, appareils et équipements et apte à réaliser les manoeuvres nécessaires et à en assurer le commandement.
Ce correspondant sera en capacité de prendre toutes les décisions qui s'imposent pour le bon déroulement de la mission. Il sera accessible pendant toute la durée de la mission de repérage, c'est à dire joignable à tout moment et, s'il n'accompagne pas l'opérateur de repérage, pouvant le rejoindre sur les lieux de la prestation à tout moment et dans un bref délai.

En particulier la remise du descriptif exhaustif et périmètre des travaux est une des obligations du client.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

ARTICLE 3 : Pièces constitutives du contrat

Les pièces qui constituent le contrat sont le présent contrat, les conditions générales de vente et les conditions spéciales d'intervention désignées à l'article 4.

ARTICLE 4 : Conditions d'intervention et délais

Les prestations seront réalisées selon les conditions spéciales d'intervention jointes au présent contrat.

La(les) mission(s) sera(ont) réalisée(s) dans un délai de 20 jours après réception du présent contrat renseigné et signé par le client, sous réserve du respect par celui-ci des conditions de paiement décrites à l'article 6 et de ses obligations figurant dans les conditions spéciales d'intervention jointes.

Il est précisé que les prestations suivantes seront sous-traitées par BUREAU ALPES CONTRÔLES :

Visite et Analyse des échantillons si prélèvement

Les sous-traitants identifiés sont :

Raison ou sociale : EGD Diagnostic
Forme juridique :
N° SIRET :
N° RCS :
Adresse :

ARTICLE 5 : Honoraires

Le montant forfaitaire hors taxes de nos honoraires, hors frais d'analyse d'échantillon, est de **480.00€ HT** (soit 576.00 € TTC).

Le taux de TVA appliqué est celui en vigueur de 20.00%, sous réserve d'un changement de réglementation.

Le versement de cette somme s'effectuera :

- 100% à la remise des rapports, soit 480.00 € HT (soit 576.00 € TTC)

En cas d'annulation de visite demandée par le client moins de 2 jours ouvrés avant celle-ci, il sera facturé 50% de la mission.

En ce qui concerne le diagnostic amiante, conformément aux conditions générales de vente, les analyses des échantillons feront l'objet d'une demande d'accord, et ceux-ci seront transmis au laboratoire retenu après réception de la demande d'accord signée par le client.

La facture sera établie ultérieurement sur la base des coûts d'analyse suivants (montants HT par échantillon selon le type d'analyse, TVA en sus) :

Analyse MOLP	Analyse MET
50,00 € HT	70,00 € HT

Obtention des résultats en délai NORMAL sous 7 jours ouvrés pour moins de 30 échantillons

☐ Option délai 'RUSH': Obtention des résultats en délai RAPIDE 'RUSH' sous 3 jours ouvrés. En cas d'analyse en délai 'RUSH' 20,00 € HT supplémentaires seront facturés par échantillon analysé.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

ARTICLE 6 : Facturation et Conditions de paiement

6.1 Adresse d'envoi de la facture

Les factures seront envoyées à l'adresse du client, citée en page 1 de ce contrat.

Si le client souhaite l'envoi de ses factures à une adresse différente de celle mentionnée en première page du présent contrat, il devra en faire la demande à la société BUREAU ALPES CONTRÔLES par écrit ou compléter dans l'encart ci-dessous. En ce cas, il est précisé que le client demeurera toutefois contractuellement engagé conformément aux termes du présent contrat.

Nom : _____

Adresse : _____

_____

Code Postal : _____ Ville : _____

6.2 Conditions de paiement

Les honoraires de la société **BUREAU ALPES CONTRÔLES** seront réglés dans les 45 jours suivant la date d'émission de la facture par virement sur le compte bancaire :

CREDITCOOP ANNECY

RIB : 42559-00018-41000007394-43

IBAN : FR76 4255 9000 1841 0000 0739 443 BIC : CCOPFRPPXXX

ouvert au nom de BUREAU ALPES CONTRÔLES SAS

Les honoraires seront versés conformément aux conditions générales de vente.

Le présent contrat est constitué des pièces indiquées à l'article 3 des présentes. Le client déclare en avoir pris connaissance et les accepter dans leur intégralité.

A l'exception des données relatives au client en page 1, du choix des options à l'article 5 (option délai 'rush'), et à l'adresse de facturation dans l'article 6.1, tout rajout ou surcharge du texte du présent contrat rendra celui-ci nul et non avenu.

Le retour d'un exemplaire de la présente à l'agence figurant en page 1, revêtue de la mention "Lu et approuvé", de la signature du représentant légal pour les sociétés et du cachet de la société déclenchera l'intervention de BUREAU ALPES CONTRÔLES dans les délais décrits à l'article 4.

Sans signature par le client dans le délai de 3 mois suivant la date de signature par la société BUREAU ALPES CONTRÔLES figurant ci-dessous, le présent contrat est réputé nul et non avenu.

Le client
(Faire précéder votre signature de la mention "Lu et approuvé")
Madame Marie

Lu et approuvé

Fait à : Villedieu les Poêles
Le : 30/10/2017

La société BUREAU ALPES CONTRÔLES

Le Responsable d'Agence
Yann CAVELAN

Fait à La Chapelle Des Fougeretz
Le : 27/10/2017

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

CONDITIONS SPECIALES D'INTERVENTION

DIM C303 : Repérage amiante avant travaux

OBJET DE LA MISSION

La mission a pour objet, le repérage des Matériaux et Produits contenant de l'Amiante dans les bâtiments selon les dispositions suivantes :
Il ne s'agit pas d'une mission de contrôle technique.

REFERENTIEL

- Article L4121-1 et article L4121-2 du Code du Travail ;
- Arrêté du 26 juin 2013 ;
- Norme NFX 46-020 de Aout 2017 ;
- Décret 2011.629 du 3 juin 2011 ;
- Decret 2012-639 du 4 mai 2012

CONDITIONS D'INTERVENTION

Le donneur d'ordre communique à BUREAU ALPES CONTROLES, avant la visite :

- la liste des immeubles ou parties d'immeubles bâtis concernés ;
- les plans à jour de l'immeuble bâti ou, à défaut, des croquis ; si ce n'est pas le cas, le donneur d'ordre fait réaliser des plans ou croquis manquants ;
- la date de délivrance du permis de construire, les années de construction, modification, réhabilitation, si elles sont connues ;
- toute information pouvant faciliter le repérage des MPCA (DTA, anciens rapports concernant la recherche d'amiante, date et nature des derniers travaux réalisés, informations concernant l'accès aux différentes parties de l'immeuble en toute sécurité).

Le donneur d'ordre doit définir la nature et le périmètre de l'opération.
Le donneur ne doit pas imposer la méthode de repérage, il ne doit pas définir le nombre de prélèvements à analyser.
Le nombre d'investigation approfondie, de sondages, de prélèvements et d'analyses à effectuer ne peut pas être déterminé avant l'achèvement de la mission de repérage.
Le donneur d'ordre notifie par écrit à l'opérateur de repérage les conditions de sécurité et les règles essentielles et particulières de sécurité, liées à la nature des locaux visités et aux activités.
Le donneur d'ordre :

- précise les modalités d'accès et de circulation ;
- désigne auprès de l'opérateur de repérage un accompagnateur, qui doit avoir une connaissance des lieux inspectés et des éventuelles procédures particulières à mettre en oeuvre dans certains locaux.

Cet accompagnateur :

- indique et facilite l'accès à certaines zones particulières telles que les vides sanitaires, combles, locaux techniques, annexes, dépendances ;
- dispose de tous les instruments d'accès (clefs, codes), toutes les autorisations nécessaires pour pénétrer dans l'ensemble des locaux, y compris annexes, dépendances et certaines zones particulières telles que vides sanitaires, combles, locaux techniques, pour accéder à l'ensemble des installations techniques, arrêter ou faire arrêter celles-ci, si nécessaire, ainsi que les faire remettre en fonctionnement ;
- vérifie avec l'opérateur de repérage si la présence de personnes dûment habilitées est nécessaire pour permettre la visite de certains locaux (ascenseur, transformateur, etc.) ;
- le donneur d'ordre ou son représentant finalise avec l'opérateur de repérage l'évaluation des risques formalisée, si nécessaire, par un plan de prévention ;
- le donneur d'ordre ou son représentant informe les locataires ou copropriétaires et, d'une manière générale, tous les occupants et exploitants, de l'intervention qui doit être réalisée dans les locaux, et organise leur présence, si nécessaire, pour accéder à certaines zones ; ceci est fait dans des délais suffisants pour qu'il n'y ait aucune restriction d'accès aux locaux pour l'opérateur de repérage ;
- l'opérateur, formé aux risques Amiante, est doté d'équipements de protections individuelles et respecte le mode opératoire défini pour le processus. Il est demandé à l'accompagnateur et aux personnes présentes de s'éloigner de la zone concernée et de respecter les consignes données par l'opérateur de repérage.

Le donneur d'ordre est tenu :

- de vérifier la cohérence entre le programme de travaux y compris de démolition, le périmètre et le programme de repérage proposés par l'opérateur de repérage, et transmet ses éventuelles observations ;
- de fournir les moyens nécessaires à mettre en oeuvre pour accéder à certains matériaux (escabeau, échelle, échafaudage, plate-forme élévatrice de personnes, etc.), et d'en définir les conditions d'utilisation ;
- en fonction de la mission, de procéder aux démontages nécessitant des outillages et/ou aux investigations approfondies destructives demandés par l'opérateur de repérage ;
- dans le cas où il modifie le programme de travaux, d'informer l'opérateur de repérage et d'adapter sa mission.

La mission se déroule en deux temps:

1. une visite de reconnaissance de tous les locaux et installations inscrits dans le périmètre de repérage afin de déterminer les zones présentant des similitudes d'ouvrage ;
2. recherche et identifie les produits ou matériaux objets du programme de repérage. Repère les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante (inspection visuelle, sondages..). Conclut sur la présence ou l'absence d'amiante.

Des prélèvements peuvent être effectués après accord du donneur d'ordre et ce conformément aux conditions générales de vente ci-annexées.
L'analyse de ces prélèvements est sous-traitée à un laboratoire accrédité par le COFRAC.
Le rapport fait état des observations faites lors de la visite des lieux conformément à la Norme NFX 46-020. Celui-ci contient les procès-verbaux d'analyse des échantillons. Le rapport de diagnostic est remis en format électronique de type PDF.

LIMITES DE LA MISSION

Sont exclus de notre mission :

- les équipements et aménagements spécifiques aux activités professionnelles ;
- les appareils de production de chaleur et leur dispositif d'isolation.

AUTRES MISSIONS

A la demande du maître de l'ouvrage, l'intervention peut être complétée par les prestations suivantes :

- repérage amiante avant démolition ;
- repérage d'Amiante pour l'établissement du « Dossier Technique Amiante » ;
- CREP : Constat des risques d'exposition au plomb.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1: APPLICATION
Les présentes conditions sont valables pour toutes commandes, sauf conventions spéciales ou conditions particulières dérogatoires. Les conditions générales ainsi que les conditions particulières sont réputées être acceptées par le CLIENT dès lors qu'il signe un contrat, une offre, un bon de commande ou un bulletin d'inscription avec la société BUREAU ALPES CONTROLES. Elles s'appliquent même si elles sont en contradiction avec les propres conditions générales ou particulières du CLIENT et même dans l'hypothèse où celles-ci n'auraient pas été dénoncées.

ARTICLE 2: COMMANDE
Une commande n'est considérée comme ferme et la société BUREAU ALPES CONTROLES n'est engagée que lorsque le CLIENT lui a fourni une pièce écrite précisant l'objet de sa commande (bon de commande, offre, devis accepté, contrat, bulletin d'inscription).

ARTICLE 3: MISSION
La mission de la société BUREAU ALPES CONTROLES se déroule selon des modalités fixées d'un commun accord avec le CLIENT et formalisées dans les conditions particulières du document contractuel liant les deux parties. Lors de l'exécution de sa mission par la société BUREAU ALPES CONTROLES, le CLIENT conserve la direction, l'usage, la garde et la responsabilité des installations, équipements et appareils sur lesquels la Société BUREAU ALPES CONTROLES est appelée à intervenir.
Le CLIENT ou son représentant sur le site où la société BUREAU ALPES CONTROLES assurera sa (ses) mission (s) doit :

- Se conformer à la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité du travail en particulier celle portant sur l'intervention d'une entreprise extérieure ;
- Prendre toutes dispositions nécessaires à l'accomplissement de l'intégralité de la mission et à la sécurité des personnes et des biens ;
- Désigner une personne qualifiée, ayant libre accès à l'établissement qui accompagnera le collaborateur de la société BUREAU ALPES CONTROLES, lui fournira tout renseignement utile affin d'assurer sa sécurité et qui aura l'autorité nécessaire à l'accomplissement complet de la mission de la société BUREAU ALPES CONTROLES;
- Signaler les matériels aux caractéristiques inhabituelles et toute modification, changement ou incident intervenu sur les installations, matériels ou équipements depuis la mission précédente ou, à défaut, depuis moins d'un an ;
- Assurer la disponibilité et l'accès à l'objet de la mission (site, appareil, installation, local, produit, ...) et la mise à disposition gratuite de tous documents nécessaires à la bonne exécution de sa mission par la société BUREAU ALPES CONTROLES (informations, plans, documentation, archives ...).
- Informer la société BUREAU ALPES CONTROLES de toute demande émanant des autorités administratives concernées.

Toute modification de la mission initiale doit faire l'objet d'un écrit signé des deux parties.

Il n'entre pas dans la mission de la société BUREAU ALPES CONTROLES de s'assurer que ses avis, résultats ou réserves sont suivis d'effet et de prendre, ou de faire prendre, toute mesure nécessitée par la détection d'éventuels risques ou défectuosités.
Une description du processus de traitement des réclamations et recours est à disposition des parties intéressées sur demande. En certification, inspection aux fins de notification, formations qualifiantes et tests, le demandeur peut exercer un droit de recours sur les décisions prises, en exprimant un recours par courrier recommandé avec accusé de réception dans les 8 jours calendaires suivant la notification de la décision contestée. Pour les autres activités, le demandeur peut exercer un droit de recours sur les avis ou résultats émis, par l'envoi d'un courrier dans le mois suivant l'émission de l'avis ou du résultat contesté.
Pour le cas où la Société BUREAU ALPES CONTROLES considère qu'une analyse en laboratoire est utile, elle sollicite au préalable l'accord du CLIENT par courrier, à l'exception des missions de certification. Cette demande devra lui être retournée dûment signée. La (ou les) facture(s) correspondante(s) est (sont) ensuite envoyée(s) au CLIENT. En cas de refus du CLIENT de faire procéder à cette analyse, la Société BUREAU ALPES CONTROLES ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences de cette absence d'analyse.
La société BUREAU ALPES CONTROLES pourra être amenée à sous-traiter une mission qui lui a été confiée par le CLIENT. Ce dernier en sera alors informé. Cette disposition ne s'applique pas aux contrats de coordination sécurité et protection de la santé.
La société BUREAU ALPES CONTROLES n'intervient pas les week-ends et jours fériés, sauf acceptation écrite expresse.

ARTICLE 4: CONFIDENTIALITE ET DROITS DE PROPRIETE
Toute mission de la société BUREAU ALPES CONTROLES fait l'objet d'un ou plusieurs documents écrits ou électroniques. Ce(s) document(s) est (sont) et demeure(nt) la propriété du CLIENT.
Il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, des avis ou résultats émis par la société BUREAU ALPES CONTROLES, que par publication ou communication "in extenso". Il ne peut non plus être fait état à titre publicitaire, de l'intervention de la société BUREAU ALPES CONTROLES, sans avoir recueilli, au préalable, l'accord de celle-ci sur le principe et le libellé de ladite publicité.
Le client s'engage à ne pas utiliser la marque d'accréditation sur ses propres supports tels que ses courriers à entête.
Les informations obtenues ou générées au cours des interventions ne sont pas diffusées à une tierce personne sauf dans les cas suivants :

- sur autorisation formelle du CLIENT ;
- sur demande formelle justifiée des autorités concernées lorsque les activités entrent dans le cadre d'un agrément, d'une accréditation, d'une notification européenne, d'une procédure judiciaire ou d'un acte d'instruction.

Sauf avis contraire, le CLIENT autorise d'ores et déjà la société BUREAU ALPES CONTROLES à faire état des missions confiées, que ce soit à titre commercial ou dans ses listes de références.

ARTICLE 5: PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT
Les honoraires de la société BUREAU ALPES CONTROLES sont calculés en fonction de la nature et de la durée de ses missions, de l'importance et des caractéristiques des installations, matériels, équipements, locaux ou autres, objets de la mission. Les montants indiqués dans le document contractuel liant les parties sont susceptibles d'être révisés, en cas de modification du contenu de la mission de la part du CLIENT, ou de modification de l'importance des installations, du matériel, des équipements ou autres, objets de la mission.
Un complément de facturation peut être demandé au CLIENT pour toute mission exécutée en dehors des horaires normaux ou des jours ouvrés, pour toute visite urgente ou nécessitant un déplacement spécial ainsi que pour tout document complémentaire fourni sur demande particulière du CLIENT.
Les factures sont payables par chèque ou virement. Pour le cas où un paiement par traite serait accepté par la société BUREAU ALPES CONTROLES, le CLIENT devra envoyer la traite dûment acceptée dans les cinq jours de l'envoi de la facture.
A défaut de règlement dans les délais requis, il sera fait application dès le jour suivant la date de règlement, de pénalités de retard sur la base du taux mentionné sur la facture. Le respect des délais de paiement est une condition essentielle du contrat entre la société BUREAU ALPES CONTROLES et le CLIENT. En plus des pénalités de retard sus mentionnées, une indemnité forfaitaire de compensation de frais de recouvrement de 40€ devra être versée par le CLIENT.
En cas de force majeure, si la société BUREAU ALPES CONTROLES ne peut achever sa mission, le CLIENT ne pourra formuler aucun grief à son encontre et devra payer la fraction de rémunération prévue dans le contrat et correspondant à la mission effectuée ainsi que les frais engagés. Il est convenu que sont assimilés aux cas de force majeure tous évènements imprévisibles, irrésistibles et extérieurs à la société BUREAU ALPES CONTROLES la mettant dans l'impossibilité absolue de respecter tout ou partie de ses engagements.

Sauf mention particulière stipulée ci-après ou dans le contrat, lorsque la société BUREAU ALPES CONTROLES se trouvera dans l'impossibilité de réaliser tout ou partie de sa mission pour quelque motif que ce soit ne lui incombant pas, le CLIENT s'engage à lui régler au minimum un forfait égal à 50% des honoraires correspondant à la prestation concernée par cet empêchement, ajouté aux frais de déplacement.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

ARTICLE 6: RESPONSABILITE

La responsabilité de la société BUREAU ALPES CONTROLES est celle d'un prestataire de service assujetti à une obligation de moyens.
Elle ne saurait substituer ses fonctions à celles des éventuels différents intervenants qu'ils soient concepteurs, constructeurs, installateurs, fabricants, services utilisateurs ou d'entretien tel que défini à l'article L4532-6 du code de travail. Toute utilisation du contenu des certificats, avis, résultats, recommandations ou rapports, hors du contexte auquel ils s'appliquent, ne saurait engager la responsabilité de la société BUREAU ALPES CONTROLES.
La société BUREAU ALPES CONTROLES s'engage à faire preuve du soin et de la compétence que l'on peut raisonnablement attendre d'elle dans l'exécution de ses services et sa responsabilité ne sera engagée que dans les cas de négligence prouvée.
La société BUREAU ALPES CONTROLES n'est ni responsable envers le CLIENT ni envers toute tierce partie :

- Pour toute perte, dommage ou dépense résultant d'un manquement du CLIENT à l'une de ses obligations contractuelles, pour toute action prise ou non prise sur le fondement des rapports, avis, résultats, recommandations ou certificats. Il en va de même pour tous résultats, rapports, recommandations ou certificats incorrects découlant d'informations peu claires, erronées, incomplètes, induisant en erreur ou contenant de fausses informations fournies à la société BUREAU ALPES CONTROLES;
- Dans le domaine de la certification, pour toute perte de profit ou revenus, de production, d'activité ou coûts subis par une interruption d'activité, coûts ou dépenses exposés en relation avec le retrait d'un produit défectueux qui sont supportés par le CLIENT.
- Et d'une façon générale pour tout dommage indirect de quelque nature que ce soit et perte consécutive.

ARTICLE 7: CONTRAT D'ASSURANCE SOUSCRIT PAR LA SOCIETE BUREAU ALPES CONTROLES

Les plafonds des garanties souscrites sont les suivants (sous réserve des conditions générales et particulières du contrat d'assurance souscrit) :

	Montants des garanties	
	Par sinistre	**Par année d'assurance**
Diagnostics techniques immobiliers		
Dommages corporels	5 723 959,46 €	17 171 878,37 €
Dont dommages corporels résultant d'une exposition à l'amiante	134 858,68 €	404 576,05 €
Dommages matériels et immatériels	2 289 583,78 €	5 723 959,46 €
Dont dommages immatériels non consécutifs	572 395,95 €	1 717 187,84 €
Montant total de la garantie par sinistre	5 723 959,45 €	
Responsabilité civile risque d'exploitation		
Dommages matériels	1 464 587,82 €	
Dommages corporels	5 858 351,27 €	
Dommages immatériels consécutifs à des dommages corporels ou matériels	20% du montant de l'indemnité payée par l'assureur au titre des dommages corporels ou matériels	
Dommages immatériels non consécutifs à des dommages corporels ou matériels	146 158,78 €	
Limite de garantie par sinistre, tous dommages confondus	5 858 351,27 €	

Le CLIENT accepte ces plafonds de garantie et renonce à tout recours contre la société BUREAU ALPES CONTROLES au-delà de ceux-ci.

ARTICLE 8: CONTESTATION ET APPEL

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution du document contractuel liant les parties, les tribunaux compétents de la circonscription du siège social de la Société BUREAU ALPES CONTROLES seront les seuls compétents.

ARTICLE 9: RESILIATION

Sauf disposition contraire décrite à l'article 5, le présent contrat pourra être résilié par chacune des parties en cas de carence de l'autre, quinze jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivie d'effet.
En cas de rupture du contrat du fait du CLIENT, les honoraires déjà réglés ne pourront en aucun cas donner lieu à un remboursement et les sommes restant dues au titre des prestations réalisées deviendront immédiatement exigibles, la société BUREAU ALPES CONTROLES se réservant en outre la possibilité de facturer une pénalité d'au plus 20% du montant des honoraires et de solliciter l'octroi de dommages et intérêts.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

A partir d'Avril 2017
EG SOL NORMANDIE
devient
ERDA GEOTECHNIQUE
Même équipe
Mêmes coordonnées

ERDA
GEOTECHNIQUE

Etude
Reconnaissance
Diagnostic
Assistance

Villedieu intercom
BP 58
50800 Villedieu-Les-Poêles.

A l'attention de Céline Marie

V. Réf. :
N. Réf. : **NHA/17/10/5666**
Affaire. : **50-17-5627**

ARGENCES, le 30 octobre 2017

Objet : **Extension du centre aquatique à Villedieu les Poêles (50).**
Etude géotechnique de conception, mission G2 AVP.

Confie à ERDA Géotechnique, Société d'Ingénieurs Conseils, Z.I rue Marcel Longuet à Argences, une étude géotechnique dont la teneur est précisée ci-après :

Cadre de la mission

Selon une mission de type G2 AVP de la norme NF P 94-500 relative aux Missions d'Ingénierie Géotechniques.

Projet

Le projet prévoit la rénovation du centre aquatique de Villedieu les Poêles en construisant un bâtiment en extension de l'existant. L'adaptation de l'extension au sol, les descentes de charge et les surcharges sur les niveaux bas ne nous ont pas été communiquées.

Documents fournis par le client :

- Cahier des charges ;
- Plan de masse avec l'implantation des sondages souhaités.

Documents à fournir par le client

- **Plan topographique ;**
- **Coupes et façades ;**
- **Déclaration de projet de travaux (DT) et investigations complémentaires éventuelles.**

La fourniture du maximum de document au démarrage de l'étude permettra une meilleure adaptation de l'étude au projet.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Contexte géotechnique du site

D'après notre expérience du site nous devrions rencontrer depuis le haut vers le bas :

- Des remblais ;
- Une alternance de pélites, grès et conglomérats (Cambrien).

Objectifs

L'objectif de la mission porte sur les points suivants :

- Préciser les contextes géologique et géotechnique du terrain d'assise ;
- Définir le niveau de l'eau, le jour des sondages et en fin de chantier ;
- Déterminer des types de fondations envisageables pour l'extension avec un exemple de prédimensionnement ;
- Déterminer des paramètres de dimensionnement des fondations de l'extension ;
- Définir la possibilité de réaliser un dallage avec détermination des conditions de réalisation de la plate-forme et estimation du module ;
- Définir les classes de plate-forme après terrassement ;
- Prédimensionnement de la couche de forme support de dallage ;
- Définir les conditions d'extraction des matériaux de déblai ;
- Déterminer le système de fondation de l'ouvrage mitoyen ;
- Examiner les conditions de réalisation du projet vis à vis de l'ouvrage mitoyen ;
- Définir les conditions vis-à-vis de la classe sismique.

Un avis sur l'aléa d'effondrement de terrain vis à vis de vides souterrains de grande ampleur ne fait pas partie de cette mission.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

ERDA Géotechnique, S.L. rue Marcel Longuet, 14370 Argences Tél : 02 31 79 78 31 – Fax : 02 31 97 88 81

Moyens

Selon le contexte géologique du site et la nature du projet, nous vous proposons de réaliser :
Une étude d'investigation et d'ingénierie de type G2 AVP et réalisée par ERDA Géotechnique comportant :

- **1 sondage pressiométrique** descendu jusqu'à 6 m de profondeur avec 4 essais pour observer les formations traversées et mesurer les caractéristiques géomécaniques ;
- **1 sondage pressiométrique** descendu jusqu'à 10 m de profondeur avec 6 essais pour observer les formations traversées et mesurer les caractéristiques géomécaniques ;
- **2 décapages de fondation** pour connaître les sols superficiels, le niveau d'assise et la géométrie des fondations de l'existant. **Il est prévu le rebouchage du sondage au mieux avec les matériaux du site ;**
- Le dépouillement des résultats de l'investigation ;
- La synthèse des éléments récoltés et l'application au projet en fonction des buts définis ci-dessus ;
  - La rédaction d'un rapport consignant :
    - l'implantation des sondages ;
    - les résultats des essais ;
    - **l'interprétation selon les objectifs définis ci-dessus.**

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

SRDA Géotechnique, 2 bis rue Marcel Longuet, 14370 Argences tél : 02 31 70 78 21 – Fax : 02 31 88 88 01

Implantation prévisionnelle des sondages

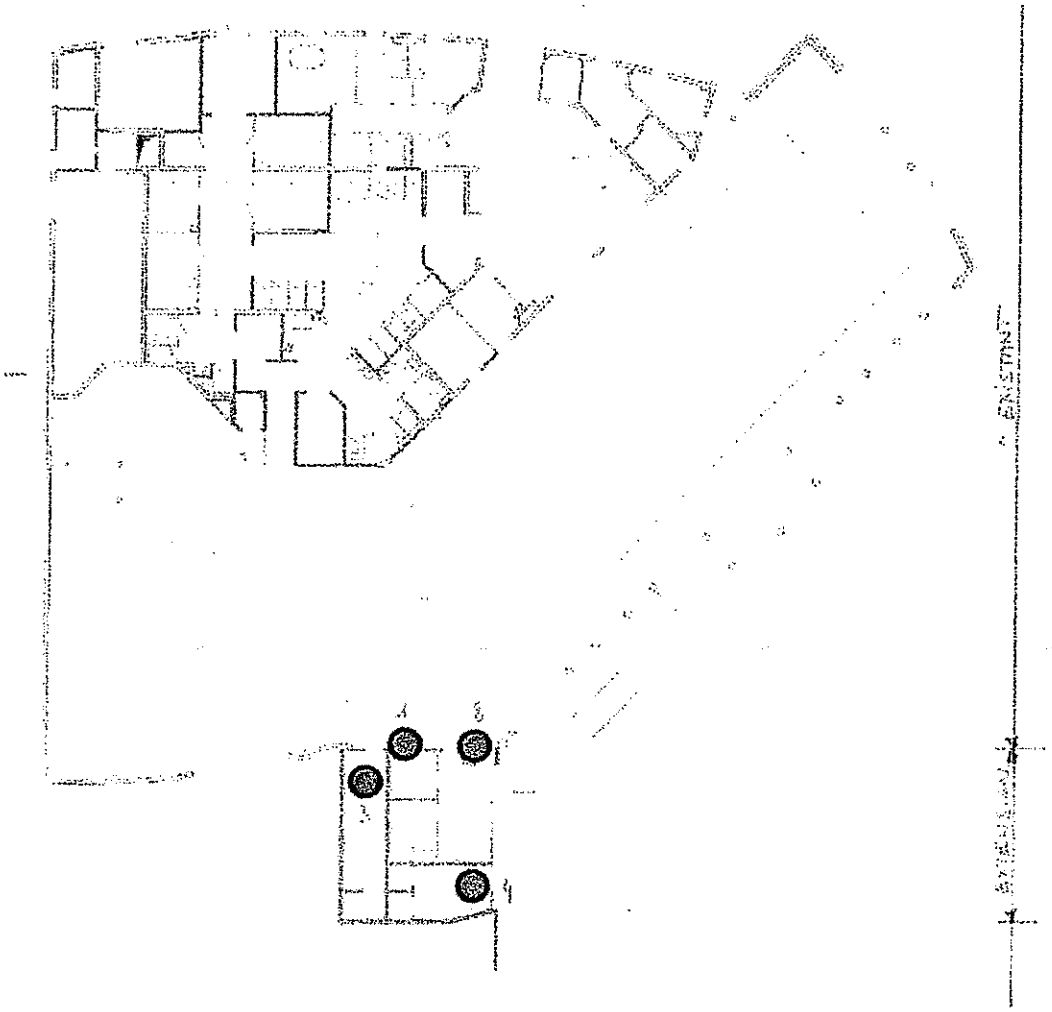

Décapage de fondation à la pelle mécanique

Sondage pressiométrique à 10 m

Sondage pressiométrique à 6 m

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Conditions d'intervention et délais d'exécution

Le client doit nous assurer l'accès au terrain et aux points de sondages.

Terrain présentant des conditions d'accès et d'évolution normale aux engins de sondage et d'essais.

Conformément à la norme NF S 70-003 de juillet 2012 « Travaux à proximité de réseaux enterrés et aériens », il incombe au responsable du projet d'adresser une déclaration de projet de travaux (DT) à chacun des exploitants des ouvrages dont la zone d'implantation est touchée par l'emprise des travaux afin que les travaux envisagés puissent être exécutés en toute sécurité. Lorsque les réponses des exploitants des ouvrages aux déclarations de projets de travaux (DT) sont imprécises (c'est à dire si les plans des ouvrages sont en classe de précision de B [incertitude de localisation ≤ 1,5 m] ou C [incertitude de localisation > 1,5 m]), il incombe au responsable de projet de conduire des investigations complémentaires pour identifier et localiser les ouvrages existants avec la meilleure précision possible dans la classe A [incertitude de localisation ≤ 0,4 m pour un ouvrage rigide et ≤ 0,5 m pour un ouvrage souple]).

- Intervention sur site : à convenir ;
- Durée de l'intervention : 1 jour ;
- Les documents d'étude seront fournis en 3 exemplaires dont 1 reproductible dans un délai de 2 semaines à compter de la date de l'intervention (temps normaux hors DICT).

Assurances

ERDA Géotechnique a souscrit auprès de la SMABTP un contrat d'assurance professionnelle BTP Ingénierie, économie de la construction « Responsabilité professionnelles » pour toutes les missions géotechniques définies dans la norme NFP 94-500.
Notre contrat d'assurance de responsabilité garantit :

Garantie Bâtiment :

Bâtiments d'un coût de construction prévisionnel maximal, tous travaux confondus, de 26 000 000,00 Euros HT

la responsabilité décennale obligatoire : 610 000,00 Euros HT (par sinistre)

Garantie Génie Civil :

Ouvrage de Génie Civil d'un coût de construction prévisionnel maximal, tous travaux confondus, de 6 000 000 Euros HT

la responsabilité décennale : 1 500 000,00 Euros HT

Responsabilité civile professionnelle :

Dommage corporels :	3 354 000,00 Euros HT
Dommage matériels :	610 000,00 Euros HT
Dommage immatériels :	305 000,00 Euros HT

Il convient d'informer ERDA Géotechnique pour tout projet dont le montant dépasse :
26.000.000,00 € pour les travaux de bâtiment ;
6.000.000,00 € pour les travaux de génie civil ;
Afin qu'une déclaration spécifique soit réalisée auprès de notre assureur. La surprime qui découlera de cette assurance spécifique sera intégralement supportée par le maitre d'ouvrage.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Clause de réserve de propriété :

Les sondages, essais et documents d'étude restent la propriété totale et entière de **ERDA Géotechnique** jusqu'au règlement des sommes dues.

Validité des prix :

3 mois, réactualisable à partir du quatrième mois par application de l'indice "SYNTEC" du Moniteur des Travaux Publics, l'indice de base étant celui du mois d'établissement du devis.

Votre commande implique l'acceptation des conditions générales d'exécution de nos prestations ci-contre.

Conditions de Paiement

Le paiement des honoraires et mémoire des travaux interviendra dans le délai maximal de 45 jours après établissement du décompte définitif (par virement ou chèque), sauf pour les particuliers et les SCI ou il est demandé le versement de l'intégralité du montant de notre étude à la commande, le chèque n'étant encaissé qu'après la remise de notre étude à la date vous convenant le mieux.

Le défaut de règlement dans les délais précités fera courir de plein droit les intérêts moratoires au profit d'ERDA Géotechnique.
En cas de retard de paiement, les sommes dues seront majorées de :

- une pénalité de retard sera calculée par application d'une clause pénale forfaitaire de 15% du montant des impayés ainsi qu'à des agios à concurrence de 1% mensuel des sommes dues à partir de la date de mise en demeure par lettre recommandée avec A/R,
- une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement fixée à 40 €.

Le COMMETTANT se libérera des sommes dues par lui, en faisant crédit au compte ouvert au nom de :

Crédit Mutuel

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
10278	02123	00020239301	59	EUR	CCM ARGENCES

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1027	8021	2300	0202	3930	159	CMCIFR2A

Domiciliation
CCM ARGENCES
1 RUE DE TROARN
14370 ARGENCES
☎ 0 820 890 039 (Service 0,12 €/mn + prix appel)

Titulaire du compte (Account Owner)
ERDA GEOTECHNIQUE
ZONE INDUSTRIELLE
RUE MARCEL LONGUET
14370 ARGENCES

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

ERDA Géotechnique, 7 rue Général Leclerc 14670 Argences Tel : 02 31 79 78 01 – Fax : 02 31 37 39 61

BON DE COMMANDE

(Apposer, « Bon pour accord », à dater et signer par le donneur d'ordre)

N° affaire : **50-17-5627**
Devis du : **30/10/2017**
Client : **Villedieu Intercom**
Ouvrage : **Construction d'une extension**
Commune : **Villedieu les Poêles (50)**

N°	Désignation	unité	quantité	P.U.	P. Total
1	Amenée et repli du personnel et du matériel.	Ft	1	800,00 €	800,00 €
	ERDA Géotechnique : Etude de site y compris investigations				
2	Réalisation de 2 sondages pressiométriques descendus entre 6 et 10 m avec la réalisation 10 essais pressiométriques.	Ft	1	1 300,00 €	1 300,00 €
3	Réalisation de 2 décapages de fondation sur l'existant à la pelle mécanique.	Ft	1	1 000,00 €	1 000,00 €
	ERDA Géotechnique : Ingénierie géotechnique (G2 AVP)				
4	Préparation, réalisation, suivi et dépouillement des sondages et essais.	Ft	1	400,00 €	400,00 €
5	Etude et interprétation selon la mission précédemment définie.	Ft	1	400,00 €	400,00 €
6	Rédaction d'un rapport d'étude en 3 exemplaires dont un au format numérique (PDF).	Ft	1	350,00 €	350,00 €
			TOTAL H.T.		4 250,00 €
			T.V.A	20,0%	850,00 €
			TOTAL T.T.C.		5 100,00 €

N. HAMMAR
Ingénieur chargé d'affaire
ERDA Géotechnique

Adresse de facturation :

Bon pour accord
Le 30. 10. 2017

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

SRDA Géotechnique, 2.a, rue Marcel Longuet, 14370 Argences Tél : 02 31 75 78 33 – Fax : 02 31 85 60 81

Conditions générales d'intervention
Reconnaissances et études géotechniques

La société d'études géotechniques contractante est désignée dans ce qui suit par : "Le Géotechnicien".

ARTICLE I. - DELAIS

Sauf indication contraire précise, les estimations de délai d'intervention et de délai d'exécution des travaux ne sauraient engager le Géotechnicien. Ces estimations sont données de bonne foi, elles sont approximatives. L'estimation du délai d'exécution ne peut prendre en compte les retards dus à la rencontre de sols inattendus ou de circonstances naturelles imprévisibles, aux arrêts provenant de cas de force majeure ou de causes non imputables au Géotechnicien.

ARTICLE II. - AUTORISATIONS ET FORMALITES

Toutes les démarches et formalités de nature administrative et, en particulier, l'obtention de l'autorisation de pénétrer sur les chantiers et terrains à reconnaître et d'y exécuter les travaux, observations, ou essais prévus sont à la charge du commettant ou de son mandataire.

ARTICLE III. - DIAGRAMMES, PLANS ET DOCUMENTS

Les diagrammes, coupes de sondages, plans ou documents établis par les soins du Géotechnicien ne peuvent être transmis à des tiers, publiés ou reproduits sans son autorisation.

ARTICLE IV. - PRESTATIONS EXCLUES DE LA MISSION

Sauf stipulations contraires expressément désignées, sont exclues de la mission du géotechnicien, les prestations suivantes :

a- Les implantations topographiques permettant de définir l'emprise des bâtiments, des voies d'accès et plus généralement la zone à étudier.

b- Le dégagement éventuel d'emplacements sensiblement plans au droit de chaque sondage ou essai ainsi que les travaux éventuels permettant l'accessibilité au point de sondage ou d'essai.

ARTICLE V. - DEGATS AUX OUVRAGES ET CULTURES

La responsabilité du Géotechnicien ne saurait être engagée pour dégâts ainsi que par leurs conséquences, causés à des ouvrages, canalisations ou lignes enterrées dont la présence et l'emplacement précis ne lui auraient pas été signalés par écrit avant le début des travaux : il en est de même pour les dégâts au terrain, à la végétation et aux cultures résultant de son intervention.

ARTICLE VI. - RECEPTION DES TRAVAUX

La réception définitive des sondages de reconnaissance, essais de pénétration, et plus généralement de tous essais en place que le Géotechnicien serait amené à exécuter, aura lieu de plein droit à l'achèvement des travaux sur le terrain.

ARTICLE VII. - VARIATION DANS LES PRIX

Les prix relatifs à l'intervention du Géotechnicien seront réputés établis aux conditions économiques en vigueur en France à la date de la proposition. Ils sont valables deux mois et seront actualisés au-delà de cette durée ; ils seront également révisés dans le cas d'un délai d'exécution supérieur à 3 mois.

ARTICLE VIII. - CONDITIONS DE PAIEMENT

Tous les engagements du Géotechnicien sont réputés pris au siège de la Société. Les règlements seront effectués sur situations mensuelles à 30 jours fin de mois de l'exécution des travaux correspondants, ou au plus tard le 10 du mois suivant, par virement ou chèque bancaire à l'ordre du Géotechnicien et au compte de celui-ci dont les références sont précisées par le contrat particulier. Toute somme non réglée à l'échéance prévue donnera lieu à des intérêts de retard et à une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement fixée à 40 euros.

ARTICLE IX. - VERSEMENT D'UNE PROVISION

Lors de la signature de la convention, le Géotechnicien sera habilité à recevoir une provision à valoir sur ses honoraires définitifs, dont le montant sera de 30 % du total estimé des honoraires et frais correspondants à l'exécution du contrat. Sauf clause contraire le montant de la provision initiale est déduit du dernier relevé d'honoraires.

ARTICLE X. - RESILIATION

Toute procédure de résiliation sera obligatoirement précédée d'une mise au point amiable préalable. Sauf le cas de faute grave de la part du Géotechnicien dûment constatée, la résiliation implique que l'ensemble des prestations régulièrement fournies par le Géotechnicien au jour de cette résiliation soient rémunérées par le client.

ARTICLE XI. - RESPONSABILITES

Indépendamment des présentes obligations contractuelles, le Géotechnicien est soumis aux responsabilités découlant du droit commun et à la responsabilité décennale édictée par les articles 1792 et 2270 du Code Civil pour les ouvrages qui tombent dans le champ d'application desdits articles.

Elle déclare par la présente, avoir souscrit les contrats d'assurance la garantissant contre les conséquences pécuniaires de ces différentes responsabilités lui incombant.

ARTICLE XII. - LITIGES

Pour tous les litiges pouvant survenir dans l'application du présent contrat, les parties pourront d'abord solliciter l'avis d'un arbitre, si celui-ci peut être choisi d'un commun accord entre elles dans le délai de dix jours suivant la demande qu'en sera faite.

Faute d'accord sur le choix d'un arbitre, ou sur la solution proposée par celui-ci (ou tout simplement en cas de contestation comme en cas de recouvrement forcé), seuls les Tribunaux du département du siège social seront compétents, de convention expresse et nonobstant tous écrits ou clauses contraires du cocontractant.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

SARL Géotechnique 21, rue Marcel Lecanuet 14123 Ifs cedex Tél : 02 31 47 28 28 – Fax : 02 31 47 28 29

Schéma d'enchaînement des missions types d'ingénierie géotechnique

Extrait de la norme NF P 94-500 de novembre 2013

Enchaînement des missions G1 à G4	Phases de la maîtrise d'œuvre	Mission d'ingénierie géotechnique (GN) et Phase de la mission	Objectifs à atteindre pour les ouvrages géotechniques	Niveau de management des risques géotechniques attendu	Prestations d'investigations géotechniques à réaliser
Étape 1 : Étude géotechnique préalable (G1)		Étude géotechnique préalable (G1) Phase Étude de Site (ES)	Spécificités géotechniques du site	Première identification des risques présentés par le site	Fonction des données existantes et de la complexité géotechnique
	Étude préliminaire, esquisse, APS	Étude géotechnique préalable (G1) Phase Principes Généraux de Construction (PGC)	Première adaptation des futurs ouvrages aux spécificités du site	Première identification des risques pour les futurs ouvrages	Fonction des données existantes et de la complexité géotechnique
Étape 2 : Étude géotechnique de conception (G2)	APD/AVP	Étude géotechnique de conception (G2) Phase Avant-projet (AVP)	Définition et comparaison des solutions envisageables pour le projet	Mesures préventives pour la réduction des risques identifiés, mesures correctives pour les risques résiduels avec détection au plus tôt de leur survenance	Fonction du site et de la complexité du projet (choix constructifs)
	PRO	Étude géotechnique de conception (G2) Phase Projet (PRO)	Conception et justifications du projet		Fonction du site et de la complexité du projet (choix constructifs)
	DCE/ACT	Étude géotechnique de conception (G2) Phase DCE / ACT	Consultation sur le projet de base / Choix de l'entreprise et mise au point du contrat de travaux		
Étape 3 : Études géotechniques de réalisation (G3/G4)		À la charge de l'entreprise / À la charge du maître d'ouvrage			
	EXE/VISA	Étude et suivi géotechniques d'exécution (G3) Phase Étude (en interaction avec la phase Suivi) / Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision de l'étude géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase Supervision du suivi)	Étude d'exécution conforme aux exigences du projet, avec maîtrise de la qualité, du délai et du coût	Identification des risques résiduels, mesures correctives, contrôle du management des risques résiduels (réalité des actions, vigilance, mémorisation, capitalisation des retours d'expérience)	Fonction des méthodes de construction et des adaptations proposées si des risques identifiés surviennent
	DET/AOR	Étude et suivi géotechniques d'exécution (G3) Phase Suivi (en interaction avec la phase Étude) / Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision du suivi géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase Supervision de l'étude)	Exécution des travaux en toute sécurité et en conformité avec les attentes du maître d'ouvrage		Fonction du contexte géotechnique observé et du comportement de l'ouvrage et des avoisinants en cours de travaux
À toute étape d'un projet ou sur un ouvrage existant	Diagnostic	Diagnostic géotechnique (GS)	Influence d'un élément géotechnique spécifique sur le projet ou sur l'ouvrage existant	Influence de cet élément géotechnique sur les risques géotechniques identifiés	Fonction de l'élément géotechnique étudié

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Classification des missions types d'ingénierie géotechnique

Extrait de la norme NF P 94-500 de novembre 2013

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étapes 1 à 3) doit suivre les étapes de conception et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géotechniques. Le maître d'ouvrage ou son mandataire doit faire réaliser successivement chacune de ces missions par une ingénierie géotechnique. Chaque mission s'appuie sur des données géotechniques adaptées issues d'investigations géotechniques appropriées.

ÉTAPE 1 : ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PRÉALABLE (G1)

Cette mission exclut toute approche des quantités, délais et coûts d'exécution des ouvrages géotechniques qui entre dans le cadre de la mission d'étude géotechnique de conception (étape 2). Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire. Elle comprend deux phases :

Phase Étude de Site (ES)

Elle est réalisée en amont d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS pour une première identification des risques géotechniques d'un site.

— Faire une enquête documentaire sur le cadre géotechnique du site et l'existence d'avoisinants avec visite du site et des alentours.

— Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.

— Fournir un rapport donnant pour le site étudié un modèle géologique préliminaire, les principales caractéristiques géotechniques et une première identification des risques géotechniques majeurs.

Phase Principes Généraux de Construction (PGC)

Elle est réalisée au stade d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS pour réduire les conséquences des risques géotechniques majeurs identifiés. Elle s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées.

— Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.

— Fournir un rapport de synthèse des données géotechniques à ce stade d'étude (première approche de la ZIG, horizons porteurs potentiels, ainsi que certains principes généraux de construction envisageables (notamment fondations, terrassements, ouvrages enterrés, améliorations de sols).

ÉTAPE 2 : ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DE CONCEPTION (G2)

Cette mission permet l'élaboration du projet des ouvrages géotechniques et réduit les conséquences des risques géotechniques importants identifiés. Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et est réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre ou intégrée à cette dernière. Elle comprend trois phases :

Phase Avant-projet (AVP)

Elle est réalisée au stade de l'avant-projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées.

— Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.

— Fournir un rapport donnant les hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade de l'avant-projet, les principes de construction envisageables (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions générales vis-à-vis des nappes et des avoisinants), une ébauche dimensionnelle par type d'ouvrage géotechnique et la pertinence d'application de la méthode observationnelle pour une meilleure maîtrise des risques géotechniques.

Phase Projet (PRO)

Elle est réalisée au stade du projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées suffisamment représentatives pour le site.

— Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.

— Fournir un dossier de synthèse des hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade du projet (valeurs caractéristiques des paramètres géotechniques en particulier), des notes techniques donnant les choix constructifs des ouvrages géotechniques (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions vis-à-vis des nappes et des avoisinants), des notes de calcul de dimensionnement, un avis sur les valeurs seuils et une approche des quantités.

Phase DCE / ACT

Elle est réalisée pour finaliser le Dossier de Consultation des Entreprises et assister le maître d'ouvrage pour l'établissement des Contrats de Travaux avec le ou les entrepreneurs retenus pour les ouvrages géotechniques.

— Établir ou participer à la rédaction des documents techniques nécessaires et suffisants à la consultation des entreprises pour leurs études de réalisation des ouvrages géotechniques (dossier de la phase Projet avec plans, notices techniques, cahier des charges particulières, cadre de bordereau des prix et d'estimatif, planning prévisionnel).

— Assister éventuellement le maître d'ouvrage pour la sélection des entreprises, analyser les offres techniques, participer à la finalisation des pièces techniques des contrats de travaux.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

ÉTAPE 3 : ÉTUDES GÉOTECHNIQUES DE RÉALISATION (G3 et G 4, distinctes et simultanées)

ÉTUDE ET SUIVI GÉOTECHNIQUES D'EXECUTION (G3)

Cette mission permet de réduire les risques géotechniques résiduels par la mise en œuvre à temps de mesures correctives d'adaptation ou d'optimisation. Elle est confiée à l'entrepreneur sauf disposition contractuelle contraire, sur la base de la phase G2 DCE/ACT. Elle comprend deux phases interactives :

Phase Etude

— Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.

— Étudier dans le détail les ouvrages géotechniques : notamment établissement d'une note d'hypothèses géotechniques sur la base des données fournies par le contrat de travaux ainsi que des résultats des éventuelles investigations complémentaires, définition et dimensionnement (calculs justificatifs) des ouvrages géotechniques, méthodes et conditions d'exécution (phasages généraux, suivis, auscultations et contrôles à prévoir, valeurs seuils, dispositions constructives complémentaires éventuelles).

— Élaborer le dossier géotechnique d'exécution des ouvrages géotechniques provisoires et définitifs : plans d'exécution, de phasage et de suivi.

Phase Suivi

— Suivre en continu les auscultations et l'exécution des ouvrages géotechniques, appliquer si nécessaire des dispositions constructives prédéfinies en phase Étude.

— Vérifier les données géotechniques par relevés lors des travaux et par un programme d'investigations géotechniques complémentaire si nécessaire (le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats).

— Établir la prestation géotechnique du dossier des ouvrages exécutés (DOE) et fournir les documents nécessaires à l'établissement du dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO)

SUPERVISION GÉOTECHNIQUE D'EXECUTION (G4)

Cette mission permet de vérifier la conformité des hypothèses géotechniques prises en compte dans la mission d'étude et suivi géotechniques d'exécution. Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et est réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre ou intégrée à cette dernière. Elle comprend deux phases interactives :

Phase Supervision de l'étude d'exécution

— Donner un avis sur la pertinence des hypothèses géotechniques de l'étude géotechnique d'exécution, des dimensionnements et méthodes d'exécution, des adaptations ou optimisations des ouvrages géotechniques proposées par l'entrepreneur, du plan de contrôle, du programme d'auscultation et des valeurs seuils.

Phase Supervision du suivi d'exécution

— Par interventions ponctuelles sur le chantier, donner un avis sur la pertinence du contexte géotechnique tel qu'observé par l'entrepreneur (G3), du comportement tel qu'observé par l'entrepreneur de l'ouvrage et des avoisinants concernés (G3), de l'adaptation ou de l'optimisation de l'ouvrage géotechnique proposée par l'entrepreneur (G3).

— donner un avis sur la prestation géotechnique du DOE et sur les documents fournis pour le DIUO.

DIAGNOSTIC GÉOTECHNIQUE (G5)

Pendant le déroulement d'un projet ou au cours de la vie d'un ouvrage, il peut être nécessaire de procéder, de façon strictement limitative, à l'étude d'un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques, dans le cadre d'une mission ponctuelle. Ce diagnostic géotechnique précise l'influence de cet ou ces éléments géotechniques sur les risques géotechniques identifiés ainsi que leurs conséquences possibles pour le projet ou l'ouvrage existant.

— Définir, après enquête documentaire, un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.

— Étudier un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques (par exemple soutènement, causes géotechniques d'un désordre) dans le cadre de ce diagnostic, mais sans aucune implication dans la globalité du projet ou dans l'étude de l'état général de l'ouvrage existant.

— Si ce diagnostic conduit à modifier une partie du projet ou à réaliser des travaux sur l'ouvrage existant, des études géotechniques de conception et/ou d'exécution ainsi qu'un suivi et une supervision géotechniques seront réalisés ultérieurement, conformément à l'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étape 2 et/ou 3).

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Conditions générales des missions géotechniques

(mise à jour du 02/01/2014)

1. Cadre de la mission

Par référence à la norme NF P 94-500 sur les missions d'ingénierie géotechnique (en particulier extrait de 3 pages du chapitre 4 joint à toute offre et à tout rapport), il appartient au maître d'ouvrage et à son maître d'oeuvre de veiller à ce que toutes les missions d'ingénierie géotechnique nécessaires à la conception puis à l'exécution de l'ouvrage soient engagées avec les moyens opportuns et confiées à des hommes de l'Art. L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique suit la succession des phases d'élaboration du projet, chacune de ces missions ne couvrant qu'un domaine spécifique de la conception ou de l'exécution. En particulier :

- les missions d'étude géotechnique préalable (G1), d'étude géotechnique de conception (G2), d'étude et suivi géotechniques d'exécution (G3), de supervision géotechnique d'exécution (G4) sont réalisées dans l'ordre successif ;
- exceptionnellement, une mission confiée à notre société peut ne contenir qu'une partie des prestations décrites dans la mission type correspondante après accord explicite, le client confiant obligatoirement le complément de la mission à un autre prestataire spécialisé en ingénierie géotechnique ;
- l'exécution d'investigations géotechniques engage notre société uniquement sur la conformité des travaux exécutés à ceux contractuellement commandés et sur l'exactitude des résultats qu'elle fournit ;
- toute mission d'ingénierie géotechnique n'engage notre société sur son devoir de conseil que dans le cadre strict, d'une part, des objectifs explicitement définis dans notre proposition technique sur la base de laquelle la commande et ses avenants éventuels ont été établis, d'autre part, du projet du client décrit par les documents graphiques ou plans cités dans le rapport ;
- toute mission d'étude géotechnique préliminaire de site, d'étude géotechnique d'avant-projet ou de diagnostic géotechnique exclut tout engagement de notre société sur les quantités, coûts et délais d'exécution des futurs ouvrages géotechniques. De convention expresse, la responsabilité de notre société ne peut être engagée que dans l'hypothèse où la mission suivante d'étude géotechnique de projet lui est confiée ;
- une mission d'étude géotechnique de conception G2 engage notre société en tant qu'assistant technique à la maîtrise d'oeuvre dans les limites du contrat fixant l'étendue de la mission et la (ou les) partie(s) d'ouvrage(s) concernée(s).

La responsabilité de notre société ne saurait être engagée en dehors du cadre de la mission d'ingénierie géotechnique objet du rapport. En particulier, toute modification apportée au projet ou à son environnement nécessite la réactualisation du rapport géotechnique dans le cadre d'une nouvelle mission.

2. Recommandations

Il est précisé que l'étude géotechnique repose sur une investigation du sol dont la maille ne permet pas de lever la totalité des aléas toujours possibles en milieu naturel. En effet, des hétérogénéités, naturelles ou du fait de l'homme, des discontinuités et des aléas d'exécution peuvent apparaître compte tenu du rapport entre le volume échantillonné ou testé et le volume sollicité par l'ouvrage, et ce d'autant plus que ces singularités éventuelles peuvent être limitées en extension. Les éléments géotechniques nouveaux mis en évidence lors de l'exécution, pouvant avoir une influence sur les conclusions du rapport, doivent immédiatement être signalés à l'ingénierie géotechnique chargée de l'étude et suivi géotechniques d'exécution (mission G3) afin qu'elle en analyse les conséquences sur les conditions d'exécution voire la conception de l'ouvrage géotechnique. Si un caractère évolutif particulier a été mis en lumière (notamment glissement, érosion, dissolution, remblais évolutifs, tourbe), l'application des recommandations du rapport nécessite une validation à chaque étape suivante de la conception ou de l'exécution. En effet, un tel caractère évolutif peut remettre en cause ces recommandations notamment s'il s'écoule un laps de temps important avant leur mise en œuvre.

3. Rapport de la mission

Le rapport géotechnique constitue le compte-rendu de la mission d'ingénierie géotechnique définie par la commande au titre de laquelle il a été établi et dont les références sont rappelées en tête. A défaut de clauses spécifiques contractuelles, la remise du rapport géotechnique fixe la fin de la mission. Un rapport géotechnique et toutes ses annexes identifiées constituent un ensemble indissociable. Les deux exemplaires de référence en sont les deux originaux conservés : un par le client et le second par notre société. Dans ce cadre, toute autre interprétation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle ne saurait engager la responsabilité de notre société. En particulier l'utilisation même partielle de ces résultats et conclusions par un autre maître d'ouvrage ou par un autre constructeur ou pour un autre ouvrage que celui objet de la mission confiée ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de notre société et pourra entraîner des poursuites judiciaires.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Le 24/11/2017

SOCOTEC

PROPOSITION COMMERCIALE

50_VILLEDIEU LES POELES_ RENOVATION DU CENTRE AQUATIQUE

MISSION CONTROLE TECHNIQUE

VILLEDIEU INTERCOM
BP 58
50800 VILLEDIEU-LES-POELES

REFERENCES A RAPPELER LORS DE VOS ECHANGES
VOTRE N° D'AFFAIRE : 17112455000024
DEVIS N° : DEV/17112455000000710/1

Agence Construction Cherbourg
Centre d'Affaires Atlantique - 27 rue Dom Pedro-CS 50338 - CHERBOURG-OCTEVILLE - 50103 - CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
Tél : (+33)2.33.88.71.80 - Fax : (+33)2.33.88.71.81
@ : construction.cherbourg-saintlo@socotec.com

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

SOCOTEC

PROPOSITION ENTRE

VILLEDIEU INTERCOM
11 RUE PIERRE PARIS
BP 58
50800 VILLEDIEU-LES-POELES

SIREN : 200043354 Code APE : 8411Z

CI APRES DESIGNE LE CLIENT
Représenté par : Monsieur BIDET

En qualité de :Vice Président de Villedieu INTERCOM

ET

SOCOTEC France
Centre d'Affaires Atlantique - 27 rue Dom Pedro-CS 50338 - CHERBOURG-OCTEVILLE - 50103 - CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
Tél : (+33)2.33.88.71.80 - Fax : (+33)2.33.88.71.81
Représenté par : Vincent BUREAU

En qualité de : LE DIRECTEUR D'AGENCE

SYNTHESE DE L'OFFRE

Adr.	Désignation missions	Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	Montant TTC	
	Voir la liste des missions page suivante					
	Total (EUR)	9		5 660,00	6 792,00	

Adr.	Adresses de visites liées aux lignes missions
	Voir la liste des adresses page suivante

Adresse facturation (si différente adresse Expédition)	Adresse envoi facture (si différente adresse facturation)	Adresse du Payeur (si différente adresse Facturation)

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

SOCOTEC

PROPOSITION ENTRE

VILLEDIEU INTERCOM
11 RUE PIERRE PARIS
BP 58
50800 VILLEDIEU-LES-POELES

SIREN : 200043354 Code APE : 8411Z

CI APRES DESIGNE LE CLIENT
Représenté par : Monsieur BIDEL

En qualité de :Vice Président de Villedieu INTERCOM

ET

SOCOTEC France
Centre d'Affaires Atlantique - 27 rue Dom Pedro-CS 50338 - CHERBOURG-OCTEVILLE - 50103 - CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
Tél : (+33)2.33.88.71.80 - Fax : (+33)2.33.88.71.81
Représenté par : Vincent BUREAU

En qualité de : LE DIRECTEUR D'AGENCE

SYNTHESE DE L'OFFRE

Adr	Désignation missions	Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	Montant TTC	
	Voir la liste des missions page suivante					
	Total (EUR)	9		5 660,00	6 792,00	

Adr	* Adresses de visites liées aux lignes missions
	Voir la liste des adresses page suivante

Adresse facturation (si différente adresse Expédition)	Adresse envoi facture (si différente adresse facturation)	Adresse du Payeur (si différente adresse Facturation)

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

SOCOTEC

Adr	Désignation missions	Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	Montant TTC	
1	Contrôle technique	1	4 800,00	4 800,00	5 760,00	☑
1	Contrôle technique : mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables	1				☑
1	Contrôle technique : mission LE relative à la solidité des existants	1				☑
1	Contrôle technique : mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH	1				☑
1	Contrôle technique : mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées	1				☑
1	Contrôle technique : mission PV relative au récolement des essais de fonctionnement des installations	1				☑
1	Contrôle technique : mission AV relative à la stabilité des avoisinants	1				☑
	Sous-total			***4 800,00***	***5 760,00***	
1	Attestation de fin de travaux du constat de l'accessibilité des handicapés	1	250,00	250,00	300,00	☑
	Sous-total			***250,00***	***300,00***	
1	Vérification initiale des installations électriques.	1	610,00	610,00	732,00	☑
	Sous-total			***610,00***	***732,00***	

Adr	Adresses de visites liées aux lignes missions
1	CENTRE AQUATIQUE DE VILLEDIEU LES POELES

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

SOCOTEC

A. CONDITIONS PARTICULIERES – CONTRÔLE TECHNIQUE

ARTICLE 1 : OBJET DE LA MISSION

Pour l'opération de construction définie à l'article 2 ci-après, le client confie à SOCOTEC France, qui accepte :

- la (les) mission(s) de contrôle technique désignée(s) à l'article 3.1
- (le cas échéant) la (les) mission(s) complémentaire(s) désignée(s) à l'article 3.2

ARTICLE 2 : DEFINITION DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION

Situation : CENTRE AQUATIQUE à VILLEDIEU LES POELES
Nature du programme de travaux : Réhabilitation et extension
Montant prévisionnel des travaux HT : 2 400 000.00 €
Date prévisionnelle du démarrage des travaux : Non communiqué
Durée prévisionnelle d'exécution des travaux : 10 à 12 mois
Autres caractéristiques sur le programme définies dans la note d'information annexée à la présente proposition.

ARTICLE 3 : LISTE DES MISSIONS

3.1 Liste des missions de contrôle technique pouvant être confiées à SOCOTEC France et indication des missions retenues par le client.

OBJET DE LA MISSION	CODIFICATION DES CONDITIONS SPECIALES	MISSION(S) RETENUE(S)	
		OUI	NON
Contrôle technique		X	
Contrôle technique : mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables	CS_SOC_AAAA/1-15	X	
Contrôle technique : mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables	CS_SOC_AAAB/1-15		X
Contrôle technique : mission LE relative à la solidité des existants	CS_SOC_AAAC/1-15	X	
Contrôle technique : mission AV relative à la stabilité des avoisinants	CS_SOC_AAAD/1-15	X	
Contrôle technique : mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme	CS_SOC_AAAE/1-15		X
Contrôle technique : mission RNT relative à à la sécurité des personnes en cas de survenance de risques naturels exceptionnels ou de risques technologiques	CS_SOC_AAAF/1-15		X
Contrôle technique : mission CD relative au comportement dynamique des supports de machines	CS_SOC_AAAG/1-15		X
Contrôle technique en usine d'éléments préfabriqués	CS_SOC_AAAH/1-15		X
Contrôle technique : Mission relative à la solidité des ouvrages de génie civil			X
Contrôle technique : mission SH relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments d'habitation	CS_SOC_ABAA/1-15		X
Contrôle technique : mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH	CS_SOC_ABAB/1-15	X	
Contrôle technique : mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu'ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels	CS_SOC_ABAC/1-15		X
Contrôle technique : mission F relative au fonctionnement des installations	CS_SOC_AZAA/1-15		X
Contrôle technique : mission GTB relative à la gestion technique des bâtiments	CS_SOC_AZAB/1-15		X
Contrôle technique : mission ENV relative à l'environnement	CS_SOC_AZAC/1-15		X
Contrôle technique : mission CABL relative au pré câblage informatique et téléphonique	CS_SOC_AZAD/1-15		X

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

SOCOTEC

Contrôle technique : mission PV relative au récolement des essais de fonctionnement des installations	CS_SOC_AZAE/1-15	X	
Contrôle technique : mission Qualité - Confort - Gaz (Chauffage individuel)	CS_SOC_AZAF/1-15		X
Contrôle technique : mission Qualité - Confort - Gaz (Chauffage individuel centralisé en vente de gaz répartie)	CS_SOC_AZAG/1-15		X
Contrôle technique : mission Phh relative à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation	CS_SOC_AZBA/1-15		X
Contrôle technique : mission Pha relative à l'isolement acoustique des bâtiments autres qu'à usage d'habitation	CS_SOC_AZBB/1-15		X
Contrôle technique : mission TH relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie	CS_SOC_AZBC/1-15		X
Contrôle technique : mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées	CS_SOC_AZBD/3-16	X	
Contrôle technique : mission Brd relative au transport des brancards dans les constructions	CS_SOC_AZBE/1-15		X
Contrôle technique : mission HYSh relative à l'hygiène et à la santé dans les bâtiments d'habitation	CS_SOC_AZBF/1-15		X
Contrôle technique : mission HYSa relative à l'hygiène et à la santé dans les bâtiments autres que d'habitation	CS_SOC_AZBG/1-15		X
mission CO relative à la coordination des missions de contrôles dans le cas où il est fait appel à plusieurs contrôleurs techniques			X
Dossier de maintenance des opérations de livraison			X

3.2 Prestations pouvant être confiées à SOCOTEC France dans le cadre de la présente proposition et indication des prestations retenues par le client.

OBJET DE LA MISSION	CODIFICATION DES CONDITIONS SPECIALES	MISSION(S) RETENUE(S)	
		OUI	NON
RECOLEMENT DES PROCES VERBAUX D'ESSAIS D'INSTALLATIONS (PV) - AZAE		X	
MISSION RELATIVE A LA SOLIDITE DES OUVRAGES AVOISINANTS EN CAS DE DEMOLITION D'OUVRAGES EXISTANTS - HAAC	PROCOL_CI_SOC_HAAC /4-15		X
CONSTAT DU RESPECT DES REGLES D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES - HCDA	PROCOL_CI_SOC_HCDA /4-15	X	
ATTESTATION DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE A L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX (Mission A) - HKCH	PROCOL_CI_SOC_HKCH /4-15		X
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (Mission B) - HKCH	PROCOL_CI_SOC_HKCH /4-15		X
BATIMENT D'HABITATION NEUF EN FRANCE METROPOLITAINE : ATTESTATION DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION ACOUSTIQUE A L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX - HLCA	PROCOL_CI_SOC_HLCA/ 4-15		X

3.3 Il est rappelé que chacune des missions figurant dans les listes ci-avant correspond à un aléa technique particulier ou à un objet distinct. Il n'y a pas de recouvrement entre missions.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

SOCOTEC

ARTICLE 4 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles qui constituent la proposition de contrôle technique sont par ordre de priorité décroissante :

- Les présentes conditions particulières de contrôle technique ;
- Les conditions spéciales désignées à l'article 3 ci-avant ;
- Les conditions générales de contrôle technique PROCOL_CG_SOC_CTC/4-15 ;
- La norme NF P 03-100 non-jointe.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

SOCOTEC

B. CONDITIONS PARTICULIERES – VERIFICATIONS TECHNIQUES EQUIPEMENTS

ARTICLE 1 : MISSION CONFIÉE A SOCOTEC France

Le tableau d'ordre de mission ci-dessous précise la nature des équipements ou installations qui, à la demande du client, font l'objet de vérifications et comporte, au regard de chacun d'eux, l'indication :

- des conditions spéciales de vérification technique dans lesquelles sont définies les modalités particulières d'exécution de la mission,
- de la périodicité de la vérification confiée à SOCOTEC France lorsque la mission fait l'objet d'un abonnement.

TABLEAU D'ORDRE DE MISSION			
Nature des équipements ou installations soumis à vérification	Codification des conditions spéciales (CS)	Périodicité retenue par le client (uniquement dans le cadre d'un abonnement)	Nbre (Equip Instal)
Vérification initiale des installations électriques.	CS_SOC_HGAD/4-15		1

Les présentes conditions particulières relatives aux vérifications techniques équipements comportent 1 condition spéciale.

ARTICLE 2 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles qui constituent la proposition de vérification technique des équipements sont par ordre de priorité décroissante :

- Les présentes conditions particulières de vérification technique des équipements;
- Les conditions spéciales désignées dans le tableau d'ordre de mission à l'article 1 ci-avant;
- Les conditions générales de vérification technique des équipements PROCOL_CG_SOC_EQT/4-15.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

SOCOTEC

C. CONDITIONS FINANCIERES et INTERVENANTS

ARTICLE 1 - REMUNERATION DE SOCOTEC France

Le montant des prestations et les frais afférents à l'intervention de SOCOTEC France sont à la charge du client.
Ils sont fixés :

- **à la somme de 5 660,00 € hors taxes comprenant :**

  - ✓ 2 réunions de conception avec la Maître d'ouvrage,
  - ✓ L'établissement d'un rapport initial,
  - ✓ Avis sur les documents d'exécution,
  - ✓ Avis sur la réalisation des ouvrages (prévision de 28 visites et/ou réunions).
    Ce nombre de visites/réunions est un estimatif il est entendu qu'à la demande du Maître d'Ouvrage nous pourrons réaliser des visites complémentaires.
  - ✓ Etablissement d'un rapport de vérification après travaux,
  - ✓ Etablissement du rapport final,
  - ✓ Etablissement de l'attestation accessibilité aux personnes handicapées,
  - ✓ Etablissement du rapport de vérification des installations électriques

Ces montants sont révisables comme suit :

Révisions				
Formule appliquée	Méthode	Pénode	Indice B	Indice C
0,000 + 1.000(ING)	Dernier indice connu	Novembre 2017	ING(R)	

ARTICLE 2 - INTERVENANTS

Les intervenants seront :
Jérome LEVILLAIN Ingénieur Contrôle Technique
Patrick PASQUER Contrôleur Electrique.

Les Curriculum-vitae sont joints en annexe.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

SOCOTEC

ARTICLE 2 - MODALITES DE REGLEMENT

Le montant des prestations et les frais majorés du montant de la TVA en vigueur au moment de l'exécution de la prestation seront réglés par les soins du client et versés dans les conditions suivantes :

Echéancier					
Article - Mission	Commentaire échéancier	Quantité	PU HT	% Répartition	Date
Contrôle technique	A la signature	1	336,00	7,00 %	
	A la remise du rapport initial	1	960,00	20,00 %	
	Au démarrage des travaux	1	528,00	11,00 %	
	2 mois après le démarrage des travaux	1	528,00	11,00 %	
	4 mois après le démarrage des travaux	1	528,00	11,00 %	
	6 mois après le démarrage des travaux	1	528,00	11,00 %	
	8 mois après le démarrage des travaux	1	528,00	11,00 %	
	10 mois après le démarrage des travaux	1	528,00	11,00 %	
	A la remise du rapport final	1	336,00	7,00 %	
Attestation de fin de travaux du constat de l'accessibilité des handicapés	A la remise de l'attestation accessibilité	1	250,00	100,00 %	
Vérification initiale des installations électriques.	A la remise du rapport de vérification des installations électriques	1	610,00	100,00 %	

La facturation interviendra conformément à l'échéancier ci-dessus, le règlement de la totalité du montant des prestations et des frais est dû à compter de la date de réception de facture :

- à 30 jours pour les services de l'Etat et ses établissements publics autres qu'EPIC, les collectivités territoriales et les établissements publics locaux ;
- à 50 jours pour les établissements publics de santé et les services de santé des armés.

Le paiement interviendra par virement au profit du compte 30002089970000062308G36 ou par chèque tiré sur le Trésor à l'ordre de SOCOTEC France.

Le taux de TVA appliqué est le suivant : 20,00 %

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

SOCOTEC

D. DISPOSITIF CONTRACTUEL

La présente proposition, y compris l'ensemble des documents contractuels, comporte 31 pages.

Elle exprime l'intégralité des engagements souscrits par les parties contractantes et annulent et remplacent tous les actes antérieurs se rapportant à l'objet de la présente proposition.

ARTICLE 1 : MODALITÉS D'ACCEPTATION DE LA PROPOSITION

L'acceptation de la proposition par le client est concrétisée soit par le retour à SOCOTEC France d'un exemplaire original de celle-ci signée soit par l'envoi à SOCOTEC France d'une commande faisant expressément référence à la présente proposition par la mention de son numéro de devis et de sa date d'émission.

ARTICLE 2 : DUREE DE VALIDITE

La présente proposition est valable 3 mois à compter de la date d'émission figurant en première page du présent document. Passé ce délai, elle sera considérée comme nulle et de nul effet.

ARTICLE 3 : BON POUR ACCORD

Fait en 2 exemplaires à CHERBOURG-EN-COTENTIN le 24.11.2017

Le client

(cachet et signature)

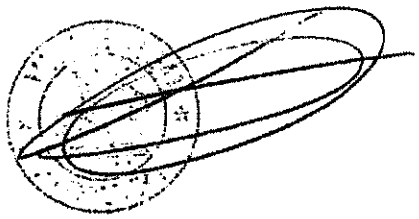

SOCOTEC France
Votre interlocuteur : LE DIRECTEUR D'AGENCE Vincent BUREAU
Téléphone : (+33)0.33.88.71.80
Email : vincent.bureau@socotec.com

SOCOTEC
AGENCE CONSTRUCTION CHERBOURG- SAINT LO
CHERBOURG-OCTEVILLE
CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
Tel : 33 (0)2 33 88 71 80 - Fax : Fax +33 (0)2 33 88 71 81

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

SOCOTEC

Le 24/11/2017

PROPOSITION COMMERCIALE

50_VILLEDIEU LES POELES_ CENTRE AQUATIQUE

MISSION SECURITE PROTECTION DE LA SANTE

VILLEDIEU INTERCOM
BP 58
50800 VILLEDIEU-LES-POELES

REFERENCES A RAPPELER LORS DE VOS ÉCHANGES
VOTRE N° D'AFFAIRE : 17173450000025
DEVIS N° : DEV17173450000071170

Agence Construction Cherbourg
Centre d'Affaires Atlantique - 27 rue Dom Pedro-CS 50338 - CHERBOURG-OCTEVILLE - 50103 - CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
Tél : (+33)2.33.88.71.80 - Fax : (+33)2.33.88.71.81
@ : construction.cherbourg-saintlo@socotec.com

SOCOTEC France - S.A. au capital de 17 648 740 euros 542 016 854 RCS Versailles - APE 7120B - n° TVA intracommunautaire : FR77542016654 - Siège social : Les Quadrants - 3 avenue du Centre - CS 20732 Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

SOCOTEC

PROPOSITION ENTRE

VILLEDIEU INTERCOM
BP 58
50800 VILLEDIEU-LES-POELES

SIREN : 200043354 Code APE : 8411Z

CI APRES DESIGNE LE CLIENT
Représenté par : Monsieur BIDET

En qualité de : Vice Président de VILLEDIEU INTERCOM

ET

SOCOTEC France
Centre d'Affaires Atlantique - 27 rue Dom Pedro-CS 50338 - CHERBOURG-OCTEVILLE - 50103 - CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
Tél : (+33)2.33.88.71.80 - Fax : (+33)2.33.88.71.81
Représenté par : Vincent BUREAU

En qualité de : LE DIRECTEUR D'AGENCE

SYNTHESE DE L'OFFRE

Adr	Désignation missions	Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	Montant TTC	
1	Coordination SPS - Niveau 2	3 351	1,00	3 351,00	4 021,20	☑
	Total (EUR)	3 351		3 351,00	4 021,20	

Adr	* Adresses de visites liées aux lignes missions
1	CENTRE AQUATIQUE DE VILLEDIEU LES POELES

Adresse facturation (si différente adresse Expédition)	Adresse envoi facture (si différente adresse facturation)	Adresse du Payeur (si différente adresse Facturation)

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

SOCOTEC

A. CONDITIONS PARTICULIERES – COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS

ARTICLE 1 : OBJET DE LA MISSION

La mission de coordination confiée à SOCOTEC France se rapporte à l'opération suivante :

- Adresse du chantier : VILLEDIEU LES POELES
- Nature de l'opération : Rénovation et extension du CENTRE AQUATIQUE
- Nombre d'entreprises présumées appelées à intervenir sur le chantier, y compris entreprises sous-traitantes :10
- Date présumée du début des travaux : Non communiqué
- Délai prévisionnel d'exécution des travaux : 12 mois
- Montant prévisionnel des travaux HT : 2 400 000.00 €

En considération des informations communiquées par le client et rappelées ci-dessus, l'opération est classée en catégorie 2.

ARTICLE 2 : MODALITES D'INTERVENTION

La mission de SOCOTEC France s'exerce selon les modalités suivantes :

Phase de conception, d'étude et d'élaboration du projet

Nombre prévisionnel de réunions de travail: 3 réunions

Phase exécution

Nombre prévisionnel de visites de chantier, réunions de chantier et réunions de coordination : 33 visites et/ou réunions réparties sur la durée des travaux (10 à 12 mois)

Personnes physiques chargées de l'exécution de la mission :

Phase conception : STEPHANE DUROISEL

Phase exécution :STEPHANE DUROISEL

Suppléant : ERIC LAVALLE

Les curriculum-vitae et les agréments nominatifs sont joints à ce devis.

ARTICLE 3 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles qui constituent la proposition de coordination SPS sont par ordre de priorité décroissante :

- Les présentes conditions particulières de coordination SPS ;
- L'annexe « Décomposition prévisionnelle du budget des prestations » ;
- Les conditions d'intervention PROCOL_CI_SOC_KDAB/4-15.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

SOCOTEC

ANNEXE A-SPS-KDAB-100-11-12 MISSION DE COORDINATION SPS

Décomposition prévisionnelle du budget des prestations			
• Montant de travaux H.T. :2 400 000.00 € HT • Nombre total d'actes :68 • Etat d'avancement du projet :NC • Durée phase conception (Mois) :NC • Début travaux :Non communiqué • Durée phase réalisation (Mois) :10		**CATEGORIE 2** (article R.4532-1 Code du Travail) • Nombre d'entreprises : (y compris s/traitants) :10	
Prestations du coordonnateur		Nombre total d'actes	Cout Prestation (H T)
I – Phase conception			
Actes type :			
- Inspection du site		1	90
- Analyse documentaire (APS/APD, rapports de diagnostics)		1	60
- Réunions préparatoires (maîtrise d'ouvrage/maîtrise d'oeuvre)		2	180
- Concordance DCE/PGC, avis sur offres entreprises (optionnel cf. conditions particulières)		1	120
- Elaboration du PGC		1	180
- Etablissement du DIUO		1	90
Livrables : Plan général de coordination (PGC)		1	COMPRIS
Registre journal		1	COMPRIS
Dossier d'Intervention Ultérieur sur l'Ouvrage (DIUO)		1	COMPRIS
Sous-total		10	720
II – Phase réalisation			
Actes type :			
- Inspections communes		10	450
- Inspection préalable avec le chef de l'établissement en activité (le cas échéant)		0	0
- Examen et harmonisation des PPSPS		10	150
- Participation aux réunions de chantier, visites de chantier, organisation de réunions de coordination		33	1881
- Récolement documentaire (DIUO)		1	120
- Mise à jour, adaptation du PGC		1	30
Livrables : PGC (mise à jour et adaptations)		1	COMPRIS
Registre journal (tenue à jour et consignations)		1	COMPRIS
DIUO (finalisation et transmission)		1	COMPRIS
Sous-total		58	2631
Total		68	3351

Toute modification de la mission SPS initiale donnera lieu à une rémunération supplémentaire décrite ci-dessous :

*Rémunération forfaitaire par mois supplémentaire de travaux au delà de 12 mois : 200.00 € HT

*Rémunération par inspection commune supplémentaire de travaux : 50.00 € HT

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

SOCOTEC

B. CONDITIONS FINANCIERES

ARTICLE 1 - REMUNERATION DE SOCOTEC France

Le montant des prestations et les frais afférents à l'intervention de SOCOTEC France sont à la charge du client.
Ils sont fixés :

- à la somme de *3 351,00 € hors taxes.*

Ces montants sont révisables comme suit :

Révisions				
Formule appliquée	Méthode	Période	Indice B	Indice C
0.000 + 1.000(ING)	Dernier indice connu	Novembre 2017	ING(R)	

ARTICLE 2 - MODALITES DE REGLEMENT

Le montant des prestations et les frais majorés du montant de la TVA en vigueur au moment de l'exécution de la prestation seront réglés par les soins du client et versés dans les conditions suivantes :

Echéancier					
Article - Mission	Commentaire échéancier	Quantité	PU HT	% Répartition	Date
Coordination SPS - Niveau 2	A la signature du devis	1	234.57	7,00 %	
	A la remise du PGC	1	670.20	20,00 %	
	Au démarrage des travaux	1	368.61	11,00 %	
	2 mois après le démarrage des travaux	1	368.61	11,00 %	
	4 mois après le démarrage des travaux	1	368.61	11,00 %	
	6 mois après le démarrage des travaux	1	368.61	11,00 %	
	8 mois après le démarrage des travaux	1	368.61	11,00 %	
	10 mois après le démarrage des travaux	1	368.61	11,00 %	
	A la remise du DIUO	1	234.57	7,00 %	

La facturation interviendra conformément à l'échéancier ci-dessus, le règlement de la totalité du montant des prestations et des frais est dû à compter de la date de réception de facture :

- à 30 jours pour les services de l'Etat et ses établissements publics autres qu'EPIC, les collectivités territoriales et les établissements publics locaux ;
- à 50 jours pour les établissements publics de santé et les services de santé des armés.

Le paiement interviendra par virement au profit du compte 30002089970000062308G36 ou par chèque tiré sur le Trésor à l'ordre de SOCOTEC France.

Le taux de TVA appliqué est le suivant : 20,00 %

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

SOCOTEC

C. DISPOSITIF CONTRACTUEL

La présente proposition, y compris l'ensemble des documents contractuels, comporte 11 pages.

Elle exprime l'intégralité des engagements souscrits par les parties contractantes et annulent et remplacent tous les actes antérieurs se rapportant à l'objet de la présente proposition.

ARTICLE 1 : MODALITÉS D'ACCEPTATION DE LA PROPOSITION

L'acceptation de la proposition par le client est concrétisée soit par le retour à SOCOTEC France d'un exemplaire original de celle-ci signée soit par l'envoi à SOCOTEC France d'une commande faisant expressément référence à la présente proposition par la mention de son numéro de devis et de sa date d'émission.

ARTICLE 2 : DURÉE DE VALIDITÉ

La présente proposition est valable 3 mois à compter de la date d'émission figurant en première page du présent document. Passé ce délai, elle sera considérée comme nulle et de nul effet.

ARTICLE 3 : BON POUR ACCORD

Fait en 2 exemplaires à CHERBOURG-EN-COTENTIN le 24.11.2017

Le client

(cachet et signature)

le 24.11.2017

SOCOTEC France

Votre interlocuteur : LE DIRECTEUR D'AGENCE Vincent BUREAU

Téléphone : (+33)0.33.88.71.80

Email : vincent.bureau@socotec.com

SOCOTEC

AGENCE CONSTRUCTION
CHERBOURG- SAINT LO
Centre d'Affaires atlantique
27 rue Dom Pedro CS 50330 CHERBOURG-OCTEVILLE
50336 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
Tel : 33 (0)2 33 88 71 80 - Fax : Fax +33 (0)2 33 88 71 81
construction.cherbourg-saintlo@socotec.com

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

SOCOTEC

MISSION DE COORDINATION SPS NIVEAU 2

ARTICLE 1 : OBJET DE LA MISSION

La mission a pour objet d'assurer la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs, prévue par les dispositions législatives et réglementaires des chapitres 2, titres 3, livres 5, quatrièmes parties du code du travail, aux fins de contribuer à prévenir les risques résultant des interventions simultanées ou successives des entreprises ou travailleurs indépendants.

La mission s'exerce en phase conception, étude et élaboration du projet de l'ouvrage et en phase réalisation de l'ouvrage.

ARTICLE 2 : CONTENU DE LA MISSION

Aux fins précisées à l'article L.4532-2 du code du Travail, SOCOTEC France effectue les prestations suivantes.

2.1 Au cours de la phase de conception, d'étude et d'élaboration du projet de l'ouvrage, SOCOTEC France :

- Elabore le plan général de coordination prévu à l'article L.4532-8 du code du Travail à partir des informations qui lui sont fournies sur le nombre des entreprises intervenantes et la répartition des lots entre elles.
- Constitue le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage, en procédant au récolement des pièces constitutives de ce dossier, visées à l'article R.4532-95 du code du travail. Il est précisé que le dossier de maintenance des lieux de travail, prévu à l'article R.4211-3 du code du Travail, est transmis par le client à SOCOTEC France pour intégration au dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage.
- Ouvre le registre-journal de coordination.
- Propose au maître d'ouvrage une répartition, entre les différents corps d'état ou de métier qui auront à intervenir sur le chantier, des obligations relatives à la mise en place et à l'utilisation de protections collectives, des appareils de levage, des accès provisoires au chantier, des installations générales.

2.2 Au cours de la phase de réalisation de l'ouvrage, SOCOTEC France, aux fins d'organiser la coordination des activités simultanées ou successives des différentes entreprises en matière de sécurité et de santé des travailleurs :

- Procède, préalablement à l'intervention des entreprises, à une inspection commune du chantier, afin de leur exposer les mesures de sécurité et de santé prises pour l'ensemble de l'opération et les dispositions arrêtées pour l'utilisation des moyens communs.
- Examine les plans particuliers de sécurité et de protection de la santé pour ce qui se rapporte aux activités simultanées ou successives des différentes entreprises et communique à chacun des entrepreneurs qui en fait la demande les plans particuliers des autres entreprises.
- Veille, au cours de visites de chantier, à l'application des mesures de coordination définies dans le plan général de coordination.
- Tient à jour et adapte le plan général de coordination.
- Met à jour le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage.
- Prend les dispositions nécessaires pour que seules les personnes autorisées puissent accéder au chantier.
- En cas d'intervention sur un chantier situé à l'intérieur ou à proximité d'un établissement en activité, tient compte des interférences du chantier et de l'activité de cet établissement, en fonction des risques portés à sa connaissance par le chef d'établissement.
- Consigne sur le registre-journal de la coordination ses observations, comptes rendus d'inspections communes, noms et adresses des entreprises.

A la fin de la phase de réalisation, SOCOTEC France complète, en tant que de besoin, le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage et le transmet au client.

ARTICLE 3 : AUTORITÉ ET MOYENS DE SOCOTEC France

Le client prend les dispositions prévues aux articles R.4532-6 à R.4532-8 du code du Travail auprès des différents intervenants à la construction en vue d'assurer à SOCOTEC France l'autorité et les moyens nécessaires au bon déroulement de sa mission.

Afin que soient mises en oeuvre les mesures utiles à la prévention des risques, le client autorise SOCOTEC France à communiquer directement au maître d'oeuvre et à tout autre intervenant sur le chantier ses observations ou notifications.

En cas de difficultés, SOCOTEC France avertit le client afin que celui-ci prenne les dispositions qu'il estime justifiées.

Dans ses interventions, SOCOTEC France ne dispose d'aucun pouvoir de commandement à l'égard du personnel des entreprises et ne se substitue pas à celles-ci en ce qui concerne l'exécution des mesures de sécurité qui leur incombent.

Lorsque, dans le cadre de sa mission, le coordonnateur détecte un danger grave et imminent menaçant directement la sécurité des travailleurs, il est autorisé à demander aux intervenants de prendre les mesures nécessaires pour supprimer le danger et notamment d'arrêter tout ou partie du chantier. La notification des demandes est consignée au registre-journal. Les reprises de chantier, décidées par le maître d'ouvrage, après avis du coordonnateur SPS et du maître d'oeuvre, sont également consignées dans le registre-journal.

Les moyens que le client met à la disposition de SOCOTEC France pour lui permettre de réaliser sa mission consistent en des temps d'intervention pour l'assistance à des réunions de travail, l'établissement de documents, l'examen des documents qui lui sont communiqués et la réalisation de visites de chantier.

Ces moyens sont pris en compte dans le budget de prestations figurant aux conditions particulières de la convention.

En outre, le cas échéant, les conditions particulières précisent les dispositions matérielles sur le chantier nécessaires à l'exercice de la mission de coordination, telles que fourniture d'un bureau, mise à disposition d'une ligne téléphonique.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

SOCOTEC

ARTICLE 4 : MODALITES DE LA PRESENCE DE SOCOTEC France EN PHASE DE CONCEPTION DU PROJET ET DE REALISATION DE L'OUVRAGE

Au cours de la phase de conception du projet et de réalisation de l'ouvrage, SOCOTEC France assiste à des réunions de travail. Sa présence sur le chantier se traduit, en outre, par des visites de chantier.

La participation de SOCOTEC France aux rendez-vous de chantier organisés par la maîtrise d'œuvre n'est pas systématique. Les conditions particulières de la convention précisent les modalités de la présence de SOCOTEC France aux réunions de travail susvisées et celles de sa présence sur le chantier pendant la phase de réalisation de l'ouvrage.

L'estimation du temps passé prévu par la convention recouvre le temps de présence sur le chantier, le temps de déplacement ainsi que, le cas échéant, celui nécessaire à l'établissement ou à l'actualisation de documents.

ARTICLE 5 : MODALITÉS PRATIQUES

Pour permettre l'exercice de la mission de coordination, le client :

- Informe tous les intervenants à la construction des dispositions qui les concernent dans le présent contrat.
- Communique à SOCOTEC France, avant l'ouverture du chantier, la liste de l'ensemble des entreprises y compris sous-traitantes, appelées à intervenir sur le chantier ainsi que, le cas échéant, préalablement à l'intervention de toute nouvelle entreprise, les compléments ou modifications apportés à cette liste.
- Lui fournit sans frais, et en tenant compte des délais nécessaires à ses opérations, tous renseignements et documents techniques utiles à l'accomplissement de sa mission, ainsi que toutes pièces modificatives.
- Le prévient, en temps utile, des dates de commencement des travaux de chaque entreprise intervenante et, le cas échéant, en cas de suspension, des dates de reprise des travaux ainsi que de toute modification du programme initial de l'opération et du calendrier d'exécution des travaux.
- Lui communique la date de réception de l'ouvrage.

Tous les documents nécessaires à l'exercice de la mission sont adressés à SOCOTEC France en langue française sur support papier. Les frais de traduction et/ou ceux inhérents à l'édition de documents fournis sur support informatique ne sont pas compris dans le montant des honoraires et frais fixés dans la convention et font l'objet, le cas échéant, d'une facturation complémentaire.

ARTICLE 6 : LIMITES DE LA MISSION

- La mission de SOCOTEC France débute à la signature de la convention de coordination par le client et se termine à la réception de l'ouvrage. Les interventions éventuelles de SOCOTEC France pendant l'année de garantie de parfait achèvement sont hors du champ de la présente mission.
- La mission de SOCOTEC France est indépendante de toute mission pouvant concerner la sécurité des personnes dans l'utilisation des équipements et ouvrages achevés.
- La mission de SOCOTEC France ne porte pas sur les risques découlant d'un défaut de stabilité ou de résistance des ouvrages ou parties d'ouvrage, y compris en phase provisoire de travaux. Il appartient aux intervenants concernés de prendre les dispositions propres à assurer cette stabilité ou cette résistance, y compris en matière de résistance de sol.
- La réalisation de sondages et diagnostics destinés à la détection des risques liés à la présence d'amiante et aux pollutions ne relève pas de la présente mission. Il appartient au client de fournir à SOCOTEC France les informations qu'il possède à ce titre et, le cas échéant, de faire procéder aux investigations nécessaires.
- Les vérifications réglementaires auxquelles peuvent être assujettis certains équipements, appareils ou installations sur le chantier (appareils de levage, installations électriques, appareils sous pression, engins de chantier,...) ne relèvent pas des prestations de SOCOTEC France. Celle-ci vérifie sur registre que ces vérifications réglementaires ont été effectuées.
- Ne relèvent pas de la mission de SOCOTEC France :
- l'établissement de la déclaration préalable visée à l'article L.4532-1 du code du Travail,
- l'établissement du dossier de maintenance des lieux de travail prévu à l'article R.4211-3 du code du Travail,
- l'assistance aux entreprises en vue de l'élaboration des plans particuliers de sécurité en application de l'article L.4532-9 du code du Travail.
- La participation au constat de l'état des ouvrages avoisinants ou existants y compris dans le cadre d'un référé préventif.
- Les honoraires de la mission de coordination n'incluent pas la prise en charge des coûts directs ou indirects des mesures de prévention nécessaires à la sécurité et à la protection de la santé des travailleurs.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ

La mission de coordination, objet du présent contrat, est une prestation intellectuelle de service. Cette intervention ne modifie pas la nature et l'étendue des obligations et des responsabilités qui incombent à chacun des participants à l'opération de bâtiment ou de génie civil en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs. La responsabilité de SOCOTEC France est celle d'un prestataire assujetti à une obligation de moyens.

La responsabilité de SOCOTEC France ne peut être engagée que dans la mesure de ses propres fautes professionnelles. Elle ne saurait donc être tenue responsable, ni solidairement ni in solidum, des fautes commises par d'autres intervenants.

SOCOTEC France est titulaire d'une assurance de responsabilité professionnelle (justificatif sur demande du client).

ARTICLE 8 : COORDONNATEURS PERSONNES PHYSIQUES

La mission confiée à SOCOTEC France sera exécutée par les personnes physiques, membres de son personnel et disposant de la compétence requise en application des articles R.4532-23 et suivants du code du Travail, qui sont désignées dans les conditions particulières de la convention.

Dans le cas où l'une de ces personnes deviendrait indisponible ou ne ferait plus partie des salariés de SOCOTEC France, le nom du nouveau représentant sera communiqué par SOCOTEC France au client ainsi que, sur demande, les justificatifs de compétence.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

ARTICLE 9 - CONFIDENTIALITE

Les informations communiquées à SOCOTEC France à l'occasion de l'exécution de ses missions d'inspection sont considérées comme confidentielles s'il n'est disposé autrement par la loi, les règlements ou les règles de preuve en matière procédurale.

En sa qualité d'organisme d'inspection tierce partie, SOCOTEC France peut être amenée à justifier de son respect des procédures d'inspection par la communication aux autorités de tutelle ou organisme d'accréditation d'informations issues de ses rapports de mission, ce que le client accepte expressément.

Hors les cas visés ci-avant, aucune information obtenue dans le cadre de l'exécution de ses missions n'est communiquée par SOCOTEC France sans, selon le cas, l'autorisation du client ou que ce dernier en soit préalablement informé.

ARTICLE 10 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

10.1 Le client n'acquiert pas, par la signature de la convention, la propriété des méthodes et outils de SOCOTEC France utilisés ou mis au point à l'occasion de la réalisation de la mission. En conséquence, le client s'engage à ne pas utiliser les méthodes et les outils de SOCOTEC France pour un usage autre que celui initialement prévu dans le cadre de la mission.

L'utilisation, la reproduction, la représentation d'une quelconque manière de la marque ou du logo "SOCOTEC" est strictement interdite sauf obtention de l'accord écrit et préalable de la part de SOCOTEC France.

Par ailleurs, il ne saurait être fait état des avis émis par SOCOTEC France que par publication ou communication in extenso.

10.2 Spécificités des marques d'accréditation du Cofrac

L'utilisation, la reproduction, la représentation d'une quelconque manière du ou des logo(s) du Cofrac relatif(s) à ou aux accréditation(s) de SOCOTEC France est strictement interdite sauf obtention de l'accord écrit et préalable de la part de SOCOTEC France.

ARTICLE 11 : HONORAIRES D'INTERVENTION

11.1 Les honoraires de SOCOTEC France sont fixés en considération des éléments d'information fournis par le client sur le nombre des entreprises, y compris sous-traitantes, appelées à intervenir sur le chantier, l'effectif prévisible des travailleurs affectés au chantier, la durée présumée des travaux, ainsi que la nature de l'opération de bâtiment ou de génie civil.

Si des changements interviennent, les parties contractantes procéderont aux adaptations qui en découlent. Lorsque la modification consiste en un allongement de la durée des travaux, les visites de chantier se poursuivront selon la périodicité initialement retenue par le maître de l'ouvrage et seront rémunérées à la vacation, au taux indiqué au contrat.

11.2 Conformément à l'article 18 du code des marchés publics, le montant des prestations fixé dans la proposition est révisable. La révision du prix sera effectuée en fonction de la variation de l'index ingénierie dans les conditions prévues aux conditions particulières de la proposition.

11.3 Le règlement des honoraires est effectué selon les modalités fixées dans les conditions particulières de la proposition et conformément à l'article 98 du code des marchés publics, le délai global de paiement ne peut excéder à compter de la date de réception de la facture par le maître de l'ouvrage :

- 30 jours pour les services de l'Etat et ses établissements publics autres qu'EPIC, les collectivités territoriales et les établissements publics locaux ;
- 50 jours pour les établissements publics de santé et les services de santé des armées.

Tout non-paiement à l'échéance fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice de SOCOTEC.

Ces intérêts courent à partir du jour suivant l'expiration du délai global de paiement jusqu'à la date de mise en paiement incluse.

Le taux des intérêts moratoires applicable est celui défini par le décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique. L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue par l'article 9 du décret visé ci-avant est fixée à 40 euros, elle est due de plein droit sans préjudice pour SOCOTEC France d'exiger une indemnisation complémentaire sur justificatifs des frais supplémentaires engagés.

L'obligation de payer les honoraires et frais revenant à SOCOTEC étant inconditionnelle, le paiement ne peut en être différé en raison d'une divergence sur le point de vue technique exprimé par SOCOTEC ou d'un différend entre le maître de l'ouvrage et ses maître d'œuvre, ingénieurs et entrepreneurs, ou entre deux ou plusieurs de ces personnes.

11.4 Les honoraires de SOCOTEC sont soumis à la taxe sur la valeur ajoutée. Le montant de cette taxe, au taux applicable lors de l'exécution de la prestation, vient s'ajouter au montant des honoraires convenu.

ARTICLE 12 - CONVENTION DE PREUVE

Les rapports et avis par lesquels SOCOTEC France rend compte de sa mission sont adressés au client et, le cas échéant, diffusés aux tiers concernés sur support papier ou par envoi sous forme numérisée. Les deux modes valent preuves. Dans le cas où un même document est adressé selon les deux modes, seule la version papier vaut preuve.

ARTICLE 13 - TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Une procédure relative au traitement des réclamations a été mise en place au sein de SOCOTEC France. Cette procédure est mise à la disposition de tout intéressé sur demande adressée à la direction qualité à l'adresse suivante : dqi@socotec.com.

ARTICLE 14 - LEGISLATION APPLICABLE - REGLEMENT DES DIFFERENDS

La convention est régie par le droit français.

En cas de litige, les parties s'engagent à se rapprocher afin de trouver les solutions d'un règlement amiable.

Il est convenu qu'en cas d'échec, les juridictions françaises sont seules compétentes pour connaître du litige quel que soit le lieu d'exécution de la mission, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

ALPES CONTRÔLES

Agence d'Angoulême
77, avenue Maryse Bastié
16340 L'ISLE D'ESPAGNAC
☎ 05 45 70 36 88 - 05 45 92 81 08
angouleme@alpes-controles.fr



DIAGNOSTIC IMMOBILIER
AVENANT N°1 au contrat n°350-B-2017-0006
"VILLEDIEU LES POELES CENTRE AQUATIQUE"

Objet de l'avenant : Pour accord sur prélèvement échantillons du 09-11-17

Entre les soussignés:

- Raison sociale : VILLEDIEU INTERCOM
- Adresse : 11 Rue Pierre Paris
  50800 VILLEDIEU LES POELES

Représenté(e) par

- Nom : ~~Madame Marie~~ VARIN
- Prénom : Charly
- Qualité : Président

Ayant tout pouvoir à l'effet des présentes
Ci-après désigné "Le client"
d'une part, et

La société **BUREAU ALPES CONTRÔLES**
3 Bis Impasse des Prairies
ANNECY LE VIEUX
74940 ANNECY

- Forme juridique : SAS
- N° SIREN/SIRET : 3 5 1 8 1 2 6 9 8 / 0 0 6 6 7

Représenté(e) par Monsieur Arnaud BUSQUET, Directeur Général
Ayant donné tout pouvoir à : Monsieur Eric REICH, Le Directeur Régional

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

ARTICLE 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant s'applique au contrat 'Diagnostic Immobilier' n°350-B-2017-0006 en date du 27/10/2017

Il a pour objet la (les) modification(s) citée(s) ci-dessous :

ARTICLE 2 : Conditions d'intervention

Exclusion faite des modifications figurant à l'article 1, les conditions d'intervention figurant au contrat sont inchangées.

Les délais de réalisation des prestations restent inchangés.

ARTICLE 3 : Honoraires

Montant des honoraires du contrat initial et de l'(des) avenant(s) précédent(s) : 480.00€
Montant du présent avenant n°1 : 310.00€

Nouveau montant total des honoraires du contrat : 790.00€ HT, TVA en sus.

Prélèvement d'échantillons du 09-11-17 :
3 MET à 70 euros l'unité = 210 euros
1 Enrobé à 100 euros l'unité = 100 euros

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

ARTICLE 4 : Conditions de paiement

Les honoraires de la société **BUREAU ALPES CONTROLES** seront réglés dans les 45 jours suivant la date d'émission de la facture par virement sur le compte bancaire :

CREDITCOOP ANNECY
42559 00018 41000007394 43 ouvert au nom de BUREAU ALPES CONTROLES SAS

Les honoraires seront versés conformément aux conditions générales de vente jointes.

Les pièces qui constituent l'avenant sont le présent avenant, les conditions générales de vente et les conditions spéciales d'intervention désignées à l'article 2. Le client déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des documents et les accepter dans leur intégralité.

A l'exception des données relatives au client en page 1, tout rajout ou surcharge du texte du présent avenant rendra celui-ci nul et non avenu.

Le retour d'un exemplaire de la présente à l'agence figurant en page 1, revêtu de la mention "Lu et approuvé", de la signature du représentant légal pour les sociétés et du cachet de la société déclenchera l'intervention de BUREAU ALPES CONTRÔLES dans les conditions et les délais décrits en article 2 et 3.

En cas d'envoi d'un bon de commande en lieu et place, vous devez impérativement y mentionner le n° du présent avenant.

Sans signature par le client dans le délai de 1 mois suivant la date de signature par la société figurant ci-dessous, le présent avenant est réputé nul et non avenu.

Toutes les autres dispositions du contrat initial restent inchangées.

Le client
(Faire précéder votre signature de la mention "Lu et approuvé")
Madame Marie
Charly VARIN
Lu et approuvé

Fait à : Villedieu
Le : 20/12/2017

La société BUREAU ALPES CONTRÔLES

Le Directeur Régional
Eric REICH

Fait à L'isle d'espagnac
Le 28/11/2017

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1: APPLICATION
Les présentes conditions sont valables pour toutes commandes, sauf conventions spéciales ou conditions particulières dérogatoires. Les conditions générales ainsi que les conditions particulières sont réputées être acceptées par le CLIENT dès lors qu'il signe un contrat, une offre, un bon de commande ou un bulletin d'inscription avec la société BUREAU ALPES CONTROLES. Elles s'appliquent même si elles sont en contradiction avec les propres conditions générales ou particulières du CLIENT et même dans l'hypothèse où celles-ci n'auraient pas été dénoncées.

ARTICLE 2: COMMANDE
Une commande n'est considérée comme ferme et la société BUREAU ALPES CONTROLES n'est engagée que lorsque le CLIENT lui a fourni une pièce écrite précisant l'objet de sa commande (bon de commande, offre, devis accepté, contrat, bulletin d'inscription).

ARTICLE 3: MISSION
La mission de la société BUREAU ALPES CONTROLES se déroule selon des modalités fixées d'un commun accord avec le CLIENT et formalisées dans les conditions particulières du document contractuel liant les deux parties. Lors de l'exécution de sa mission par la société BUREAU ALPES CONTROLES, le CLIENT conserve la direction, l'usage, la garde et la responsabilité des installations, équipements et appareils sur lesquels la Société BUREAU ALPES CONTROLES est appelée à intervenir.
Le CLIENT ou son représentant sur le site où la société BUREAU ALPES CONTROLES assurera sa (ses) mission (s) doit :

- Se conformer à la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité du travail en particulier celle portant sur l'intervention d'une entreprise extérieure ;
- Prendre toutes dispositions nécessaires à l'accomplissement de l'intégralité de la mission et à la sécurité des personnes et des biens ;
- Désigner une personne qualifiée, ayant libre accès à l'établissement qui accompagnera le collaborateur de la société BUREAU ALPES CONTROLES, lui fournira tout renseignement utile affin d'assurer sa sécurité et qui aura l'autorité nécessaire à l'accomplissement complet de la mission de la société BUREAU ALPES CONTROLES;
- Signaler les matériels aux caractéristiques inhabituelles et toute modification, changement ou incident intervenu sur les installations, matériels ou équipements depuis la mission précédente ou, à défaut, depuis moins d'un an ;
- Assurer la disponibilité et l'accès à l'objet de la mission (site, appareil, installation, local, produit, ...) et la mise à disposition gratuite de tous documents nécessaires à la bonne exécution de sa mission par la société BUREAU ALPES CONTROLES (informations, plans, documentation, archives ...).
- Informer la société BUREAU ALPES CONTROLES de toute demande émanant des autorités administratives concernées.

Toute modification de la mission initiale doit faire l'objet d'un écrit signé des deux parties.

Il n'entre pas dans la mission de la société BUREAU ALPES CONTROLES de s'assurer que ses avis, résultats ou réserves sont suivis d'effet et de prendre, ou de faire prendre, toute mesure nécessitée par la détection d'éventuels risques ou défectuosités.
Une description du processus de traitement des réclamations et recours est à disposition des parties intéressées sur demande. En certification, inspection aux fins de notification, formations qualifiantes et tests, le demandeur peut exercer un droit de recours sur les décisions prises, en exprimant un recours par courrier recommandé avec accusé de réception dans les 8 jours calendaires suivant la notification de la décision contestée. Pour les autres activités, le demandeur peut exercer un droit de recours sur les avis ou résultats émis, par l'envoi d'un courrier dans le mois suivant l'émission de l'avis ou du résultat contesté.
Pour le cas où la Société BUREAU ALPES CONTROLES considère qu'une analyse en laboratoire est utile, elle sollicite au préalable l'accord du CLIENT par courrier, à l'exception des missions de certification. Cette demande devra lui être retournée dûment signée. La (ou les) facture(s) correspondante(s) est (sont) ensuite envoyée(s) au CLIENT. En cas de refus du CLIENT de faire procéder à cette analyse, la Société BUREAU ALPES CONTROLES ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences de cette absence d'analyse.
La société BUREAU ALPES CONTROLES pourra être amenée à sous-traiter une mission qui lui a été confiée par le CLIENT. Ce dernier en sera alors informé. Cette disposition ne s'applique pas aux contrats de coordination sécurité et protection de la santé.
La société BUREAU ALPES CONTROLES n'intervient pas les week-ends et jours fériés, sauf acceptation écrite expresse.

ARTICLE 4: CONFIDENTIALITE ET DROITS DE PROPRIETE
Toute mission de la société BUREAU ALPES CONTROLES fait l'objet d'un ou plusieurs documents écrits ou électroniques. Ce(s) document(s) est (sont) et demeure(nt) la propriété du CLIENT.
Il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, des avis ou résultats émis par la société BUREAU ALPES CONTROLES, que par publication ou communication "in extenso". Il ne peut non plus être fait état à titre publicitaire, de l'intervention de la société BUREAU ALPES CONTROLES, sans avoir recueilli, au préalable, l'accord de celle-ci sur le principe et le libellé de ladite publicité.
Le client s'engage à ne pas utiliser la marque d'accréditation sur ses propres supports tels que ses courriers à entête.
Les informations obtenues ou générées au cours des interventions ne sont pas diffusées à une tierce personne sauf dans les cas suivants :

- sur autorisation formelle du CLIENT ;
- sur demande formelle justifiée des autorités concernées lorsque les activités entrent dans le cadre d'un agrément, d'une accréditation, d'une notification européenne, d'une procédure judiciaire ou d'un acte d'instruction.

Sauf avis contraire, le CLIENT autorise d'ores et déjà la société BUREAU ALPES CONTROLES à faire état des missions confiées, que ce soit à titre commercial ou dans ses listes de références.

ARTICLE 5: PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT
Les honoraires de la société BUREAU ALPES CONTROLES sont calculés en fonction de la nature et de la durée de ses missions, de l'importance et des caractéristiques des installations, matériels, équipements, locaux ou autres, objets de la mission. Les montants indiqués dans le document contractuel liant les parties sont susceptibles d'être révisés, en cas de modification du contenu de la mission de la part du CLIENT, ou de modification de l'importance des installations, du matériel, des équipements ou autres, objets de la mission.
Un complément de facturation peut être demandé au CLIENT pour toute mission exécutée en dehors des horaires normaux ou des jours ouvrés, pour toute visite urgente ou nécessitant un déplacement spécial ainsi que pour tout document complémentaire fourni sur demande particulière du CLIENT.
Les factures sont payables par chèque ou virement. Pour le cas où un paiement par traite serait accepté par la société BUREAU ALPES CONTROLES, le CLIENT devra envoyer la traite dûment acceptée dans les cinq jours de l'envoi de la facture.
A défaut de règlement dans les délais requis, il sera fait application dès le jour suivant la date de règlement, de pénalités de retard sur la base du taux mentionné sur la facture. Le respect des délais de paiement est une condition essentielle du contrat entre la société BUREAU ALPES CONTROLES et le CLIENT. En plus des pénalités de retard sus mentionnées, une indemnité forfaitaire de compensation de frais de recouvrement de 40€ devra être versée par le CLIENT.
En cas de force majeure, si la société BUREAU ALPES CONTROLES ne peut achever sa mission, le CLIENT ne pourra formuler aucun grief à son encontre et devra payer la fraction de rémunération prévue dans le contrat et correspondant à la mission effectuée ainsi que les frais engagés. Il est convenu que sont assimilés aux cas de force majeure tous évènements imprévisibles, irrésistibles et extérieurs à la société BUREAU ALPES CONTROLES la mettant dans l'impossibilité absolue de respecter tout ou partie de ses engagements.

Sauf mention particulière stipulée ci-après ou dans le contrat, lorsque la société BUREAU ALPES CONTROLES se trouvera dans l'impossibilité de réaliser tout ou partie de sa mission pour quelque motif que ce soit ne lui incombant pas, le CLIENT s'engage à lui régler au minimum un forfait égal à 50% des honoraires correspondant à la prestation concernée par cet empêchement, ajouté aux frais de déplacement.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

ARTICLE 6: RESPONSABILITE

La responsabilité de la société BUREAU ALPES CONTROLES est celle d'un prestataire de service assujetti à une obligation de moyens.
Elle ne saurait substituer ses fonctions à celles des éventuels différents intervenants qu'ils soient concepteurs, constructeurs, installateurs, fabricants, services utilisateurs ou d'entretien tel que défini à l'article L4532-6 du code de travail. Toute utilisation du contenu des certificats, avis, résultats, recommandations ou rapports, hors du contexte auquel ils s'appliquent, ne saurait engager la responsabilité de la société BUREAU ALPES CONTROLES.
La société BUREAU ALPES CONTROLES s'engage à faire preuve du soin et de la compétence que l'on peut raisonnablement attendre d'elle dans l'exécution de ses services et sa responsabilité ne sera engagée que dans les cas de négligence prouvée.
La société BUREAU ALPES CONTROLES n'est ni responsable envers le CLIENT ni envers toute tierce partie :

- Pour toute perte, dommage ou dépense résultant d'un manquement du CLIENT à l'une de ses obligations contractuelles, pour toute action prise ou non prise sur le fondement des rapports, avis, résultats, recommandations ou certificats. Il en va de même pour tous résultats, rapports, recommandations ou certificats incorrects découlant d'informations peu claires, erronées, incomplètes, induisant en erreur ou contenant de fausses informations fournies à la société BUREAU ALPES CONTROLES;
- Dans le domaine de la certification, pour toute perte de profit ou revenus, de production, d'activité ou coûts subis par une interruption d'activité, coûts ou dépenses exposés en relation avec le retrait d'un produit défectueux qui sont supportés par le CLIENT.
- Et d'une façon générale pour tout dommage indirect de quelque nature que ce soit et perte consécutive.

ARTICLE 7: CONTRAT D'ASSURANCE SOUSCRIT PAR LA SOCIETE BUREAU ALPES CONTROLES

Les plafonds des garanties souscrites sont les suivants (sous réserve des conditions générales et particulières du contrat d'assurance souscrit) :

	Montants des garanties	
	Par sinistre	**Par année d'assurance**
Diagnostics techniques immobiliers		
Dommages corporels	5 723 959,46 €	17 171 878,37 €
Dont dommages corporels résultant d'une exposition à l'amiante	134 858,68 €	404 576,05 €
Dommages matériels et immatériels	2 289 583,78 €	5 723 959,46 €
Dont dommages immatériels non consécutifs	572 395,95 €	1 717 187,84 €
Montant total de la garantie par sinistre	5 723 959,46 €	
Responsabilité civile risque d'exploitation		
Dommages matériels	1 464 587,82 €	
Dommages corporels	5 858 351,27 €	
Dommages immatériels consécutifs à des dommages corporels ou matériels	20% du montant de l'indemnité payée par l'assureur au titre des dommages corporels ou matériels	
Dommages immatériels non consécutifs à des dommages corporels ou matériels	146 158,76 €	
Limite de garantie par sinistre, tous dommages confondus	5 858 351,27 €	

Le CLIENT accepte ces plafonds de garantie et renonce à tout recours contre la société BUREAU ALPES CONTROLES au-delà de ceux-ci.

ARTICLE 8: CONTESTATION ET APPEL

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution du document contractuel liant les parties, les tribunaux compétents de la circonscription du siège social de la Société BUREAU ALPES CONTROLES seront les seuls compétents.

ARTICLE 9: RESILIATION

Sauf disposition contraire décrite à l'article 5, le présent contrat pourra être résilié par chacune des parties en cas de carence de l'autre, quinze jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivie d'effet.
En cas de rupture du contrat du fait du CLIENT, les honoraires déjà réglés ne pourront en aucun cas donner lieu à un remboursement et les sommes restant dues au titre des prestations réalisées deviendront immédiatement exigibles, la société BUREAU ALPES CONTROLES se réservant en outre la possibilité de facturer une pénalité d'au plus 20% du montant des honoraires et de solliciter l'octroi de dommages et intérêts.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

MAISON FAMILIALE RURALE DE SAINT SULPICE

Formations aux Métiers de la Nature et du Monde Rural

Saint Sulpice,

le 19 Octobre 2017

VILLEDIEU INTERCOM

DEVIS LOCATION LOCAUX

MFR SAINT SULPICE

DU 26 au 27 Avril 2018

En gestion libre, du 26 Avril vers 19h au 27 Avril vers 8h, pour 27 personnes soit : **350 €**

Conditions :

- 200€ d'acompte et 350€ de caution
- Attestation d'assurance pour la location des locaux
- Ménage fait avant le départ

Vous souhaitant bonne réception

La Directrice
Mme ANDRIEUX Carole

Château de Crécy ▪ **60430 SAINT SULPICE** ▪ *Tél. : 03 44 81 11 22* ▪ *Fax. : 03 44 81 11 20*
E-mail : mfr.StSulpice@mfr.asso.fr ▪ Web : http://www.mfr.asso.fr
N° SIRET : 302 913 710 000 18 ▪ Établissement d'enseignement privé sous contrat

RÉUSSIR autrement

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

MAISON FAMILIALE RURALE
Château de Crécy
60430 SAINT SULPICE

CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX

Nom du Groupe : **VILLEDIEU INTERCOM**

Nom du responsable : **Mr MOREL Romain**
BP 58
50800 VILLEDIEU LES POÊLES
02 33 90 17 90 **romain.morel@villedieuintercom.fr**

Nombre de participants devant obligatoirement faire partie de l'association ou intervenant auprès de l'association pour la dite activité :...

27 personnes

Activités prévues ou objectifs du séminaire :

****

Le coût de mise à disposition

Du 26 Avril vers 19 H au 27 Avril 2018 vers 8 H soit 350 euros toutes charges comprises.

Ces prix sont basés sur **des locaux rendus propres et rangés. Toute dégradation ou ménage restant à effectuer** entraînera une facturation supplémentaire.

****

Consignes de sécurité et environnement

A l'arrivée le responsable du groupe doit prendre connaissance **des règles de sécurité de l'Etablissement** (circuit d'évacuation, alarme incendie...), **doit respecter la capacité maximum d'hébergement qui est fixée à 60 personnes.**

Par respect du voisinage, **les utilisateurs doivent veiller à ne pas faire de bruit après 22 H.**

Aucun animal n'est accepté. Sécurisation générale de base des établissements et dispositif de permanences.

Le portail : Mise à disposition **d'un badge** au responsable du groupe. (pour ouverture et fermeture)

Mesures de Sécurité :

Surveiller, contrôler et filtrer les entrées et la circulation dans les bâtiments et enceintes des établissements de manière à identifier toute personne ou objet suspect et être en mesure soit d'empêcher l'accès, soit de donner l'alerte et mettre la population à l'abri en cas d'intrusion ou de flagrant délit.

- adapter la sûreté des accès en surveillant les accès des personnes, des véhicules et objets entrant dans l'établissement) ;
- adapter la sûreté interne en réglementant l'accès aux zones internes sensibles, en surveillant la circulation interne;

MAISON FAMILIALE RURALE
Château de Crécy
60430 SAINT SULPICE

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

- dans les sites les plus sensibles, ou dans l'ensemble des établissements en cas de situation correspondant à un niveau d'alerte renforcée, contrôler les entrées des personnes, des véhicules ou des objets entrants (dont le courrier) par des inspections visuelles avec le consentement des intéressés
- Signaler aux autorités ou aux responsables de site tout élément suspect (bagage abandonné, véhicule ou comportement suspect, lettre ou colis suspect) y compris aux abords de l'établissement ;
- La tenue à jour d'un système d'enregistrement des effectifs présents – jours ouvrés ou non-
- De rappeler les procédures liées à l'incendie et plus particulièrement celles spécifiques à l'évacuation à leur personnel.

****

Conditions de réservation

Pour que la réservation **devienne effective**, nous vous demandons de nous faire parvenir :

- **Fournir une attestation de Responsabilité Civile,** précisant que **tous les dommages** engageant votre responsabilité lors de l'utilisation de nos locaux sont couverts. Cette attestation doit faire apparaitre **les dates de locations et l'adresse de la Maison Familiale Rurale, 4 château de Crécy, 60430 Saint Sulpice.**

- Un acompte de **200 euros avant le** ..... non rendu en cas de dédit

- **Un chèque de caution de 350 €.** Celui ci vous **sera restitué au moment du paiement de la facture** dans la mesure où toutes les conditions auront été respectées.

- Le règlement à réception de la facture

- **Prévenir de l'heure d'arrivée du groupe quelques jours avant et donner les listes des membres de l'association ou des intervenants.**

A Villedieu les poêles Le 9 février 2017

Signature du Responsable, précédée de la mention
" lu et approuvé bon pour valoir ce que de droit "

" lu et approuvé bon pour valoir ce que de droit "

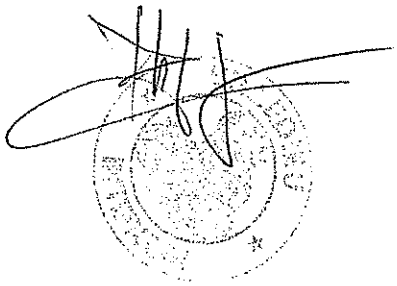

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA MANCHE

Direction de l'action économique et de la coordination départementale
Bureau du développement local, des affaires économiques et sociales
Affaire suivie par Marianne FRANCOIS
Tel : 02.33.75.49.44
Télécopie : 02.33.75.49.35
marianne.francois@manche.gouv.fr

Saint-Lô, le 23 août 2016

Le Préfet de la Manche

à

Monsieur le Président
de l'Intercom du Bassin
de Villedieu les Poêles

RECU LE
26 AOUT 2016

Objet : Soutien à l'investissement public local (SIPL).
P.J. : 1 convention

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un exemplaire de la convention SIPL en date du 22 juillet 2016, vous accordant une aide financière de 156 648 € pour le financement de la l'aménagement du siège de la communauté de communes.

Je vous rappelle que, compte tenu de l'effort de l'Etat au titre de l'aménagement du territoire et du soutien aux ruralités, fortement réaffirmé lors du Comité interministériel aux ruralités qui s'est tenu à Privas le 20 mai dernier et de l'impact de ces crédits publics sur l'activité des entreprises et donc, sur l'emploi, **il importe, comme vous vous y êtes engagé, que ces crédits soient consommés sans tarder.**

Je vous remercie pour votre implication dans ce dispositif et votre diligence.

Bien cordialement.

Jacques WITKOWSKI

Copie transmise à :
- SGAR

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Aides Financières

Investissement

Intercom du bassin de Villedieu

Dossier n°201400350

Commission action sociale du 6 octobre 2014

INVESTISSEMENT : construction d'in pôle de services

DEPENSES : 1 507 000,00 € HT

SUBVENTION : 70 000,00 €

JUSTIFICATIFS POUR PAIEMENT :

Dépenses	Prévues	Réalisées	Prises en compte
construction et mobilier	1 507 000,00 €	1 274 153,04 €	1 274 153,04 €
Totaux	1 507 000,00 €	1 274 153,04 €	1 274 153,04 €

A PAYER : $\frac{1\,274\,153{,}04\ €}{1\,507\,000{,}00\ €} \times 70\,000{,}00\ € = 59\,184{,}28\ €$

A VERSER : 59 184,28 €

Solde subvention : 10 815,72 €

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

LA MANCHE
CONSEIL GÉNÉRAL

Département de la Manche
CABINET DU PRÉSIDENT

Saint-Lô, le 16 décembre 2013

REÇU LE 23 DEC. 2013

Monsieur Jean-Yves GUILLOU
Président
Communauté de communes du canton de
Villedieu-les-Poêles
6-8 ZA de la Sienne
50800 VILLEDIEU LES POELES

N/Réf : 2013 - CP12 - 276833
Objet : votre demande d'aide

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité le soutien du conseil général de la Manche pour l'opération suivante : création d'un pôle de services publics.

J'ai le plaisir de vous informer que, sur ma proposition, la commission permanente du Conseil général de la Manche, lors de sa réunion du 16 décembre 2013, a décidé de vous attribuer une aide d'un montant de 168 840 €.

Les modalités de versement de cette participation départementale vous seront prochainement notifiées par la Direction de territoire de projet sud.

Je tenais néanmoins à vous faire part aussitôt et personnellement de l'aide que le Département a décidé de vous apporter.

Vous souhaitant bonne réception de ce présent courrier d'information, et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président du conseil général

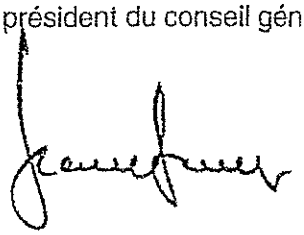

Jean-François Le Grand

POUR NOUS ÉCRIRE
Conseil général de la Manche
50050 SAINT-LÔ CEDEX
T. 02 33 055 550
manche.fr

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / 2017	Taux appliqués par décision de l'assemb. délibérante	Variation des taux / 2017 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation des produits / 2017 (%)
Taxe d'habitation	12 763 938,000	0,000 %	9,570 %	0,000 %	1 221 508,000	0,000 %
TFPB	12 088 431,000	0,000 %	100,720 %	839,552 %	12 175 467,000	839,553 %
TFPNB	2 292 683,000	0,000 %	15,970 %	0,000 %	366 141,000	0,000 %
CFE	4 673 018,000	0,000 %	21,690 %	0,000 %	1 013 577,000	0,000 %
TOTAL	31 818 070,000	0,000 %			14 776 693,000	279,171 %

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 55
Nombre de membres présents: 39
Nombre de suffrages exprimés : 49
VOTES - Pour : 49
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 15/03/2018

Présenté par le Président ,
A VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY, le 22/03/2018
le Président ,
Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
A VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY, le 22/03/2018

Les membres du Conseil Communautaire,

M. ALIX MICHEL	Mme BARBE MYRIAM	M. BARBIER RÉGIS
M. BAS PHILIPPE	M. BIDET DANIEL	M. BLIN LUDOVIC
Mme BOURDIN VÉRONIQUE	M. BOURDON MARCEL	M. BRIENS MARC
Mme CAHU FRANÇOISE	M. CHAUMONT CHRISTOPHE	M. CHAUVET LOÏC
M. COCHARD CHARLIE	M. CONSTANT ÉMILE	Mme COYAC MONIQUE
M. DELABROISE MICHEL	M. DELAUNAY CHRISTOPHE	Mme DESDEVISES BRIGITTE
Mme DEVILLE MARIE-ANGÈLE	M. DOLLEY LÉON	M. FONTENAY GILBERT
M. HARIVEL STÉPHANE Absent	M. HÉREL RÉGIS	Mme JAMARD LILIANE
M. LANGELIER FRANCIS	M. LAUBEL FREDDY	Mme LAURANSON MARIE-ODILE
M. LEBEDEL MICHEL Absent	M. LEBOUVIER CLAUDE	M. LEBOUVIER DANIEL
M. LECOURT YVES	M. LEMAITRE PHILIPPE	M. LEMAZURIER JEAN-PAUL
Mme LEMOINE MARTINE	M. LEMONNIER FRÉDÉRIC	M. LETONDEUR DANIEL
M. LETOURNEUR JACQUES Absent	M. LHULLIER MICHEL	Mme LUCAS-DZEN CHRISTINE Procuration

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

M. MACÉ DANIEL	M. MANSON PIERRE	Mme MAUDUIT FRANÇOISE
M. MAUDUIT MICHEL	Mme MORIN MARIE-ANDRÉE	Mme NEHOU MONIQUE Absent
M. ORANGE PATRICK	Mme PLESSIS MARIE-CLAUDE	M. POIRIER THIERRY Absent
M. PRIMOIS STÉPHANE	M. RENOUF PASCAL	M. THEBAULT YVES
M. VARIN CHARLY Absent	M. VAVASSEUR JEAN-PIERRE	M. VESVAL DANIEL
Mme ZALINSKI DOMINIQUE		

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ____/____/_____, et de la publication le ____/____/_____

A VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY, le ____/____/_____

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 29/03/2018
ID : 050-200043354-20180322-ANNEXE2018_082-BF